

ESSAI SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

**DEPUIS 1789 JUSQU'À L'AVÈNEMENT AU
TRÔNE DE LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, LE 7
AOÛT 1830**

TOME SECOND

JACQUES MARQUET DE MONTBRETON
Baron DE NORVINS

PARIS - CHARLES-BÉCHET - 1832.

GOUVERNEMENT CONSULAIRE.
EMPIRE.
RESTAURATION. — RÈGNE DE LOUIS XVIII.
LES CENT JOURS.
SECONDE RESTAURATION.
MORT DE NAPOLÉON.
INSURRECTION DE LA GRÈCE.
CHARLES X.
RÉVOLUTION DE JUILLET.

GOUVERNEMENT CONSULAIRE.

Cette révolution est annoncée à l'Europe par l'installation d'un nouveau gouvernement. La république le proclame au nom de la liberté ; son premier magistrat est celui qui vient de la conquérir. Par son ordre, cette liberté se réfugie dans les formes d'un consulat qui a l'initiative des lois, d'un Tribunat qui les discute, d'un Corps législatif qui les décrète, d'un Sénat qui les *conserve*. Cette création n'appartient point à la théorie de Sieyès, qui avait songé à se mettre à la tête de la république, sous le titre modeste de grand-électeur, en se réservant tous les honneurs souverains, chose devenue impossible le jour où il avait confié le succès de sa révolution au général Bonaparte. Sieyès et son collègue disparurent, non pas dans une tempête, mais dans une combinaison de cabinet. Il fut absorbé avec lui dans ce Sénat qu'il avait créé comme un hospice politique, pour devenir le refuge des exilés du pouvoir. Ils furent remplacés, l'un par Cambacérès, ex-conventionnel, l'autre par Lebrun, ex-constituant. Le ministère offrit également la même bigarrure dans son personnel, dans lequel on remarquait Talleyrand-Périgord et Fouché de Nantes ! Bonaparte, premier consul, voulait réconcilier les intérêts, en rapprochant, ou plutôt en désorientant les partis de la révolution. Il voulait créer une nouvelle patrie dans l'ancienne, et il appelait à cette restauration les notabilités des divers régimes qui depuis dix ans avaient conduit la politique, l'administration et la guerre. Cette marche ôtait tout prétexte à l'opposition, bien quelle la blessât dès le principe par l'esprit même de cette combinaison, et par le choix d'hommes si disparates par leurs antécédents et leurs intérêts. Une autre garantie se trouvait aussi dans la Constitution nouvelle. Elle offrait une stabilité que n'avaient point présentée celles qui l'avaient précédée. Les comités de la Convention où résidait le pouvoir exécutif étaient amovibles. Le Directoire était totalement remplacé après la cinquième année. Le consulat devait durer dix ans.

Éblouie de la gloire de son chef, heureuse aussi d'un changement de domination, la nation paraît ne point remarquer dans la charte consulaire l'absence des titres primitifs de sa liberté, les droits de l'homme, les assemblées primaires, l'indépendance de la tribune législative, et celle de la presse, sans lesquelles il n'y a point de liberté. Elle croit également à Bonaparte et à la république. Mais l'Europe voit plus loin : elle est saisie de stupeur ; elle semble deviner ce qui échappe à la France. La crainte lui donnait des avis que nous refusait la fortune. L'Angleterre surtout, inquiète de l'immense prospérité que sa rivale allait devoir au génie du premier consul, jura à la France un nouveau serment de haine. Aussi, quand, un mois après son installation, Napoléon écrivit au prince régent pour lui proposer la paix, Pitt, l'implacable Pitt, saisi d'une fureur presque prophétique, déclara, que *l'Angleterre ne pourrait signer la paix, que quand la France serait rentrée dans ses anciennes limites*.

Le 24 décembre 1799, la Constitution de l'an 8 est proclamée. Bonaparte déclare dans ce jour solennel que la révolution est finie. Elle pouvait l'être en effet, mais elle ne fut que suspendue pendant quinze ans. Le 19 février 1800, les palais des rois s'ouvrent aux nouveaux pouvoirs ; les Tuileries aux consuls, le Luxembourg au Sénat, le palais Bourbon au Corps législatif, le palais d'Orléans au Tribu- nat.

Le lendemain un Conseil d'Etat composé d'hommes révocables, forme autour du premier consul un sanctuaire politique, devant lequel devront s'abaisser ces grands pouvoirs que la Constitution vient d'établir pour le maintien de la liberté. Les créations se succèdent. La Banque de France est fondée. La France se divise en préfetures. L'Ecole polytechnique est réorganisée. L'ordre judiciaire est reconstruit pour la grande loi civile qui se prépare. Le Directoire avait impolitiquement rompu l'amitié qui nous unissait aux États de l'indépendance américaine, alliés naturels et fidèles de notre révolution. Un traité nous rend cette précieuse alliance, et Bonaparte, réunissant au temple de Mars la cérémonie funèbre de Washington et la présentation des drapeaux conquis à Aboukir, semble déclarer que la gloire des armes appartient tout entière à la patrie. Aussi la masse de la nation, restée républicaine, adopte avec enthousiasme un nouveau système qui lui semble réaliser pour elle l'établissement d'une démocratie sous un président, et ce président est le héros de l'Italie, de l'Égypte ; il est, dit-on, le libérateur de la France, comme Washington le fut de l'Amérique. C'est ce qu'il aurait dû être, et ce qu'il n'était pas. Il s'est même attaché depuis à réfuter toute comparaison avec Washington et Monck, ces deux extrêmes dans l'histoire des révolutions.

Cependant, jalouse de tant de gages donnés à la prospérité de la France par le premier consul, la Grande-Bretagne a rappelé l'Europe aux armes. L'Autriche a reçu ses subsides avec empressement, mais elle est loin de s'attendre à se trouver seule sur le champ de bataille continental. Vainement elle avait appelé la Russie et la Prusse à la défense de l'Allemagne. Ce n'est pas pour seconder, mais pour observer l'Autriche que la Russie a rassemblé cent cinquante mille hommes. La Prusse, de son côté, fait voyager sa diplomatie entre Paris et Saint - Pétersbourg, pour se ménager l'honneur d'un rapprochement entre le premier consul et l'empereur Paul. Ce prince, aussi exaspéré contre l'Angleterre que contre l'Autriche, posait alors les bases d'une neutralité avec la Prusse, le Danemark et la Suède, et les enlevait à la nouvelle coalition. Il avait vainement demandé au Directoire d'échanger contre des Français les prisonniers russes des campagnes de la Hollande et de la Suisse. Le premier consul saisit habilement cette occasion de séduire ce prince chevaleresque, en lui renvoyant tous les prisonniers russes vêtus à neuf, précédés de leurs drapeaux, et soldés jusqu'aux frontières de la Russie. Une pareille démarche ne pouvait manquer son effet, et, ce qui est assez remarquable, c'est que ce fut l'incendiaire de Moscou, le comte Rostopchin, qui fut chargé de la négociation à laquelle donna lieu cette généreuse démarche.

Dans le même moment l'Angleterre menaçait le Danemark et les États de la Baltique avec une flotte ; elle exerçait un odieux brigandage sur les vaisseaux danois, prussiens et espagnols ; et enfin elle venait de s'emparer de Malte, dont Paul Ier, tout schismatique qu'il était, avait demandé et obtenu d'être reconnu grand-maître. Alors ce prince s'était déclaré le chef de la ligue du Nord contre l'Angleterre, avait mis l'embargo sur les propriétés britanniques dans ses États, et en avait chassé les Anglais. Le 8 mars 1800, les consuls de la république déclarèrent la guerre à la maison d'Autriche. Celle d'Angleterre était permanente. Ainsi Bonaparte va soutenir la guerre d'Annibal contre Rome, et celle de Rome contre Carthage.

Par son ordre, Moreau a franchi le Rhin, et en dix jours il a gagné sur les Autrichiens les batailles d'Engen de Moeskirch, et de Biberach. Masséna est moins heureux. Il n'a que 25.000 hommes dépourvus de tout, excepté de valeur, à opposer aux 80.000 hommes de Mêlas : aussi a-t-il dû se replier sur Gênes,

dont la mémorable défense fut un long exploit. Mais une armée de réserve est partie de Dijon pour une destination inconnue. Le premier consul, que son ennemi croit absorbé à Paris par les soins du gouvernement, rejoint brusquement cette armée à Genève, pénètre en Italie par la route d'Annibal, reparaît à Milan, et y relève la pierre d'alliance entre la France et l'Italie par le rétablissement de la république cisalpine. Depuis ce jour, les destinées des deux États se consolident, et les mêmes lauriers, les mêmes malheurs doivent perpétuer l'union des deux peuples, attirés déjà l'un vers l'autre par la fraternité du langage. Peu de jours après, le 4 juin, la victoire inespérée de Marengo, qui décide de la liberté et de l'indépendance de l'Italie, annonce à la France et impose à l'Europe de nouvelles destinées.

Mais l'ivresse d'un pareil triomphe est loin d'être sans mélange pour le vainqueur et pour l'armée. Le même jour s'élèvent deux tombes : l'une sur le champ de bataille de Marengo pour le général Desaix, tombé sous le fer ennemi ; l'autre, dans un jardin du Caire, pour le général Kléber, tombé sous le poignard d'un assassin.

La maison d'Autriche n'était pas plus heureuse sur le Danube que sur le Po. Moreau répondait, le 10 juin, par la victoire d'Hochstedt à la bataille de Marengo, et rétablissait, après un siècle, la gloire de nos armes. La prise de Felskirch termine la belle campagne de Moreau. L'armistice de Parsdorf, qui en est le résultat, prépare, ainsi que celui d'Alexandrie, la fameuse paix de Lunéville. Mais il faut l'acheter encore par de nouveaux triomphes en Allemagne et en Italie. L'Angleterre, qui paie l'Autriche pour la guerre, lui fait désavouer les conventions de ses généraux et de ses négociateurs. Le 11 octobre, la reprise des hostilités fut annoncée à Lunéville, au moment où la paix avec l'Autriche allait être signée. L'Angleterre avait voulu y intervenir, et le premier consul voulait traiter séparément. Le but politique de la campagne fut donc de forcer l'Autriche à une paix séparée, et pour cela il fallait prendre Mantoue et Vienne.

Héritière de toute la gloire de nos armes et orgueilleuse de ses nouveaux triomphes, l'armée consulaire rappelait à la patrie ses plus beaux souvenirs. La France est aussi vaincue par l'armée de Marengo ; mais comme la gloire elle-même a besoin de s'allier au bonheur public pour inspirer un intérêt profond, l'on accepta comme certaine l'espérance de la paix, et on se rallia avec une nouvelle confiance autour de celui à qui on allait devoir la fin de la guerre, puisqu'il ne s'agissait que de quelques victoires.

Pour la troisième fois la Vendée était pacifiée. Les royalistes de l'intérieur seuls, plus attachés à leur cause par les périls de la guerre que les émigrés par l'expatriation, cachèrent leurs armes au lieu de les briser. Ceux de l'extérieur, fatigués d'un long exil sans gloire et poursuivis par l'humiliante hospitalité des étrangers, rappelés en France par le premier consul, cédèrent avec joie à l'impérieux besoin d'un repos sans déshonneur, et à l'attrait domestique d'une patrie dont la gloire les vengeait noblement du mépris de l'Europe.

Le parti des niveleurs, qui, selon le célèbre Burke, n'égalisèrent jamais rien, survécut plus longtemps à ce qu'il appelait la réaction de Bonaparte. Il resta aveugle dans sa haine, parce qu'il ne comprit pas, que ce n'était pas un homme, mais une époque qui le renversait. Accoutumé à remplir depuis longtemps les places et les prisons, ce parti ne jeta qu'un regard irrité sur le passage de l'anarchie à un gouvernement. Ne voyant qu'un homme, il ne vit qu'une usurpation. Doué d'une audace extrême et d'une prévoyance exclusive, il crut pouvoir rester impunément dans toute la rigueur de ses anciens principes ;

mais le fanatisme isolé d'une opinion qui ne laisse à ses partisans aucune consolation, au sein d'une prospérité à laquelle elle veut rester étrangère, ne pouvait plus enfanter que de vaines conjurations. Quelques essais dont d'obscurs conspirateurs furent les victimes prouvèrent qu'il n'y avait plus de compositions entre la volonté d'un peuple et l'égarément de quelques forcenés. César habita la capitale sans danger. Le pouvoir acheva la conversion du fanatisme, et plus d'un *Brutus* devint courtisan.

Un crime signala bientôt les fureurs de cet autre parti, qui, de concert avec le premier, avait été toujours prêt à attaquer les thermidoriens. A l'aide d'une machine infernale, dont l'invention appartenait aux révolutionnaires, il essaya d'accabler le premier consul et de l'ensevelir sous les débris du quartier le plus peuplé de la capitale. Ce lâche attentat, qui réunissait à l'assassinat la destruction et l'incendie, fit oublier le poignard du républicain Aréna, qui au moins cherchait lui-même son ennemi et ne voulait que lui pour victime.

Cependant la dénonciation des deux armistices a ramené la guerre en Allemagne et en Italie. Moreau la conduit sur le Rhin. Il doit marcher sur Vienne. L'immortelle victoire de Hohenlinden lui en ouvre la route. Lintz s'est rendue, et l'armistice de Steger a arrêté le vainqueur aux portes de Vienne. Brune est chargé de la guerre d'Italie, mais il semble attendre que Macdonald ait pénétré entre Moreau et lui pour répondre à leurs succès. Macdonald a heureusement rempli la mission du premier consul, et à son exemple, après avoir franchi les Alpes Rhétiennes, il a décidé le sort de la campagne. La cession de Mantoue en est le résultat. Après l'armistice de Trévise et celui de Foligno se termine aussi la guerre napolitaine.

Enfin, Lunéville a revu les négociateurs. Le 9 février 1801 la paix entre la France et l'Autriche est définitivement signée. La nouvelle de cette paix si glorieusement conquise vint surprendre les Parisiens livrés aux plaisirs du carnaval, et la fête populaire de la paix fut improvisée avec une sorte de délire. Bonaparte, qui en était l'objet, put, des fenêtres du palais consulaire, recueillir les votes de cet autre 18 brumaire qu'il méditait.

Jamais la liberté d'un grand peuple ne pouvait succomber à un plus beau péril. Son enchantement se trouva encore justifié le 4 mars suivant par le décret qui prescrivit chaque année l'exposition des produits de l'industrie nationale. Le génie de la guerre, en repos, votait cet hommage à la paix et la léguait à la patrie. Il ne restait à la France d'autre ennemi que l'Angleterre, et cette guerre n'avait d'autre champ de bataille que l'île d'Elbe, où les Anglais occupaient Porto-Ferrajo. La Grande-Bretagne, à qui la ligue de neutralité avait fermé tous les ports du Nord, envoya Nelson dans la Baltique pour y détruire les forces navales du Danemark et de la Suède, et celles de Paul Ier, chef de la ligue, devenu l'allié du premier consul. Plus d'un engagement liait déjà ces deux grands personnages, entre autres celui de marcher de concert à la conquête de l'Inde anglaise par deux armées combinées, quand le mars l'empereur Paul fut assassiné dans son palais par les mains les plus nobles de son empire. La gazette impériale de Pétersbourg annonça que l'empereur était mort d'apoplexie, et trois mois après son successeur reconnu, par un traité de commerce avec l'Angleterre, cet odieux droit de visite contre lequel Paul Ier avait armé l'honneur de ses voisins. La formidable ligue de neutralité maritime fut brisée par les poignards qui égorgèrent son chef, et le Nord tout entier retomba sous le joug britannique.

Ainsi le premier consul demeurait seul chargé de la guerre contre l'Angleterre, qu'il continuait de menacer à Boulogne, non sans avoir éprouvé des échecs maritimes sur l'Océan et sur la Méditerranée, quand tout à coup Pitt, l'irréconciliable ennemi de la révolution de la France et du premier consul, résigna le ministère : lui seul était depuis longtemps un obstacle invincible à la paix. Son éloignement prouva donc que le moment était enfin venu de la négocier, puisqu'on ne pouvait la conquérir.

La France était agrandie par les limites que lui avaient données ses armes, que la nature semble lui prescrire et que la politique aurait dû lui imposer à jamais. Conquise à Hohenlinden et à Trévis, la paix de Lunéville assurait à la république la Belgique et les provinces allemandes de la rive gauche du Rhin ; le Musée national recevait ces chefs-d'œuvre des arts de la Grèce et de Rome, ces trophées italiens que le despotisme d'une autre conquête devait lui enlever un jour. A la voix du premier consul, du dictateur des Etats populaires, les républiques batave, ligurienne et italienne dépouillèrent la forme directoriale et revêtirent la forme consulaire ; l'italienne sous la présidence du premier consul. Il en fut de même pour la république helvétique ; mais celle-ci eut au moins l'honneur de subir une révolution armée, et elle se réorganisa sous la médiation du vainqueur. Rome, Naples, la Sardaigne, l'Espagne, le Portugal, la Bavière et la Russie signèrent également la paix. Enfin, le 25 mars 1802, le traité d'Amiens la proclama au nom de l'Angleterre, de l'Espagne et de la république batave. Un dernier traité avec la Porte-Ottomane acheva le grand œuvre de la pacification du monde.

Sous les auspices des préliminaires de la paix britannique, une grande expédition était partie de Brest et avait soumis Saint-Domingue. Mais elle devait avoir un résultat plus déplorable que celle d'Egypte, sans laisser d'aussi beaux souvenirs. La réunion du Piémont à la république complétait largement ses frontières d'Italie. Les Alpes étaient devenues françaises. La victoire, la paix légitimaient de concert notre révolution et l'élévation de celui qui semblait la terminer. Mais la France eût été trop heureuse. Elle exécuta le traité d'Amiens. L'Angleterre se borna à le signer.

Dès quelle fut prête à recommencer la guerre, elle refusa hautement de rendre Malte et le cap de Bonne-Espérance, et, dès le commencement de 1803, avant de déclarer sa rupture, elle avait préludé par des hostilités sur les côtes de Bretagne. L'invasion du Hanovre par le maréchal Mortier avait été la représaille de cette agression, et depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'au port de Tarente, tous les rivages français et alliés de la France furent fermés aux Anglais. C'est à cette époque que se rattachent ces immenses travaux de Flessingue, d'Anvers, d'Alexandrie, qui seuls suffiraient pour immortaliser Napoléon. Les côtes des deux mers se hérissent de canons, les ports se remplissent de flottilles, et pendant que la Grande-Bretagne déploie toutes ses forces navales, sept armées françaises occupent l'Italie, le camp de Bayonne, ceux de Saint-Malo, de Saint-Omer, de Bruges, de Boulogne et de la Hollande.

A son retour d'Égypte, le général Bonaparte avait trouvé la France ruinée et arriérée par une foule de désordres. Le 18 brumaire avait été fait avec un emprunt ; ce jour il avait osé dire au Directoire : **Qu'avez-vous fait de cette France que je vous avais laissée si belle ?** Mais par l'impulsion d'un génie extraordinaire, le premier consul avait rétabli totalement le système financier. L'ordre administratif, qui en est la garantie, fut tellement bien organisé dans toutes ses parties, que la France, libérée comme par enchantement, put déjà

poser les bases d'un crédit qu'aucune révolution ne devait plus détruire. Au milieu de cette prospérité toute républicaine, un concordat vint la surprendre. Il n'édifia personne, mécontenta tout le parti philosophique de la révolution, et exaspéra le peuple et l'armée. Peu après, la création d'un royaume d'Etrurie jeta un nouveau trouble dans les esprits. On se demanda si c'était un essai que faisait le premier consul. Ce fut un spectacle bien étrange pour Paris, où huit ans plus tôt était tombée la tête de Louis XVI, que celui d'un prince de la maison de Bourbon recevant la couronne des mains qui avaient détruit la royauté, et assistant aux fêtes que lui donnèrent à l'envi les ministres de la république ! Bientôt un sénatus-consulte amnistia les émigrés au nombre de 150.000 ; un autre fonda, malgré la violente opposition qui éclata au Tribunat, un ordre de chevalerie sous le nom de Légion-d'Honneur. Le principe de cette institution était d'une saine politique ; il consacrait également le mérite civil et le mérite militaire. Mais la forme blessa les partisans de l'égalité, qui avaient voté ou reçu des récompenses nationales. Enfin, au nom de la liberté et de l'égalité, une loi rétablit l'esclavage des nègres, et Saint-Domingue fut perdue pour la France. Il n'était déjà plus temps pour la république de se mettre sur la défensive. Bonaparte disposait de sa conquête et marchait rapidement vers un avenir dont lui seul avait le secret.

Le 8 mai 1802, son consulat avait été prorogé de dix années. Le 2 août, proclamé premier consul à vie, il avait été de plus investi du droit de nommer son successeur ! A peine trente mois s'étaient écoulés depuis la chute du Directoire, que la capitale avait vu se former un gouvernement régulier et puissant, et le culte catholique redevenir privilégié ; elle avait vu inaugurer un trône, rentrer toute l'émigration, fonder une noblesse, abolir l'émancipation des noirs, et consacrer le principe de l'hérédité pour la première magistrature de la république !

Conservateur de la Constitution, le Sénat s'était réservé d'interpréter son mandat. Il le viola en 1804. Ce sénat, composé de vieillards presque tous révolutionnaires, sacrifia ainsi à de plus anciens souvenirs cette liberté qu'il avait vu naître et qu'il voyait mourir. Les habitudes et les intérêts monarchiques, interrompus depuis quelques années seulement par une révolution qu'il crut terminée parce qu'il en profitait, reprirent leur empire. Le Sénat s'empressa de ressaisir l'occasion d'obéir à un seul, et se hâta de préparer la salle du trône, aux pieds duquel il n'a jamais démenti depuis la religion de son ancienne croyance et la servitude de ses premiers penchants. Dès-lors il fut prouvé que ces vétérans de la république n'étaient que les remplaçants de la monarchie. En effet, quatre jours après la proclamation du consulat à vie, le Sénat s'investit du droit de changer la Constitution par un sénatus-consulte organique. Il réduisit de cent à cinquante les membres du Tribunat, dernier asile où la liberté vaincue pouvait encore rappeler ses souvenirs, et il reconnaît le conseil d'Etat comme une autorité constituée. Cependant, par un jeu cruel de la fortune, dans le même mois qui a vu proclamer Bonaparte consul à vie, Pile d'Elbe est réunie au territoire français, comme si la destinée s'était plu à rattacher à l'élévation de Napoléon l'apanage de sa chute.

Le 31 mars 1804, un Code civil, immortel monument des travaux de cette mémorable époque, couronne le repos et la gloire de la patrie, donne de la majesté à sa puissance, prouve et garantit sa régénération. Plus tard, on y ajouta un Code pénal, qui fut le code du despotisme, comme l'autre était l'œuvre de la liberté.

Toutefois, le bienfait de cette grande loi civile, qui devait régir une partie de l'Europe, trouve le peuple presque insensible à sa promulgation. Paris et la France étaient encore sous le poids de cette stupeur qui, dix jours auparavant, avait saisi tous les esprits, alors que le dernier rejeton de la maison de Condé, enlevé soudainement à la sécurité d'un asile étranger, baigna de son sang les fossés du donjon de Vincennes. Un rapport erroné de la gendarmerie a conseillé cette violation du droit des gens. La précipitation illégale d'une commission militaire a consommé le meurtre du prince, et ce meurtre sera à jamais reproché à Napoléon, dont il n'est point l'ouvrage. *Elle doit être éternellement reprochée*, dit-il dans ses *Mémoires*, *à ceux qui, entraînés par un zèle criminel, n'attendent point les ordres de leur souverain pour exécuter le jugement de la commission militaire.*

Depuis son avènement au consulat, l'esprit conspirateur compte les jours de Napoléon. Sa tête était dévouée alors aux poignards d'une foule d'assassins royalistes. Le conquérant de la Hollande et le vainqueur de Hohenlinden sont leurs complices. Ils attendent avec eux leur jugement dans les fers. D'autres, tels que George Cadoudal, sont libres encore, et si le chef de la république succombe enfin sous les coups de tant de sicaires qui errent autour de sa demeure, c'en est fait de la France : elle est soudainement replongée dans l'abîme des révolutions, creusé sous ses pas par les deux factions qui ont survécu aux réactions et aux amnisties du 9 thermidor et du 18 brumaire, car déjà Bonaparte était à lui seul toute la patrie. Ses conseillers, ceux qui doivent le perdre et l'abandonner un jour, au lieu de lui présenter cette fatalité comme la loi impérieuse d'un dévouement sans bornes à la république, lui démontrent que sa toute-puissance consulaire n'est plus un asile suffisant, puisqu'il n'y est pas même garanti par cette immense prospérité dont ses armes, ses lois et ses traités ont doté la patrie. Le Tribunat, où réside l'opposition, est choisi pour émettre le vœu impérial : le Corps législatif le proclame ; le Sénat le décrète ; le clergé le sanctifie. La nation, à qui la royauté consulaire avait déjà fait oublier la république, l'adopte dans sa grande majorité, parce qu'elle a l'instinct de la conservation de cette égalité qui déjà paraît lui suffire. Le 18 mai 1804, les citoyens d'une république sont devenus les sujets d'un souverain, et les généraux de la liberté les maréchaux d'un empire. Mais l'égalité s'agrandit quand la liberté s'efface : ces sujets sont tous appelés aux honneurs du nouvel empire ; ces maréchaux aussi peuvent monter sur des trônes.

Ici s'arrête la liberté du peuple français et commence l'empire ; ici finit Bonaparte et commence Napoléon.

La révolution est suspendue et non détruite, parce qu'elle est le patrimoine du peuple, qui ne peut mourir. Un interrègne de dix ans va lui être substitué par le premier général de la république, tandis que la liberté sera rendue à la France, sous le nom de monarchie constitutionnelle, par la maison royale de Bourbon, que la révolution avait proscrite. Le pacte que la révolution avait fait avec la France était la nation, la loi et le roi ; celui de la république était la liberté, l'égalité, ou la mort ; le pacte de l'empire est l'égalité et la gloire, avec le despotisme. Des mœurs nouvelles apparaissent sur la France, comme un nouveau climat après ces grandes tourmentes de la nature qui déplacent les saisons et modifient les formes de la terre. La souveraineté du peuple passe toute entière aux mains de celui qui, dans dix ans, sur les débris de ce trône qu'il vient d'élever, dira aux députés des départements : *Le représentant du peuple, c'est moi.*

EMPIRE.

Au bruit de l'avènement de Napoléon, l'Angleterre a répondu par un cri de guerre. Elle n'a plus de factions à solder contre l'empereur parmi les Français : c'est désormais à l'étranger qu'appartiennent ses subsides. Il faut que la France périsse sous les débris ou sous les vengeances de l'Europe. La république directoriale n'était déjà plus qu'un problème dont la république consulaire avait prouvé la faiblesse ; mais le trône de Napoléon est un fait. La république ne pouvait être ambitieuse ; elle n'avait conquis que pour se défendre, et elle eût été invulnérable si Bonaparte se fût contenté d'en rester le dictateur. Mais le trône, pour se défendre, pour exister, a besoin de conquérir. Il ne peut être, non pas même légitimé, mais assuré que par la victoire : il est dévoué à la raison du champ de bataille, et la victoire ne doit point s'arrêter. Toute modération, tout repos lui sont interdits même par les vaincus. La royauté de l'invincible Bonaparte est apparue à l'Europe comme un volcan politique et militaire, à qui les faux traités, les défaites sanglantes donneront un aliment perpétuel, jusqu'à ce qu'il s'éteigne de lassitude sous le poids de ses propres ruines. Aussi, contre le cours des traditions de l'histoire, l'invasion s'élancera du Midi vers le Nord, mais le Nord ne reprendra que trop tôt la route du Midi.

Aussitôt que Napoléon s'élève sur le trône, Pitt reparaît au ministère. Violatrice du droit des nations et du droit des gens, l'Angleterre porte avec un orgueil criminel l'impunité de l'attentat contre les neutres absous par Alexandre. Elle s'arme toute entière pour conquérir encore celle du traité d'Amiens, et le 9 octobre, sans déclaration de guerre, l'Espagne, dont l'ambassadeur est à Londres, voit ses vaisseaux attaqués et ses ports envahis par la piraterie d'un amiral anglais ; aussi, le 12 décembre, l'Espagne déclare la guerre au despotisme britannique, et unit ses flottes aux flottes de la France. Cependant l'empereur, ainsi que l'avait fait le premier consul, cherche à conjurer, le 2 janvier 1805, par une démarche directe et généreuse, la tempête que l'Angleterre veut soulever contre la paix du monde. Mais cette puissance demeure encore sourde à sa voix, et, dans le moment où Napoléon réclamait l'exécution du traité qu'elle avait signé, elle s'occupait avec la Russie d'un partage de l'Europe, et ne laissait à la France que les limites de 1792 !!!

Bientôt l'Autriche, non moins implacable, doit encore recevoir l'or britannique et offrir au nouvel empereur des trophées que désormais il appellera les siens : aussi prévoit-il les appels de la gloire qui pourront l'entraîner hors de la France. Ebloui déjà par l'éclat d'une élévation qui cependant fut toute populaire, il rétablit le ministère de la police et le donne à Fouché de Nantes. Il pense que lorsqu'il sera transporté par la victoire au centre, ou peut-être aux extrémités de l'Europe, son pouvoir sur son empire sera garanti par ce ministre et par cette institution. Il en pourra juger aux jours de la mauvaise fortune. L'œuvre du despotisme se prépare, comme une force destinée à terrasser tous les périls, soit au dedans, soit au dehors, et la France subit la première, avant toute agression extérieure, les conditions d'une conquête. L'Angleterre offrait à Napoléon un tout autre exemple. Sa tyrannie ne s'appesantissait que sur le reste du monde ; elle gardait la justice et la liberté pour ses foyers.

Le terrible ministère de la police est en action. La vie publique, la vie privée, la presse, la pensée lui sont asservies. La France, qui s'était donnée, est vaincue sans combat. Elle n'est plus qu'un trophée domestique, destiné à orner ou à subir une pompe triomphale. Il ne reste que l'Europe à soumettre. Napoléon attend avec impatience le signal des combats. Il faut que la gloire fasse aimer les nouveaux drapeaux aux vétérans de la république, et rende les aigles aussi redoutables à l'Europe que les couleurs républicaines. Ses armées semblent déjà menacer Vienne des ports de l'Océan, d'où elles voient blanchir les côtes de l'Angleterre. Napoléon est allé se faire saluer empereur par ces légions qui bivouaquent devant la tour de César. Il leur a donné ses aigles, et l'étoile des braves ennoblit l'élite de ses guerriers.

Une ère merveilleuse s'étend sans limites aux regards de Napoléon porté sur le pavois par les hommes qui ont vu la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie et l'Égypte. Il n'est détourné de ses hautes pensées militaires et politiques que par les séductions des vieilles traditions royales. A la tête de ses armées, en présence de ses conseils, Napoléon a tout son génie. Il est le premier capitaine, le premier souverain, le premier législateur de son siècle : Rentré dans le palais, il y adopte tous les souvenirs des rois, il se confond avec eux par l'imitation. Il est lui-même le législateur de l'étiquette de sa cour. Au milieu des trophées et des guerriers qui remplissent les salles du palais, l'œil observateur s'étonne d'y surprendre un grand homme étudiant le cérémonial et les usages des vaincus. L'empire romain ne conserva sa force que tant qu'il garda ses mœurs : du moment où il les perdit, il marcha vers sa ruine. Au lieu de frapper l'Europe et la France elle-même par le spectacle d'une majesté inconnue, au lieu de commencer sa dynastie, Napoléon a l'air de la continuer. Enfin le pape vient poser sur sa tête le diadème du Bas-Empire. C'était cependant ce même évêque d'Imola qui, pendant la campagne du général républicain qu'il venait sacrer à Paris, disait à ses diocésains : Si vous voulez être bons chrétiens, soyez de bons démocrates. Un ordre nouveau, un homme tout-à-fait neuf dans l'histoire, venaient de sortir de la révolution française. Il suffisait, il devait suffire à cet homme de la faire ployer sous le poids de la gloire et du génie. Qu'avait-il besoin d'imposer à la France le fardeau des vieilles royautés, auxquelles la sienne, née de la veille, ne devait pas ressembler ?

Mais le voici rendu à lui-même. Le fracas de la guerre a retenti dans toute l'Europe. La Suède, où doit bientôt régner un de ses maréchaux, a reçu les subsides de l'Angleterre. Déjà l'Autriche rassemble ses nombreuses armées à la voix de cette dernière puissance, avec laquelle la Russie, qui n'est plus celle de Paul Ier, forme, le 11 avril 1805, la troisième coalition. L'expulsion des Français de l'Italie en est encore le premier but. Mais pendant la conclusion du traité de Pétersbourg, Napoléon allait prendre dans cette même Italie la couronne de fer que le Sénat cisalpin était venu lui offrir. Sur sa route, il s'arrête à cette même école de Brienne où il est devenu Français, et, jaloux de revoir une des promenades favorites de son enfance, il reconnaît sans le savoir le champ de bataille où, dix ans plus tard, il disputera à l'Europe son trône impérial.

Arrivé à Milan, le nouveau Charlemagne se couronne lui-même du diadème des rois Lombards, comme il l'a fait à Paris, et une députation de Gênes, conduite par le Doge, sollicite et obtient l'incorporation de la république ligurienne au grand empire. L'état de Lucques, qui exprime un vœu à peu près semblable, est réuni à la principauté de Piombino, dont Napoléon a doté sa sœur. Les choses en étaient déjà venues au point qu'il était utile aux anciens alliés de la république de devenir des sujets de l'empire. Il est vrai que Napoléon est entré à Milan par une

porte triomphale, par le camp de Marengo, où il a regagné l'Italie, et que, déjà maître du Piémont, il a dû assurer, par la possession de Gênes et du littoral qu'il enlève aux Anglais, l'indépendance de ses deux couronnes.

C'est alors aussi que, jaloux d'étonner le monde par le coup mortel qu'il prépare à l'Angleterre, Napoléon a ordonné à ses flottes de Toulon et de Rochefort d'attirer à leur poursuite, dans l'autre hémisphère, les forces britanniques. A leur retour, elles rallieront les escadres d'Espagne et de Brest ; la Manche sera libre et protégée par une flotte guerrière : les flottilles des côtes du Nord porteront cent mille Français sur le sol de l'Angleterre. Mais Villeneuve se laisse battre au cap Finistère, et s'est réfugié à Cadix en attendant que par une dernière calamité il achève la même année la ruine de notre marine.

L'habitude des mêmes hommes n'a pas été une des moindres causes des désastres de Napoléon jusqu'au dernier moment. C'est une bizarrerie fatale que l'esclavage de l'habitude dans un caractère aussi indépendant et aussi élevé. Il s'attachait aux notabilités de son empire par les bienfaits dont il les avait comblés, et ne leur tenait jamais compte de ce que leur impéritie ou leur perfidie avaient pu causer de maux à la France. Villeneuve, justement accusé pour le désastre d'Aboukir, avait été choisi pour commander cette grande expédition qui devait subjuguier l'Angleterre et rendre à jamais la paix au monde. Il est vrai aussi que Decrès ne cessa d'être ministre de la marine pendant tout le règne de Napoléon et même dans les cent jours !

Le 9 août, l'Autriche accède hautement au traité de Pétersbourg contre la France, dont les forces s'ébranlent sous les ordres de son nouveau souverain. Le camp de Saint-Omer quitte brusquement le blocus de la Grande-Bretagne, et devient l'avant-garde de la grande-armée. Trop voisine de la France et incertaine du résultat de cette lutte terrible, la Prusse s'enveloppe dans une apparente neutralité. Mais le 1er octobre, à la veille du combat, un pèlerinage politique a réuni à Potsdam, auprès de la tombe du grand Frédéric, Alexandre et Frédéric-Guillaume, et, sur cette cendre héroïque, ils se sont juré une alliance mystique sous laquelle Napoléon et la France doivent succomber un jour.

Napoléon apprend, en courant de victoires en victoires, ce serment religieux dont il compte retarder la menace. Ses généraux de la grande-armée et de l'armée d'Italie rivalisent de gloire, et attachent, à des noms déjà illustres, une nouvelle renommée. Ulm a capitulé avec une armée de trente mille hommes, qui ne l'a pas défendue. Cet inconcevable succès ouvre à Napoléon la route et bientôt les portes de Vienne. Il a fait sa fortune de soldat ; il lui reste à faire celle de souverain, et, le 15 novembre, le nouveau César occupe la capitale de l'ancien. Mais il n'est pas pour cela le maître de la monarchie autrichienne, qui a transporté ailleurs son champ de bataille. Au jour du malheur, l'homme de la guerre oubliera-t-il qu'un empire envahi a ses pénates partout où il lui reste une armée, et qu'un camp est alors sa véritable capitale ?

Cependant le vainqueur suit son ennemi, qui s'est rapproché de son allié de Pétersbourg. Le 3 décembre, la fameuse bataille d'Austerlitz, la plus belle, qui, selon Napoléon, ait illustré son génie militaire, termine ce grand différend au sein de la Moravie. A la bataille des trois empereurs, triumvirs modernes, dont un seul rêvait le partage du monde, succède, le 26, le traité de Presbourg, auquel se dérobe Alexandre par la générosité du vainqueur, tandis que son allié secret de Berlin s'y fait représenter au nom de la *neutralité* qu'il a si bien gardée : aussi le roi de Prusse reçoit le Hanovre en échange de ses possessions rhénanes. Ce

traité de Presbourg confirme la réunion de la couronne d'Italie à celle de France sur la tête de Napoléon, et reconnaît les rois qu'il doit faire.

A Presbourg, Napoléon devait obtenir davantage, car il pouvait y détruire la puissance autrichienne, en la divisant en trois États depuis long-temps impatiens de leur séparation. C'était le droit de la victoire. L'empereur d'Autriche était l'agresseur ; il avait envahi la Bavière, l'alliée, l'amie de la France, sans déclaration de guerre. Il avait signé le traité de Lunéville, qui laissait aux États d'Italie toute leur indépendance. Il n'avait d'autre motif, pour cette guerre, que le vieux serinent de Pillnitz, qui, en dépit des traités avec la France, ne cessera, jusqu'au dernier moment, d'inspirer la politique de l'Europe, parce que, depuis la révolution, la légitimité est la seule raison des rois, comme la liberté est celle des peuples. Si le partage de l'Autriche avait eu lieu, quatre royaumes indépendants sortaient du traité de Presbourg, la Pologne, la Bohême, la Hongrie et l'Autriche. La Prusse n'eût pas été tentée de risquer sa couronne à Iéna, ni la Russie à Moscou. L'une serait redevenue l'alliée naturelle de la France. L'autre, exilée au-delà des limites de nos alliances, eût retrouvé sa destinée en Asie. Car, depuis, les résultats de Friedland ne furent incomplets que parce que l'Autriche était debout sur la droite du champ de bataille. La victoire d'Austerlitz pouvait être pour la France la victoire d'Actium. Soixante jours de campagne ont produit ces miracles politiques et militaires. On était parti d'un port de l'Océan pour aller vaincre en Moravie.

En revenant dans sa capitale, Napoléon marie à Munich son fils adoptif, Eugène Beauharnais, avec la fille du roi qu'il vient de donner à la Bavière. Le 26 janvier 1806, trois mois après son départ de Paris, l'empereur y reparaît légitimé par la plus éclatante victoire. Aussi, un village, un pont, une colonne triomphale, reçoivent le nom d'Austerlitz. Cette époque étonne à la fois l'Europe et la France elle-même par un éclat tout-à-fait inconnu dans les fastes modernes. Le caractère qu'elle présente est à la fois national et monarchique, héroïque et religieux. Napoléon se peint tout entier dans les actes qui suivent son retour, tel que le génie et la fortune l'offraient alors aux regards du monde. Le 25 mai sera célèbre par l'exposition des produits de l'industrie française et par la fête des triomphes de nos armées. Le 15 août consacra celle de Saint-Napoléon, nouveau patron de la France, et le rétablissement du culte catholique. Le premier dimanche de décembre on célébrera l'anniversaire du couronnement et de la victoire d'Austerlitz. Un autre décret, qui destine la basilique de Saint-Denis à la sépulture des empereurs et y consacre trois chapelles aux cendres royales des trois races, rend en même temps au culte catholique la basilique de Sainte-Geneviève, tout en lui conservant la sépulture des grands hommes, inaugurée par l'Assemblée constituante.

A l'ouverture du Corps législatif, le 4 mars, Napoléon livre à l'Europe les oracles de sa grandeur présente.... *La maison de Naples a perdu la couronne sans retour, la presque île de l'Italie toute entière fait partie du grand empire... La Russie ne doit le retour des débris de son armée qu'au bienfait de la capitulation que je lui ai accordée.... Maître de renverser le trône d'Autriche, je l'ai raffermi. La conduite du cabinet de Vienne SERA TELLE QUE LA POSTÉRITÉ NE ME REPROCHERA PAS D'AVOIR MANQUÉ DE PRÉVOYANCE !!!* Le 8 mars, le grand-duc de Bade épousait aux Tuileries Stéphanie de Beauharnais, que l'empereur avait adoptée. Le 15, le prince Murat devenait grand-duc de Clèves et de Berg. Le 30, un décret réunit au royaume d'Italie l'État de Venise, et érigeait en duchés, grands-fiefs de l'empire, diverses provinces et principautés de l'Italie, destinés à récompenser de grandes illustrations. Le 1er janvier avait vu couronner les rois

de Bavière et de Wurtemberg. Le 30 mars, Joseph Bonaparte était roi de Naples. La Hollande elle-même suit l'exemple de la haute Italie. Le fondateur des républiques les change toutes en royaumes. Napoléon n'a plus, sauf l'Helvétie, que des rois pour voisins. Le 5 juin, son frère Louis régnait en Hollande.

Tout sert la fortune du vainqueur d'Austerlitz. Pitt, l'irréconciliable Pitt était mort le 23 janvier, comme s'il n'avait pu survivre à l'élévation de son mortel ennemi, et avait été remplacé par Fox, son plus redoutable antagoniste, dont Napoléon, consul, s'était fait un ami. Ainsi, la religion politique de la Grande-Bretagne va changer, et le traité d'Amiens peut encore être invoqué pour donner enfin la paix au monde. Ces deux grands hommes allèrent l'un au-devant de l'autre pour consommer cette œuvre si digne des deux nations. Car l'Angleterre avait aussi ses lauriers comme la France. Elle avait gagné à Trafalgar sa bataille d'Austerlitz. Napoléon s'empresse de donner aux négociations qui s'étaient ouvertes dans le mois de mars un gage irrécusable de sa volonté de faire la paix. Il proposa à l'Angleterre ce qu'il lui avait refusé lors du traité d'Amiens, de conserver Malte et le cap de Bonne-Espérance. Au milieu de cette négociation, une autre s'était terminée avec le plénipotentiaire russe, qui, le 20 juillet, signa la paix. La France s'empressa d'exécuter ce traité comme elle avait fait pour celui d'Amiens. Peu de jours avant, le 12 juillet, le célèbre traité de la confédération du Rhin, dont Napoléon est reconnu le protecteur, force l'empereur d'Autriche à renoncer au titre d'empereur d'Allemagne, et attache à la France tous les États intermédiaires, même ceux de l'archiduc son frère, créé par Napoléon grand-duc de Wurtemberg.

Mais ce traité, qui donne à la France une avant-garde menaçante contre l'indépendance du reste de l'Allemagne, jette l'inquiétude dans l'âme du roi de Prusse, qui l'avait cependant reconnu ; ce prince, avec l'agrément de Napoléon, essaie de former une confédération du Nord. Frédéric-Guillaume, jaloux de partager avec la France le protectorat germanique dont l'Autriche vient d'être dépouillée, voudrait réunir dans le même faisceau toute l'Allemagne qui descend de la Baltique jusqu'au-delà de l'Elbe et de la Mulde. Napoléon a bien voulu pardonner le traité secret de Potsdam, mais il ne croit pas devoir joindre à l'investiture du Hanovre le protectorat de toute la confédération luthérienne. C'eût été, même en politique, élever autel contre autel, et il en excepte spécialement les villes Ansatiques et l'électorat de Hesse, pays de soldats, tous à vendre, tous formés sur la discipline prussienne. Quant à la Saxe, la confédération du Rhin s'était formellement opposée à sa réunion à celle du nord.

Cependant, dans toutes ces négociations avec la Russie, l'Angleterre et la Prusse, la France seule était de bonne foi ; car, le 30 août, l'empereur Alexandre refusa de ratifier le traité du 20 juillet. La Prusse multipliait ses armements et envahissait bientôt la Saxe. L'ambassadeur de France était insulté à Berlin. La reine de Prusse, belle et jeune, exaltait les imaginations des officiers, et, nouvelle Armide, changeait en une entreprise chevaleresque une intrigue politique dont elle devait être la victime. Dans le même temps, la santé du chef du cabinet britannique s'affaiblissait, et Fox avait été contraint de remettre en d'autres mains la direction des négociations avec la France. Le 3 septembre, il cessa de vivre, et la conduite des monarques de Russie et de Prusse fut loin de paraître étrangère au changement de système opéré par la maladie de l'illustre Fox. Enfin, entraîné vers sa perte par la Russie et par l'Angleterre, qui n'expose pas un seul homme dans les sanglants débats du continent, averti, conjuré presque directement par Napoléon, menacé sur ses frontières, le roi de Prusse, dominé par la reine et par ceux qui l'entourent, livre de nouveau sa fortune à la

Russie et à la Grande-Bretagne, et une quatrième coalition-rallume dans l'armée de Napoléon la foudre qu'il croyait avoir éteinte pour long-temps au bivouac d'Austerlitz. Fox avait emporté dans la tombe toute l'espérance de la paix du monde. L'ultimatum insolent de la Prusse donne le signal de la retraite au plénipotentiaire anglais, et celui de la guerre à nos soldats.

Le 28 septembre, l'empereur est en marche à la tête de sa grande-armée et de ses grands vassaux d'Allemagne. Le 6 octobre, il est à Bamberg. Le 14, deux batailles jumelles, celle de Iéna gagnée par Napoléon, et celle d'Auerstaedt par le maréchal Davoust ; le 18, le combat de Prenzlau, et, les 6 et 7 novembre, la prise de Lubeck détruisent la monarchie prussienne, qui était aussi toute militaire et toute despotique. Grand exemple qui, comme celui d'Austerlitz, devait être perdu pour le vainqueur ! Le 21 novembre sort de Berlin, comme un oracle européen, ce fameux décret du blocus continental, qui va remuer le monde et qui fait trembler sur ses fondements tout l'empire britannique. Le 7 décembre, Napoléon reçoit à Posen l'heureuse nouvelle de la guerre de la Turquie contre les Russes. Le 11, en habile politique, il place la couronne sur la tête vénérable de l'électeur de Saxe, à qui il avait généreusement renvoyé ses troupes prisonnières à Iéna. Le roi de Saxe fera partie de la confédération du Rhin, et il attache à la cause de la France tous les princes de sa maison. Jamais Napoléon n'aura conquis ni couronné un ami plus fidèle.

La fin de l'année 1806 voit renaître la lutte entre les Français et les Russes. Ainsi que son allié de Berlin, qu'il n'a point secouru et qu'il ne peut plus venger, l'empereur Alexandre va déployer la plus grande partie des forces de son empire. Il veut expier la honte du sauf-conduit d'Austerlitz et justifier le désaveu de la paix faite en son nom. Mais les batailles d'Eylau et de Friedland anéantissent ses forces militaires : la première, cruellement disputée au sein d'un hiver rigoureux, préparait d'autres souvenirs aux deux armées ; la seconde, livrée le 14 juin 1807, est le brillant anniversaire de la bataille de Marengo, et produit de plus importants résultats.

Le 25, une conférence romanesque a lieu sur un radeau du Niémen entre les deux empereurs et le roi de Prusse. Le 7 juillet, la paix de Tilsitt met fin à la quatrième coalition. Le traité avec la Prusse ne fut signé que le 9. Ce royaume, gracié par le vainqueur à l'intercession de la Russie, perd la moitié de son territoire et la moitié de sa population au profit des alliés de la France, et subira le joug des routes militaires qui doivent le traverser depuis nos frontières jusqu'à celles du nord. Les rois vaincus reconnaissent le roi de Saxe grand duc de Varsovie, les frères de Napoléon rois de Naples, de Hollande et de Westphalie, et la Confédération du Rhin jusqu'à l'Elbe. Mais le traité de paix avec Alexandre est en même temps un traité d'alliance, et il eût donné à Napoléon l'empire d'Occident si l'Autriche eût été partagée à Presbourg ; car les deux empereurs ont engagé leur médiation réciproque, Napoléon pour la paix de la Turquie, Alexandre pour celle d'Angleterre, et dans le cas où cette médiation ne serait pas acceptée, ils devront agir de concert contre ces deux puissances. Il s'agit, pour l'Angleterre, de reconnaître l'indépendance des pavillons, et de restituer, en recouvrement du Hanovre, ses conquêtes depuis 1805. Quant à la Turquie, elle devait être réduite à Constantinople et à la Romélie, et le reste de son empire européen divisé entre la Russie, la France et même l'Autriche, à qui la Serbie serait donnée. On assure qu'un des articles secrets n'était point étranger au projet antérieurement formé par l'empereur Paul et le premier consul Bonaparte, d'aller de concert attaquer par terre les possessions asiatiques de la Grande-Bretagne. Ce dernier plan eût complété l'accord des empereurs de France et de

Russie par un partage du monde, tel que les circonstances avaient permis de le régler à Tilsitt. La Porte-Ottomane accepta la médiation française, tandis que l'Angleterre, qui n'avait vaincu ni à Iéna ni à Friedland, refusa la médiation russe : elle préféra la guerre, qui l'indemnisait du blocus ; d'ailleurs elle avait ses espérances en réserve sur le continent.

Par le traité de Tilsitt, la Pologne, la généreuse Pologne renaît morcelée et vassale de trois couronnes. Elle n'a d'autre rang en Europe que celui d'une indemnité pour une guerre future. La Prusse demeure la prisonnière irritée de la paix. L'Europe entière, sauf l'Angleterre, reste humiliée : la chaîne du blocus l'entoure, et l'épée de Brennus est sur sa tête.

Cependant, parvenu à l'apogée de la fortune humaine, après avoir sur son passage donné des Constitutions au grand-duché de Varsovie et au royaume de Westphalie, Napoléon avait rapporté un caractère de domination qui semble faire de ses trophées lointains un joug pour les Français ; et tandis que l'Angleterre le dévoue à la haine des rois, comme le *représentant de la révolution*, lui s'attache à en détruire toutes les traces dans sa patrie. Les Constitutions de l'empire cessent d'être inviolables. L'ombre d'indépendance que les cinquante membres du Tribunal conservent encore blesse ses regards. Le 19 août, il détruit cette salutaire institution, et transporte en maître ses attributions au Corps législatif, qui a pris pour modèle le dévouement du Sénat. La France ressemble à un pays conquis par un grand homme, qui lui donne pour lois les inspirations de son génie et les décrets de ses volontés. Il est vrai que, si ces volontés sont pleines de force, ces inspirations sont remplies de grandeur. Le despotisme fondé sur l'égalité eût été naguère une utopie bizarre et sans crédit ; c'est cependant l'histoire de Napoléon avec ses triomphes et ses créations sublimes, qui enivraient en même temps le maître et les sujets. Mais aussi, quand le despotisme est vaincu, l'égalité ne suffit pas pour le défendre : n'étant que la condition de la liberté, elle ne peut se sauver que par cette liberté qui représente un peuple, comme le despotisme ne représente qu'un homme.

Immédiatement après la paix, Napoléon, désarmé entièrement et de bonne foi, se hâtait d'envoyer ses ambassadeurs aux princes dont il avait triomphé. Mais l'Europe, bientôt soldée et soulevée contre lui par l'Angleterre, adoptait aussi pour ses traités la foi de cette puissance. Ils n'étaient pour l'Europe que des trêves. Elle avait toujours une coalition prête à éclore, et déjà elle ne désespérait peut-être pas plus du traité de Tilsitt que de celui de Presbourg. La Prusse et la Russie vont réparer leurs pertes. L'Autriche, déjà reposée d'Austerlitz, doit reparaître dans la carrière contre la France. Elle s'était hâtée de rassurer l'Angleterre sur ses engagements avec Napoléon en livrant aux Russes, dès le 4 mars 1806, les Bouches du Cataro, qui appartenaient à la France.

En attendant que l'Autriche soit prête, l'Angleterre, qui l'est toujours, et qui a pris pour devise : *Prévenir, c'est réprimer*, prévoyant que les négociations qui s'entament à Tilsitt peuvent renouer la ligue de neutralité armée du Nord, formée par Paul Ier, envoie contre le Danemark, dans les premiers jours de juillet, une expédition de forbans dont le manifeste porte *la remise de la flotte danoise ou l'incendie de Copenhague*. L'indignation s'empare du gouvernement danois, qui n'est point en guerre et qui est sans défense ; son peuple court aux armes. C'était ce que voulait le machiavélique cabinet de Saint-James. Aussitôt les Anglais débarquent, leurs vaisseaux bombardent la ville pendant trois jours, et la flotte danoise est leur proie. Cet exécrable attentat de la loi du plus fort avait lieu dans le moment où le roi de Suède, l'aventureux champion de la

politique britannique, au lieu de poser ses faibles armes après Friedland, s'opiniâtrait, comptant sur les secours de l'Angleterre, à continuer seul la guerre contre le vainqueur de la Prusse et de la Russie, et disposait ses sujets à le détrôner. L'Angleterre abandonna cet allié à son aveugle dévouement, dépouilla un pays neutre et détruisit sa capitale. Aussitôt la Russie rompit noblement avec la cour de Londres, brisa toute relation avec elle et ses sujets jusqu'à ce que celle-ci eût fait la paix avec la France, satisfait le Danemark et reconnu l'indépendance des mers.

Excepté l'attentat de Copenhague, dont le succès révolta toute l'Europe, l'Angleterre, depuis un an, n'avait essuyé que des désastres. Elle avait voulu, en 1806, essayer sur Constantinople la même tentative : elle avait aussi demandé la flotte turque en dépôt, ou menacé la capitale de l'incendie ; mais les batteries improvisées par l'ambassadeur Sébastiani avaient mis en fuite l'amiral anglais. L'habileté, le courage du général français sauvèrent alors Constantinople et la flotte ottomane. C'était ainsi que la France agissait avec ses alliés. A Rosette, une armée anglaise avait été honteusement repoussée par les Egyptiens, et elle s'était embarquée. Dans l'autre hémisphère, l'Angleterre n'avait pas été plus heureuse. Son armée, forte de dix mille hommes, avait échoué devant la ville de Buenos-Ayres, et perdu Montevideo par capitulation, ainsi que toute la cote de Rio de la Plata. La réunion de toutes ses forces à celles de son allié le roi de Suède aurait au moins fait intervenir noblement ce prince aux négociations de Tilsitt, et justifié sa chevaleresque fidélité aux intérêts britanniques. Il en sera de même pour le Portugal, véritable colonie anglaise. Ce royaume, appelé comme tous les États maritimes du continent à l'adoption du blocus contre l'Angleterre, menacé et bientôt envahi par une armée française, en vertu du traité secret de Fontainebleau entre la France et l'Espagne, verra son souverain fuir et transporter ses pénates dans le Nouveau-Monde. Jour pour jour cent soixante-sept ans après que la maison de Bragance eut arboré son pavillon sur la tour de Lisbonne, le 1er décembre, le roi de Portugal ira réaliser au Brésil, en présence d'une flotte anglaise de seize vaisseaux de ligne, le vœu que quarante ans auparavant la tyrannie britannique avait inspiré au ministre Pombal !

Encore quelques victoires, et la France deviendra le centre du nouvel empire. Les duchés de Parme et de Plaisance, et le royaume d'Étrurie, dont le souverain est mort laissant un héritier, occupés par nos troupes, sont réunis à l'empire français. Il finit que toutes les côtes de l'Europe appartiennent à l'empire, afin qu'elles soient fermées à l'Angleterre. Dominé par l'étude des combinaisons de la guerre, qui toutes lui sont heureuses, Napoléon est entraîné à soumettre et à sacrifier les véritables intérêts de la politique de la France aux règles inflexibles de la stratégie. La vaste péninsule ibérique s'étend à ses yeux comme une position menaçante qu'il doit soustraire à l'occupation militaire et commerciale de la Grande-Bretagne. Conçu à Milan par l'inspiration de la plus vaste pensée, le blocus qui menace cette puissance sera conduit comme une grande opération de guerre. Cette loi est fatale ; elle est sans commentaires pour lui-même et pour l'Europe : amis ou ennemis doivent s'y soumettre ou combattre. Junot est allé la proclamer en Portugal à la tête d'une armée. L'Angleterre répondait à cette loi par une autre non moins tyrannique, celle du droit de visite, et d'une imposition, et d'une station obligée dans un de ses ports pour tout navire français, allié de la France ou neutre. En représaille de cette représaille, le 17 décembre, Napoléon déclare dénationalisé et de bonne prise tout bâtiment qui se sera soumis à ce droit de visite. Enfin, le Rhin tout entier est Français à la fin de janvier 1808, par les réunions du port de Flessingue, des places de Wesel, de Cassel et de Kehl à

l'empire. Magnifiques et naturelles frontières, qu'aucune agression, qu'aucun grief politique n'auraient dû permettre de franchir que pour les défendre et y rentrer victorieux !

Mais ici commence la décadence de l'empire. Le traité secret de Fontainebleau entre la France et l'Espagne avait réglé le partage du Portugal entre ces deux puissances. Le roi d'Espagne, déclaré suzerain de ces deux Etats, devait joindre à ses titres celui d'empereur des deux Amériques. Une armée française, que l'Espagne, dans son irritation contre l'Angleterre, nommait l'*armée libératrice*, l'armée de la Gironde, enfin, était réunie à Bayonne à la fin de 1807, pendant que Junot consommait l'invasion du Portugal. Tout à coup, le 30 octobre, le prince des Asturies est arrêté à l'Escurial. Héritier du trône, il est l'ennemi naturel du favori Godoi, que poursuit la vengeance de la nation. Accusé d'avoir ourdi des trames contre le gouvernement de son père, obligé de descendre à solliciter le pardon de sa haine pour Godoi, il avait enfin été gracié par le roi, qui a fait intervenir l'empereur Napoléon dans ces intérêts de famille. De son côté, Ferdinand avait également rendu Napoléon l'arbitre de ses griefs, et même du choix d'une épouse dans la famille impériale. C'était dans l'espoir d'une réponse favorable qu'il avait projeté une révolution, dont le renvoi de Godoi eût été le gage national. Cette affaire avait été assoupie par les conseils de Napoléon, et le favori crut avoir détruit pour toujours l'influence du prince des Asturies. Napoléon était alors l'idole des Espagnes. Princes et sujets, tous attachaient sur lui des regards d'admiration et de confiance, tous l'appelaient également à venir être l'arbitre de la destinée espagnole. Ce sentiment était d'autant plus généreux qu'il était patriotique, car l'Espagne voyait en lui le héros qui devait la venger de l'Angleterre, et les arcs de triomphe s'étaient élevés spontanément, avec un enthousiasme tout populaire, sur les deux routes qui mènent de France à Madrid. Malheureusement, Napoléon refusa, à son retour d'Italie, de se rendre au vœu de l'Espagne. Sa présence seule à Madrid, sans armée, eût réglé les différends de la famille royale et les griefs de la nation. Le renvoi du favori, et peut-être l'abdication du roi, eussent été le résultat de ce haut arbitrage. Par cette seule mesure, Napoléon portait à l'Angleterre le coup le plus terrible : les Espagnols, délivrés de leur oppresseur, auraient, sous le protectorat de Napoléon et sous le règne de Ferdinand devenu l'époux de la fille aînée de Lucien, tourné contre les Anglais les passions terribles qu'ils allumèrent depuis contre les Français. L'union, l'alliance de l'Espagne et de la France, cimentées de nouveau par de tels gages, eussent rendu l'empire français invulnérable.

Mais la destinée en ordonna autrement. Au milieu de cette aveugle confiance, qui berçait toute l'Espagne au nom seul et à l'espoir de l'arrivée de Napoléon, on apprend que le grand-duc de Berg a fait occuper militairement les places de Pampelune et de Barcelone, de Figères et de Saint-Sébastien. Dans le même moment, la Russie envahissait la Finlande, parce qu'elle ne permettait pas à la Suède de rester neutre avec l'Angleterre, et le Danemark approuvait cette injuste agression par une ancienne jalousie. Ce royaume était loin de prévoir que l'occupation de la Finlande par les Russes lui ferait perdre un jour la Norvège au profit de la Suède, sous la garantie de cette même Russie. Napoléon ne prévoyait pas non plus que, dans peu d'années, les Espagnols, qui l'appelaient de tous leurs vœux, et les Russes, qui suivaient si ardemment son système, s'entendraient des deux extrémités de l'Europe pour le détrôner.

Cependant, à la veille des grands intérêts qui vont donner à Napoléon une place si neuve et si périlleuse dans les fastes du monde, le distributeur des couronnes de Bavière, de Wurtemberg, de Hollande, de Saxe, de Naples, de Westphalie, le

fondateur de tant de souverainetés, le modérateur du continent, le maître de deux nations, persiste encore à rechercher, pour en revêtir sa pourpre triomphale, tout ce qui compose le luxe héréditaire des trônes européens. Les grands dignitaires de l'empire, les maréchaux, la foule des officiers du palais, ses aides-de-camp, son invincible garde, tous les ordres de l'Etat, tous les grands pouvoirs de la France, les ambassadeurs de toute l'Europe, ne suffisent plus à l'éclat de sa cour, à la majesté de sa puissance ; il a aussi besoin d'une noblesse. Au lieu d'une, il en a deux. L'ancienne reprend naturellement son rang d'âge dans une institution dont le temps fait toute la valeur. La démocratie fait ses preuves avec la même ardeur qu'elle les avait proscrites. La république et le champ de bataille fournissent le blason. La nouvelle noblesse se recrute dans les rangs de l'armée, sur les bancs des législateurs du Sénat et des Conseils, dans les comptoirs du commerce, dans les greffes du barreau : nouveau joug sous lequel devait passer un peuple vainqueur de l'Europe, parce qu'il est du despotisme d'abaisser ceux que la liberté avait élevés ! Tout ce qu'il y a de grand, d'illustre, de populaire, est frappé d'un titre qui le fait dépendre du trône et l'isole du peuple. L'égalité sociale, gage de l'égalité politique, est détruite ! Un Montmorency est fait comte, Fouché est nommé duc ! Masséna lui-même perd son nom !

Mais au milieu de ces créations aristocratiques qui dépopularisent Napoléon, l'Espagne occupe malheureusement sa pensée. Il n'est plus question du traité de Fontainebleau. Napoléon demande la réunion à l'empire des provinces de la rive gauche de l'Ebre. Ainsi s'explique l'occupation des places fortes espagnoles. Cette cession compense celle du Portugal. La cour de Madrid est saisie de stupeur. Godoï, à qui la principauté des Algarves avait été promise en Portugal, frustré de cette espérance, est de plus entraîné à proposer à la famille royale de suivre l'exemple de celle de Lisbonne et d'aller avec lui régner en Amérique. Tout se prépare pour ce départ, qui semble une loi sans appel, et pour en dérober la connaissance à Ferdinand, qui en est le captif naturel. Mais le bruit de ces préparatifs du départ de toute une dynastie se répand ; et Ferdinand, qui serait si intéressé à l'aider de tous ses moyens, est celui qui s'y oppose. Il ne voit qu'une perfidie de Godoï où la nation toute entière voit son propre salut et celui de l'héritier du trône, son unique espérance. La population voisine d'Aranjuez s'est soulevée à sa voix : elle entraîne avec elle les troupes appelées à protéger le voyage de la famille royale à Cadix, où elle doit s'embarquer. Ferdinand se met à la tête de toute cette multitude, fait arrêter Godoï, tient son père captif et le force à abdiquer. Dans le même moment, Murat marchait sur Madrid. Le peuple attribua cette invasion à Godoï, qui voulait livrer l'Espagne à la France. Ferdinand se trouve tout-à-coup à la tête de la nation. Il se souvenait de l'Escurial. A la nouvelle de l'abdication du roi et de l'arrestation du favori, les armes tombèrent des mains de la multitude. Le calme subit révéla éloquemment au roi et à la reine toute la pensée de la nation. L'avènement de Ferdinand fut toute populaire.

Mais deux jours après, le 21 mars, le roi envoya à Napoléon une protestation contre son abdication, et Murat, sans l'ordre de l'empereur, entra à Madrid, le 13, avec une armée. C'était la veille du jour où Ferdinand y fit, aux acclamations frénétiques de la multitude, son entrée solennelle en qualité de roi des Espagnes. Murat fut blâmé par l'empereur. La lettre que Napoléon lui écrivit est un chef-d'œuvre de raison. Elle renfermait ces mots si prophétiques : *l'aristocratie et le clergé sont les maîtres de l'Espagne.... ils pourront éterniser la guerre.... Si la guerre s'allumait, tout serait perdu.... J'ai des partisans : si je me présente en*

conquérant, je n'en ai plus... Je songerai à vos intérêts particuliers : n'y songez pas vous-même. Le Portugal restera à ma disposition.... Napoléon avait bien jugé que Murat, quoique grand-duc de Berg, était aussi impatient de porter une couronne. Celle d'Espagne lui avait paru vacante. Les royaumes étaient devenus si faciles à conquérir, que le titre de roi n'était plus qu'une promotion naturelle pour celui qui commandait une armée. Cette conduite de Murat fut fatale ; ce ne sera pas sa dernière faute. La couronne de Portugal était vacante par le fait, et Lisbonne vit depuis, dit-on, la même tentative. Quant à la prévision de Napoléon, elle fut complète ; car, dans sa lettre au duc de Berg, il blâmait aussi la marche, devenue si funeste, du général Dupont sur Tolède.

Le roi et la reine d'Espagne, captifs de la royauté de Ferdinand et de l'occupation de Murat, ne cessaient de solliciter leur départ et celui de leur favori pour la France. Napoléon arriva à Bayonne. La position des princes d'Espagne était telle, et l'autorité de l'empereur si puissante sur leurs destinées, que ce fut à qui arriverait le premier à Bayonne, de Charles IV ou de son fils. Le 10 avril, Ferdinand, en sa qualité de roi, partit le premier, se fit précéder à Bayonne par une lettre qu'il écrivit à l'empereur, et persista à continuer son voyage, malgré la réponse qu'il en reçut et malgré les supplications de ses conseils. Le 20, il était en présence de Napoléon. Le 30, Charles IV, la reine et le prince de la Paix arrivèrent. Il était déjà trop tard pour Ferdinand. A sa première entrevue avec Napoléon, il put se repentir de s'être obstiné à se rendre à Bayonne. Alors, il est difficile d'expliquer pourquoi Napoléon, dans l'esprit duquel le renvoi de Godoï était depuis long-temps arrêté, ne profita point de l'arrivée de Ferdinand à Bayonne pour aller lui-même remettre à Madrid sur le trône son allié Charles IV.... L'éloignement de son fils et celui de son favori auraient concilié le peuple et le roi. La présence de Napoléon eût exercé sur eux le patronage de la force et de la justice, en leur imposant également des institutions conformes au nouvel état de l'Europe et à celui de la France. Cette combinaison semble préférable à celle qui exilait le vieux roi en Amérique, et qui eût laissé en Espagne l'alliance française à la merci de Ferdinand. Malheureusement Napoléon fit encore un calcul de famille. Les deux rois abdicèrent en sa faveur les couronnes des Espagnes et des Indes.

Mais cette abdication, qui n'a eu pour conseils et pour témoins que les princes d'Espagne et leurs courtisans, ne sera reconnue ni par l'Espagne ni par l'Amérique. Les Espagnols des deux mondes ne se seront pas trompés pour leur indépendance, tandis que Napoléon se sera trompé dans ses combinaisons contre l'Angleterre ; car l'occupation de l'Espagne et du Portugal a ouvert aux légions britanniques, exilées depuis si long-temps du théâtre de la guerre, cet immense champ de bataille qu'il avait voulu leur fermer. Aussi la France s'élève hautement, comme l'Espagne, contre le traité de Bayonne. Mais Napoléon n'entend point l'Espagne et n'écoute point la France. Par une promotion subite, le roi de Naples, qui n'est point guerrier, passe au trône de l'Espagne, et le grand-duc de Berg, qui est tout militaire, reçoit la couronne voluptueuse de Naples. La grande guerre britannique va commencer dans toute la Péninsule.

Ainsi se termina la vengeance du père sur le fils, du fils sur le favori, du favori sur le prince héréditaire, et celle de la reine, plus implacable encore, parce qu'elle sacrifia à la fois son époux et son fils. Trop peu éclairée alors comme aujourd'hui, l'Espagne ne voit plus qu'une armée française à la place de ses souverains. Ce n'est qu'au nom de Ferdinand qu'elle proclame son indépendance. La liberté et le despotisme ne sont aux yeux des Espagnols du dix-neuvième siècle qu'une même tyrannie, pour laquelle ils ne savent que mourir ; aussi la

belle proclamation de Napoléon, du 19 mai, n'est pour eux que le manifeste d'un ennemi. Napoléon disait avec raison à ces peuples : *Votre Europe est vieille, ma mission est de la rajeunir*. L'Espagne ne voulait pas être rajeunie ; elle préférait végéter dans l'impénitence de la barbarie. En vain Napoléon se présentait comme conquérant et comme législateur, les Espagnols ne virent que le conquérant, et, le 27 du même mois, la Saint-Ferdinand faisait sonner dans toute l'Espagne méridionale le tocsin de nouvelles vêpres siciliennes contre le nouveau roi et contre les Français. La junte de Séville répondait ainsi à la junte de Bayonne : aussi la marche de Joseph sur Madrid fut éclairée par les premiers feux de cette autre guerre de sept ans, à laquelle la présence seule de Napoléon donnera quelques délais.

Charles IV avait pu abdiquer la couronne pour lui et pour sa famille ; mais le peuple espagnol n'avait, point abdiqué son indépendance, et la courageuse résistance qu'il opposa à rétablissement du nouveau souverain consacra noblement le premier droit des nations. L'insurrection de l'Espagne, bien que proclamée au nom seul de Ferdinand, et bien quelle attachât la conservation de l'indépendance à celle de la dynastie, fut une guerre aussi légitime que celle qui avait immortalisé les Français, pour qui l'indépendance était alors la conservation de la liberté ; et comme la prise de possession de l'Espagne fut une des plus grandes fautes politiques et militaires de Napoléon, la résistance de ses habitants fut aussi le premier mobile de la chute de l'empire français. Abandonné de tous ses princes, ce peuple trouva d'abord en lui-même l'énergie dont la France, qui l'attaquait à regret, lui avait donné l'exemple en 93 en le rejetant au-delà des Pyrénées qu'il avait osé franchir. Il se plaça comme une barrière d'airain entre l'investiture et la possession, et, secouru par les Anglais, que trois mois avant il jurait d'exterminer sous les aigles de Napoléon, il soutint les armes à la main la cause à jamais sacrée de la défense nationale.

Après la paix de Tilsitt, nos armées étaient dans l'état le plus brillant, notre politique dominait l'Europe, et la France avait une année de revenu dans son trésor. L'Espagne devait tout engloutir, le trésor, la politique et l'armée. Cette prophétie terrible avait été révélée à Napoléon par son propre génie. Mais il n'était plus temps ; il avait prononcé le châtement de l'Espagne et le sien. Six semaines après l'inauguration du trône de Joseph, la honteuse capitulation du général Dupont, à Andujar, donne le signal de l'insurrection à la nation espagnole. Le général La Romana l'entend sur les bords de la Baltique, où il exécute avec son armée une désertion généreuse. Le prestige de l'invincibilité française, dont huit jours auparavant Bessières avait étonné l'Espagne à Médina del Rio-Seco, s'est tout à coup évanoui. Les foudres de Rome retentissent aussi dans toute la Péninsule. Le fanatisme de la religion et celui de l'indépendance se réunissent contre les Français. Proclamé roi à Madrid le 20 juillet, Joseph doit en sortir le 29 et se retirer à Vittoria. Cette ville nous sera funeste.

Dès le 16 juin, les Portugais avaient imité les Espagnols ; le cri du patriotisme les avait appelés dans Oporto à une insurrection générale. Les provinces du Nord étaient déjà évacuées par l'armée française. Les Espagnols et les Portugais donnaient à l'Europe le beau spectacle de deux peuples ennemis se réunissant pour défendre en commun leur droit domestique, cette antique indépendance de famille qui est la propriété de toute nation. Le 31 juillet, les Anglais débarquent en Portugal ; le 30 août, l'armée française l'évacue par la capitulation de Cintra. Là commence la renommée de Wellington, qui va s'attacher à la gloire et aux malheurs des armées françaises comme une inscription du moyen âge aux monuments triomphaux et ruinés de l'ancienne Rome.

L'Angleterre, qui, pour se soustraire au blocus du Portugal, a favorisé de ses conseils et de sa flotte la fuite de la maison de Bragance, était rentrée dans sa colonie. La guerre de la Péninsule va prendre un aspect plus sérieux. Ce n'est ni pour l'indépendance des Espagnols, ni pour l'affranchissement des Portugais que la Grande-Bretagne leur apporte ses armées et ses trésors ; c'est uniquement pour combattre le blocus continental décrété contre elle comme une loi de l'Europe. Tous les ports du continent doivent obéir à cet interdit, qui pose la question de la vie ou de la mort entre la France et l'Angleterre. Fidèle au traité de Tilsitt, l'empereur Alexandre a repris la neutralité armée. Les édits de Berlin sont les échos du décret de Milan. Depuis Lubeck jusqu'à Gibraltar, depuis Reggio jusqu'à Dantzig, toute l'Europe est française ou vassale de la France. Peu d'années après, sa capitale est à quarante lieues de sa frontière, le drapeau d'un de ses vassaux flotte sur l'une de ses plus redoutables forteresses, et les Suisses, qui doivent encore être à sa solde, font tomber les remparts de Huningue !!!

Du moment où l'Angleterre s'est disposée à reparaître sur un champ de bataille, l'Autriche a multiplié ses armements, et Napoléon, qui lui en demande en vain la raison, a dû y répondre en augmentant ses armées. L'Espagne nécessite l'envoi de nouvelles forces. Un traité a lieu, le 8 septembre, entre la France et la Prusse : il a surtout pour objet de rendre à Napoléon la disposition des troupes qui occupent encore Berlin et une partie de la Prusse. Leur destination n'est point douteuse. Elles quittent l'Allemagne ; mais ce n'est que pour traverser la France, qu'elles doivent, moins nombreuses, traverser encore pour ne plus la revoir ou pour tomber avec elle. Elles marchent à grandes journées sur l'Espagne, chargées de conquérir le royaume du frère de Napoléon. L'Autriche voit partir avec une joie secrète les légions du Niémen, de la Sprée, de l'Elbe et du Danube : aussi n'a-t-elle point été appelée à cette célèbre entrevue qui, le 27 septembre, réunit à Erfurth Alexandre et Napoléon. Malheureusement, le repos du monde ne peut être décidé par les deux autocrates du continent, qui se réunissaient pour le redemander vainement à l'Angleterre.

La France ne désirait que la durée de la paix. Elle voulait, comblée de gloire et de prospérité, suspendre à jamais la lance et le bouclier. Ses armées, prisonnières de leur propre triomphe dans les différentes contrées de la vaste Allemagne, soupiraient après le retour dans leurs foyers. Le Français se désintéresse facilement de la conquête. Il a encore plus d'empressement à revoir son pays après la victoire qu'il n'en a mis à le quitter pour aller la chercher. C'est que, depuis sa révolution, il est de tous les peuples de l'Europe le seul qui ait raison de se croire propriétaire du sol de sa patrie. L'Angleterre a refusé la paix demandée à Erfurth ; elle se lie à l'insurrection espagnole par un traité solennel, et la soutient de ses forces de terre et de mer : ainsi c'est en Espagne que Napoléon doit aller la combattre. Les deux empereurs se sont séparés le 14 octobre avec les souvenirs et les serments de Tilsitt. Toutefois, la politique, plutôt que l'amitié, a paru présider à leurs adieux.

Le 4 novembre, Napoléon franchit les Pyrénées. Mais ses armées d'Espagne n'auront ni à s'applaudir de leurs victoires, ni à rougir de leurs défaites. Il semble qu'elles devinent d'avance leur destinée et celle du peuple espagnol, qui, comme elles, ne sera ni vaincu ni vainqueur. Cependant la présence de l'empereur attache sur tous les points la victoire à nos bataillons : Burgos, Espinosa, Tudela ont vu triompher ses aigles, et, le 4 décembre, un mois après son arrivée, il a ramené son frère à Madrid ; Soult, Bessières, Victor, Lannes, Gouvion Saint-Cyr, ajoutent une nouvelle illustration à leurs noms déjà glorieux. Avec de tels

capitaines, Napoléon n'aurait besoin que de quelques mois pour asseoir enfin Joseph sur le trône de la monarchie espagnole, dont il ne lui a rendu que le palais. Mais dès le moment où l'Autriche a vu nos armées repasser le Rhin pour cette guerre fatale, elle a rassemblé les siennes, et Napoléon a dû quitter brusquement l'Espagne au milieu de ses succès, pour aller venger la France sur le Danube.

Cette guerre d'Autriche se déclare, comme la précédente, par une irruption dans la Bavière. Le manifeste ne vient qu'après. Napoléon s'est arraché à regret à la conquête de l'Espagne ; il a reparu dans sa capitale et a poussé le cri de guerre contre l'Autriche. Il franchit le Rhin le 16 avril 1809, s'ouvre, par les batailles d'Abensberg et d'Eckmühl, la route de Vienne, et par le sanglant combat d'Ebersberg, un mois après son départ de Paris, le 18 mai, les portes de Vienne tombent encore devant lui. Le grand-duché de Varsovie et la ville elle-même sont déjà au pouvoir des Français avant que la Russie n'ait fourni à Napoléon le contingent de son alliance. Ce n'est, que dix jours avant l'entrée à Vienne qu'Alexandre déclare la guerre à son allié d'Austerlitz, et, au lieu du prompt et puissant secours qu'il a promis à son allié de Tilsitt, un faible corps d'armée, par de lents et douteux mouvements, compromet en Pologne les efforts de la plus généreuse insurrection. L'intervention russe dans cette guerre fut l'annonce d'un avenir fatal.

Cependant, comme en 1805, la prise de Vienne n'est point la fin de la guerre. De cette ville part le décret qui réunit Rome à la France, et enlève à l'Autriche, à l'Espagne, à l'Angleterre le plus redoutable auxiliaire de leur inimitié contre Napoléon. Ce prince se rit des foudres qu'il vient d'éteindre dans le Vatican et du *Te Deum* que le pape a encore eu le temps de faire chanter pour la bataille d'Esling, si meurtrière aux deux nations. Six semaines après, Napoléon termine la guerre à Wagram, le 6 juillet, et le même jour, par une violence qu'il n'a point commandée, le Quirinal a vu le souverain pontife arraché de son palais par des gendarmes ! Mais le chef de l'Église reverra ses autels, et le nouveau maître de Rome n'entrera jamais dans la ville des Césars.

La paix de Schoenbrunn est signée le 14 octobre et prépare un autre lien aux deux empereurs. Napoléon et ses alliés se partagent les dépouilles du vaincu. Les Anglais étaient arrivés trop tard au secours de l'Autriche, comme les Russes au secours de Napoléon, s'il en avait eu besoin ; car ce fut huit jours après la bataille de Wagram que se rendit la place de Flessingue. Mais la défense d'Anvers fit entièrement évanouir cette formidable et ruineuse expédition, qui n'avait pas retardé d'un seul jour la défaite de l'Autriche.

Cependant les fêtes de la paix ont appelé dans la nouvelle capitale du continent tous les rois créés par Napoléon. Convoqués pour ajouter à l'éclat de son triomphe, ils sont appelés aussi à consacrer par leur présence la dissolution de son mariage. Une plainte populaire s'élève dans toute la France contre ce divorce, et donne lieu à de superstitieuses prophéties que le destin s'est plu à vérifier. Au milieu d'une famille nombreuse à qui Napoléon a distribué des trônes, il ne voit que de faibles héritiers pour sa puissance. Il en veut un de son propre sang comme de sa fortune, et qui soit en même temps son fils et son élève. La France alors forme un vœu qui se rattache à cette glorieuse paix de Tilsitt, et elle puise ses espérances dans son plus beau souvenir. Mais la destinée avait choisi l'épouse de Napoléon dans les remparts détruits de sa dernière conquête. Tandis que le prisonnier royal de Valençay y célèbre par une fête l'hymen de Napoléon, les vieillards de la capitale se taisent au milieu des acclamations de la multitude.

L'éclat de cette pompe nuptiale qui place encore une archiduchesse sur le trône de France ne peut affaiblir en eux la douloureuse mémoire du mariage et de la fin de celle qui l'y a précédée. La nation ne voit dans cette union aucune garantie ; il perça même une sorte de dédain pour cette alliance étrangère. Toute fierté patriotique n'était point éteinte : elle était au contraire puissamment réveillée chaque jour par le sentiment de la suprématie politique et militaire où le génie de Napoléon avait élevé les Français. L'orgueil de la gloire avait remplacé en eux le feu sacré de la liberté. Ils semblaient avoir pris pour modèles les citoyens romains sous leurs Césars, les plus illustres, n'étant plus libres eux-mêmes, mais se croyant au-dessus des rois qu'ils avaient vaincus.

L'année 1810 vit une archiduchesse succéder à Joséphine de la Pagerie, Louis Bonaparte descendre du trône de Hollande et Jean Bernadotte monter sur le trône de Suède. Le despotisme du système continental détermine cette abdication de famille, à laquelle Louis se décide en faveur de son fils. Mais cette condition est refusée par Napoléon, et dans moins de quatre années il aura connu lui-même l'injustice d'un tel refus. Quant à l'élévation du prince de Ponte-Corvo, elle est due toute entière au choix du peuple suédois, et elle consacre une nouvelle légitimité qui aura peu d'imitateurs. Napoléon voit avec orgueil deux de ses maréchaux placés sur des trônes aux deux extrémités de l'Europe comme les vedettes de son empire. Il est loin de songer que ces deux Français, qu'il a fait rois, s'uniront un jour à son beau-père pour le détrôner lui-même.

Par la réunion de la Hollande, des villes Anséatiques, du Luxembourg, des rivages de l'Océan et de la mer du Nord, l'empire compta trente départements maritimes ; le Valais complète sa frontière d'Italie. Le nouveau Charlemagne, maître de l'Occident, règne sur plus de cinquante millions de sujets ; cent trente départements, depuis la mer de Naples jusqu'à la Baltique, s'étonnent d'obéir à la loi française, à laquelle le Portugal va se soustraire pour la troisième fois. Les maréchaux Soult, Mortier et Suchet sont plus heureux en Espagne ; ils ont fait tomber Tortose, Badajoz, Tarragone, l'antique Sagunte, et bientôt une armée espagnole renfermée dans Valence en doit ouvrir les portes au duc d'Albufera.

Cependant, le 20 mars 1811, anniversaire depuis si fatal à la France et à Napoléon, la naissance d'un fils, à qui l'empire du monde est promis, a élevé l'empereur des Français au-dessus de toutes ses prospérités. Le bruit de cet événement retentit sur tous les rivages de l'Europe. Trente heures après, un aérostat, parti de la capitale de la France, apprend à celle du monde que le roi de Rome vient de naître ! et la Grande-Bretagne elle-même, invulnérable dans ses rivages, s'émeut au bruit de cette nouvelle. Cependant, dans les derniers jours de cette année si prospère, un ukase commercial, faible instrument d'une grande catastrophe, a subitement interrompu l'ivresse paternelle de Napoléon. La Russie rouvre ses ports aux produits coloniaux de l'Angleterre ! ses armées ont quitté silencieusement les bords lointains du Borystène et se dirigent non loin du fleuve qui a été le témoin de la foi jurée à Tilsitt. Vainement Napoléon veut conjurer cet orage qui se forme dans le Nord contre son fils et contre lui ; Alexandre est inflexible, parce que l'Angleterre est implacable. La Suède perd le souvenir de l'ancienne amitié qui l'unit à la France et repousse sa récente obéissance au système continental. Bernadotte oublie sa première patrie ; il ne se souvient que d'une haine tant de fois pardonnée, et il prend place parmi les ennemis de la France. Indigné, trop vivement peut-être, d'une telle déloyauté, Napoléon laisse échapper cet allié, dont les ports regardent Pétersbourg ! Le 14 février, un traité lui promet la fidélité de la Prusse. Le 14 mars, un autre est juré entre lui et son beau-père sur le berceau de Napoléon II. Enfin, le 9 mai, il s'arrache à ces

délices paternelles, qu'il n'aura connues qu'un moment. Il lui faut défendre la couronne d'Occident pour ce fils qu'il a tant désiré, car il y a de la place dans l'âme de Napoléon pour l'amour d'un enfant et la domination de l'univers.

L'Europe entière est sous les armes. La Russie, la Suède, le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre marchent confédérées contre celui qui bientôt s'appellera *l'ennemi commun* ; la France, l'Autriche, la Prusse, l'Allemagne, l'Italie, la fidèle Pologne s'ébranlent à la voix du vainqueur de Friedland. Une marche sanglante, mais triomphale, conduit Napoléon et la grande-armée sous les murs de Moscou.

Une marche sanglante, mais funèbre, le ramènera à la tête de quelques débris. Les villes se sont elles-mêmes réduites en cendres sur son passage, et à peine a-t-il franchi le seuil de l'antique palais des czars que les flammes du Kremlin, allumées par des mains invisibles, s'élèvent sur sa tête. A ce signal terrible, Moscou déserte, l'immense Moscou n'est qu'un vaste incendie qui retient Napoléon sur le théâtre de ce grand crime inconnu, qu'un Tartare féroce a pu seul concevoir et exécuter. Pourquoi ne se dérobe-t-il pas, à la tête de sa généreuse armée, à cette effroyable hospitalité ? et, fuyant le spectacle du plus énorme forfait de l'histoire des despotes, ne va-t-il pas poser ses tentes sur le sol où finit la Barbarie, où la Pologne commence ? Mais Napoléon, et l'histoire devra consacrer cette erreur si neuve dans la vie d'un conquérant ; Napoléon, du moment où le glaive est tombé de sa main, est saisi, aveuglé par la passion de la paix, comme il fut entraîné par la passion de la guerre. A la lueur affreuse de Moscou, brûlée par son propre gouverneur, il espère que les clefs du pôle lui seront apportées avec les supplications de la paix. Cependant il traite Moscou comme il a constamment traité les villes conquises et les champs de bataille. Il dérobe aux flammes les seuls habitants qui lui restent, ses malades, ses blessés, ses orphelins ; ils sont tous sauvés. Il prélève encore pour eux, sur les besoins de ses propres troupes, la dune des ressources qu'elles arrachent journellement à l'incendie. Heureux de ce grand bienfait, qui purifie cette scène de destruction, Napoléon attend avec impatience le retour de son envoyé au camp ennemi. Mais le vieux Kutusow répond à Lauriston : *Votre guerre est finie, la nôtre va commencer*. Le barbare semblait appliquer à l'armée de Napoléon la prédiction du prophète : *Dans quarante jours, Ninive sera détruite*. Ninive, c'était l'armée ; l'armée, c'était l'empire !

En effet, quarante jours s'étaient écoulés à Moscou dans cette présomptueuse espérance de la paix. L'hiver a hâté sa marche accoutumée ; il faut donc quitter Moscou, et le 23 octobre commence la retraite des trophées. Le même jour aussi un prisonnier proclamait dans Paris la mort de Napoléon et suspendait l'empire. Jamais présages plus sinistres ne s'étaient levés sur un homme, sur une nation ! Cependant l'hiver a redoublé ses frimas. Saisis inopinément par sa rigueur au sein de glorieux combats livrés pour le retour dans la patrie, les guerriers de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Pologne tombent tout armés sous les rigueurs d'un ciel inexorable. La nature seule, dans toute sa puissance, pouvait détruire ces phalanges invincibles. Elles succombent à une mort inévitable contre laquelle toute valeur est inutile. Elles ont de plus leur fuite à conquérir, et la Bérézina vit ce triomphe qui leur était inconnu... Chaque jour un cercueil de glace s'ouvre et se referme sous les pas des vainqueurs de l'Europe. Rappelé en France par le salut de l'empire, Napoléon a dû se soustraire à ce spectacle funèbre. Consternés, mais fidèles, ses soldats semblent lui dire dans leurs muets adieux : Ceux qui vont mourir te saluent. Enfin la Pologne voit passer tristement la pompe mortuaire de son indépendance, et paraît s'immoler sur la tombe de

cette armée qui la lui avait promise. Le héros de la Moskowa, devenu celui de la retraite, l'immortalise par un dernier triomphe sur la terre moscovite.

Cependant, couvert du deuil de l'armée de Moscou, Napoléon est rentré à Paris dans la nuit du 20 décembre. Il y avait été précédé par le fatal bulletin qu'il a dicté lui-même. Son premier soin, après avoir pourvu avec son ministre de la guerre à la défense nationale, est de se faire rendre compte de la conspiration Mallet, qui a été une des principales causes de son retour. *La révolution n'est pas morte*, dit-il, *ma dynastie n'a pas pris racine*. Cette vérité terrible lui avait été révélée dans les premiers jours de la fatale retraite. Il en trouva la preuve dans l'enquête qu'il ordonna sur cet étrange attentat. C'était trop après Moscou.

Veuve de sa plus belle armée, à la voix de Napoléon la France lui donne ses derniers soldats. Ce sont les fils de ceux qui triomphèrent à Valmy, à Jemmapes, à Fleurus ; et en 1812, après avoir vaincu toute l'Europe, il s'agit encore de défendre le sol de la patrie ! Alors sans doute le traité fatal de Bayonne lui revint en mémoire. Deux cent cinquante mille Français, vétérans de sa gloire, ne triomphaient plus en Espagne pour cette France qui les rappelait en vain. L'Espagne a porté un coup mortel à Napoléon et à la France. Quelques régiments et cent cinquante cadres de bataillon en sont partis pour dresser aux combats la conscription nouvelle, qui afflue sous les aigles restées à la France.

Jamais Napoléon ne connut mieux l'empire qu'il exerçait sur la nation, jamais aussi son génie ne se déploya avec plus de puissance. Deux mois après son retour, une autre grande armée est en marche sur le Rhin. Là, peut-être, il aurait dû l'arrêter pour rendre la guerre tout à fait nationale ; mais il lui faut sauver ces débris de Moscou, cette phalange sacrée qu'Eugène, à travers mille périls, ramène à sa suite. Murat a quitté à Posen ce dépôt de la gloire française confié à sa valeur. Il est parti brusquement pour son royaume, où il n'est point rappelé par l'intérêt de la France, à qui il doit sa couronne. A peine Eugène a-t-il pris le commandement qu'il a non à combattre mais à fuir deux trahisons : l'aile gauche de sa faible armée a été livrée à l'ennemi par le contingent de la Prusse, et l'aile droite par celui de l'Autriche. Trop confiant dans ses alliés, qui, à son passage à Dresde, lui avaient demandé à partager les dépouilles de la Russie, Napoléon, au lieu d'en faire son avant-garde, leur avait confié le soin de garantir sa marche. Le 1er mars, le traité de Kalish a de nouveau lié la Russie à la Prusse, qui en devient la frontière armée, et la convention de Varsovie, signée par l'Autriche, annonce à la Pologne la domination de la Russie.

Cependant, à la nouvelle des désastres de notre retraite, l'Autriche avait été au moment de prendre hautement le parti du vainqueur. Mais arrêtée dans sa joie par le retour imprévu de Napoléon, qu'elle croyait enseveli avec son armée dans les glaces de la Russie, elle se hâte d'envoyer à Paris un négociateur, comme elle en a expédié un à Wilna auprès d'Alexandre. Cette conduite annonce assez qu'elle veut être la médiatrice de la paix après avoir été l'infidèle auxiliaire de la guerre.

A Berlin, la politique marche comme à Vienne. Ces deux puissances, unies déjà par leurs défections, non contentes d'avoir donné de tels gages à l'empereur de Russie, semblent s'entendre aussi pour les protestations de fidélité qu'au nom d'une alliance si indignement trompée elles renouvellent à Napoléon. La Prusse n'a plus rien à craindre de la France. Son territoire est en partie occupé par l'armée russe, et quand la nécessité de la défense nationale appelle sous ses drapeaux tous les hommes en état de porter les armes, ce n'est point aux envahisseurs de la patrie qu'elle les oppose, elle les joint aux ennemis de son

alliée. Le 16 mars, le roi de Prusse reçoit Alexandre à Berlin. Ils marchent ensemble contre la France pour l'indépendance de l'Allemagne.

L'Autriche intacte, éloignée, moins engagée que la Prusse, se propose un rôle plus élevé qui lui donnera la balance de la paix ou de la guerre. Pour atteindre ce but, elle doit faire d'immenses armements, elle a besoin de gagner du temps. Pendant quelle arme contre la France, elle négocie avec elle. Napoléon, et c'est là toute sa faiblesse en politique, a toujours été porté en faveur de l'Autriche ; il croit aussi à l'empire d'un lien de famille rendu plus sacré par la naissance de son fils, et il se flatte d'assurer au moins l'alliance avec son beau-père par de grandes victoires sur la Russie et sur la Prusse.

Les proclamations russes et prussiennes, écrites avec le style et la violence de nos orages révolutionnaires, menacent *de la puissance des armes et de la perte de leurs États* les princes *parjures* de l'Allemagne qui ne se joindraient pas aux drapeaux d'Alexandre et de Frédéric-Guillaume. Le vieux roi de Saxe, dont le grand-duché est déjà envahi, peut trembler pour ses jours. Il sait toute la haine qu'inspire sa fidélité à la France, et qu'il n'a que le temps de se soustraire par la fuite à la proscription dont il est l'objet : réfugié à Ratisbonne, il est bientôt attiré à Prague par l'Autriche, qui abuse de sa faiblesse et de sa position. Le 29 mars, la convention de Kalish établit le lien secret qui unit l'Autriche à la Prusse et à la Russie. Le parti de l'Autriche était déjà pris pendant la retraite, avant la défection prussienne. La mission du comte de Narbonne à Vienne en qualité d'ambassadeur fit bientôt connaître toute la pensée de ce cabinet. L'Angleterre était l'âme de cette vaste conspiration. Elle avait eu à Vienne, pendant la campagne de Moscou, un plénipotentiaire accrédité qui avait brusquement disparu à la nouvelle du retour de Napoléon. La Suède, à qui elle a promis la Norvège, reçoit d'énormes subsides, et lui vend la coopération de Bernadotte, appelé à un grand commandement. Ce ne sera pas le seul parjure que la Suède armera contre la France. Le Danemark, dont la fidélité à Napoléon est ; inexpugnable comme sa haine pour l'Angleterre est invincible, a résisté à toutes les promesses et à toutes les menaces, et la perte prochaine de sa plus belle province punira sa loyauté.

Tels sont les dangers qui environnent Napoléon. Il court les prévenir ou les combattre. Le 30 avril, il a rejoint sa jeune armée. Il lui donne lui-même ses premières armes sur le sol germanique, non loin d'Erfurth, où, deux ans auparavant, Alexandre avait juré déporter toujours l'épée qu'il recevait de Napoléon, et de ne la jamais tirer contre lui. Le 2 mai, en avant de Lutzen, célèbre par la victoire et la mort de Gustave-Adolphe, l'empereur retrouve Eugène et les débris de sa vieille garde auprès de la pyramide de ce grand roi. Quelques heures après, une victoire non moins éclatante illustre encore les champs de Lutzen. Dresde a vu la fuite d'Alexandre et de Frédéric-Guillaume, le triomphe de Napoléon et le retour du souverain de la Saxe. Eugène, qui a vaincu avec Napoléon pour la dernière fois, retourne en Italie, où une armée de cinquante mille hommes pourra menacer la route de Vienne, qui lui est bien connue. Les 19 et 21, Bautzen et Wurschen ont vu fuir encore l'aigle prussienne. Les princes coalisés, trois fois vaincus, vont cacher leur défaite au fond de la Silésie. Mais tous les auspices ont été funèbres depuis la reprise des armes. Des tombes s'élèvent au milieu des trophées de Napoléon. Bessières, le premier chef de ses guides, le témoin de toutes ses victoires, a péri avant Lutzen, et Duroc, son ami, tombe après Wurschen !

Encore une victoire, et Napoléon délivre, sur la Vistule, les huit mille vieux soldats que Murat a laissés dans ses forteresses, au lieu de les rendre à la faible armée qu'il abandonna à Posen. Mais, après Wurschen, Napoléon est, comme après Moscou, aussi avide de la paix qu'il l'était de combattre, et sa prudence s'égaré dans un armistice dont le but est de réunir contre lui toutes les forces du continent. Il accepte à Dresde la médiation de l'Autriche, qui l'a abandonné en Pologne. L'Autriche est prête. Elle a deux cent mille hommes à mettre dans la balance. Son choix n'est point douteux. Aussi, au lieu d'un congrès destiné à traiter de la paix du monde, on voit se former à Prague une chambre ardente où Napoléon et la France sont condamnés à périr par les armes. Il y eut à Prague des négociateurs, et point de négociations. Napoléon voulut traiter par la Russie, il fut éconduit. Il voulut traiter par l'Autriche, et accepta son ultimatum ; mais le 10 août est le jour fatal où expire l'armistice. Les courriers de Napoléon n'arrivent que quelques heures après, et M. de Metternich a proclamé la guerre à la France, au nom de son souverain. Le traité de Pillnitz s'exécutera après vingt-trois ans de guerre et de révolution. La cause de la légitimité saisissait enfin cette occasion si longtemps attendue, achetée par tant de sacrifices. C'était l'unique lien des coalisés.

L'Angleterre, qui, l'année précédente, a mis en mouvement, avec ses subsides, le colosse russe, et lui a donné la force qu'aujourd'hui elle voudrait vainement lui ravir, l'Angleterre paie également l'Autriche, la Prusse, la Suède, l'Allemagne et l'Espagne. Les jours de Napoléon sont comptés. Lui cependant, en montant à cheval, donne ordre de suivre la négociation avec cette Autriche, à la bonne foi de laquelle il croit toujours, persuadé qu'il est qu'une victoire la ramènera avec l'Europe sur le terrain de la paix. Partout où Napoléon combat en personne, il est vainqueur. Deux fois Dresde l'a vu triompher. Là est tombé, frappé d'un boulet de sa garde, l'ami de Bernadotte, l'ex-général Moreau, accouru d'Amérique pour porter avec lui la guerre clans sa pallie. La conspiration avait flétri sa vie ; sa mort a flétri toute sa mémoire. Deux fois aussi Napoléon a vaincu Blücher, mais partout où il ne commande pas lui-même il est vaincu. La Katz-Bach, Interbogt, Culm, Dennewitz ont vu ses aigles prisonnières. Il est aussi trahi. Les souverains qu'il a faits, ceux qui lui sont alliés, celui dont il est le gendre, et, trois mois après, celui qu'il avait choisi dans l'armée pour en faire son beau-frère, tournent leurs armes contre lui, et attaquent les rangs où il les a reçus. Leipzig et Hanau peuvent se souvenir de cet attentat militaire, l'une pendant les trois jours d'une bataille où allait se décider le sort de la France, l'autre dans la confiance d'une retraite qui méritait au moins de la part de la Bavière le respect d'une rigoureuse neutralité.

Cette déloyauté fut punie par les braves qui, sans la défection des troupes du fidèle souverain de la Saxe, auraient, à Interbogt, à Dennewitz, repris Berlin, et qui, au lieu d'être poussés sur le Rhin par la coalition, l'auraient rejetée et anéantie sur les bords de la Vistule.

Napoléon, au lieu d'attendre la coalition du Nord sur le Rhin, avait voulu la vaincre au cœur de l'Allemagne. Après l'avoir étonnée par trois victoires, incertain qu'il était de la fidélité et de la politique de l'Autriche, pourquoi n'eut-il pas la pensée de profiter de l'armistice de Plesswitz pour reposer sur le fleuve frontière de la patrie son armée victorieuse, et y attendre, soutenu par la France, appuyé sur ses forteresses, le résultat du congrès de Prague ? La nécessité de cette grande mesure de salut public lui fut démontrée à Dresde par la nouvelle de la défaite de Vittoria, qui détrôna son frère et porta Wellington sur les Pyrénées. Cette attitude seule eût pu retenir l'Autriche dans la neutralité qu'il lui

avait demandée au défaut de l'alliance, et aurait fermé la Suisse à l'invasion étrangère. C'eût été noblement abdiquer la pensée de la monarchie universelle, à laquelle l'avaient condamné les continuelles agressions de l'Europe, que de la défier sur les limites de la France républicaine, non plus comme empereur d'Occident, mais comme dictateur de la patrie en danger.

Les armées ennemies ont laissé derrière elles près de deux cent mille Français renfermés dans les places de l'Elbe, de l'Oder et de la Vistule. La foi punique préside à leurs conseils. Elles violeront les capitulations qu'elles seront forcées d'accorder à la valeur de nos braves. Tout sera permis contre la France. Cette France, si généreuse sur le champ de bataille, est mise au ban de l'Europe, à qui elle a laissé ses trônes et ses lois ! Il lui était resté un allié inviolable par son rang, son âge et ses vertus ; mais le roi de Saxe, dans sa dernière ville, encore ébranlée de la catastrophe qui nous a ravi l'arrière-garde de notre année, dans ce même palais témoin des adieux déchirants de Napoléon et des siens, devenu l'hôte d'Alexandre et de Frédéric-Guillaume, dépouillé de ses États, dégradé de la qualité de roi, a été emmené captif dans une ville étrangère ! Rien n'est sacré pour les rois qu'anime l'esprit britannique. Ils seront même infidèles à l'amour, à la confiance, à la valeur de leurs sujets, qui se sont tous levés pour l'indépendance de l'Allemagne, et à qui ils doivent les trônes où ils sont assis aujourd'hui.

Le 3 novembre, Napoléon a passé le Rhin pour la dernière fois avec les débris de celle jeune armée contre laquelle ont lutté pendant cinq mois les vieilles bandes de l'Europe. Le fléau qui moissonne la garnison de Torgau l'attend aussi à Mayence. La maladie détruit les braves échappés des combats au moment où ils sont rendus à leurs foyers. Quant à Napoléon, il a retouché le solde la patrie, et comme Antée, y puisant une force nouvelle, il va donner à la France le glorieux spectacle de ces beaux trophées dont vingt ans plus tôt il décora le drapeau républicain ; alors aussi c'était pour le salut de la France qu'il combattait à Arcole et à Rivoli ; il n'avait à vaincre que quatre armées autrichiennes, et aujourd'hui c'est l'Europe toute entière ; alors aussi, comme il le dit lui-même, il avait sa fortune à faire ; à présent, il lui faut sauver celle de tout un empire ; alors enfin la France toute entière était exaltée par les inspirations de la liberté pour laquelle seule elle voulait triompher, tandis qu'en 1814, placée toute entière sur la tête d'un seul, la France semblera assister aux derniers exploits de ses soldats comme à un combat de gladiateurs destiné à honorer sa pompe funèbre.

Cette armée ne compte que 40.000 hommes. Voilà tout ce qui reste à peu près à la représentation militaire d'un empire qui, avant la bataille de Leipzig, comptait 60 millions de sujets ! Commandés par Napoléon, ces héros de la Bérézina et de la Saxe suffiraient peut-être à repousser l'invasion de l'Europe, si, par le traité qui rend l'Espagne à Ferdinand, les légions de Soult et de Suchet viennent au secours de la patrie. Augereau occupe Lyon avec une autre armée, à qui la neutralité de la Suisse doit permettre d'aller défendre les passages du Rhin. Vingt mille Français de l'armée d'Italie vont aussi franchir les Alpes que Napoléon tourna jadis, et arriver sur le champ de bataille en même temps que ceux qui vont franchir les Pyrénées. Mais Ferdinand a traité aussi avec la coalition, et par des conseils qui ne sont point étrangers à l'hospitalité de Valençay, il élude l'exécution de la convention qui le rend à ses sujets. Ce perfide retard doit retenir nos armées en Espagne, et les empêcher de prendre part aux combats dont la France va être le théâtre. La conduite de Ferdinand est un fait nouveau dans l'histoire, à qui ce prince doit causer encore d'autres étonnements. D'un autre côté, la Suisse sacrifie imprudemment à l'Autriche, son ancienne ennemie,

cette prérogative de neutralité que jusqu'alors elle avait su faire respecter à l'Europe. Ainsi, depuis les bouches du Rhin jusqu'aux sources du Rhône, la coalition assiège toutes les portes de la vieille France avec un million de soldats, et Napoléon se trouve réduit aux 40.000 hommes qui ont repassé le Rhin à sa suite.

Cependant, le 5 février 1814, un congrès s'ouvre à Châtillon, enclave neutralisée par l'invasion étrangère. Quand Napoléon avait appris la rupture de Prague, sautant sur son cheval de bataille, il avait ordonné au duc de Bassano de suivre sa négociation avec l'Autriche. Au moment d'assiéger la vieille France, la coalition avait hésité sur les bords du grand fleuve frontière qu'elle n'avait plus franchi depuis le consulat, et à Francfort elle avait relevé le gant de la paix que Napoléon lui avait jeté en partant pour la guerre. De cette communication, qui n'était qu'un délai donné à la Suisse pour sacrifier sa neutralité en haine de la France, il était résulté de la part de Napoléon la proposition d'ouvrir un congrès à Manheim. Mais la Suisse ayant fléchi devant la maison de Habsbourg, la coalition avait envahi le nord et l'est de la France, et elle avait disposé de Châtillon, sa conquête, pour en faire le siège du congrès. La position était bien différente de traiter à Manheim, sur la rive droite du Rhin, alors barrière intacte de la France, ou de traiter à Châtillon, concession du vainqueur au centre de la conquête. A Prague, l'Europe s'était réunie pour décider la guerre. A Châtillon, c'est pour ne céder la paix qu'à la victoire, impossible aux Français, et Napoléon a accepté cette terrible condition.

En effet, bientôt les conférences de Châtillon sont troublées par le bruit de ses armes. Champaubert, Montmirail, Vauchamp, Nangis, Montereau, le voient triompher, et l'ordre de signer la paix est parti du théâtre de ses succès. Mais au même moment la Russie suspend le congrès. Un autre ennemi s'est glissé au sein des armées coalisées. Le comte d'Artois est arrivé à Vesoul le 21 ; le 11, le duc d'Angoulême était à Saint-Jean-de-Luz, et le duc de Berry débarquait à Jersey. De plus, un émissaire de la conspiration de Paris est arrivé à Chaumont, où la quadruple alliance vient d'être proclamée. Il pénètre au quartier d'Alexandre, et la marche sur la capitale est résolue, au lieu de la retraite sur le Rhin, qui eût été consommée, si Augereau avait obéi. Séparé du grand quartier-général par l'irruption d'un corps de notre cavalerie, l'empereur d'Autriche a pu gagner Dijon incognito avec son ministre. Dans cet asile éloigné que lui donne la fortune, il attendra que l'œuvre de la vengeance européenne soit consommée ; car, depuis Prague, son gendre n'est plus pour lui qu'un ennemi qu'il faut détruire, et sa fille et son petit-fils ne sont à ses yeux que des captifs qu'il ne voudra racheter que par la chute de leur époux et de leur père. Ce que veut aussi François II, c'est de n'être pas le témoin de la proscription de sa famille. Il s'est réservé la pudeur de sa politique dont Schwartzemberg, à défaut de Metternich, a reçu tous les arrêts. Cependant, par ses incroyables succès, Napoléon, après quinze jours d'attente, s'était déclaré le seul arbitre de la paix. Son plénipotentiaire avait eu carte blanche pendant dix-neuf jours. A Prague, la question était européenne, et il fallait bien échouer ; tandis qu'à Châtillon elle était devenue toute britannique. Par la quadruple alliance, la Russie, l'Autriche, la Prusse étaient entièrement désintéressées. Il ne restait plus qu'à satisfaire l'Angleterre par l'abandon de la Hollande et d'Anvers. Mais le plénipotentiaire français a conservé dans Châtillon les habitudes de Prague ; malgré la différence de position sur l'échiquier politique, et au lieu de frapper à la porte de Castelreagh, il écrit à Chaumont à M. de Metternich, qu'un hourra de cavalerie a dispersé avec son maître.

De son côté, Napoléon ignore ce qui se passe dans le camp des alliés, et, le 19 mars, le congrès est dissous. Le 26, il espère atteindre enfin à Saint-Dizier la grande armée russe ; mais, trompé par la marche d'un corps isolé, il apprend trop tard l'irruption générale de la coalition sur Paris. Le 30, il s'est porté à marches forcées sur Fontainebleau, dans l'espoir de fermer à l'ennemi les approches de la capitale. Hélas ! le même jour s'est donnée la bataille de Paris, et il arriva presque sous ses murs pour être témoin de la capitulation ! Vingt-quatre heures ont pesé dans la balance de la fortune plus que les vingt années de gloire de Napoléon ! Le temps de vaincre la fortune était passé, et Napoléon survécut avec ses braves.

Tous ne furent pas des braves ; tous ne furent pas fidèles. L'armée, commandée par Marmont et Mortier, faible de trente mille hommes, contre l'armée de l'Europe, ne s'est si vaillamment battue que pour mourir et capituler à la vue de huit cent mille habitants, qui ne surent ni soutenir les vivants ni remplacer les morts. La défense de la capitale, malgré les ressources mises par l'empereur à la disposition de son frère Joseph et de son ministre Clarke, n'avait point été organisée. Ils étaient partis, entraînant avec eux, sous la garantie d'un ordre ancien de l'empereur, leur souveraine l'impératrice et l'héritier du trône, qui, seuls, suffisaient, sinon pour le défendre, au moins pour le garder au sein de la capitale envahie. Joseph et Clarke répondaient de la capitale à l'empereur, et Marie-Louise, régente, répondait de l'empire aux Français. Non, tous ne furent pas fidèles. Alexandre avait été frappé d'une sorte de stupeur par le silence universel de la population, quand il traversa Paris à la tête de ses armées. Mais le sénat, qui avait fait le 18 brumaire, qui, depuis le consulat, avait constamment décrété les volontés de Napoléon, qui, l'année précédente, avait sollicité et obtenu le couronnement de l'impératrice et du roi de Rome, le sénat prononça la déchéance de Napoléon ! La conspiration intérieure, qui avait brusquement rappelé Napoléon de ses triomphes d'Espagne, avant la campagne de Wagram, s'était hâtée de s'associer à la minorité factieuse dit Sénat. Celle-ci trouva des imitateurs parmi les membres du Corps-Législatif et du Conseil-d'État. Tous ceux qui prononcèrent l'arrêt de Napoléon avaient prononcé celui de Frochot l'année précédente. L'opinion publique fut ainsi surprise dans une embuscade française et étrangère. Prisonnière sans cartel, elle ne fut pas même admise à capitulation. Ainsi le procès de Napoléon était perdu, mais celui de la maison de Bourbon n'était point gagné. Napoléon abdiqua pour lui ; et la cause de la régence restait entière. Mais le Sénat et quelques hommes dont Napoléon avait fait toute la fortune, prononcèrent sa déchéance et celle de sa famille. Il n'était donc plus question que de l'y faire consentir. Cette opération présentait plus de difficulté.

Napoléon occupait Fontainebleau et les avenues de Paris avec cette armée de cinquante mille hommes que la coalition n'a pu vaincre, heureuse de s'être dérobée à sa poursuite par le stratagème de Saint-Dizier. Alors les membres du gouvernement provisoire, qui vient d'être créé, cherchent à s'assurer de l'un des généraux de Napoléon pour détacher de lui ses soldats. Il faut qu'ils soient bien sûrs de leur démarche en fixant leur choix sur celui qui a capitulé sous Paris, celui que Napoléon appelait mon enfant, élevé sous ma tente, qu'il avait chéri comme aide-de-camp, qu'il avait fait un de ses maréchaux et l'un des plus grands personnages de l'empire. Ce crime est consommé : le corps de Marmont déserte, et Napoléon, qui lui avait confié le poste qui garantissait sa sûreté, est à découvert. Il lui reste à peine quarante mille hommes pour livrer la bataille du désespoir, et mourir avec eux pour son fils. Mais le 6 avril, Alexandre, instruit de la défection du sixième corps, prononce le fatal ultimatum de l'abdication absolue

de Napoléon ; le même jour aussi, le gouvernement provisoire et le Sénat appellent au trône Louis XVIII, et publient une nouvelle Constitution, dont l'acceptation sera la condition de l'avènement de ce prince. Cette Constitution est envoyée à Hartwell.

Le lendemain, Napoléon s'est levé plus guerrier encore qu'il ne l'était la veille. Il avait fini avec la politique. Déjà familiarisé avec l'idée d'être un souverain sans empire, il ne l'est point avec celle de n'être pas un général quand il lui reste encore une armée. Si les chefs sont devenus des hommes de palais, les soldats sont restés les hommes de la tente. Ils ne connaissent pas les abdications ; ils ne connaissent que celui qui les a, depuis près de vingt ans, conduits à la victoire, et non pas ceux à qui il a distribué tant d'honneurs et quelques sceptres. L'armée de Fontainebleau ne croit point que des politiques de Paris aient le droit de la relever de ses serments envers celui qu'elle garde encore. Napoléon a renoncé à marcher sur Paris. Pourquoi n'irait-il pas chercher les armées du Midi quand il reste à combattre derrière la Loire ? Mais tout ce qui l'entoure lui oppose les horreurs de la guerre civile, pour laquelle il a toujours éprouvé une profonde aversion. Le citoyen l'emporte : cependant le guerrier devait reparaître. *Eh bien, s'écrie-t-il, marchons sur les Alpes !* On se tait autour de lui, même le héros d'Arcole ! Ce silence de ses maréchaux, de ses généraux, lui prouve qu'il n'a plus d'armée ; et se voyant tout à coup déchu du sceptre militaire par ses propres élus, il signe la seconde abdication qui lui est demandée. Si Napoléon, au lieu de conférer avec ses maréchaux dans les galeries, eût descendu l'escalier du palais et parlé aux soldats, l'armée entière se fût serrée autour de lui, avec elle il eût percé les lignes étrangères, rallié à Lyon l'armée d'Augereau, indigne de la commander, celle de Soult qui venait d'illustrer ses armes par la bataille de Toulouse, dérobée à l'armistice, et enfin celle du vice-roi, dans cette belle Italie, où, poursuivi sans doute par toutes les forces de l'Europe, il aurait eu peut-être le bonheur de trouver une tombe glorieuse dans le berceau de sa gloire. Le drame eût fini plus noblement pour lui, et aussi pour la France. Le détrônement d'un souverain par l'ennemi est pour un pays une tache ineffaçable.

Après cette grande scène, qui fut immédiatement suivie de la disparition des dignitaires de l'armée, Napoléon livré à lui seul s'indigna d'avoir encore à signer le traité de Paris, dont les maréchaux lui avaient opposé les rigueurs. C'est le dernier acte de sa vie politique : aussi résiste-t-il violemment à le ratifier. Il va même jusqu'à redemander, mais en vain, l'acte de l'abdication absolue. Une âme de cette trempe devait être soulevée par de terribles combats. Privé de sa femme, de son fils, du trône, de l'armée, en proie aux inspirations des étonnantes facultés dont l'avait doué la nature, aux tourments des plus glorieux comme des plus funestes souvenirs, n'ayant plus que faire de son génie, ne pouvant plus rien faire pour la France, rien contre l'étranger, Napoléon s'avise qu'il n'a plus besoin de lui-même. Il se souvient, prisonnier d'Alexandre, de ce poison de Cabanis qui ne l'a pas quitté pendant la campagne de Moscou. Le moment est venu de s'en servir. Il le prend ; mais, après une douloureuse agonie, la force de sa constitution le fait triompher, non moins que la faiblesse de ce poison usé par les frimas de la Russie. La nuit avait couvert cet acte de désespoir, unique dans sa vie. Le lendemain, encore abattu par les angoisses de cette nuit fatale, et peut-être rappelé à une sorte d'espoir par le retour à la vie, il signe froidement les ratifications du traité de Paris. Le 20, il quitte Fontainebleau pour aller prendre possession du rocher de l'île d'Elbe.

Fontainebleau demeure à jamais célèbre par les adieux d'un grand capitaine à ses soldats. Réduit par la guerre et la défection à n'avoir plus d'autres sujets,

d'autres courtisans, le banni de l'Europe ne vit autour de lui qu'un seul de ses ministres, dont la fidélité datait du consulat, et pas un de ses maréchaux ! Mais quelques généraux et quarante mille soldats, qui avaient vaincu l'Europe, rendent témoignage de ces illustres adieux, qui retentiront à jamais dans l'histoire. Napoléon finit comme il avait commencé au milieu d'un camp dont la douleur fut sublime.

Heureux sont ceux qu'il nomme dans sa garde pour partager sa captivité. Le bataillon sacré s'est mis en route, fier d'avoir été choisi. Il se croit tout seul la grande armée, puisque le grand capitaine le commande ; malheureusement il ne pourra le défendre sur sa route où s'est embusqué l'assassinat. Outragé à Lyon par Augereau, Napoléon n'aura pour sauvegarde que les généraux étrangers, chargés de surveiller son voyage et d'assurer son exil. Il sera condamné à l'humiliation d'un déguisement pour se soustraire à des poignards français. L'île d'Elbe, ce rocher qui voit l'Italie, sera l'objet des vœux ardents du maître du monde ! enfin la mer, qui lui a vu rompre, il y a vingt ans, le banc de la conquête, s'étend à ses regards, et il est heureux en montant le navire britannique de n'être pas déporté sur un navire français ! Mais un jour le navire britannique lui sera *hospitalier* ! !

Ainsi se termina cette période de la gloire française, digne en tout, soit par les miracles du génie et ceux de la fortune, soit par les monuments de toute nature, qui l'immortalisent, soit aussi par les grands exemples et les grands souvenirs qu'elle a laissés, de prendre le premier rang parmi les plus mémorables époques de l'histoire moderne, renfermant en elle seule, dans le court espace de vingt années, toutes les vicissitudes de l'empire romain dominateur du monde et du monde asservi.

RESTAURATION. — RÈGNE DE LOUIS XVIII.

A son retour de Rastadt, en 1799, Bonaparte, reçu par le Directoire sous une voûte de drapeaux conquis par ses armes, lui avait dit : *De la paix que vous venez de conclure, date l'ère des gouvernements représentatifs* ; et, à la fin de 1813, en congédiant le Corps-Législatif, il lui disait : *Le représentant du peuple : c'est moi !* En 1814, Louis XVIII prend pour lui la prédiction de Napoléon. Il proclame le gouvernement représentatif comme la condition de sa royauté, en présence aussi de drapeaux étrangers, non de ceux conquis par la France, mais de ceux qui viennent de la conquérir. Et, par une autre volonté singulière de la fortune, le 20 avril qui voit Napoléon quitter Fontainebleau pour l'exil de l'île d'Elbe, voit Louis XVIII faire à Londres une entrée solennelle, comme roi de France. Le point de départ des deux souverains est bien différent. Le soldat de la liberté, devenu empereur, ne la rend point à sa patrie. Issu de rois despotes, Louis XVIII ne croit pouvoir remettre le pied sur le sol de la France, sans lui garantir cette liberté. Mais aussi leur but fut loin d'être le même. Napoléon asservit la France pour lui donner l'empire du monde ; Louis XVIII la déclara libre, et en fit la vassale de l'Europe. L'un enchaîna, l'autre trahit la liberté. En effet, les Français de 1789 attendaient Louis XVIII comme un véritable *libérateur*. Ils ne se doutaient point que le roi ramenait avec lui toute cette époque, Versailles et Coblenz. Aussi les souvenirs de la Constituante eurent à lutter tout d'abord avec les exigences de l'émigration. Celle-ci joignit son invasion à l'invasion étrangère : au lieu d'une, la France en compta deux.

Le 12 avril, le comte d'Artois, sans y être autorisé par son frère, dont il usurpait déjà le pouvoir pour le malheur de la France, s'était fait reconnaître à Paris par les souverains et par le Sénat en qualité de lieutenant-général du royaume, car le nom d'empire disparaissait avec son fondateur. Le 23, les alliés profitent des dispositions de ce prince, de celles du sénat et de l'absence du roi, pour lui faire signer une convention de paix tant sur terre que sur mer, par laquelle la France rentra dans ses limites de 1791 ? abandonnant cinquante et une forteresses, douze mille bouches à feu, d'immenses dépôts d'effets militaires, trente et un vaisseaux de ligne, douze frégates, etc., enfin tout ce que pouvaient contenir les places de guerre de terre et de mer situées en dehors des nouvelles limites.

Il était temps de consommer cette spoliation qui enleva d'un trait de plume à la France les trophées de vingt années de gloire ; car, le lendemain, Louis XVIII, après vingt-trois années d'exil, aborda en France. Mais les conquérants et le lieutenant-général du malheureux royaume se hâtèrent à l'envi de consommer cette immense forfaiture. Le roi l'apprit à Calais, et reconnut son frère à ce traité. Là, et sur sa route, Louis XVIII reçut les hommages empressés des maréchaux, des généraux à qui Napoléon n'avait pu faire ses adieux !

Le 2 mai, le roi, arrivé à Saint-Ouen, y fit publier une déclaration qui seule pouvait consoler la France de la convention du 23 avril, en opposant à d'immenses sacrifices matériels d'immenses bienfaits politiques. Le roi avait, non

sans raison, jugé trop brusque le passage de la servilité du Sénat à la faculté législative, et trop personnel l'esprit qui avait présidé à stipuler les intérêts de ses membres concurremment avec ceux de la nation. Il refusait donc la Constitution que la commission du Sénat avait rédigée en quatre jours, et substituait, à la condition de son acceptation, l'octroi d'une Charte qui était son ouvrage et dont l'examen serait soumis à la Législature. Cette Charte donnait aux Français la liberté publique et individuelle, celle de la presse, celle des cultes, l'inviolabilité des propriétés, l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux, la responsabilité des ministres, l'indépendance des tribunaux, la garantie de la dette publique, etc. Ainsi la liberté était présentée de nouveau à la France par le successeur légitime de ses rois comme le palladium de sa fortune sauvé des tempêtes de sa révolution et des ruines de sa gloire.

Dans le même moment, la pensée de Ferdinand VII, remontant aussi sur son trône, était moins heureuse pour ses sujets. Il rejetait la Constitution de Bayonne et celle des Cortès, et menaçait de la mort tout opposant aux maximes du droit divin, que le chef de sa maison réprouvait à Paris.

L'entrée de Louis XVIII dans sa capitale ne fut pas heureuse. Ce prince de l'émigration avait la vieille-garde pour escorte, et les Parisiens, déshabitués des convenances bourbonniennes, criaient à la fois vive la garde] et vive le roi ! Celui-ci ne respecta pas plus celles de l'armée, en nommant ministre de la guerre le capitulé de Baylen. Il était réservé à son frère de faire un plus mauvais choix dans le déserteur de Waterloo. Ce n'était cependant pas les candidats qui pouvaient leur manquer pour le ministère de la guerre ; mais le nom de Bourbon se trouvait par eux également en cause à Baylen et à Waterloo.

Le 30 mai, le traité de paix, qui consacrait de nouveau l'odieuse convention du 23 avril, confirma généreusement la France dans la possession de Mulhausen, de quelques villages de la Savoie, d'Avignon et de Montbéliard, et lui enleva l'Ile-de-France, Sainte-Lucie et Tabago.

Peu de jours après la promulgation de cet arrêt de la victoire européenne, le roi, assis au milieu de ces mêmes députés que Napoléon avait congédiés si brusquement le 31 décembre 1813, fit donner lecture de la Charte qu'il substituait à celle du Sénat. Vainement son chancelier ose l'annoncer à l'assemblée comme une ordonnance de réformation, elle n'est écoutée que comme Constitution libérale, d'après le texte de la déclaration de Saint-Ouen. Il fut facile, dès ce jour, de voir qu'un parti plus royaliste que le roi chercherait à s'élever entre le roi et le peuple pour les asservir tous les deux. Le roi avait dit, le 9, dans sa proclamation aux Français : *En remontant sur le trône de nos ancêtres, nous avons retrouvé nos droits dans votre amour*. Le pacte offert par le roi au peuple français, sous le nom de Charte constitutionnelle, fut accepté en son nom par ses députés, dans l'intime confiance, dit leur adresse au roi, que l'assentiment des Français donnera à cette Charte tutélaire un caractère tout-à-fait national.

La légitimité venait donc de reparaître sous la bannière de la liberté légale ; mais le privilège, qui marchait à sa suite, était rentré comme un maître irrité. Ceux qui avaient partagé les infortunes du roi sur la terre d'exil furent loin de partager ses opinions politiques, et la révolte contre la Charte prit pour légende : *Vive le roi, quand même !*

A la voix de cette minorité de l'émigration, la majorité, qui avait rempli les antichambres de Napoléon, se rallia au vieux drapeau de Coblenz avec d'autant

plus d'ardeur qu'elle crut devoir racheter la pureté qu'elle avait perdue sous le Directoire et sous l'Empire, où elle avait amnistié de si bonne foi ceux qui lui avaient rouvert les portes de la patrie. L'intolérance la plus violente caractérisa ces nouveaux ennemis de la Charte royale, et le mot de proscription devint familier à ceux dont la proscription avait fini depuis tant d'années. L'armée elle-même, l'armée, une fois malheureuse après vingt ans de guerre, se trouva conquise par des guerriers qui n'avaient d'autres titres à la gloire que vingt ans de repos, sauf cette faible portion de l'émigration, la seule militaire, où ils avaient servi sous les drapeaux des trois générations de la maison de Condé jusqu'en 1799 ! Nos soldats s'étonnèrent de se voir commandés par des vieillards que l'ennemi n'avait connus que comme voyageurs, et ils sentirent alors tout le poids de la conquête étrangère. Bientôt tout fut envahi. La France devait encore être conquise par des Français. L'administration, la finance et leurs plus modestes emplois, asiles héréditaires de la petite bourgeoisie, furent convoités, occupés par les nobles anciens. Ils ne crurent pas déroger, eux qui méprisaient les nobles nouveaux. Ils anoblirent jusqu'aux comptoirs, et la Bourse devint une succursale de la cour.

L'on remarqua cependant que la même ambition n'existait point de la part des anciennes familles pour la carrière de la magistrature ni pour celle du clergé. Ces deux états restèrent, presque sans exception, la propriété des plébéiens studieux qui les exerçaient. La France républicaine et impériale, dépossédée par *catégories*, devait supporter impatiemment un joug nouveau qui ajoutait à celui de l'occupation étrangère, le péril de voir soudain tous les intérêts domestiques aux mains de ceux qui, pendant tant d'années, s'étaient vantés d'être ses ennemis, et dont elle était encore entièrement inconnue. Il faudra toutefois qu'elle se résigne plus tard à un plus grand sacrifice, et qu'elle paie aux émigrés, qui l'ont attaquée, le milliard voté par elle aux citoyens qui l'avaient défendue.

Déjà les deux principes conservateurs de la restauration, l'inviolabilité des biens nationaux et la liberté de la presse étaient attaqués publiquement : le premier, par la noblesse et le clergé ; le second, en présence des Chambres, par les propres ministres du roi qui venait de leur confier la défense de la Charte. Une loi de censure était sortie des inquiétudes que l'aurore de la liberté avait déjà données à ces ministres, à ces législateurs si peu dignes de la confiance de la nation. La guerre des journaux et des pamphlets fut *réprimée*, mais celle de l'opinion ne fut point prévenue. Les mots incendiaires, *dixmes*, *corvées*, *droits féodaux*, proférés par des prêtres et des nobles, naguère sans asile, soulevaient les villes et les campagnes ; les deux noblesses, confondues par Napoléon, s'étaient bientôt séparées, et se regardaient avec une attitude qui annonçait la lutte de celle à qui l'épée nationale l'avait donnée, et celle à qui l'épée étrangère venait de la rendre. Les alliés étaient partis. Le champ de bataille restait libre aux Français. La contre-révolution ne pouvait oublier le protestantisme. 1 Une tempête religieuse agitait déjà les départements du Midi. Ces débuts du gouvernement royal continuent la révolution, parce qu'ils ont le caractère d'une réaction complète. Les débats de la légitimité avec la nation sont rouverts. Elles se sont merveilleusement entendues l'une et l'autre pour passer par dessus la république et l'empire, et se reprendre aux doctrines comme aux intérêts de q^r. C'est ainsi qu'elles interprètent judicieusement la date que Louis XVIII vient de donner à son règne.

Au milieu de cette confusion d'occupations diverses qui couvraient le sol de la France, un ennemi plus dangereux encore y rentrait en silence. Le 20 août, le pape, abolissant la longue légitimité du siècle philosophique, avait, à l'exemple

des nouveaux Francs et des coalisés, redescendu aux vieilles annales du Vatican et rétabli les jésuites. Sa bulle, digne du moyen-âge, fit apparaître, d'abord dans les rangs du clergé, plus tard dans ceux de la société, des hommes qui annoncèrent bientôt la mission de régénérer la nation et la loi, le trône et l'autel. Le roi perdit ainsi soudainement une portion de ses sujets, qui se donnèrent au souverain pontife. En cela, ceux-ci prirent à la lettre la parole de Pie VII, qui *ordonnait que la présente lettre — le bref — ne fût jamais soumise au jugement ou à la révision d'aucun juge, quelle que fût l'autorité dont il fût investi.* Cependant, cette bulle si absolue est encore de l'ancien évêque d'Imola, de ce prélat si républicain pendant la guerre d'Italie ; elle est de Pie VII, qui, depuis, était venu sacrer Napoléon et Joséphine à Paris. Mais Louis XVIII a la sagesse de ne reconnaître d'autres doctrines que les libertés de l'Eglise gallicane. Ce prince voit assez de troubles autour de son trône naissant, sans en permettre les approches à cet ordre qu'il a entendu proscrire par son grand-père, en 1773, et sa haute raison est justement blessée de ce que le pape ait osé rétablir la compagnie de Jésus sur la demande du schismatique empereur Alexandre et du faible roi de Naples Ferdinand. Mais la nouvelle Eglise, qui s'élève comme une faction politique implacable, ne pardonnera pas à ce prince l'indifférence qu'il témoigne au rétablissement de la secte de Loyola. Aussi, quand le roi très-chrétien sera descendu dans la tombe, le clergé seul manquera à sa pompe funèbre !

En exécution du traité de Paris du 30 mai, un congrès s'ouvrait à Vienne le 3 novembre, et donnait aux peuples le joug de la conquête qu'ils avaient scellée de leur sang. Aucun lien social n'était respecté, ni la patrie, ni le langage, ni la religion. Les hommes étaient distribués comme appartenant au sol dont la politique faisait le partage. Ils n'y étaient ni représentés, ni défendus. Ce trafic insolent et exécration des princes et des peuples s'appelait le marché des âmes ou la traite des blancs. Il était réglé par les rois, qui venaient de proclamer l'abolition de la traite des noirs. C'était ainsi que l'Europe conquérante recouvrait l'indépendance que Napoléon lui avait enlevée par ses victoires ! La France se proposait de conserver la sienne. Elle était avertie le 30 décembre, par une ordonnance royale, que sa législature était convoquée pour le 1er mai 1815. Mais les diplomates de Vienne et les législateurs de Paris allaient être détournés de l'objet de leurs missions respectives par un événement qui devait ébranler la France et l'Europe, événement qui ne surprit personne quand il arriva, et que personne cependant ne pouvait prévoir.

En attendant cette grande catastrophe, la France reste spectatrice mécontente de sa restauration, qui lui semble chaque jour être plutôt la condition du traité de la conquête que le témoignage du pacte que le roi a fait avec elle. Déjà de toutes parts on réclame l'esprit et la lettre de la Charte jurée. Ailleurs aussi l'on réclame l'exécution du traité consenti à Fontainebleau. Ailleurs l'on travaille à enlever à Murat la couronne de Naples, et enfin une révélation de Vienne apprend au réfugié de l'île d'Elbe qu'il est question de le transporter dans les mers d'Afrique, sous le climat meurtrier de Sainte-Hélène. Napoléon avait pardonné à Murat, et tous deux, unis par le même péril, s'étaient associés aux chances de la même fortune. Mais Napoléon s'était réservé de donner le signal de la guerre à celui qui l'avait reçu de lui tant de fois.

Averti également par les journaux de l'état de la France dans le lieu de son exil, comme il l'avait été dix-sept ans plutôt sur le théâtre de sa conquête, Napoléon réunit sa petite armée, et neuf cents hommes qui ont vu Arcole, Marengo, Austerlitz, Iéna, Wagram, Friedland, Moscou et Montmirail, se jettent avec César

sur la flottille qui porte sa fortune. Pourquoi n'attend-il pas que ce congrès, qui le proscrit de nouveau malgré la foi et l'exécution du traité de Fontainebleau, soit dissous, et que ses juges, naguère ses suppliants, soient retournés dans leur patrie ? Leur séparation divisait bientôt leurs intérêts ; ils se fussent trouvés chez eux enchaînés de nouveau par le repos qu'ils avaient perdu depuis tant d'années. Mais la fortune l'entraîne dans l'abîme par la précipitation qui l'a servi tant de fois. *Le gant est jeté*, a dit Napoléon.... Ses moyens de conquête sur la France sont le mécontentement, le désordre de la patrie, la fidélité, la confiance d'un millier de soldats ! Il n'y a pas d'autres conspirateurs que la cour, le congrès, Napoléon et ses braves.

LES CENT JOURS.

Le 1er mars 1815, Napoléon aborde au golfe Juan. Il marche avec la rapidité de l'éclair comme en pays ami. Sa colonne se grossit d'un régiment d'infanterie : *Plus de despotisme, sire*, lui dit le jeune homme qui le commande. C'était un avis du destin. Le 7, Napoléon est à Grenoble, et il a une armée ; avec elle il entre le 10 à Lyon, où il est reçu par une autre armée. Sa renommée a égalé la rapidité de sa course. Treize jours après son débarquement, il est mis par le congrès au ban de l'Europe. Le 6, une ordonnance royale l'avait déclaré traître et rebelle, et lui, il datait de Lyon un décret qui dissolvait les deux Chambres législatives, convoquait les collèges électoraux au Champ-de-Mai, à Paris, et annonçait le couronnement de l'impératrice et de son fils. Jamais confusion pareille ne fut signalée dans l'histoire. Déjà divisée en deux clergés, en deux noblesses, en deux armées, la France se trouva de plus divisée en deux nations. Le 16, la réunion des Chambres, présidée par le roi, est solennisée par le nouveau serment de ce prince et de sa famille à cette Charte sans laquelle ils sentent, pour le moment, que c'en est fait de leur dynastie.

Mais l'armée, que Napoléon n'avait point habituée à délibérer sur les intérêts du pays, l'armée n'a entendu que la voix de son général, et sur sa route les enseignes royales se sont abaissées devant lui. Le 20 mars voit Louis XVIII quitter à minuit le palais des Tuileries, soutenu sur les bras des vieux serviteurs de son exil, et Napoléon y entrer à neuf heures du soir, porté par la foule parisienne. Jamais plus audacieuse entreprise n'eut un succès plus immense.

Mais ce sera la rapidité même de ce succès qui en fera le désastre ; car, huit jours après, Murat, comme un mauvais génie chargé de la destruction de Napoléon, n'attend point ses ordres, et, en aventurier présomptueux, il porte la guerre et la conquête d'un moment au sein de l'Italie. L'ambitieuse tentative de Murat fut et dut être pour Napoléon une terrible menace de la destinée ; car le 3 mai l'armée de Murat n'existait plus, et peu de jours après ce paladin de la fortune, sans trône, sans armée, sans sujets, sans patrie, errait sur les rivages de la Provence ! Pourquoi lui fut-il refusé d'aller expier dans les rangs français le crime de sa désobéissance et de son ambition ? Le malheureux Murat le demanda vainement du fond de la caverne qui lui servit d'asile et d'où il entendait mettre à prix sa tête ! Mais Fouché fut son intermédiaire auprès de Napoléon !... Il savait sans doute de quel poids aurait été l'épée de Murat au jour des périls ?...

Le roi avait espéré que la ville de Lille, dont le nom avait masqué sa royauté exilée, servirait d'asile à sa royauté fugitive. Mais Napoléon régnait partout où il y avait une garnison, et le malheureux monarque dut franchir encore la frontière qui avait vu son émigration. Il fut suivi du duc de Berry après le licenciement des gardes-du-corps, et le duc d'Orléans, abandonnant le commandement de Lille au maréchal Mortier, signala son départ par les plus nobles adieux à la patrie. Ce souvenir ne devait pas être perdu. Au lieu d'aller à Gand grossir le nombre des ennemis de la France, il alla retrouver sa famille en Angleterre. Le duc de Bourbon, envoyé dans la Vendée pour la faire insurger, n'eut que le temps d'y chercher un embarquement pour Plymouth. Ce ne fut qu'après son départ que

d'anciens chefs vendéens parvinrent à opérer une nouvelle insurrection qui affaiblit notre armée d'une vingtaine de mille hommes sous les ordres du général Lamarque. La Vendée fut pacifiée quand la France fut vaincue ; elle ne l'eût pas été sans cette fatale diversion. Le duc et la duchesse d'Angoulême s'étaient chargés d'insurger et de tenir le Midi pour le roi. La princesse occupa Bordeaux. Mais il y avait une garnison qui en ouvrit les portes au général Clausel, et l'arrière-petite-fille de Marie-Thérèse dut quitter la ville qui, un an plus tôt, avait la première arboré le drapeau royal et appelé le duc d'Angoulême dans ses murs. Quant à ce prince, il tient la campagne jusqu'au Var avec des bandes royalistes recrutées dans le Midi et quelques bataillons. Il débute par quelques succès ; mais Napoléon ordonna de mettre fin à ce scandale de guerre civile, et le général Gilly lui accorda une capitulation. Envoyé pour commander en chef, le général Grouchy la refusa : Napoléon, dont la tête était mise à prix par le roi, eut la générosité d'en prescrire l'exécution. Il eût été cependant de sa politique de conserver ce prince au moins comme l'otage des diamants de la couronne que le roi avait emportés. Le duc alla rejoindre la duchesse en Espagne, où il devait un jour, au mépris de deux Chartes jurées, payer cette hospitalité par l'asservissement de l'Espagne, qui la lui donnait.

L'armée s'était précipitée avec enthousiasme au-devant de Napoléon ; la nation l'avait vu passer avec étonnement. Celle-ci avait fait d'immenses progrès pendant les onze mois de la Restauration, et comme Louis XVIII avait daté de l'an 19^e de son règne, elle datait de l'an 25^e de sa liberté. Cette disposition générale des esprits accompagna la famille royale dans sa fuite, et Napoléon pendant son voyage. L'attitude du peuple sous ces deux rapports fixa et devait fixer à jamais la condition du trône français. Un mois après l'arrivée de Napoléon à Paris, l'Acte additionnel aux Constitutions de l'empire surprit autant la nation que l'avait pu faire le concordat à l'époque consulaire. Mais en 1815 elle connaissait mieux ses intérêts et elle avait repris l'usage de la parole. C'était une Constitution nouvelle qu'elle attendait du dictateur qui venait de remettre la patrie en danger, et non un supplément à celle qui n'avait pu la sauver. Le mécontentement fut aussi populaire que l'enthousiasme l'avait été. L'un exprima la crainte, comme l'autre avait exprimé l'espérance : aussi ne fut-on pas ébloui par l'éclatant spectacle de l'assemblée du Champ-de-Mai, qui, le 1^{er} juin, offrit aux regards une singulière représentation de la guerre, du trône et de la liberté. Le costume bizarre du frère de Napoléon donna à cette solennité toute française une couleur étrangère qui blessa les spectateurs. Mais les yeux ne pouvaient se détacher de cette admirable garde impériale, reste de tant de gloire, pour qui les salutations de la capitale furent de sinistres adieux. Ils partirent pour l'armée, ces glorieux soldats de la victoire, chargés des vœux de la population, qui les voyait pour la dernière fois. Peu de jours après, Napoléon déclare aux assemblées législatives qu'il veut commencer la monarchie constitutionnelle. C'était la continuer qu'il fallait dire, puisque le danger que la Charte avait couru venait de disparaître avec la cour des Bourbons.

Cependant les chefs de la quadruple alliance sont repartis pour leurs armées. Le Rhin voit ses deux rivages se couvrir des apprêts de l'invasion et de ceux de la défense. Le 1^{er} juin, enfin, après six semaines d'impatience de la part des citoyens, Napoléon va se mettre à la tête de cette armée qu'il vient de créer par enchantement. Elle s'est formée tout à coup de ce qui reste des guerriers de la république et de l'empire, et des appels de la conscription qui se pressaient sous le drapeau pour y mourir avec eux. Cent soixante mille hommes seulement ont à défendre la France contre un million d'étrangers ! Mais les Russes et les

Autrichiens surtout sont en retard, et la Belgique, pays ami où Napoléon porte ses aigles, n'est occupée que par les Anglais et les Prussiens. A la suite de ceux-ci, et au milieu de ces Belges qui brûlent de redevenir Français, sont les Saxons, jaloux de réparer les défécions de 1813 et de venger les affronts de leur prince. Le sort de la France, celui de l'Europe, vont être décidés peut-être par une seule bataille. Elle est gagnée, elle doit être gagnée par Napoléon, s'il n'est point trahi, et si ses vieux généraux sont encore prêts à se dévouer pour l'indépendance nationale.

Le 15, la Sambre est franchie. Le 16, à Ligny, les Prussiens sont défaits : incomplète victoire, où sont perdus les deux jours d'avance que Napoléon avait sur Wellington ! L'armée anglaise en marche devait être refoulée sur elle-même si les trente-cinq mille hommes qui étaient rassemblés sur Grosselies avaient occupé les Quatre-Bras, défendus par six mille étrangers ! Mais Napoléon n'est plus ni compris, ni obéi, et la défection de Bourmont a déjà souillé ses aigles ! Wellington a pu rallier Blücher sur la route de Bruxelles, de cette ville dont tous les vœux sont pour la France. La journée de Ligny devait y conduire les Français, mais cette fortune leur a échappé, et il faut empêcher la réunion des Anglais et des Prussiens sur un autre champ de bataille. Sous la conduite de Grouchy, trente-deux mille hommes sont partis de Ligny pour suivre les vaincus. Le sort de la France est là, et Napoléon accepte avec confiance, le 18, la bataille que Wellington lui présente à Waterloo. Deux fois le cri de victoire retentit dans nos rangs. Jamais lutte plus terrible n'a honoré la valeur des deux nations rivales. Le bruit du canon qui tout à coup retentit sur notre droite annonce le retour de ce grand détachement de trente-deux mille braves, dont Napoléon avait habilement dégarni son armée pour lui assurer une de ces victoires décisives qui font le destin d'un empire, telle que celle de Marengo, d'Austerlitz, de Friedland. Mais ce canon est celui de l'armée prussienne, et le champ de Waterloo devient tout à coup le champ mortuaire de l'armée française. La nuit couvre d'une horrible obscurité la gloire, le massacre de nos braves, le suicide de ceux qui ne veulent pas leur survivre. Partez ! disent-ils à Napoléon, *la mort ne veut pas de vous*, et le carré de ses grenadiers lui enlève en tombant son dernier asile. La fortune lui refusait celui de ses guerriers.

Cependant une armée survit toute entière ; c'est celle qui a laissé échapper les Prussiens dont l'irruption imprévue a brisé nos trophées. Cette armée intacte pourra, avec celle qui marche des frontières du Nord et de l'Est, avec celle que l'immense capitale donnera à l'instant, arrêter et peut-être détruire l'étranger en avant de ses murailles. Quatre-vingt mille Français devant Paris, sous Napoléon ! C'est la pensée, c'est la volonté, c'est le devoir de Napoléon. Il déclare qu'il veut rester à Laon pour y attendre son armée et son ennemi. Mais on l'effraie sur l'état où doit être Paris. Sa présence seule, lui dit-on, assurera la population et en imposera aux agitateurs ; le malheureux s'y laisse entraîner ! Là expire toute sa force. Il se voit, par cette démarche, le prisonnier de ses propres conseils. La Législature s'assemble, et, comme au jour du péril, elle déclare sa permanence. Une voix s'élève de sa tribune et proclame traître quiconque oserait dissoudre la représentation nationale. Ainsi le génie de Napoléon est venu se briser à Paris devant le vote d'un législateur ! Singulière destinée que celle qui mettait en présence le vétéran de la liberté des deux mondes et le dominateur de l'ancien, et qui, au nom de l'indépendance nationale, faisait fléchir le seul homme qui pût encore la sauver devant celui qui, vingt-cinq ans plus tôt, avait en vain voulu sauver la monarchie !

Napoléon s'est laissé gagner de vitesse par la législature. Il devait la dissoudre à la tête de l'armée. Menacé de la déchéance, il se résout encore à l'abdication, mais c'est en faveur de son fils ; il le proclame son successeur. Napoléon II est déclaré empereur des Français par le Corps législatif ! Ce vœu toutefois est bientôt éconduit par une subtilité de tribune. L'argument de la légitimité ne lui prête qu'une autorité spécieuse. Le salut de la patrie parle plus haut, disait-on, que cette vérité. Et c'est *au nom du peuple français* que s'établit l'action d'un pouvoir dont la Chambre des pairs et la Chambre des représentants se partagent l'élection. Ainsi Napoléon est rentré dans Paris pour assister à son détronement et à celui de son fils. Ainsi l'abdication elle-même, ce testament de malheur, n'est point sacrée pour ceux qui l'ont demandée !

Tout doit se consommer. N'étant plus sûr de ceux qu'il croyait ses amis, Napoléon ne l'est plus de lui-même. Mis en séquestre au sein de la capitale, il voit se former ce gouvernement provisoire composé de ses propres ministres et de ses généraux, qui soudain parlent en souverains à leur maître de la veille. Cependant, si sa force morale l'abandonne au milieu de tels événements, tout son génie militaire lui est resté, et il domine encore si puissamment son esprit ulcéré qu'il s'abaisse à solliciter auprès de ce gouvernement l'honneur d'aller défendre Paris à la tête des braves qui couvrent ses faubourgs. Versailles et Saint-Germain verront infailliblement la destruction des Prussiens et de son infatigable ennemi, de ce Blücher qui tant de fois lui a échappé, qu'il a vu fuir à Ligny après lui avoir arraché la victoire, de ce Blücher que la fortune, au dernier moment, vient enfin lui livrer pour expier le triomphe de Waterloo ! Que tarde-t-il ? Est-il déjà enchaîné sur la roche de Sainte-Hélène ? Quand il est appelé par les 40.000 hommes de Grouchy, qui lui ont manqué à Waterloo, par les 30.000 que son frère Jérôme a recueillis du champ de bataille, par les troupes que Davoust a ralliées à Paris, et par les 50.000 fédérés à qui il a refusé des armes et qui lui en redemandent, que tarde-t-il à rompre le ban volontaire de l'Élysée ou celui de Malmaison, comme il a fait celui de l'Égypte, de Moscou et de l'île d'Elbe, au lieu de négocier avec ceux à qui pendant vingt ans il a donné des ordres sans appel ? Que tarde-t-il donc ? ses chevaux de guerre frémissent d'impatience devant les grilles de Malmaison : Fouché lui-même le croit parti pour l'armée ! Fouché... Et ne sait-il pas que cet homme à qui il a fait grâce du crime de trahison, que Fouché, président du gouvernement provisoire, ne lui pardonne, ni sa clémence, ni tant de bienfaits, et n'aspire qu'à le voir disparaître mort ou vivant dans la tempête européenne ?

Aussi, après avoir essuyé les refus les plus outrageants, après avoir été livré par le même homme à toutes les chances d'une proscription, sans moyens de salut, devenu tout à coup insensible aux appels que les troupes du Midi font encore à leur général, aux instances qui lui sont faites de partir secrètement pour l'Amérique, préférant à la mort d'un soldat, à l'asile de la vie privée, la condition d'une grande victime de la politique des rois, Napoléon va-t-il de lui-même se livrer à l'implacable Angleterre, qui seule les a tous soulevés contre lui ? Il cherche l'hospitalité du Northumberland, et trouve la captivité du Bellérophon. Là il reçoit l'arrêt de l'Europe, dont la Grande-Bretagne doit remplir tout le mandat, et debout sur le pont du navire devenu sa prison, salué par les applaudissements et les adieux des rivages britanniques, que du haut de la tour de César il avait fait trembler tant de fois, Napoléon disparut du monde !!

Triste fin d'une vie qui pendant vingt ans apprit à l'univers étonné jusqu'où pouvait atteindre la grandeur humaine ! de la sphère inconnue qu'il avait créée pour lui, Napoléon tombe tout à coup dans la condition vulgaire d'un banni ; et la

nature, encore trop prodigue, va lui donner la force de supporter pendant plusieurs années le supplice d'un martyr, dont la France, veuve de son héros, va compter et pleurer toutes les douleurs.

L'histoire aussi est en deuil ; elle ouvre à Sainte-Hélène de lugubres annales. Mais elle s'indigne en contemplant une telle victime, et elle dit : Quels furent les juges de Napoléon ? Alexandre, qu'il ne voulut pas faire son prisonnier à Austerlitz, et avec lequel il avait projeté à Tilsitt le partage du monde ; François II, qu'il n'avait voulu détrôner, ni à Léoben, ni à Lunéville, ni à Presbourg, ni à Vienne ; Frédéric-Guillaume, à qui il avait rendu sa couronne à Tilsitt, au lieu de la donner au roi de Saxe, ce modèle de la fidélité et de la loyauté germanique ; François II, son beau-père ; Frédéric, son amnistié, qui tous deux lui avaient, en 1812, donné des troupes contre Alexandre ; et enfin le roi d'Angleterre, qui l'avait reconnu premier consul à Amiens, empereur à Châtillon et à Fontainebleau, et qui, en garantie de la paix qu'il était prêt de signer l'année précédente, avait songé à ouvrir un asile au Canada pour la maison de Bourbon !!!

De tels souvenirs et ce penchant secret au fatalisme, dont Napoléon avait trouvé la religion établie sur les bords du Nil, contribuèrent sans doute puissamment au parti désespéré qu'il embrassa à Rochefort : une conduite aussi étrange devait avoir un motif extraordinaire. Napoléon, ne reconnaissant d'autre pouvoir que celui du destin, ne crut pas devoir lutter contre lui. Dès lors, tout ce qui n'était pas solennel, tel qu'une fuite en Amérique pour sauver ses jours, ou un obscur suicide pour ne pas survivre à sa grandeur, était contraire à sa nature. Aussi devait-il survivre aux désastres de Waterloo, comme il avait survécu à l'abdication de Fontainebleau. Car l'essai qu'il fit du suicide dans ce palais n'eut d'autre résultat que cet aveu du fatalisme : La mort ne veut pas de moi.

Sans doute, il fut honorable pour l'Angleterre l'égarement de Napoléon se présentant à elle comme un simple étranger inviolable dans son infortune. Il se crut, et il fut réellement alors un homme de Plutarque. Mais seul il comprit toute sa grandeur et il oublia son époque. Le temps était passé depuis des siècles où un monarque fugitif allait s'asseoir au foyer du peuple qui l'avait vaincu. Le gouvernement anglais fut étonné du caractère antique d'une telle démarche, et refusa d'en faire partager la gloire à sa nation. Il ne se sentit ni assez noble ni assez fort pour supporter le poids d'une semblable hospitalité. Sourd aux grandes paroles de Napoléon, qui la demandait, il n'écouta que les conseils d'une politique moderne et tyrannique. Par son ordre, le vaisseau où le suppliant s'était réfugié devint une prison. Il prononça le bannissement de son hôte, le séquestra du commerce de l'univers, et le génie du Dante l'inspira quand il condamna Napoléon à vivre enchaîné sur un rocher au milieu des tempêtes, comme un autre Prométhée dont le vautour de la vengeance dévora lentement les entrailles pendant six années !

Cet homme extraordinaire avait reçu de la nature le triple génie d'Alexandre, de César et de Charlemagne. C'était trop pour la vieille Europe. Les remparts de Saint-Jean-d'Acres ont empêché peut-être la résurrection de l'Asie, dont la conquête de l'Égypte semble avoir été le modèle et la pensée. A la fois conquérant et législateur, cette double gloire de Napoléon sur la terre des Ptolémées reporta un moment le siècle à celui des Scipions : il fût devenu celui d'Alexandre si Saint-Jean-d'Acres eût succombé ! Deux prisonniers échappés du Temple, Phélippeaux et Sydney Smith, changèrent le destin du monde !

Impétueux dans l'exécution de ce qu'il avait conçu, se croyant, comme plusieurs grands hommes de l'antiquité, secrètement averti du succès de ses entreprises, les plans de guerre de Napoléon étaient toujours si inflexibles, si prompts, et ses moyens de retraite souvent si peu préparés, qu'il a pu donner l'idée bizarre du destin sacrifiant à la fortune.

Il n'en était pas de même quand le triomphe de la paix le rappelait dans la capitale. Alors c'était le génie qui sacrifiait à la sagesse. Aussi actif, aussi infatigable au sein de ses conseils, qu'il présidait tous souvent dans une même journée, il savait y abdiquer la toute- puissance du champ de bataille, leur en ouvrait lui-même les combats et l'indépendance, et n'y trouvait jamais sa raison vaincue quand elle y était éclairée. C'était dans ces arènes domestiques, où il agitait avec une si haute sagacité tous les intérêts de la famille française, que l'on pouvait s'étonner de la multiplicité et de l'élévation de ses facultés. Législateur, guerrier, politique, administrateur, financier, sa vaste tête embrassait toutes les parties et toutes les ressources de la fortune publique. Lui seul ne s'étonnait point des immenses incorporations de l'empire, tant il croyait pouvoir suffire à la monarchie universelle. Ses conquêtes recevaient et prenaient à l'instant la forme de nos départements : et il était aisé de voir que c'était par une espèce de dédain ou de pitié qu'il laissait leurs états aux rois vaincus. Aussi ne parvint-il à être que le roi des rois, quand il aurait pu être le protecteur des peuples, et établir ainsi la seule monarchie universelle compatible avec la raison de notre âge. C'était cependant une assez belle mission que celle de conquérir le monde pour l'affranchir ; mais cette mission n'appartient qu'aux guerres de la liberté.

Dans son enfance et dans sa jeunesse Napoléon fut un Spartiate. Il l'était encore à Marengo quand il retourna les Thermopiles contre les Autrichiens. Quel peuple libre ne l'eût pas toujours été, si un pareil homme n'eût été que le général de son armée ou son dictateur aux jours du danger ! Mais aussi quel pays aurait pu se flatter de posséder une liberté capable d'asservir un tel génie revenant victorieux de tous les ennemis de la patrie ! Le consulat fut la dictature de la liberté et il devint l'empire !

Ce fut alors que Napoléon conçut et résolut un problème inconnu dans un état monarchique. Il fit de l'égalité le véritable instrument de sa puissance : par cela seul il devint à la fois monarque absolu et despote populaire. Il s'était servi de la liberté pour monter sur le trône, il se servit de l'égalité pour s'y maintenir. Mais celle-ci ne suffisait pas aux grands périls. Aussi, après la chute de cette singulière usurpation, la liberté reparut à son tour avec les droits d'une souveraine dépossédée. Elle accepta le pacte de la Charte, et elle alla s'asseoir sur le trône avec Louis XVIII, dont elle avait détrôné la famille plus violemment qu'elle ne l'avait été elle-même par l'empire. Elle monta sur le trône et jura d'y rester seule plutôt que d'en descendre jamais. Ce serment sera rempli.

SECONDE RESTAURATION.

C'était une singulière destinée pour les descendants de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV, que celle de rentrer deux fois dans leur royaume au bruit des armes, l'épée dans le fourreau et la vengeance dans le cœur. *Nous nous hâtons de rentrer dans nos États*, dit Louis XVIII aux Français dans sa proclamation de Cateau-Cambrésis : *pour y rétablir la Constitution que nous avons donnée à la France, pour récompenser les bons, mettre À EXÉCUTION LES LOIS EXISTANTES CONTRE LES COUPABLES*. Et dans celle de Cambrai : *J'apprends qu'une porte de mon royaume est ouverte et j'accours. Je n'ai point permis qu'aucun prince de ma famille parût dans les rangs étrangers*. Ces princes n'en auraient pas cependant été plus ennemis ; mais aux yeux de l'Europe et de la France elle-même, qui sait faire la part du courage, ils n'en eussent été que plus dignes de ce trône, qui méritait bien, soit pendant les dix années de guerre de la Vendée, soit en 1814, soit à Waterloo, qu'une goutte de sang royal rougît une fois le drapeau sans tache ! Les exécutions n'auraient pas suivi le retour de princes victorieux. La gloire et la clémence sortent ensemble du champ de bataille. Il n'en fut pas ainsi. Les Bourbons de Gand rentrent en France comme des prévôts à la suite d'une armée ennemie. Les persécutions, les conspirations, les supplices le prouvèrent pendant plusieurs années.

Cependant, tout en se hâtant, Louis n'arrivait point ; il n'accourait point, quoiqu'il eut appris le 28 juin qu'une porte de son royaume était ouverte, ce qui avait eu lieu le 18 à Waterloo. Quelque pressé que soit ce prince de récompenser et de punir, il croit devoir attendre que le terrain de sa justice soit bien préparé par Wellington et Blücher. Ceux-ci ont marché plus vite. Dès le 21, le général anglais informait *tous les Français qu'il entrait dans leur pays à la tête d'une armée victorieuse, NON EN ENNEMI* : cette déclaration faite à Malplaquet ne portait pas avec elle un augure favorable.

Le 29, ils sont tous sous Paris, devant Paris, autour de Paris, quoiqu'à Villers-Cotterêts ils eussent été gênés dans leur marche par les vaincus et que le général Excelmans eût passé à Versailles sur le corps de 12.000 Prussiens, à qui le journaliste Martainville avait livré le pont du Pecq ! Mais ce ne sont pas seulement les étrangers qui vont désoler encore le sol de la patrie ! Déplus implacables ennemis se sont levés pour compléter sa ruine. Soudain la capitale porte un autre deuil que le sien, la nouvelle du massacre des Mamelucks, de ces hôtes de notre conquête égyptienne, vient l'attrister : la populace de Marseille les a tous immolés au désastre de Waterloo, parce qu'ils s'étaient montrés plus Français que des Français ! On apprend aussi qu'un soulèvement politique et religieux menace de ses barbaries tous les départements du Midi.

L'armée nationale cependant, bien que dépossédée de son grand capitaine, demandait chaque jour le combat ; elle ne voulait pas revoir l'étranger dans la capitale. Cette noble manifestation d'un esprit public, née du massacre de Waterloo, n'a pas été depuis assez appréciée par la nation, et ne le fut point alors par ceux qui remplaçaient Napoléon au gouvernement et à l'armée. C'étaient Fouché et Davoust. En effet, celui-ci, par l'ordre de Fouché, conclut, le 3 juillet, dans ce palais de Saint-Cloud, où tant de fois ils avaient salué le soleil

de Napoléon, une convention militaire qui livrait Paris aux alliés, et renvoyait derrière la Loire l'armée française. Cette brave armée se regardait si peu comme vaincue et elle était tellement irritée qu'elle disait hautement, en demandant encore le combat, que Davoust l'avait vendue ainsi que Paris aux étrangers. Le 12^e article de cette convention, qui fut violée à l'envi quant au matériel, par les coalisés, quant au personnel, par les Bourbons, porte : *Que tous les individus qui se trouvent dans la capitale continueront à jouir de leurs droits et de leurs libertés, sans pouvoir être inquiétés ni recherchés en rien relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées, à leur conduite, à leurs opinions politiques, etc.*

Un esprit de vertige égara soudain les Français et l'étranger ; il désorganisa les têtes les plus fortes, les âmes les plus élevées, les senti-mens les plus éprouvés. Que penser de Fouché, vizir vieilli dans les affaires, qui croit se sauver, s'élever à jamais en livrant la France à Wellington et à la légitimité, après avoir négocié la régence de Marie-Louise avec Metternich ? que penser du brave des braves, de l'illustre Ney, qui déclare à la Chambre des pairs qu'il n'y a plus d'armée ? que penser de cette foule, de généraux, de pairs, de députés, d'hommes d'affaires et d'Etat, qui, après avoir vu dix mois plus tôt le réfugié d'Hartwell refuser une Charte pour en octroyer une autre, croient retrouver un protecteur dans le réfugié de Gand ? que diront-ils quand Wellington, nommé duc de Waterloo par l'Angleterre, sera nommé par Louis XVIII maréchal de France, et, tout luthérien qu'il est, décoré du collier de l'ordre du Saint-Esprit ? croiront-ils que la seconde restauration aura été faite à leur profit ? le croiront-ils quand ce signataire de la convention de Saint-Cloud, tout puissant alors aux Tuileries, verra de ses yeux couler le sang de Ney, de Labédoyère, dans ce Paris dont cette convention seule lui a ouvert les portes ? Que penser d'Alexandre, alors autocrate de la France, qui refuse la vie de Ney et de Labédoyère aux supplications de la capitale ? Fureur et démence déshonorent cette époque. L'homme du peuple, le vrai Français, le soldat seul, ne s'est point trompé dans cette catastrophe qui a dégradé les êtres les plus nobles ; il ne s'est point trompé, parce qu'il n'avait qu'un intérêt de pays et d'honneur national comme les hommes de juillet 1830. Il voulait combattre comme ceux-ci ont combattu ; et si, après ce généreux effort, il eût fallu se retirer derrière la Loire avec les Chambres, la coalition eût tremblé sur le sol de la France, héroïquement transformée en une Vendée nationale ; elle n'aurait point songé à se partager, car elle se fût mise en guerre contre elle-même ; et quel qu'eût été le sort de la France, il est au moins certain que les Bourbons n'y auraient point régné. Non : le soldat seul ne s'était pas trompé.

La trahison fut surtout dans l'aveuglement des esprits, tant de la part de ceux qui assistèrent aux secondes funérailles de Paris que de ceux qui grossirent le cortège royal de Gand. Tous prirent en bonne part, sauf quelques exceptions, le retour de la dynastie. La Chambre des représentants ne voyait pas encore le 5 juillet, veille de l'entrée des alliés, que, par la déchéance de Napoléon, elle s'était mise à la merci de l'étranger et de la famille royale. Elle poussa la confiance jusqu'à croire qu'elle continuerait *de siéger au milieu des habitants de Paris* ; elle déclarait aussi que, sans l'adoption des couleurs nationales, et la garantie des droits, qu'il n'appartenait de rendre aux Français qu'à une révolution toute nationale, comme celle de 1830, la tranquillité de la France et de l'Europe ne serait point assurée. Ce n'était pas ainsi que la dignité de la Chambre, parlant devant l'ennemi, devait conclure. Puisqu'elle prenait le parti de faire une déclaration solennelle, elle devait dire : *si la garantie des droits de la révolution n*

est point assurée par un nouveau pacte entre la nation et le roi, le trône reste vacant, et le peuple français y pourvoira. Elle devait, avec d'autant plus de raison, faire entendre ce langage, qu'elle avait la faiblesse de croire à cette permanence qui venait d'être si fatale ; mais sa crédulité ne fut pas de longue durée, car le surlendemain elle trouva fermée la porte du palais législatif, et elle cessa d'exister. La veille, jour de l'entrée des alliés, le palais des Tuileries ayant été forcé par les Prussiens, la commission de gouvernement avait eu le même sort.

Louis XVIII n'arriva que le 8. Pendant deux jours, Paris et la France furent sous la main de Blücher ; ils y seront encore, malgré le retour du roi. Des fenêtres de son appartement, le vieillard de Coblenz, de Mittau, d'Hartwell, voit ses anciens hôtes dégrader l'arc de triomphe du Carrousel, piller le Louvre, le Musée, braquer leurs canons sur son palais, bivouaquer dans ses cours et suspendre à ses grilles dorées, en guise de trophées, les débris de leurs vêtements et les dépouilles de ses sujets. Des fenêtres du jardin, ses regards sont souillés par un autre spectacle : de ces mêmes croisées d'où son malheureux frère avait vu danser les furies de la guillotine avec les égorgeurs de septembre, Louis XVIII voit danser les mille furies de la restauration avec les sauvages de la Tartarie. Si Louis XVIII se souvint alors de Louis XVI, tout le crime de l'émigration put se dévoiler enfin à ses yeux ; celui de la conquête étrangère lui était dévoilé à chaque instant. Un jour, il fut réduit à déclarer qu'il se ferait transporter sur le pont d'Iéna que Blücher avait fait miner ; un autre jour, le prussien Mufling, qui prend le titre de gouverneur de Paris, fait afficher un ordre à ses soldats de tirer sur les habitants qui auraient l'air de les braver. Le préfet de police Decazes eut le courage de faire déchirer cette affiche, et dut faire, pour sa sûreté, des préparatifs de défense dans son hôtel. Violée dans les personnes, la convention de Saint-Cloud devait l'être encore dans les propriétés nationales : ne pouvant enlever à la France le souvenir de sa gloire, ou résolu de lui en ravir les monuments, et la spoliation de nos musées fut ordonnée par les vainqueurs ; on ne respecta pas même la résidence royale ; l'inquisition prussienne et anglaise fouilla les appartements du monarque, et les chefs-d'œuvre des arts de la Grèce, de l'Italie, de la Hollande furent enlevés par des mains qui n'en avaient jamais produit ! Les dieux, les héros du paganisme furent rendus au pape par des hérétiques qu'il excommuniait chaque jour. Paris perdit tous les trophées de la république et tous ceux de l'empire.

Cependant, cent mille soldats, qui savent que les ennemis sont à Paris et Napoléon à Rochefort, poursuivent avec cinq cents pièces de canon leur retraite sur la Loire. Qu'elle eût été noble cette retraite, si l'armée, emportant avec elle tous les pénates de la patrie, eût marché à la suite des représentants de la France !... Au lieu de cela, Davoust lui dit que *l'intérêt national, qui doit la réunir au roi, exige des sacrifices ; qu'ils doivent être faits de bonne grâce, avec une énergie modeste ; et que si nos malheurs s'aggravent, elle deviendra le point de ralliement de tous les Français et des royalistes même les plus exagérés.* C'était une belle consolation pour l'armée de devenir l'asile de ceux qui avaient escorté ou salué à leur arrivée Wellington et Blücher ! L'armée était plus française que son général. Elle conserva tout son honneur, et rentra dans ses villages. Le soldat seul, jusqu'à la fin, ne s'est point trompé.

A présent que Louis XVIII n'a plus d'armée, il se sent plus libre de ses actions, et il va régner à la satisfaction de l'étranger et de l'émigration. Il dissout le Corps législatif. La même ordonnance augmente audacieusement de cent quatre-vingts le nombre des députés, permet l'élection à vingt-cinq ans, fixe l'âge des

électeurs à vingt et un, et soumet à la révision delà Chambre nouvelle quatorze articles de la Charte ! Ce prince poursuit ses conquêtes politiques avec le même discernement. La veille de l'ordonnance qui prescrit la formation d'une armée nouvelle, il enlève aux ponts de Paris les noms d'Iéna et d'Austerlitz. Les bataillons d'élite des gardes nationales sont licenciés. Les feuilles périodiques sont soumises à la censure. Vingt-neuf pairs sont éliminés. Dix-neuf généraux et officiers seront arrêtés et jugés. Trente-huit citoyens sont bannis. C'est Fouché qui a choisi les victimes de Louis XVIII, comme à Lyon il avait choisi celles de Robespierre ! Ces proscrits sont presque tous ses habitués ou ses amis ! Où sont les victimes de Napoléon pendant les cent jours ? Le duc d'Angoulême, Vitrolles, Linch, Kergorlay, Dambray, Fouché, etc., ne sont-ils pas témoins du retour de Louis XVIII ? Est-ce à la Convention que ce Bourbon succède, pour répondre à des supplices par des supplices ? Le maréchal Brune, qui vient de faire arborer à Toulon le drapeau blanc, est déchiré en pièces à Avignon, en présence des habitans ! Il faudra près de quatre ans, sous le règne de Louis-le-Désiré, pour obtenir une information judiciaire ! Le général Ramel est pareillement égorgé à Toulouse, où il commande, à la vue de toute la population. A Nîmes, le général Lagarde est assassiné. Les meurtres désoleront pendant plusieurs mois les villes de Nîmes, d'Uzès, d'autres communes encore. Le croirait-on ? L'on fut obligé de hâter l'arrivée des Autrichiens pour arrêter les massacres de Nîmes ! Vainement le duc d'Angoulême s'y transportera deux fois : aussitôt son départ, le sang recommencera d'y couler. Le sort des protestans, dans le Midi, sera si déplorable, que ses propres députés répondront par des cris *à l'ordre*, dans la Chambre législative, à la voix du député d'Argenson, qui dénonce cette proscription sanguinaire ! Il faudra que la plainte française passe les mers pour être entendue ! Il sera donné à la noble Chambre des communes britanniques d'intervenir, par l'organe des orateurs Romilly et Brougham, auprès du tribunal de l'Europe, pour lui dénoncer les attentats du Midi de la France, dont la législature française ne veut point connaître ! Ainsi, la France, envahie par les Autrichiens et les Anglais, sera tout à coup devenue une si misérable victime de la seconde restauration qu'elle devra appeler à son secours ses propres conquérants ! Ce fait est unique dans l'histoire. Mais la fureur des réactionnaires de 1815 ne l'est pas ; car ce sera, comme dans le barbare moyen-âge, ce sera au nom de Dieu et du roi que le sang des calvinistes coulera à grands flots ! et aussi, comme alors, les meurtriers seront absous par des juges, et ils pourront long-temps se réjouir des douleurs des familles qu'ils auront décimées ! Les préfets de/cette détestable époque recevront des pouvoirs discrétionnaires. Ils ne nieront point les assassinats, seulement ils ne disputeront que sur le nombre ! Tant de barbarie pourrait indigner les Prussiens ; ils peuvent, on le craindra du moins, se lever tous pour aller venger leurs coreligionnaires ! Cette Vendée luthérienne a manqué à cette horrible époque. Jamais cause royale n'aura été souillée par des attentats aussi compliqués. La justice administrative, judiciaire, législative, s'éleva constamment, comme une triplé gorgone, contre les victimes qui l'invoquèrent ; elle défendit, elle protégea les assassins, qui tous survécurent à leurs crimes !

Cependant, quatre-vingt-treize pairs héréditaires, pris pour la plupart dans l'ancienne noblesse, sont créés. Une garde royale, renforcée de la maison militaire du roi, est formée. Ces deux troupes, au milieu desquelles s'installe la dynastie, présentent un effectif de trente mille hommes : c'est le côté droit de l'armée. Deux mois ont suffi pour assurer l'autorité royale. Le moment de se débarrasser des instruments de la Restauration est enfin venu. Le mois de

septembre voit sortir du ministère Fouché et Talleyrand. Le roi leur a dû sa couronne, mais la reconnaissance n'était point dans ses maximes. Il avait lu Machiavel comme il avait lu Horace ; il menait les affaires avec un mauvais cœur et un esprit de collègue. Fouché échappe au fer des assassins postés sur sa route, et il a la lâcheté de se rendre à la mission dérisoire de Dresde. Talleyrand fait autrement ; il quitte le ministère, refusant de signer le flétrissant traité de Paris du 20 novembre, dont l'étranger Richelieu accepte la responsabilité ; c'est tout simple : ce seigneur russe, qui avait dit que l'armée avait été *décimée* à Waterloo et qui avait poursuivi le jugement à mort du maréchal Ney, devait signer le traité qui décimait la France.

Louis XVIII a daté son règne de l'an 19 e ; il date sa seconde restauration du traité de Pillnitz. C'est vers la doctrine de cette époque si fatale à Louis XVI et à sa famille qu'il va incessamment diriger celle de son gouvernement. Il sera bien servi par les adeptes de ce monstrueux droit des gens que son pédantisme, à la fois despotique et philosophique, va chercher à faire sortir de sa propre Charte, destinée à subir, ainsi que la France et ses ministres, le joug de sa fausse érudition en matière politique et celui de sa mauvaise foi. Il est rentré en France plus émigré, plus gentilhomme que jamais ; et jamais il ne fut aussi plus disposé à dénaturer les institutions qu'il a octroyées. Le traité d'une sainte alliance entre la Russie, la Prusse et l'Angleterre, qui se conclut à Paris sous ses yeux, ridiculisé par sa raison, sera admis par sa politique, parce que cet acte d'une mystique diplomatie n'est autre chose que le symbole de la conspiration des rois contre les peuples, sous la protection de la Sainte-Trinité. Cette œuvre d'un autre siècle semble avoir été exhumée de la poussière des chancelleries du Bas-Empire grec ; mais l'auteur en est la célèbre baronne de Krüdener, qui nommait Alexandre *David*, le disait prédestiné à faire rentrer dans l'abîme le génie révolutionnaire, et elle-même se croyait appelée à le guider dans cette mission. L'esprit de vertige qui plane sur les conseils de l'Europe ne pouvait se révéler d'une manière plus étrange que par la réalisation et la consécration diplomatique du rêve d'une femme exaltée. C'est avec elle, et sous ses auspices, qu'Alexandre va officier lui-même au camp des Vertus, où la prophétesse inspirée apporte les Tables d'une loi nouvelle. C'est au 19e siècle, au milieu des excès de la conquête européenne, et après les décrets barbares du congrès de Vienne, sur la distribution des peuples aux souverains, que le christianisme, se disant de nouveau descendu du ciel, épuré du contact des âges précédents, choisit le théâtre des plus atroces violations pour le sanctuaire de sa mission divine ! C'est, aussi dans le même sentiment que Louis XVIII jure et fait jurer à sa famille le serment constitutionnel, le 7 octobre, au milieu des pairs et des députés, dont le plus grand nombre jure aussi de le trahir en son nom. C'est ainsi que la France interprète cette auguste cérémonie ; son opinion est bientôt justifiée. Le même mois voit sortir de l'urne législative, à une grande majorité, une loi qui suspend la liberté individuelle ; elle est suivie d'une autre relative aux cris séditieux, aux provocations à la révolte. La terreur royale a commencé.

Les confédérés de la Sainte-Alliance recueillent aussi dans le même mois deux événements qui satisfont les intérêts de leur association. Le 13, Napoléon débarque à Sainte-Hélène, et Murat est fusillé sur la terre de Naples. Tous deux souverains, victimes de ceux-là seuls qui n'avaient pas le droit de les juger ! La déportation de Napoléon et l'exécution de Murat sont et seront à jamais deux assassinats qui poursuivront la mémoire des Bourbons et de leurs alliés. Les rois sont aussi régicides !

Le sang de Ney ne sera pas plus sacré que celui de Murat. Le maréchal entré à Paris le jour où Labédoyère était fusillé ; il pouvait prévoir son sort. Une ordonnance royale l'avait traduit devant un conseil de guerre, qui malheureusement déclina sa compétence. Livré à la Chambre des pairs, sur cent soixante et un votants, cent trente-six le condamnent. L'histoire a recueilli les noms des vingt-cinq qui l'ont absous, et des cent trente-six qui l'ont condamné, tout couvert qu'il était par la convention de Saint-Cloud. Louis XVIII ne peut oublier que Napoléon a fait grâce à son neveu pris les armes à la main. N'importe, il sacrifie Ney à Alexandre, à Wellington, qui, dans la personne du maréchal, voulurent frapper l'armée et se venger de leurs défaites. Leur intention fut remplie ; l'armée, toute l'armée prit pour elle le coup qui avait frappé son héros. Ce deuil dure encore.

Les Bourbons triomphent. Les vainqueurs de l'étranger, Napoléon, Murat, Ney, ont disparu : la terre qui les enfanta, qui les porta avec tant d'orgueil, doit subir tout le joug du conquérant Louis XVIII. La Charte continue d'être l'instrument de ses vengeances, dont les députés introuvables sont les dignes organes ; et la loi, la loi établit les juridictions prévôtales dans chaque département ! Les jugements seront exécutés dans les vingt-quatre heures ! C'est une tradition du comité de Salut public. Elle termine dignement l'année 1815, et lègue à celle qui la suit son odieuse célébrité.

Et en effet, celle-ci commence par une loi d'amnistie qui est une loi de proscription des biens et des individus ; elle est votée par une effrayante majorité de 334 voix sur 366. Une majorité de neuf voix seulement a rejeté la loi des catégories, qui décimait la France dans les notabilités de la république et de l'empire. C'est dans cette session, à jamais célèbre dans les fastes des proscriptions politiques, que se fit entendre ce cri déloyal de haine et de vengeance : *Vive le roi, quand même*.... Il fut répété avec joie par Trestaillons et les égorgeurs du Midi ; il devint le mot d'ordre des persécutions. Tel est l'esprit des législateurs de cette déplorable époque ! telle est la volonté du souverain constitutionnel de la France ! Il faut que celle-ci soit punie des cent jours, parce que Louis XVIII n'a pu la défendre contre les neuf cents soldats de Napoléon ! Il est cependant rentré en disant que son gouvernement avait fait des fautes. Cet aveu devait-il l'amener à lui faire commettre des crimes ?

Alexandre avait mieux inauguré l'année 1817 ; il avait chassé les jésuites comme corrupteurs des esprits et des âmes et inquiétant son despotisme par leur ambition. O11 a fait l'honneur à ce prince, que Napoléon nomma, après Erfurt, le plus fourbe des Grecs, de croire qu'il avait sacrifié l'ordre de Loyola aux principes libéraux dont il s'était déclaré le protecteur à Paris ; il n'en est rien. Une grande dame de Saint-Pétersbourg abjura publiquement entre les mains des jésuites, et le pontife autocrate prononça ainsi le renvoi des convertisseurs : *Ils ont détourné, dit-il, de notre culte des jeunes gens dont l'éducation leur avait été confiée, ainsi que quelques femmes d'un esprit faible et inconsidéré, et leur ont fait adopter leur croyance Quel est l'État qui pourrait souffrir dans son sein ceux qui répandent la haine et le trouble ?*.... Cet État est la France constitutionnelle, parce qu'elle est devenue, par la grâce toute puissante d'Alexandre, la proie de ceux qui aiment le trouble et la haine. Les exilés de Russie vont y réclamer le droit d'asile au nom de la liberté qui la régit ; ils s'y trouveront avec 12.000 Suisses que, dans la même intention, Louis XVIII introduit dans l'armée nationale.

La guerre aux institutions françaises continue. Vaublanc, l'Omar de l'époque, Vaublanc est ministre de l'intérieur. D'une main il chasse Arnault et Étienne de l'Académie française, de l'autre il ferme l'École polytechnique, à qui tant de gloire un jour est réservée, et, afin que toute barbarie soit satisfaite, la persécution religieuse du seizième siècle revient prendre sa place dans l'époque qui lui ressemble : les protestans sont égorgés dans le Midi comme à l'époque de l'émigration de Turin. Pourquoi ne le seraient-ils point ? Le comte d'Artois est toujours à la tête de la contre-révolution. Trois cents paysans sont soulevés près de Grenoble, vingt périssent sur l'échafaud, cent par le fer des soldats. Fouquier-Tinville eût reculé devant une pareille hécatombe. Il n'y a de grand que la cruauté dans ce roi-philosophe ; les provocations enfantent les conspirations ; le char de la mort doit se promener dans le Lyonnais avec une effrayante continuité ; l'enfance elle-même n'aura pu l'éviter. Toutes les saturnales du despotisme se ressemblent. C'était aussi au nom de la liberté que moissonnaient les proconsuls de Robespierre. La sœur de ce monstre touche une pension sur la liste civile ! La barbarie du temps se manifeste chaque jour : le divorce, institution morale et salubre, est aboli. Souverain et législateurs, princes et prêtres, tout conspire pour faire rétrograder le dix-neuvième siècle au treizième.

Cependant il faut trôner ; mais, malgré le cri : *vive le roi, quand même*, le terrain monarchique, épuisé, fatigué de tant de violations, menace de s'écrouler tout à fait ; le ministre Decazes en avertit Louis XVIII, qui, heureusement, voit son salut dans celui de la France ; ce prince veut vivre à tout prix, même par les libéraux, car il n'a point d'autre conscience, point d'autre conviction politique que le besoin de régner ; septembre est arrivé ; le péril est tel qu'un coup d'Etat seul peut sauver le monarque et le pays de l'abîme creusé par la Chambre qu'il a lui-même nommée introuvable, tant il était épris de ses doctrines. Heureusement on lui démontre qu'il est temps de renoncer à ces dangereux amis ; il les abandonne à l'instant avec la même philosophie qu'il avait abandonné Favras au pied de l'échafaud. Le danger n'est pas le même pour eux, l'intérêt est le même pour lui, et le 5 septembre 1817 paraît la fameuse ordonnance de réparation qui, contrairement à celle du 10 juillet 1815, prononce que nul des articles de la Charte ne sera révisé ; la Chambre des députés est dissoute ; leur nombre reste fixé à 258 : ainsi s'écroule l'édifice de la contre-révolution, à la voix du ministre Decazes, qui fait régner Louis XVIII comme Alibert le fait vivre.

Les quatorze mois qui viennent de s'écouler depuis le retour de Gand jusqu'au 5 septembre 1817 signalent l'un des plus méchants règnes de l'histoire. Louis XVIII sema des conspirations et recueillit des supplices ; il viola des traités, il viola la Charte ; il démembra la France, il licencia l'armée ; il joignit à la joie de l'occupation étrangère le plaisir d'en accroître les malheurs ; son système de persécution atteignit ceux qui avaient échappé à l'ennemi : Ney, Labédoyère, Chartran, Bonnaire, Miéton, Mouton-Duvernet, les frères Faucher les gémeaux de l'histoire, Borie, ses compagnons, les 120 paysans du Dauphiné, les victimes du Lyonnais, celles de Nîmes, dix-sept électeurs protestans assassinés, les suppliciés de Colmar, les condamnés dotant de conspirations, Brune, Ramel, etc. Que de sang s'élève contre cet homme qui demanda d'être nommé le Désiré ! Une infâme prostitution, oubliée depuis quarante ans, avait reparu ; la dégradation des mœurs, le pillage, la vénalité des emplois, l'inquisition domestique, la délation, les missions, etc., ajoutent l'infamie à la cruauté ; la servilité pour l'étranger y joint la trahison.

L'ordonnance du 5 septembre repose la France et rassure son monarque ; mais toute confiance est à jamais détruite, et quand même le besoin de se venger de

ce repos et de cette sécurité n'élèverait pas contre Louis XVIII toute la faction que son coup d'Etat vient de détrôner, les infirmités de la vieillesse le rendront bientôt incapable de porter le poids des affaires, et son frère le traitera comme tous deux ils traitèrent Louis XVI. Un gouvernement occulte, conduit par l'héritier impatient du trône, se prépare contre le calme que vient de ressaisir la France. Trahison, toujours trahison de la part des fils de saint Louis et de Henri IV !

Et en effet, il faut une satisfaction aux disgraciés du bon plaisir ; il ne faut pas que les libéraux puissent croire à une victoire ; leur généreuse allégresse est déjà importune, elle blesse le monarque dont elle assure la couronne ; cette joie est comme une révolte ; le triomphe du ministère qui vient de sauver la monarchie serait trop complet ; d'ailleurs, Decazes est depuis long-temps proscrit par la faction du trône et de l'autel. Mais Louis XVIII est le grand conciliateur des extrêmes ; il aime à mener de front ses amis et ses ennemis, à se les sacrifier ainsi que leurs intérêts ; il est l'inventeur de ce système de bascule qui était la politique de son caractère : c'est le jeu naturel de son esprit sans portée et sans bonne foi. Dans sa jeunesse on disait : Faux comme Monsieur. Il avait brillamment débuté aux notables, où on le crut de l'opposition parce qu'il s'y plaça. Favras avait péri victime du secret de son maître ; Pillnitz et Coblenz virent bientôt ce prince dans toute la franchise de ses vœux ; les périls, les lettres de Louis XVI ne l'arrêtèrent point ; le trône quand même était sa devise. Il revint d'Hartwell avec des proclamations libérales. Une fois assis sur le trône *de ses pères*, il y rappela la contre-révolution telle qu'il l'avait conçue en 1788. En septembre 1815, encore un peu ému de l'épisode des cent jours et de l'hospitalité des alliés, tyrannisé de plus par les exigences de son frère et celles des privilégiés, il avait cédé à la nécessité sans renoncer à ses sentiments politiques ; mais l'effet prodigieux que produisit soudain dans toute la France l'ordonnance du 5 septembre 1817 l'avertit également du danger qui menaçait ses vues, s'il n'opposait à la faveur publique, dont son orgueil repoussait l'expression, un contrepoids qui contînt ses nouveaux amis et consolât les anciens. Ainsi, le 25 du même mois, le moins religieux des fils de saint Louis autorisa, par une ordonnance spéciale, la société des missions dans la France. Son esprit facétieux et pénétrant s'entendait merveilleusement avec son mauvais cœur : il lui semblait plaisant, à lui se disant philosophe, de convertir les infidèles, et il savait bien que cette ordonnance allait organiser dans le royaume des troubles et des violences dont il saurait tirer parti pour des temps plus heureux. En effet, les missionnaires se jetèrent sur la France avec toute l'intolérance et le fanatisme de l'inquisition, et ils prêchèrent ouvertement contre cette Charte de faux octroi que détestait son fondateur.

Les jésuites dirigèrent avec une surprenante activité les ministres de la mission, nouvelle contre-police, nouvelle conspiration du trône contre lui-même et contre la nation. La mission devint l'armée patente de ce gouvernement occulte dont l'héritier du vieux roi, vieux lui-même, se déclarait le chef. Il n'était question de rien moins que de désorganiser à la fois les mœurs privées et les mœurs politiques, de substituer la dévotion à la philosophie, et le despotisme à la liberté. C'était une œuvre bien digne des jésuites ; mais le siècle était là, qui avait horreur de leurs traditions, et qui opposait à leurs apôtres la force et la jouissance de ces conquêtes de l'esprit humain que le génie des philosophes du 18 e siècle avait annoncées et révélées à la France. Celle-ci, sous le glaive de la terreur, sous le sceptre impérial, n'avait point oublié ses prophètes. La philosophie et la liberté ne cessèrent point d'être ses divinités domestiques. Ces pénates reparurent irrités à la chute de l'Empire ; Louis XVIII et Napoléon les

saluèrent de mauvaise grâce, et l'esprit de la nation en fut si offensé que ces deux princes ne reçurent d'elle aucun secours en 1815 ; elle resta spectatrice, bien décidée à prendre la victoire pour elle seule, quelle que fût l'issue du combat.

Elle venait de saisir une partie des fruits de cette victoire le 5 septembre 1817, quand elle se vit menacée de nouveau par l'invasion des missionnaires. N'ayant été vaincu ni par la Convention, ni par l'Empire, ni par la Restauration, ni par le désastre de Waterloo, le peuple français ne voulut point l'être par les convulsionnaires de Loyola. Ceux-ci, qui se croyaient en terre barbare, marchèrent avec tout l'orgueil de l'ignorance et du fanatisme le plus stupide ; ils prêchèrent, argumentèrent, dogmatisèrent, déclamèrent comme aux premiers âges ; ils essayèrent des miracles, ils vendirent des scapulaires, des prophéties, des indulgences, et corrompirent, par la confession, la paix de beaucoup de ménages. Le Midi, cette terre des persécutions, le Midi, dont le soleil fut longtemps la seule lumière, leur promettait d'éclatants succès ; ils y trouvèrent les esprits plus simples et plus ardents que dans le Nord, soulevèrent avec quelque succès les vieilles haines de l'intolérance, ouvrirent l'enfer aux protestons, et anathématisèrent l'hérésie. Le scandale, le trouble, la persécution marchèrent avec eux, divisèrent momentanément les populations, et, en résultat, les missions deviendront un jour si odieuses, si méprisables, que le clergé lui-même demandera et obtiendra leur suppression, en raison des périls que leurs désordres et leurs excès en tous genres feront courir à la religion. Ce premier règne de la mission fut sans cesse troublé par l'indignation et la satire de la raison publique ; jamais cause ne fut mieux attaquée et plus mal défendue. Tous les écrivains, dépositaires du droit d'éclairer leurs concitoyens, se sentirent intéressés, par leur propre honneur, à combattre cet hydre de vengeance et d'obscurité qui venait souiller le sol de la France. Les pamphlets, les articles de journaux, les chansons démasquèrent à l'envi les infâmes, et le jésuitisme trouva son plus redoutable ennemi dans l'austère génie du pieux Montlosier. Il s'agissait du salut de tous, tous se levèrent comme à l'apparition d'un fléau destructeur dont il fallait extirper les moindres traces ; le ridicule, l'opprobre, la haine, furent les expressions de la justice publique, et Louis XVIII en entendit les arrêts. Ce fut alors qu'il dit ce mot si juste et si prophétique : *Ils crient, les libéraux ; ils verront quand ils seront sous le surplis de mon frère.....*

Au milieu de cette prostitution de la cour aux divinités étrangères à la France, le premier prince du sang donnait au peuple de Paris et à la nation, par un témoignage public de sa fidélité aux principes de la révolution, un gage de patriotisme dont on devait se souvenir un jour. Au scandale presque séditieux de la cour, il plaçait l'aîné de ses fils dans ce collège de l'université qui porta le nom des deux plus grands souverains de la France ; Louis XVIII en témoigna son mécontentement au duc d'Orléans, qui aurait dû, lui dit-il, *le consulter, comme chef de la maison de Bourbon* ; le duc répondit par le droit d'un titre plus sacré, celui de père de famille. Le roi n'entendait pas bien cette question ; la capitale et la France l'entendaient mieux ; elles voyaient aussi, dans la conduite du duc, la déclaration d'une opinion qui justifiait les vœux dont ce prince avait été l'objet aux deux restaurations. Le duc de Nemours rejoignit bientôt le duc de Chartres au collège de Henri IV, et les enfants d'Orléans y apprirent à être citoyens du pays qu'ils devaient gouverner un jour.

Telle n'était point, toutefois, la pensée de leur père. Jamais ce prince ne montra plus d'éloignement pour le trône que depuis qu'il en était si rapproché ; on ne put en douter après Waterloo, où il le refusa ; sa loyauté, sous ce rapport, était

garantie par un implacable souvenir qui, à jamais, pèsera sur son âme ; indépendamment de ce souvenir, dont l'oubli eût justifié à la fois et le vote de son père et son supplice, le duc d'Orléans avait manifesté, dès sa plus tendre jeunesse, une aversion innée pour le trône. *Il faudra le forcer d'y monter*, disait en Suisse, en 1790 ? le général Montesquiou. Quarante ans après ce mot se trouva vrai. En effet, qui ne comparait pas alors, à Paris, la vie domestique de la famille d'Orléans, soit au Palais-Royal, soit à Neuilly, avec celle des princes de la branche aînée ? les courses de cavalerie de Louis XVIII, qui, disait-on si plaisamment, avait tué plus de chevaux à la promenade que Napoléon à la guerre, les escortes de son frère, de ses neveux, de ses nièces, des enfants de France, toujours entourés de chasseurs ou de cuirassiers, avec la modeste calèche qui portait à Neuilly les princes de Sa branche cadette ? Le duc d'Orléans avait vu, et bien vu, en Allemagne, et en Angleterre ; il avait apprécié la popularité attachée aux mœurs simples, aux habitudes bourgeoises des princes de ces deux pays ; il avait beaucoup appris, il n'avait rien oublié ; et, à l'époque de septembre 1816, où l'ordonnance du 5 rendit le courage et l'espoir d'un meilleur avenir aux bons citoyens, le duc d'Orléans fut l'objet, de la part de la cour, d'une surveillance odieuse, et, de la part du public, d'une faveur qui l'en consolait. Le général Foy, Stanislas Girardin, le général Albert vivaient alors ; ils formaient autour du prince, avec Benjamin-Constant, Laffitte, Alexandre Laborde, Casimir Périer, le général Gérard et quelques autres, un cercle d'amis du bien public qui lui offrait, pour hommage, la liberté de leurs opinions. Admis à la faveur d'un entretien privé, entraînés par fois à une expression trop vive de leurs sentiments, s'il leur arrivait de présenter au prince la chute des Bourbons et son élévation au trône comme infaillibles, il repoussait ces confidences avec une sorte de fierté, comme une atteinte portée à son honneur de prince et de citoyen.

Bien qu'il fût persuadé que la branche aînée courait à sa perte, le duc d'Orléans ne cessa, pendant les deux derniers règnes, de rejeter toute idée de changement dans la dynastie qui ne cessait de l'accuser de conspirer contre elle ; il se trouvait placé vis-à-vis d'elle, sous ce rapport, comme son père vis-à-vis de la cour de Louis XVI, à qui ce prince n'avait jamais eu le projet de succéder. Calomnié ainsi que lui à cause de sa popularité et de ses opinions par la famille régnante, il s'étudia pendant quinze années à éviter de mériter ses soupçons et à ne pas démeriter de sa patrie. Aussi, pour remplir cette condition si difficile, le duc d'Orléans se réfugiait habituellement dans l'intérieur de cette vie domestique qui lui avait gagné le cœur des habitants de la capitale, et où il cherchait, dans le patronage des beaux-arts, à protéger la seule partie de la gloire française dont il lui fût permis de s'occuper. Aux Tuileries on était hautement jaloux de ses modestes amitiés, et on ne lui pardonna jamais, ni d'avoir défendu la France en 1791, ni d'avoir placé ses fils dans un collège. Cette méfiance fut heureuse pour les Français, car sans elle ils n'auraient pas trouvé le duc d'Orléans à Neuilly en 1830.

La grande loi électorale honora les travaux de la session de 1816 ; elle donna lieu, dans la Chambre élective, à deux mois des plus violents débats ; elle n'y passa qu'à la majorité de trente-deux voix, et dans la Chambre des pairs qu'à celle de dix-huit, après sept jours de discussion. Cette faible majorité était toutefois un grand triomphe ; malheureusement, une grande partie de l'avantage que le ministère aurait pu en retirer était paralysé par l'étranger, dont la présence continuait d'enlever à la France sa nationalité. On en eut bientôt la preuve. Des lois d'exception, l'une contre la liberté individuelle, l'autre contre les

journaux, sortirent de la législature. La première devait atteindre les agitateurs des deux partis ; la seconde avait pour but spécial de protéger les alliés contre les attaques patriotiques de la presse. La raison d'État signalait ainsi son opposition à la raison du pays. Cette condition parut bien dure aux Français qui, délivrés de la tyrannie de 1815 et de 1818, s'indignaient d'être encore gardés par 200.000 étrangers, que la levée en masse d'un seul département pouvait rejeter au-delà du Rhin.

La mort de l'invincible Masséna donna tout à coup un nouvel aliment à cette rancune guerrière qui soulevait les âmes ; ses obsèques furent une solennité nationale ; tout ce que la capitale renfermait de militaires et de vrais Français y apporta le deuil de la patrie. On se rappela que Louis XVIII avait été assez peu Français en 1814 pour oser envoyer des lettres de naturalisation à ce héros de la France ; on se rappela aussi qu'à son retour de Gand, il lui avait repris le bâton de maréchal, comme si personne, sur le sol français, avait le droit de rien donner, de rien ôter à un homme aussi glorieux ; on regretta, et avec raison, que le bâton fleurdelysé parût sur le char de triomphe qui portait les restes mortels du grand capitaine, mais on apprit que cette restitution était l'effet de la crainte d'y voir figurer celui qu'il avait reçu de Napoléon. La dynastie perdit encore un procès contre la cendre d'un homme populaire. Elle avait déjà tremblé, dans le palais des Tuileries, devant celle d'une héroïne de théâtre ; elle se déshéritait insensiblement chaque jour dans l'esprit de la nation, dont elle pouvait moins impunément attaquer les affections que les droits.

Ce fut cependant dans le cours de cette année, vraiment réparatrice des deux précédentes par suite des bons résultats du nouveau système électoral et de la retraite des alliés, que la province lyonnaise et sa grande cité devinrent le théâtre de sanglantes proscriptions, en représailles de conspirations qui, ainsi que les exécutions, purent être nommées prévôtales. La cour elle-même fut si effrayée des justices du roi qu'on envoya à Lyon un maréchal qui, cette fois, se plaça entre le peuple et les bourreaux, et Lyon respira ; mais les véritables conjurés, ceux du trône et de l'autel, qui avaient ourdi cette atroce machination, présentèrent un appât nouveau aux expériences que Louis XVIII faisait sur son peuple, en l'abandonnant parfois à la haine de ses ennemis. Cette fois ce fut à la haine de ses propres lévites que, comme un autre Moïse, ce prince, qui abhorrait les prêtres, voulut abandonner les Français. Ainsi le concordat de 1801, qui avait indigné la France consulaire, ne devait plus suffire à la France constitutionnelle, malgré l'identité du principe et des besoins de ces deux gouvernements. Il fallait rétrograder de trois siècles et redescendre jusqu'à François Ier, si justement replacé à présent au rang des mauvais rois, pour lui dérober une des pages les plus honteuses de son histoire. Louis XVIII était le restaurateur de nos libertés comme François Ier l'avait été des arts et des lettres. Le concordat de 1816 fut sa propre conspiration, conduite par l'ambassadeur Blacas, son confident d'Hartwell. Ainsi, le parti de la contre-révolution, dont le roi était l'âme cachée et son frère le chef déclaré, suivait toujours son système à la fois ultra-royaliste et ultramontain ; ainsi, pendant qu'il cherchait à replonger la France dans la convulsion d'une réaction intérieure, il faisait bénir à Rome ses poignards. Le silence, que la volonté si absolue du roi imposa sur les troubles du Lyonnais, même au maréchal qui venait de les comprimer, prouva suffisamment quelle en était la source, et la subite apparition d'un concordat qui rétablissait tous les anciens sièges et les dotait en *biens fonds* et rentes, ainsi que leurs chapitres et séminaires, reporta la pensée aux engagements despotiques de Pillnitz.

Ce fut avec ces nouveaux éléments de persécutions que s'ouvrit la session de 1817. Quinze jours après le roi osa faire présenter à la Chambre le projet de loi du concordat qui érigeait quarante-deux nouveaux sièges : il en résultait la création d'autant de chapitres et de séminaires, et de ces ruineux états-majors épiscopaux où fermentait si ardemment l'ambition de l'Église. Mais la nation vint heureusement à son propre secours. Plus éclairée, moins éblouie qu'en 1801, et surtout plus courageuse, elle effraya le ministère par sa généreuse indignation, qui le contraignit bientôt au silence. La presse n'abandonna point une cause aussi nationale ; des écrits remarquables assurèrent et complétèrent le triomphe de l'opinion justement irritée d'une proposition si outrageante à la raison et à la misère publique. L'honneur français se révolta également aux protestations insolentes de la bulle contre l'incorporation d'Avignon et du comtat Venaissin. L'audace de Léon X n'eut d'égale que celle de Louis XVIII, qui, bravant l'état politique moral et financier du royaume, avait eu la pensée d'une semblable négociation et n'avait pas craint d'en proposer la complicité à la législature. Ce fut encore une grande bataille perdue pour le droit divin. Il ne resta de cette savante machination de Louis XVIII contre la liberté politique et religieuse de la France que quarante-deux évêques *in partibus*, qu'elle ne paya point et dont elle se moqua. Le roi se consola de sa défaite en se vengeant de la presse périodique par une loi qui l'assujettissait, pour un an encore, à son autorisation ; mais le projet sur la presse, dont cette loi était le dernier article, avait été rejeté. Le jury appliqué aux jugements de la presse, était la ferme volonté de l'époque.

Le 14 juillet 1817 eut un douloureux anniversaire. La mort de madame de Staël opéra une véritable diversion aux intérêts publics. Cette femme célèbre leur appartenait par toute sa vie, par ses opinions, ses ouvrages, par les souvenirs de cette révolution qu'elle avait vu naître, quelle crut terminée et à qui elle a élevé un beau monument. Elle appartenait aussi à l'Europe, comme publiciste et comme philosophe. La première de son sexe, elle avait su conquérir ce double titre à l'immortalité. Une autre conquête aurait peut-être également flatté son génie ; mais Napoléon s'irrita contre le génie d'une femme, il refusa jusqu'à son admiration, et se crut outragé par son indépendance. L'injustice d'un long exil arma plus tard, trop tard peut-être, la plume de la célébrité persécutée. Madame de Staël laissa une mémoire impérissable et sacrée aux lettres dont elle fut la gloire, aux plus illustres amitiés de l'Europe, à la France qui, à jamais, s'en enorgueillira.

J'ai déjà dit que la position de la maison de Bourbon était fatale ; elle l'était d'autant plus que tout ce qui était salubre à la France lui était mortel. Ainsi la loi électorale, qui soutenait à elle seule la fortune politique du pays, menaçait déjà, par ses renouvellements annuels, l'existence de la maison régnante. A Paris surtout, où, comme le disait madame de Staël, l'on conspire dans la rue, le parti libéral ne pouvait contenir la manifestation de ses espérances pour un terme prochain ; les combinaisons naturelles, résultantes de la loi électorale, se fortifiaient aussi chaque année des conquêtes de l'opposition dans les rangs ministériels. Deux ou trois législatures semblaient suffire pour assurer la majorité au parti qui n'avait accepté de la restauration que la Charte, et pour qui le personnel de la royauté n'était qu'une imposition de l'étranger. Le dilemme de Caton, *être ou ne pas être*, était devenu le mot d'ordre de l'opposition, qui grandissait par la plus illustre adoption. De l'autre côté, Monsieur et la cour avaient pris pour devise celle de Loyola : *être ce que l'on est ou n'être pas*. Or, il y avait précisément entre les deux partis toute la différence qui existe entre

Caton et Loyola ; il fallait donc nécessairement que la maison de Bourbon disparût un jour.

Mais Louis XVIII, mieux avisé que ces deux partis, entre leurs combinaisons en avait conçu une troisième : c'était une royauté viagère. Ce bon prince éludait ainsi en secret et l'amour de la France et l'amour de la famille. Ce fut dans l'intérêt de ce juste-milieu à son usage que le vieux monarque lutta avec persévérance au congrès d'Aix-la-Chapelle contre les notes secrètes des absolutistes, qui, sous la protection de son frère, osèrent réclamer auprès des souverains alliés le maintien de l'occupation armée du territoire français. Ces infâmes négociateurs ne sont pas tous à Holy-Rood ! Le 9 octobre, le signataire du criminel traité du 20 novembre 1815 eut la fortune de conclure celui de l'évacuation totale de la France par l'ennemi. En 1815, il avait obéi à l'étranger ; en 1818 il obéit à son maître. On fut au moment de faire de M. de Richelieu un bon citoyen, tant on est prompt à Paris à amnistier comme à proscrire.

Mais c'est assez de gloire pour un Richelieu du dix-neuvième siècle. A présent que l'étranger n'est plus en France, il ne doit pas non plus rester aux affaires. Cependant Louis XVIII veut consacrer, en commençant l'année 1819, le ministère du grand politique de l'émigration par une prétention singulière, celle de lui décerner une récompense nationale. Cet essai ridicule d'une distinction dont la rareté signale suffisamment l'importance, échoua promptement, malgré l'adoption législative d'une mesquine majorité, devant le bon sens de la nation et l'ineptie du candidat, qui n'avait pas plus le droit de se faire, avec ce majorât, le bienfaiteur des hospices de Bordeaux, que le roi de compromettre le nom de la nation dans une largesse de cour. Louis XVIII et le duc de Richelieu furent généreux à bon marché. Cet épisode fut bientôt relégué parmi ces nombreuses fantaisies du trône que le roi payait si cher à d'anciennes et à de récentes affections. Il amusa et n'intéressa point l'opinion, livrée à des observations plus importantes. Celle-ci marchait en phalange serrée, sous l'influence de la salutaire ordonnance du 5 septembre 1816 et de la nouvelle loi électorale. Les bancs de la législature étaient déjà habitués à recevoir ces grands orateurs, ces grands citoyens qui dès-lors, par l'invincibilité de leur sagesse et de leur courage, ouvrirent un asile à la nation contre le trône, rebelle à leur voix généreuse. Aussi, ce ne fut pas sans une profonde amertume que l'on avait entendu le roi ouvrir en ces termes la session de 1818 à 1819 : *Je compte sur votre concours pour repousser les principes pernicieux qui, sous le masque de la liberté, attaquent l'ordre social, conduisent par l'anarchie au pouvoir absolu, et dont le funeste succès a coûté au monde tant de sang et de larmes !* L'interprétation de cette phrase du cabinet royal fut saisie dans son véritable sens par les deux partis auxquels elle s'adressait à la fois. Elle rendit l'espoir aux royalistes et fortifia la résistance des libéraux. Indépendamment de la guerre des principes et des intérêts, il y avait entre les royalistes et les libéraux un procès inconciliable, et dont la nation, tenant les assises d'une révolution, pouvait être le seul juge. C'était, et le roi venait de l'établir dans le discours du trône, que les royalistes affectaient de ne faire qu'une famille des hommes de sang de 93 et des libéraux de l'époque actuelle, tandis que ceux-ci, depuis les crimes politiques de 1815 et 1816, étaient fondés à reconnaître dans les courtisans de Louis XVIII ceux de Louis XVI et les contre-révolutionnaires de Coblenz et de la Vendée.

L'âme et l'esprit de Louis XVIII ne se démentirent jamais pendant son règne. Il aimait à tenir en haleine ses amis et ses ennemis. Ce système était plus favorable qu'il ne le croyait aux intérêts de la liberté, car il isolait insensiblement le trône de ceux qui l'entouraient. D'ailleurs, et nous le savions, les courtisans

avaient juré bien haut de ne plus émigrer, ce qui ne voulait pas dire qu'ils défendraient jusqu'à la mort le trône menacé. La création subite de cinquante-neuf pairs destinés à maintenir l'autorité des doctrines ministérielles, de nouvelles lois répressives de la presse, et une ordonnance qui réduisait le service de la garde nationale, annonçaient assez un revirement de système. La bascule était revenue en faveur des privilégiés. Le vieux monarque, affaibli par la maladie plus que par les années, s'était laissé déborder tout à fait par les courtisans et les ultramontains. Le ministère changeait à chaque session législative. Aucune marche régulière n'était possible dans un gouvernement dont le principe vital était contesté, altéré chaque jour. Les discours du trône avaient une empreinte de manifeste, comme si Louis XVIII se plaisait à déclarer qu'il régnait en pays ennemi. Une circonstance importante des élections de 1819 avait remis encore en présence le trône et la révolution. L'évêque Grégoire, porté à la députation par le département de l'Isère, fut déclaré indigne comme régicide, tandis que, par une lettre qu'il avait écrite de la Savoie où il était en mission, il s'était prononcé contre la peine de mort, spécialement à l'égard du roi. La chambre substitua la violence à la justice, et laissa à l'avenir un antécédent dont le souvenir, réveillé par une nouvelle violation, remettra encore la dynastie en jugement devant l'opinion publique.

Cependant l'Europe méridionale fermentait. L'insurrection militaire de Cadix éclata, le 1er janvier 1820, contre les parjures de Ferdinand, et le cri de Constitution retentit sur la plage où Gibraltar semble devoir assurer une protection naturelle aux amis de la liberté ! L'Italie, plus tardive, n'en est pas moins disposée à secouer le joug du despotisme. Une sorte de tremblement de terre politique frémissait sourdement dans les deux péninsules, qui toutes deux regardaient la France. Ce besoin de liberté mettait à Cadix les armes à la main d'hommes généreux, tels que Riego et Quiroga. Il réveillait le sommeil des insouciantes Napolitains, qui avaient déjà oublié Murat et son meurtre, tandis que soulevant la Sicile comme un nouveau volcan, il livrait Païenne aux fureurs monacales et déshonorait sa cause par d'épouvantables barbaries. Ce besoin de liberté parlait aussi avec une noble énergie aux esprits ardents et éclairés du Milanais, laissant les Romains et les Florentins spectateurs plus indifférents d'une servitude dont ils conçoivent moins la nationalité. Les véritables auxiliaires des Italiens contre le despotisme autrichien sont ces Piémontais dont la soumission commença la délivrance de la haute Italie. C'est de ce peuple guerrier, que le peuple français appelait son frère d'armes, que l'habitant du Pô et de la Piave attend le signal d'une nouvelle indépendance. Louis XVIII eut alors entre les mains la plus belle fortune de l'époque. Il pouvait saisir la gloire que Bonaparte avait laissé échapper, distribuer des Chartes à ceux qui portaient les couronnes du Midi, et les tenir pour grands vassaux de la liberté française, Mais l'orgueil invétéré de la maison de Bourbon donnait encore, malgré l'exemple de la révolution dont elle héritait, le nom de sédition à l'émancipation des peuples, et l'esclavage fut assuré de nouveau aux sujets des trônes de sa famille. C'eût été cependant une noble manière de s'en montrer le chef, et d'assurer à jamais la couronne des Bourbons en France, en Espagne et dans toute l'Italie. A la tête d'une fédération de soixante millions d'hommes régénérés à sa voix par le sentiment d'une liberté inconnue, Louis XVIII aurait pu aussi parler à l'Europe de son trône des Tuileries. Il pouvait se souvenir qu'en 1814 l'Italie eût vu avec plaisir sa couronne sur la tête du duc de Berry : devenu l'époux d'une princesse de Naples, ce prince semblait placé auprès du roi pour lui inspirer le désir d'une telle entreprise.

Mais la fortune brisa tout à coup le seul espoir de la vieillese du roi. Le duc de Berry tomba au sortir de l'Opéra sous le fer d'un assassin. Le roi et toute sa famille assistèrent à l'agonie du prince. Une loge de l'Opéra renfermait ce débris d'une dynastie qui se voyait mourir toute entière dans son unique héritier, au milieu de cette ville où avaient péri aussi d'une manière si tragique quatre personnes du sang royal. Le duc de Berry expira sous les yeux de sa famille, laissant dans l'âme des assistants le retentissement des paroles les plus généreuses. Peut-être, dit-il en parlant de l'exécrable Louvel, peut-être l'avais-je offensé ? Qui pouvait offenser Louvel ? Il était isolé, comme son crime. Aussi ce froid criminel, ce monstre sans passions insultait avec une atroce pitié ceux qui à la Cour des pairs lui parlèrent de ses complices. Il était tellement hors de la nature et de la société qu'il n'avait le sentiment ni de la crainte ni du remords. Il était arrivé par une route inconnue, solitaire, à être sous le poids d'une vocation invincible, non pas celle de tuer un homme, mais celle de tuer le duc de Berry. Louvel était un poignard marqué du nom de sa victime.

Le privilège se saisit de cet attentat d'un homme pour en faire celui d'une conspiration et reprendre sur le roi toute la faveur de 1815. Tous les introuvables reparurent, tous les immobiles s'agitèrent ; tous ils se livrèrent à froid à une fureur de réaction qui pouvait faire croire que c'était pour eux que Louvel avait tué le prince. Jamais attentat ne fut exploité par un parti avec plus d'acharnement. L'un d'eux, membre de la Chambre élective, osa dénoncer M. Decazes, alors président du conseil, comme complice de Louvel !! Le roi ne pouvait être outragé plus ouvertement, car il avait donné toute sa confiance à ce ministre. En vain celui-ci, entraîné par l'orage contre-révolutionnaire, croit le calmer en lui offrant pour le moment le sacrifice du système électoral, de la liberté de la presse, de la liberté individuelle, inappréciables résultats de l'ordonnance du 5 septembre 1816 : quelque atroce que soit cette calomnie, toute la famille royale, moins le duc d'Angoulême, se réunit à la cour pour exiger du roi le sacrifice du comte Decazes, et le vieux prince est contraint de s'en séparer ; mais il le fit duc, le combla de biens et le nomma son ambassadeur à Londres.

Une nouvelle toutefois bien inattendue, et qui peut paraître miraculeuse, avait réjoui cependant la cour, autant qu'elle avait surpris la ville ; ce fut celle de la grossesse de la duchesse de Berry. Les politiques prophétisèrent que la princesse accoucherait d'un garçon.

Cependant l'insurrection de Cadix avait soudain étendu son influence jusqu'à Madrid. Les gardes mêmes de Ferdinand ont donné l'exemple de la défection. Ce prince n'entend plus autour de lui que le cri : *Vive Riego, vive la liberté !* et, avec cette même facilité qu'il avait mise six ans plus tôt à sacrifier à son ingratitude les Cortès auxquels il devait sa couronne, il sacrifia sans peine à la peur l'exécrable despotisme sous lequel il avait replacé l'Espagne. Triste garantie du serment royal ! c'est sous de tels auspices que Ferdinand proclame la Constitution des Cortès, qu'il rappelle leurs déportés des présides barbares de l'Afrique, les Joséphinos de leur exil en France, et proclame l'abolition de l'inquisition ! En France, on était déjà moins libéral qu'en Espagne. Jamais famille royale ne s'est joué plus effrontément de la confiance des peuples que les trois branches de la maison de Bourbon. En effet, par une révolution en sens inverse, Paris voit la censure peser de nouveau sur les écrits périodiques. Le roi seul pourra les autoriser. L'attentat de Louvel est devenu le thème du ministère contre la Charte. La malveillance et la médiocrité s'en disputent l'exploitation. Le duc de Richelieu est président du conseil, et le procureur-général Bellart, dans

l'acte d'accusation à la cour des Pairs, établit la complicité des constitutionnels avec l'assassin ; mais le rapporteur, M. de Bastard, hommage lui soit rendu ! prouve jusqu'à l'évidence l'isolement du criminel comme celui du crime. Louvel lui-même est jaloux de le démontrer par ces phrases singulières : *J'ai aujourd'hui à rougir d'un crime que j'ai commis seul. J'ai la consolation de croire en mourant que je n'ai point déshonoré la France ni ma famille. Il ne faut voir en moi qu'un Français dévoué à se sacrifier pour détruire, suivant mon système, une partie des hommes qui ont pris les armes contre la patrie. Je suis accusé d'avoir ôté la vie à un prince : je suis le seul coupable*, etc.

L'assassin de Kléber parlait ainsi, et il ne tenait pas comme Louvel sa mission de lui seul. Le sang-froid de Louvel ne se démentit pas un seul instant : il ne sortait de cette effrayante tranquillité que lorsqu'on l'adjurait à la Cour de nommer, d'avouer ses complices ; alors il se révoltait contre ces insinuations et les repoussait avec l'indignation de la conscience de son crime. La veille de son supplice, Louvel demanda *de coucher dans des draps fins*. Il marcha à la mort impassible comme le jour qu'il l'avait donnée. Cet étrange meurtrier ne laissa dans l'esprit de la nation que l'idée et l'horreur du passage d'une exception féroce, d'un monstre social, d'une apparition malfaisante et spontanée, d'un être neutre, unique au milieu de la civilisation : c'est ainsi que l'ont jugé la morale et la philosophie ; mais la monomanie de Louvel était le produit monstrueux de cette époque, et l'histoire doit le placer parmi les assassins politiques tels que ceux de Kléber et de Kotzbue. Il le déclare lui-même par ces dernières paroles à la Cour des pairs. *Aujourd'hui les Bourbons prétendent être les maîtres de la nation ; mais, suivant moi, ils sont coupables, et la nation serait déshonorée si elle se laissait gouverner par eux*.

Le sinistre épisode du jugement et du supplice de Louvel avait été précédé d'une violente agitation qui avait pour cause la nouvelle loi électorale. De nombreux rassemblements avaient eu lieu autour de la Chambre élective, où cette haute question, reprise sous les auspices de l'assassinat du duc de Berry, allait jeter la capitale et les départements dans la carrière de la résistance la plus légitime. Loi de vengeance, proclamée au pied de l'échafaud où le parti contre-révolutionnaire avait voulu faire monter l'opposition comme complice de Louvel, elle devra se ressentir de son origine, et en porter les sanglants stigmates. En effet, une loi sur les attroupements s'exécute avec rigueur, et le sang d'un jeune étudiant a coulé. Tout se réunit pour dévoiler les entreprises du trône et de la faction du privilège contre les libertés consenties par le trône et par sa Charte. La tribune est devenue le greffe de la tyrannie. La périodicité est enchaînée, la censure s'y acharne chaque jour. La violence s'arme contre l'expression du deuil public. Les agents provocateurs soulèvent et constatent les tumultes. Le sang du jeune Lallemand, la fraternité de ses funérailles retomberont sur les amis, sur les compagnons qui ne l'ont pas vengé, mais qui l'ont pleuré. Les étudiants en droit, en médecine seront justiciables sans appel de la tyrannie de leurs chefs. Paris est devenu la prisonnière, la victime de la cour. Le titre de député n'est pas même respecté ; des outrages sont faits aux vieillards, aux infirmes de la législature ; le respect, la protection dont la foule les entoure lui sont réputés à crime. La haine nationale recueille ces indignes violations du pacte français et de l'ordre public : tels sont les prémices du jugement de Louvel. La fatale loi électorale sort enfin de l'urne infernale que la contre-révolution a placée sur la tombe de ce monstre. Forcée en haine des institutions fondamentales, cette loi condamne la France à n'être à peu près représentée que par ses plus mortels ennemis, par ceux qui, se disant les seules victimes de la révolution, reparaissent toujours plus

riches de ce qu'ils ont perdu que les autres de ce qu'ils y ont gagné, par ceux enfin que rien n'a instruit, rien n'a rassasié, ni la révolution ni la restauration, et qui, toujours plus royalistes que le roi, ne cessent de soulever contre lui des périls qu'ils ne partageront jamais.

Tel est le spectacle que la branche aînée des Bourbons offre en 1820 à la France et à l'Europe ; une toute autre représentation leur était donnée par d'autres Bourbons dans les deux péninsules. Les deux Ferdinand jurent chacun sur leur Evangile le serment constitutionnel, ainsi que les princes de leurs maisons. Il existe enfin des Chartes espagnoles et napolitaines. La liberté va réunir ses bienfaits à ceux dont la nature a comblé les plus beaux climats de l'univers. Sous le même ciel, le Portugal arbore aussi le même drapeau. Les nations méridionales, depuis tant de siècles esclaves de leurs rois, vassales de l'Église, ont-elles tout à coup reçu le génie de la liberté ? Leurs princes si despotiques ont-ils subitement été frappés d'une clarté qui leur dévoile le bonheur des peuples comme étant les garanties de leur puissance ? Ces trois révolutions sont si spontanées, si neuves aux yeux de l'observateur, qu'au lieu d'espérer il se contentera d'attendre. Les libéraux de Paris applaudissent à ces nobles conquêtes de la cause qu'ils soutiennent si péniblement. Entraînés par la chaleur, par la droiture de leurs opinions, ils croient à la conscience des peuples du Midi et à la sincérité de leurs souverains. Ce ne sont plus les victoires des armes, ce sont celles des principes qui rétablissent soudain nos relations avec les trois peuples méridionaux. Leurs députés viennent à Paris fraterniser avec les amis de la liberté française, et recevoir les lumières qui doivent consolider leurs révolutions.

Au milieu de ces vœux, de ces engagements dignes d'une si belle cause, dignes surtout d'un meilleur sort, le canon des Invalides annonce, le 29 septembre, la naissance d'un duc de Bordeaux. Les projets politiques qu'on basait sur la grossesse miraculeuse de la duchesse de Berry n'ont point été trompés. L'intérêt que produit ce phénomène est immense ; il absorbe soudain tous les autres. La foule des incrédules se heurte avec la foule des vrais croyants. Cette naissance n'est pas sans mystère ; la princesse est accouchée sans témoins ; pas une dame de son palais, pas une femme de son service n'était auprès d'elle. Après l'accouchement, les témoins sont venus ; un maréchal, un garde national ont été appelés. Les consultations se multiplient chez les médecins ; quelques-unes ont lieu même chez des jurisconsultes, tant on-a besoin d'être éclairé sur le prodige qui soudain a conservé un rejeton d'un arbre frappé de la foudre. On compare, on rapproche les circonstances extérieures de la vie de la princesse ; enfin l'on ne peut douter qu'un duc de Bordeaux ne soit né, et chacun le déclare à sa manière.

Les libéraux considéraient ce mystérieux accouchement comme une impudente supercherie, et les royalistes dévoués comme un signe manifeste de la protection du Tout-Puissant ; enfin, le chef de la maison de Bourbon s'écria, avec sa dissimulation ordinaire : **Dieu soit loué, j'ai un enfant de plus !**

Jamais évènement ne devait être plus fatal, par son opportunité même, à la branche aînée de Bourbon. La cour manifesta une si insolente joie de ce triomphe que le berceau du nouveau né devint pour la nation le palladium d'une irréconciliable désaffection ; celle-ci ne vit devant elle qu'un avenir de trahison dans l'ivresse insensée du palais. Le système contre-révolutionnaire avait assuré son hérédité ; ainsi le jugea la nation. Deux mois après, bien que la couronne fût riche de tant de palais, de tant de domaines, on osa prélever sur toutes les villes,

sur toutes les fonctions militaires et civiles, un impôt destiné à acquérir le château et le domaine de Chambord, pour servir d'apanage au duc de Bordeaux ; ainsi, par une audacieuse fiction, la cour veut encore que *l'enfant du miracle* soit doté par la nation ; elle ne songe pas assez alors à tout ce qu'il y a de despotisme dans cette volonté, à tout ce qu'il y a de despotisme dans son exécution : la France ne l'oubliera pas.

Cependant un congrès s'est assemblé à Troppau ; c'est un nouveau concile de la sainte-alliance ; sa mission est de rétablir partout le droit divin, et de détruire partout les Constitutions. L'Autriche a réclamé la haute police de l'Italie, dont elle a été chargée en 1815. La révolution libérale du royaume de Naples, la conversion du roi et de sa famille aux doctrines françaises, ont puissamment alarmé la souveraine du royaume lombardo-vénitien. L'empereur se croit obligé, aussitôt qu'il apprend ce scandale, d'armer pour le réprimer. Vainement le vieux Ferdinand IV aura juré solennellement respect à cette Constitution dont sa nation vient de consacrer sa fortune, il lui est enjoint de venir à Troppau faire amende honorable de sa propre volonté. Le 11 décembre il s'est embarqué ; mais avant de quitter Naples, il a déclaré à son peuple qu'il allait conjurer la tempête européenne et plaider pour une cause devenue la sienne. Il part accompagné des bénédictions de ses sujets ; et à peine arrivé à Troppau, il apprend l'arrêt porté contre la révolution de Naples, et la marche de l'armée qui doit l'anéantir. Il suit le congrès à Laybach, d'où il défend à son fils de s'opposer à l'invasion autrichienne, et il va attendre à Florence que le crime de la ruine politique de son royaume soit consommé. Dans peu d'années, il n'y aura pas un seul prince de la maison de Bourbon qui ne soit rentré dans ses Etats à la suite d'une armée étrangère ; nouvelle étiquette politique à l'usage des princes félons et parjures qui osent se vanter de Henri IV et de Louis XIV !!

Cette scène flétrissante pour la royauté termine l'année 1820, si digne d'observation. La France y attache une autre époque, c'est l'apparition dans les conseils de Louis XVIII des députés Corbière et Villèle, qui vont devenir si fameux.

Pendant que les colonnes autrichiennes pénètrent dans Naples, les Sardes arborent, dans leur île, et les Piémontais, dans leurs places fortes, le drapeau de la liberté. Le roi de Sardaigne a imité en tout Ferdinand des Deux-Siciles ; il a abdiqué et laissé son royaume au prince de Carignan, qui suit bientôt l'exemple du duc de Calabre, jure comme lui la Constitution des Cortès d'Espagne, et, comme lui, livre aux Autrichiens les généreux complices de l'affranchissement de sa patrie. Tout le midi de l'Europe, comme par une révolution de la nature, surgissait en même temps à la cause de la liberté. Un peuple bien autrement héroïque que toutes ces nations du moyen-âge de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal, le peuple grec, secouait ses fers et cherchait à dissiper les ténèbres qui obscurcissaient son horizon politique. Ce qu'il y avait de singulier dans cette résurrection, c'est qu'elle s'opérait à la voix du fils d'un hospodar, général au service de Russie. La Sainte-Alliance eût bien fait alors d'appeler aussi dans son sein le sultan à côté du czar ; mais l'autocrate abandonne, comme son aïeule Catherine, ses coreligionnaires au martyre de la cause ressuscitée par lui, et ceux-ci n'eurent à combattre qu'un seul esclavage.

Cependant, les Grecs, d'une race plus noble que les Scythes du Nord par eux nommés barbares pendant les siècles de leur gloire, vont défier les Scythes de l'Orient, dont ils ne veulent plus demeurer les esclaves, et le cri de **Liberté, ou la mort !** réveille soudain les échos de Marathon, des Thermopyles et des rivages

de Salamine. Ces nobles Hellènes mouraient pour la liberté, et les Autrichiens avaient déjà replacé le vieux roi de Naples sur son trône, et remis le roi de Sardaigne en possession du sien. Les janissaires du sultan ne devaient pas être aussi heureux que ceux de la Sainte-Alliance. Ainsi toute l'Europe méridionale se soulevait spontanément pour la liberté, et la Sainte-Alliance pour le droit divin, qu'elle proclamait de nouveau au mépris des traités. Tout devait concourir à servir les desseins de cette ligue des potentats, la félonie des rois qui avaient promis et juré des Constitutions, et l'asservissement de la France, qui, à elle seule, pouvait contenir les rois et soutenir les peuples ; mais rien ne devait mieux servir la Sainte-Alliance que la mort de l'ennemi commun.

MORT DE NAPOLÉON.

Le 5 mai 1821, après une agonie de près de six années, expirait la victime de Sainte-Hélène. Quand les rois apprendront cette bonne nouvelle, ils se croiront délivrés, et les peuples plus asservis. Les rois auront tort comme les peuples, parce que Napoléon a pu tuer le despotisme et n'a pu tuer la liberté. Louis XVIII s'applaudira de nouveau du refus de Napoléon aux conditions de Châtillon ; il mourra roi à Paris, au lieu de mourir émigré au Canada, où son protecteur, Castlereagh, lui avait réservé une retraite. L'Europe et la France elle-même ne sauront que plus tard de quel deuil le trépas du despote affligera les peuples.

Napoléon fut frappé à mort par trois hommes que son infortune va rendre immortels, Castlereagh, Bathurst et Hudson-Low : les deux premiers comme les auteurs, le dernier comme l'exécuteur de son supplice. On ne sait plus, je crois, le nom du bourreau de Charles Ier, mais celui du bourreau de Napoléon sera connu à jamais. Heureux celui qui, prenant pour lui une des volontés du testateur de Sainte-Hélène, aura retracé avec une plume française l'histoire du héros et du législateur dont la tombe vient d'être creusée sur un rocher de l'Atlantique ; il aura réveillé en Europe, en France même, le respect peut-être oublié d'une telle mémoire ; les chaumières, les palais, les monuments, les champs de bataille, les ateliers, les casernes, les collèges auront redit soudain le nom de Napoléon, et, malgré le calomniateur de Waterloo, malgré la congrégation, malgré la cour de Coblenz et de Gand, ce nom sera rendu à la postérité tel que la France le proclama dans ses jours heureux.

Faut-il le dire ? En 1821, Napoléon ne vivait plus que dans le souvenir de quelques vieux admirateurs de son génie, et dans celui de l'ancienne et de la nouvelle armée, comme si ce nom populaire faisait partie de l'uniforme des soldats français. Quant à Louis XVIII, il ne le prononçait jamais ; il disait : *Cet autre*, et dans cette expression vulgaire il y avait un sentiment de convenance et de justice qu'il ne soupçonnait pas.

Les généraux Bertrand et Montholon étaient restés les amis de l'exil, et furent les témoins de la mort du grand homme. Ils avaient, sous sa dictée, écrit les choses mémorables de la France ; ils écrivirent aussi les dispositions testamentaires de Napoléon, recueillirent ses derniers vœux pour son fils, pour la France, et assistèrent à son dernier triomphe en plaçant son corps sur les épaules des soldats britanniques fléchissant humiliés sous la lourde cendre de leur illustre captif. On plaça sa dépouille, comme celle d'un pasteur de l'Arcadie, sous un groupe de saules, auprès du ruisseau de la montagne, et le bosquet funèbre devint le rendez-vous des facteurs des deux mondes.

Cette sépulture modeste et à la fois poétique avait été choisie par le grand homme peu de jours après son arrivée à Longwood, exil où il sentait que se terminerait sa carrière. Cependant, rendu, dans ses derniers jours, à toute sa mémoire historique, qui se ranima soudain au moment de s'éteindre, il demanda d'être transporté sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple de Paris qu'il avait *tant aimé*. Une vision ossianique, où ses braves lui apparurent, ouvrait alors l'Élysée des héros. Jamais le dogme de l'immortalité de l'âme ne reçut un

hommage plus sincère, plus solennel que lorsque, dans cette même journée qui précéda sa fin, il s'écria : *Je vais revoir Ney, Murat, Lannes, mes braves ! je vais voir César, Annibal, Alexandre, Frédéric !* Ses dernières paroles furent pour son fils, pour la gloire, pour la patrie. La vie le quitta dans ces nobles adieux.

Napoléon avait eu raison de dire : *Mon nom vivra autant que le nom de Dieu !* Alexandre, et c'était la faute de son temps, avait voulu se faire passer pour le fils de Jupiter : c'est la même pensée à quarante siècles de distance. La philosophie, je l'ai dit ailleurs, ne sait où se prendre dans la vie de Napoléon. Sorti tout forgé du creuset de l'histoire, il y est rentré. Il est mort, mais il ne l'est ni pour la France, ni pour les princes de la maison de Bourbon, qui occupent son trône de son vivant et qu'il a condamnés. Depuis qu'il n'est plus, il a repris un tel empire sur toutes les pensées qu'il semble être devenu un être étrange entre la vie et la mort humaines, assistant presque visiblement aux scènes politiques de ce moyen-âge de la royauté, imposant le joug de la comparaison de son règne au règne des Bourbons et des rois de l'Europe, et poursuivant ou consolant enfin par sa mémoire, soit les ennemis, soit les amis de la prospérité de la France. Aussi la liberté ne l'oubliera pas le jour de son triomphe ; elle proclamera ce grand nom sur les barricades de Paris et sur les débris du trône, qu'elle renversera en expiation des outrages faits à la patrie et des souffrances de son héros. Chaque jour la mémoire de Napoléon plane comme une ombre vengeresse sur les événements du règne de son successeur comme pour en annoncer la décadence. Napoléon a reçu l'apothéose de la patrie. Il est devenu le génie de la France. La liberté lui a tout pardonné depuis sa victoire, et elle l'invoquera à jamais dans ses luttes généreuses, parce qu'il préféra l'honneur de la France à la couronne qu'il en avait reçue et au supplice de sa captivité ! Le jour où ses députés le proscrivirent, le jour où il quitta son rivage, sa dette fut payée. Il ne devait plus à la France, sur le rocher de Sainte-Hélène, que l'éternité de sa mémoire !

Depuis plus d'une année, la nation, dépossédée de sa loi électorale, voyait, à l'ombre de la nouvelle, se relever sous un ministère absolutiste le parti de la contre-révolution. Celui-ci s'était replacé déjà comme un privilège au-dessus de l'impunité politique, et attaquait ouvertement les institutions au sein de la législature. Une milice, cachée jusqu'alors, apparut soudain portant les enseignes du droit divin sous le nom de congrégation ; plus de 50.000 individus des deux sexes formaient à Paris cette tribu lévitique. Comme celle de Moïse, elle était prête, au moindre signal, à exécuter les ordres de ses prophètes. On se doutait à peine de l'existence d'une association dévote quand cette alliance monstrueuse de la congrégation jésuitique et de la monarchie absolue assiégea et occupa toutes les avenues du trône, les bancs de la législature, envahit les emplois civils et militaires, forma au milieu de la nation une conjuration organisée sous le sceau des serments, dont le premier était de nier sa propre existence, et renouvela inopinément l'invasion du christianisme dans les légions et dans le sénat de l'empire romain. Ces nouveaux croisés se présentèrent tout d'abord avec une législation qui leur était propre et les éléments d'une puissance qui devait se perpétuer. Celle-ci annonça hautement sa mission par de grands établissements et de nombreuses associations, et le nom de Loyola fut pour elle ce qu'avait été pour l'armée française le nom de Napoléon. La maison des Missions-Etrangères était son chef-lieu, celle de Montrouge son noviciat, et l'hôtel

de Biron était occupé par les jésuitesses du Sacré-Cœur. Diverses maisons d'éducation s'étaient emparées de la jeunesse dans plusieurs départements. La congrégation avait créé une *société des bons livres*, destinée à endoctriner ses élèves dans la haine de la philosophie morale et politique, et dans le respect du moyen-âge ; une société des bonnes études achevait ce que celle-ci avait commencé : elle enseignait le droit divin et la suzeraineté pontificale. *L'association de Saint-Joseph*, dont l'établissement était à Versailles, fut destiné à corrompre les ouvriers et les domestiques, à les provoquer à trahir leurs propres maîtres ; une autre société, sous le titre de la défense de la religion chrétienne, couvrit bientôt la France de ses adeptes par la bizarre obligation qu'elle leur imposa, celle de donner chacun un sou par semaine : c'était de l'égalité et déjà conspiration au petit pied. Ce sou mystérieux, qui ne représentait point l'obole de l'Évangile, donné négligemment par les gens les plus incrédules ou les plus grossiers, ce sou était un engagement, qui de plus devint un trésor. On assurait que deux millions d'habitans payaient cette singulière imposition, ce qui élevait sa perception à environ cinq millions par année. D'un autre côté, l'usage des sacrements était imposé aux soldats ; ils étaient payés par chambrées pour communier dans leurs garnisons. L'on voyait aussi d'anciens officiers prostituer leur gloire à d'infâmes jongleries sous la robe du missionnaire. Ce fut un des signes les plus caractéristiques de la corruption politique de cette époque. Ainsi, toutes les classes de la société se trouvèrent décimées au profit du jésuitisme, dont le père Ronsin était le chef ecclésiastique, MM. de Polignac et de Montmorency les chefs politiques, Monsieur, le roi occulte, et le pape le souverain suprême. Nous étions au milieu de ces adeptes, ils étaient au milieu de nous, et ils y sont encore avec leurs serments et leurs espérances. Ce sont les mêmes qui, alors plus royalistes que le roi, sont aujourd'hui plus libéraux que les républicains, rappelant ainsi les terroristes de 93, devenus dans le Midi les terroristes de la foi et du bon plaisir. Couverts par ce dogme infernal, qui leur prescrivait de se renier eux-mêmes, sans leurs œuvres on n'aurait pu attester leur existence. Leur dessein était de replacer l'autel sur le trône et de ressusciter la théocratie au 19^e siècle : l'idée était d'autant plus absurde qu'ils n'avaient personne en état de la produire ; leurs calculs du moment étaient bien combinés, mais ils avaient négligé celui qui les primait tous, la marche du peuple français vers un tout autre but. Ils pouvaient troubler la terre, mais non arrêter la course du temps, et le génie d'une nation ; on a vu en juillet l'œuvre du ministère Polignac et l'œuvre du peuple.

Louis XVIII ne régnait plus depuis un an : il était le prisonnier de la congrégation. En proie aux plus graves infirmités, sa volonté naguère si forte s'éteignait dans les souffrances ; son esprit ne retrouvait un peu de liberté que dans une intimité, qui ne pouvait être un scandale. Là il se soulageait, par les aveux de son oppression, des chagrins de la royauté et des maux de la vieillesse. Louis XVIII était en minorité au milieu de sa cour, comme l'opposition au sein de la législature. Celle-ci comptait à peine sept ou huit défenseurs de la Charte, détrônée comme son fondateur ; mais ce petit nombre de citoyens eut l'éternel honneur de garder les Thermopiles à la liberté, tandis que le roi, condamné à renfermer en lui seul toute sa pensée, était captif dans son palais, ainsi que Louis XVI l'avait été ; mais avec cette différence qu'il était gardé à vue par ceux-là même qui, comme lui, avaient abandonné son frère en 90. Ce rapprochement était un supplice contre lequel il n'y avait point de soulagement.

La France, l'Europe portaient les symptômes des temps calamiteux : peuples, gouverne-mens, individus semblaient atteints d'une fièvre commune, qui

trahissait le mal secret qui les dévorait depuis deux années. Paris avait donné le signal de cette épidémie politique par la réaction récente de la faction du privilège. De là une conspiration militaire le 8 août 1820, des tentatives de machines infernales dans le palais des Tuileries, des missions religieuses portant le trouble, et trouvant la haine dans les départements, de nouvelles persécutions contre la presse, l'invasion jésuitique, l'apparition du carbonarisme, les conspirations de BÉfort, de Colmar, de la Rochelle, celle de Saumur dont le général Berton périt victime, peut-être pour n'en avoir pas forcé militairement le succès. Dans le reste de l'Europe, les symptômes du malaise général sont encore plus violents ; les révolutions de l'Espagne, du Portugal, de Naples, de la haute Italie, du Piémont, de la Grèce ; en Russie, la conspiration militaire de Pétersbourg, qui se cache encore dans l'avenir ; en Allemagne, le fanatisme politique des universités, l'attentat de Sand sur Kotzebue, celui de Lœning, crimes étranges d'un tribunal secret de la patrie germanique ; dans la Grande-Bretagne, ces soulèvements populaires, les massacres de Manchester, la conspiration du lieutenant Thistlewood, qui avait combiné l'assassinat de tout le conseil du roi dans un festin, crime provoqué par le conseil lui-même ; les funérailles de la reine d'Angleterre conquises à main armée par le peuple de Londres, l'oppression des catholiques irlandais, le suicide de lord Castlereagh, succombant à la conscience de ses attentats politiques contre l'Europe et contre son pays, et réduit à chercher dans une mort volontaire un asile contre son odieuse et impuissante célébrité ; enfin le congrès de Laybach, de Troppau, de Carlsbad, de Vérone, qui, convoqués coup sur coup, décèlent assez les embarras, comme ils prouvent les violences de la Sainte-Alliance, au milieu de l'effervescence des peuples. Au dernier de ces congrès, qui, par sa magnificence et ses résultats, peut rappeler le luxe et la barbarie des autodafés présidés par les rois d'Espagne, la Sainte-Alliance fut envahie par la faction apostolique. L'inquisition prit la place de la diplomatie, et deux peuples convaincus d'hérésie sociale furent condamnés. Les Espagnols, mis au banc des nations, au même titre que les Napolitains, furent déclarés d'autant plus rebelles, et leur souverain d'autant moins libre, que ce prince parjure avait lui-même rappelé les Cortès et juré la constitution. La France accepte la prévôté de l'Espagne, comme l'Autriche avait celle de l'Italie. Le chef constitutionnel de la maison de Bourbon se chargea, par l'organe de M. de Montmorency, son ambassadeur, de la mission jésuitique de renverser la Constitution de l'Espagne avec une armée. Trois cents millions devaient payer cette guerre impie. L'auteur de la Charte française ne pouvait faire à sa nation un plus sanglant outrage, que d'employer ses trésors et ses soldats à détruire en Espagne le principe et les formes de son propre gouvernement. Le jésuitisme entraîna Louis XVIII dans ce sacrilège politique, afin d'en réclamer un jour la conséquence contre la France elle-même. L'autre peuple condamné, et condamné sans l'entendre, fut le peuple grec. Il avait envoyé des députés au sénat chrétien de Vérone ; ils abordèrent à Ancône. L'Autriche les empêcha de débarquer, et ils furent réduits à écrire au congrès quel était l'objet de leur mission. Ce ne fut pas un placet de suppliants qu'ils envoyèrent, ce fut une déclaration où le courage de leur nation parlait aussi haut que son infortune. Ils s'exprimaient comme d'anciens Grecs eussent parlé à Xerxès. Une sorte de compassion, moitié politique, moitié humaine, avait causé quelque attendrissement à Laybach au magnanime Alexandre ; mais à Vérone l'humanité disparaît tout-à-fait. On avait, à Laybach, pardonné aux Grecs leurs supplices, à Vérone on ne leur pardonna pas leurs vengeances. *Dans ceux que vous appelez martyrs*, dit M. de Metternich, *nous ne pouvons voir que des pirates*, et il qualifia de *carbonari* les Grecs dont les ancêtres avaient inventé la

liberté. Le gouvernement grec avait aussi adressé une lettre au souverain pontife ; mais l'orthodoxie fut implacable, et les députés des Hellènes retournèrent dire à leurs concitoyens qu'il ne leur restait plus qu'à mourir.

Voici ce que les Hellènes avaient fait et souffert quand ils députèrent au congrès de Vérone.

INSURRECTION DE LA GRÈCE.

Le palladium de l'indépendance de la Grèce n'avait point été conservé dans les brillantes contrées où avaient fleuri Corinthe, Athènes, Argos, Lacédémone, qui, pendant tant de siècles, avaient reçu les respects du monde. Une petite ville de l'Épire, habitée, comme son territoire, par les descendants de ceux que la Grèce antique n'avait jamais soumis, à l'exemple de ses aïeux, Souli n'avait jamais fléchi sous la domination d'un maître. Fatigué de sa rébellion sans cesse menaçante et de celle des Klephtes des montagnes, le divan résolut la ruine de Souli, et trouva dans Ali, pacha de Janina, dont il connaissait la férocité et l'insatiable ambition, le digne instrument de sa vengeance. Il lui donna Souli et tout ce qu'il pourrait conquérir sur ces peuplades belliqueuses. Ali eût été jugé cruel et dissolu par Tibère et par Néron ; il avait à la fois la soif et le génie du pouvoir et du crime. L'Orient seul produit, par intervalles, ces êtres monstrueux et puissants, à qui des facultés extraordinaires assurent le succès de leurs attentats. Heureux d'acheter l'impunité du divan par la conquête d'une nouvelle province, Ali marcha sur Souli. Après de longs et sanglants efforts, vaincue à la fin par le nombre et par la famine, la patrie de Botzaris fut condamnée à se rendre ; mais elle se rendit déserte. Sous la conduite de son illustre chef, d'une famille de héros, des Botzaris, ses habitants allèrent porter dans les montagnes leur guerre sacrée. Maître des murailles et des maisons de Souli, le vainqueur se présente devant Parga, ville de l'ancien littoral vénitien ; mais Parga faisait partie du gouvernement des îles Ioniennes régi par l'Angleterre. Ali, n'osant attaquer cette forte ville en demanda la vente au chrétien Maitland, gouverneur britannique, et l'obtint ! Ce fut le plus grand crime commis en Europe depuis la traite des blancs au congrès de Vienne ; il en était la suite. Mais les Parganiotes n'avaient pas souscrit au marché britannique, et, ainsi que les Klephtes de Souli, ils abandonnèrent tous leur ville natale et allèrent rejoindre les guerriers des montagnes. Le divan avait applaudi aux succès d'Ali, qui venait d'enlever aux Épirotes deux places importantes. Instruit qu'Ali possède d'immenses trésors, il jure sa perte et fait marcher son armée sur Janina. Ali se met en défense, et, afin que rien ne manque à ce barbare épisode de l'affranchissement de la Grèce, il s'en proclame le protecteur, promet une Charte à l'Épire, et, au nom de ce sentiment sacré de l'indépendance de la patrie, parvient à décider le généreux Botzaris à s'allier, ainsi que les Souliotes, à leur féroce persécuteur contre l'opresseur commun des Hellènes ! Ce fait étrange fut accompli ! Ali dut ses premiers succès à la bravoure des Souliotes ; mais ensuite, trahi par les siens, trahi surtout par sa propre avarice, il tomba victime d'une fausse négociation, et périt à l'âge de quatre-vingt-trois ans le sabre à la main, après avoir immolé plusieurs de ses bourreaux. Sa tête fut portée à Constantinople, et le divan hérita de ses trésors. Cependant le cri de liberté avait retenti dans toute l'Épire, et avait été répété par 4.000 chrétiens vainqueurs des infidèles. Ce ne fut que l'année suivante, en 1821, que s'insurgèrent la Moldavie et la Valachie à l'appel du brave Ypsilanti, et le Péloponnèse à la voix de l'archevêque Germanos et de Colocotroni. Athènes n'est pas encore libre, mais bientôt les cris de la Morée réveilleront les Cyclades et les brûlots de Miaulis et de Canaris poursuivront sur la mer les vaisseaux du croissant.

Vainement le religieux Alexandre s'est hâté de désavouer le prince Ypsilanti, officier de ses armées. Mahmoud fait l'honneur à ce souverain de le croire intéressé au salut de la Grèce, et répond en barbare au négociateur de Saint-Petersbourg. Le jour de Pâques, une horrible hécatombe a donné à Constantinople le spectacle des corps mutilés du patriarche octogénaire Grégoire, de quatre-vingt-trois prélats et prêtres, martyrs volontaires arrachés à l'autel : tel est le signal du massacre général des Grecs dans la capitale. La terre et la mer se disputent la variété des supplices. Les juifs dénoncent, dépouillent, et vendent les victimes. L'avarice, la cruauté, la prostitution poursuivent les nobles familles du Phanar. La race grecque sera exterminée. Le firman sanguinaire a appelé aux armes le fanatisme musulman contre la religion du Christ. Jassy et Bucarest ont vu de sanglants combats. Un bataillon sacré s'est formé dans l'armée d'Ypsilanti, et rappelle bientôt le sacrifice des héros des Thermopyles. Cette fois ce n'est pas le nombre, c'est l'honneur qui manque sous ses drapeaux. Trahi, abandonné, Ypsilanti lui-même est contraint de fuir, et court chercher un asile sur la terre autrichienne ; il y trouve une captivité de quatre années. L'empereur Alexandre ne réclame pas son général ; la Sainte-Alliance est vassale du croissant !

La France ne l'est point : tout ce que celle renferme de cœurs généreux s'émeut pour secourir la Grèce. La politique enchaîne ses armées ; mais elle ne peut rien sur son honneur, sur cet enthousiasme de douleur, d'admiration et de vengeance, qui la transporte au récit des supplices, des exploits et des désastres des Hellènes. La capitale éprouve surtout les plus vives émotions, et le nom de *Philhellène* a enrichi la langue nationale. Le prix de ses jeux, de ses talents, de ses plaisirs, va devenir l'impôt de guerre qu'elle paiera à la Grèce. La population se rend à l'envi tributaire de cette dette de la gloire et du malheur ; le premier prince du sang et toute sa famille viennent prendre place à ces nouvelles fêtes parisiennes, où les dames les plus distinguées consacrent publiquement leurs talents, pour rendre plus utile aux Grecs cette solennité de la bienfaisance. Dans toutes les villes, la vertu française souscrit pour la vertu grecque ; l'ouvrier lui offre son salaire, le serviteur ses gages ; nos garnisons présentent le même dévouement : l'obole du soldat tombe dans le casque de nouveaux Bélisaires quêtant pour les héros de la Morée. Le soldat voudrait aussi leur porter l'aumône de son courage. Des volontaires de la France, de l'Angleterre, de la Prusse, de la Pologne, qui plus tard en demandera vainement pour elle, partent de toutes les extrémités de l'Europe pour offrir à la cause de l'humanité, de la civilisation, de la justice, leurs bras, leur valeur, leur fortune, les dons de leurs patries ; leurs noms à jamais honorés vont se mêler aux noms des Hellènes dans leurs revers et dans leurs succès. Sans la Sainte-Alliance, une sainte croisade aurait couvert la Grèce d'innombrables phalanges européennes, et Mahmoud eût tremblé sur son trône : mais périssent les Grecs plutôt que leurs bourreaux !...

Déjà tous les lieux sacrés de la Grèce ont repris leur illustration : les Grecs rappellent : leurs aïeux ; ils sortent grands, illustres, d'une servitude de quatre siècles. La gloire antique a reconnu ses héros, ses champs de bataille ; le Souliote Botzaris est le nouveau Léonidas ; il est plus heureux. Deux fois les Thermopyles ont vu fuir les satrapes de Mahmoud. A sa voix, à celle de Colocotroni, les Grecs ont juré d'être libres ou de mourir : leurs femmes, leurs enfants, sont dévoués par eux et se dévouent à ce serment terrible : c'est la Grèce au berceau, sans arts, sans discipline, sans mœurs, s'élançant toute armée d'un sol qu'elle veut conquérir, devinant par son génie la fortune d'une patrie, et forçant les vieux oracles de son histoire à prophétiser sa résurrection.

Excepté quelques chefs, quelques familles élevées dans les écoles de l'Europe, la masse des esclaves grecs ignore le nom de ses grands hommes et la gloire de ses rivages. Ils l'apprennent tout-à-coup, et l'orgueil, pour la première fois, entre dans leurs âmes. Ils ont hérité du droit, de la volonté de combattre, de mourir pour la liberté !

Bientôt les Turcs n'ont plus d'asile que dans les citadelles du littoral : Corinthe, Athènes, Patras, sont aux Grecs ; les flottes légères des Cyclades leur apportent des héros, des armes ; mais la terre du Péloponnèse ne leur appartiendra que quand ils auront planté le labarum sur les acropolis de Corinthe et d'Athènes, sur les tours de Tripolitza, de Napoli de Romanie et de Navarin. Les passions les plus puissantes combattent sous ces étendards sacrés, la religion, la liberté, la vengeance. Celle-ci est barbare dans les deux camps : trop de crimes souillent les succès des Musulmans ; il n'est pas donné à l'homme le plus civilisé d'abaisser le glaive devant celui qui l'aura cruellement outragé comme père et comme époux. La nature a aussi ses représailles. Les Grecs éprouvent des maux non moins cruels par la jalousie, qui divise leurs chefs, par la trahison, qui trompe leurs premiers efforts, par ces attentats de la fortune, qui détruisent la sécurité de la victoire elle-même. Quinze mille Grecs sont égorgés à Patras, leur plus belle conquête, par ces Turcs qu'ils tenaient assiégés autour de ses murailles ! La perfidie d'un consul britannique les a épouvantés par le bruit de la descente d'une armée formidable ; ils n'ont même plus le temps de fuir, ils sont tombés sous le glaive allié de l'Angleterre, de cette nation qui a vendu Parga au féroce Ali ! Douze cents habitants seulement trouvent leur salut dans l'hospitalité courageuse du consul Pouqueville. Cependant Colocotroni et Germanos ont échappé miraculeusement à cette grande destruction, et sont allés avec quelques braves allumer sur les montagnes les signaux de la vengeance. A ce terrible appel, l'Argolide, l'Elide, la Messénie, se sont levées ; la Messénie qui, aux récits du sort de Patras, semble se souvenir des cruautés de Lacédémone ! mais elles ne sont plus rivales que pour la vengeance et la liberté, et Sparte retrouve aussi ses héroïnes. Dès ce jour, la valeur grecque marche sous des drapeaux implacables ; il faut venger le peuple de Patras. Bientôt il ne reste aux Turcs que Tripolitza et les citadelles de la mer, Navarin, nom devenu fameux, et Napoli de Romanie. Le pavillon grec règne aussi sur la mer ; elle est devenue libre. Les barques incendiaires des Hellènes ont détruit ou dispersé les navires ottomans ; Miaulis, l'inévitable Miaulis, a eu la gloire de sauver avec ses brûlots plus de vingt mille Sydoniens dont la patrie vient d'être détruite ! dix mille ont péri à Smyrne, ainsi qu'à Patras, et les Grecs ne trouvent d'asile que sous le drapeau français du consul David.

Colocotroni a bientôt paru sous les murs de Tripolitza avec des forces imposantes et avides à la fois de pillage et de vengeance. Les assiégés demandent à capituler ; il refuse : ce refus barbare est le signal du carnage de ses compatriotes. Le carnage est aussi le signal de l'assaut : la ville est forcée, les Grecs s'y précipitent le fer et la flamme à la main. Des flots de sang, les ruines d'une ville florissante, sont les trophées des vaincus et des vainqueurs. Le fer chrétien sacrifia tous les Turcs et tous les Juifs aux barbaries de Constantinople, de Patras, de Smyrne, de Sydonie. Tripolitza, sans édifices, n'avait plus d'habitants que des cadavres et des soldats sanglants, fuyant l'incendie allumé par leurs mains ! et les Grecs se croient à peine vengés ! Au milieu de ces terribles luttes de la croix et du croissant, Epidaure, sous la présidence de Mavrocordato, avait donné une Constitution à la Grèce et était le siège d'un gouvernement.

Ce fut dans les murs si fameux de Corinthe que Colocotroni reçut le Souliote Botzaris. D'incroyables exploits ont illustré ce Klephte ; il a rendu Souli à ses habitants : attaqué de nouveau par une armée formidable et trahi sous sa tente, il a eu la douleur de voir Souli retomber sous le joug musulman. L'Épire toute entière, la Thessalie, une partie du Péloponnèse, ont dû rentrer dans l'esclavage ; cependant Navarin est aux Grecs, Napoli de Romanie est bloquée : sa chute est prochaine ; les Turcs n'en ont plus que la citadelle. Pourquoi n'en seraient-ils pas chassés comme de l'acropole de Corinthe ? ou plutôt, pourquoi les Grecs abandonnent-ils aux Turcs cette redoutable porte du Péloponnèse ? Hélas ! ils ont évacué l'Acro-Corinthe : le vainqueur du féroce Ali, Chourchid-Pacha, envoyé avec quarante mille hommes pour achever la destruction des Grecs, s'en est emparé sans combat, et il marche sur Argos. A ce grand péril de la patrie, toutes les jalousies de ses chefs disparaissent, et les beaux noms de Botzaris, de Colocotroni, de Démétrius Ypsilanti, frère du captif de l'Autriche, d'Odysseus, de Mavromicalis, de Nicetas, etc., se confondent dans la renommée d'une gloire impérissable. Argos est sans murailles ; mais ses jardins, ses tombeaux, ses ruines, gardés par les Grecs, deviennent d'insurmontables obstacles. Il en est de même des défilés où s'embarrasse l'armée musulmane. Les Grecs, embusqués dans tous leurs escarpements, lui rendent la retraite aussi meurtrière que l'attaque : Chourchid est vaincu ; son immense armée est détruite presque en entier par des corps faibles et dispersés qui devaient disparaître à sa vue ; et lui, placé entre le glaive des Grecs et celui de Mahmoud, se dérobe à son sort par le poison. Ainsi finit cette formidable expédition qui devait anéantir la liberté de la Grèce. Napoli de Romanie ajoute par sa capitulation une fortune nouvelle aux armes des Hellènes. L'escadre de l'invincible Miaulis a puissamment concouru à ce grand succès.

Mais une effroyable catastrophe avait précédé la chute de Napoli : la mer, où s'élève le brillant archipel de la Grèce, devait, comme le continent, être aussi le témoin d'horribles désastres. Une île restait à affranchir de la domination des Turcs ; ses rivages avaient déjà vu les succès de Miaulis, mais sa population, trop peu guerrière pour lever l'étendard de l'indépendance, attendait un libérateur. Il lui vint de Samos, et la ville de Chio retentit pour la première fois du cri de la liberté commune. A cette nouvelle, Mahmoud ordonne à sa flotte d'aller exterminer les Grecs de Chio ; elle paraît bientôt : quinze mille barbares chargés de la vengeance du sultan en descendent. Incapables de résister à de telles forces, les Samiens avaient regagné leur île ; mais leur conduite avait été tellement tyrannique dans cette ville populeuse, que les Turcs à leur tour y furent reçus comme des libérateurs. La population se porta au-devant d'eux, précédée de ses prêtres, des femmes, des enfants, avec des chants, des danses, comme à une de ces théories de leurs ancêtres en l'honneur de Cérès. Mais elle allait au-devant de ses bourreaux. Le firman d'extermination était lancé : les esclaves de Mahmoud l'exécutèrent. Le massacre et tous les crimes qu'il traîne à sa suite chez les barbares dura un mois, et Chio, comme Patras, comme Sydonie, n'a plus d'autres habitants que ses assassins. Tout ce qui ne fut pas égorgé fut vendu aux bazars de Smyrne, ou envoyé au harem du sultan. Le meurtre s'était répandu dans toute cette île avec la plus exécration recherche. L'île de Chio, si belle, si florissante, devint un désert, un tombeau de la Grèce. Cependant Ipsara a juré de frapper les bourreaux de ses habitants, et Canaris a pris pour lui le serment de sa patrie. Ses audacieux brûlots ont vogué à la vue de ces rivages où pas un Grec n'existait alors pour être le témoin de sa vengeance. Le capitain pacha se réjouissait, ainsi que sa flotte, de la destruction de Chio,

lorsque le brûlot de Canaris s'attache à son vaisseau, le consume et le fait disparaître dans les flots avec le capitaine pacha et tout son équipage ; deux autres navires de la flotte turque sont également incendiés. Les victimes de Chio ne pouvaient être vengées, mais la victoire de Canaris fut un grand jour pour la Grèce.

Tels étaient, au mois d'octobre 1822, les titres de la nation grecque à l'admiration et à la sympathie de l'Europe, à la haine de la faction apostolique, à la barbarie des princes chrétiens assemblés à Vérone. Ses supplices surpassaient ses exploits ; sa constance surpassa aussi l'insensibilité de la Sainte-Alliance, dont toute la pitié fut pour les Turcs.

Un de nos plénipotentiaires combattit au congrès de Vérone la cause des Cortès espagnols avec la même chaleur qu'il avait plaidé celle des Grecs. Si l'analogie n'était pas complète dans la situation des deux nations, elle pouvait le devenir dans la persécution ; car Ferdinand était déjà bien connu. Cet homme d'État eut le malheur d'achever l'ouvrage de M. de Montmorency en le remplaçant au ministère de la guerre, ou plutôt l'invasion de l'Espagne fut résolue, et le cordon sanitaire des Pyrénées se trouva l'avant-garde de l'armée française. Le congrès de Vérone termina l'année 1822 en proclamant le droit d'intervention à main armée dans les affaires intérieures des gouvernements. La Sainte-Alliance se crut assez forte pour révéler aux peuples le secret de son origine.

Le sort de l'Espagne est décidé : Louis XVIII, du haut de son trône, annonce à l'ouverture de la session que cent mille hommes vont franchir les Pyrénées sous les ordres du duc d'Angoulême. La nation s'indigne du rôle odieux que le roi impose à une armée française, et des sacrifices qui vont faire peser aussi sur elle le poids d'une guerre à la fois injuste et ruineuse. Les auspices domestiques de cette guerre ne sont pas heureux ; ils caractérisent cet esprit violateur et tyrannique qui a inspiré les résolutions du congrès de Vérone. La majesté du corps législatif, l'indépendance de la tribune sont attaquées et indignement violées dans la personne du député Manuel. Ce n'est pas pour une phrase, c'est pour un mot que le cri de proscription se fait entendre contre lui. Ce n'est point assez qu'il soit rappelé à l'ordre, ce serait suivre la loi rigoureuse du règlement de la Chambre : plus de loi, plus de règlement ! Manuel est un des premiers orateurs, des premiers penseurs de l'opposition ! il a défendu la France par son courage, soit aux armées, soit à la tribune, point de justice pour un bon citoyen. La faction apostolique, si bien représentée par les congréganistes et les absolutistes de la Chambre, a prononcé l'exclusion de Manuel, et lui, fort de son mandat, sûr de sa conscience, impassible comme le vrai courage, reparaît le lendemain à sa place accoutumée. A sa vue, un transport de rage soulève la majorité : on lui crie de sortir ; il reste. On ordonne à la garde nationale de l'arracher de son banc, elle refuse ; les gendarmes paraissent, et Foucault, qui les commande, leur dit ce mot devenu son illustration : Empoignez-le. Les gendarmes, presque tous sortis de la Vendée et de la chouannerie, se jettent sur Manuel comme sur un ancien ennemi, le saisissent et l'entraînent hors de la salle aux cris de *Vive le roi !* La victoire matérielle de la faction fut complète ce jour-là, car Manuel fut suivi par les soixante-un députés de l'opposition, dont la retraite protesta éloquemment contre la majorité. La capitale toute entière se leva pour le proscrire, et bientôt la France retentit d'un arrêt général de réprobation contre la dynastie, et interpréta ainsi le mot répugnance qui avait soulevé contre Manuel les satellites du droit divin. La faction crut avoir fait un 18 brumaire. Une fois engagée par une telle violation avec l'opinion publique, elle ne devait plus s'arrêter. En attachant autant de prix à l'élimination de Manuel, elle lui donna la

place qui lui était due ; elle assura à l'avance son illustration, et détacha de la France royale le département qui l'avait élu. Mais cent mille soldats allaient détruire la liberté en Espagne, et elle comptait sur leur retour pour s'en servir contre celle de la France.

A cette époque de discorde et de conspiration, un projet d'une toute autre portée avait été conçu par quelques proscrits, hommes audacieux et populaires. C'était de faire tourner contre les Bourbons de la France l'armée en marche pour les Bourbons d'Espagne. Ces conspirateurs avaient passé la frontière avec une troupe de soldats et d'officiers mécontents, et, arborant le drapeau tricolore, ils se présentèrent à l'armée d'invasion, sur la rive espagnole de la Bidassoa, aux cris de *vive la nation ! vive la liberté ! vive l'armée française !* Mais comme il arrive presque toujours dans ces sortes d'entreprises, dont les moyens sont conçus à la hâte et incomplets, la faiblesse ni même l'imprudence ne sont pas les causes auxquelles il faut en attribuer le non succès. Les chefs de l'armée royale étaient avertis de ce rassemblement, et du moment où le drapeau national parut, ils s'empressèrent de faire diversion à l'émotion du soldat par quelques coups de canon, qui dispersèrent les libéraux. Peut-être sans cette démonstration auraient-ils éprouvé de la part de l'armée, où se trouvaient tant d'officiers et surtout de sous-officiers mécontents, une hésitation très -préjudiciable à leur mission. Le sang de tant de généraux et de militaires de tous grades n'avait pas coulé silencieusement sur les échafauds de Louis XVIII, La présence d'esprit fut ce jour du côté où était la force, et où pouvait être la ruine, si les moyens d'exécution eussent été mieux combinés et assurés par les capitalistes de l'opposition ; mais il n'en était pas ainsi, chacun conspirait à ses dépens. Les royalistes parleront toujours du comité-directeur, jamais de la caisse des libéraux.

Cependant, à la nouvelle de l'invasion française, les Cortès ont emmené le roi et la famille royale à Séville, avec la ferme résolution de s'enfermer à Cadix. Les membres de cette assemblée ne se doutaient pas alors que c'était eux qui étaient les prisonniers de Ferdinand. Jusqu'au 20 mars, époque de ce départ de Madrid, ce prince n'a cessé d'affecter le plus grand amour pour la Constitution, la plus grande confiance pour les Cortès, et pour Riego une prédilection publique qui allait jusqu'à la familiarité. Jamais rôle plus odieux ne fut joué par un souverain. Sa perfidie se servait de tout ce qui attire et charme les âmes généreuses et les esprits élevés. L'honneur espagnol, la liberté, la confiance, l'intimité étaient les pièges de Ferdinand, qui, chef d'un gouvernement libre, n'avait cessé en secret d'exciter les rois de la Sainte-Alliance à briser son esclavage. Le rappel de leurs ambassadeurs lui avait prouvé que ses vœux allaient être exaucés. Il avait encore poussé plus loin le machiavélisme de la trahison, et Louis XVIII lui-même put s'avouer vaincu. Des guérillas contre-révolutionnaires s'étaient formés à la nouvelle de l'insurrection de Riego, et n'avaient cessé d'inquiéter dans la Catalogne et l'Aragon la marche du gouvernement constitutionnel. Des chefs politiques aidaient de toute leur influence et de l'argent des moines et du clergé cette Vendée de l'absolutisme ; mais dans les premiers temps où Ferdinand se vit forcé par l'armée et les habitants de Madrid d'adopter les principes des Cortès et de jurer la Constitution, dans le dessein d'éloigner de lui tout soupçon de complicité avec les bandes contre-révolutionnaires, il sévit avec rigueur contre plusieurs chefs, dont les condamnations fortifièrent la confiance des libéraux. A présent que le duc d'Angoulême est entré en Espagne, le chef des bandes royales, le baron d'Éroles, qui a été négocié à Paris la délivrance de son prince, a réuni l'armée de la Foi à

nos troupes constitutionnelles. Celles-ci ont un ennemi de plus dans ces dangereux auxiliaires, qui, au lieu de leur servir simplement de guides et d'espions, marchent en dénonciateurs avides de vengeance, en brigands avides de pillage, et attachent à nos drapeaux la flétrissure d'une association infâme.

Pendant que l'Autriche et la France armées pour le droit divin donnaient le spectacle d'une grande scène du moyen-âge, le Mexique chassait son empereur, et l'aventurier Iturbide laissait à la liberté son trône ridicule ; mais la scène européenne n'eût pas été complète si Jean VI n'eût joué à Lisbonne à peu près le même rôle que Ferdinand. Don Miguel, son fils, usurpateur devenu si fameux, avait soulevé l'armée contre la Constitution ; le roi le blâme, le menace, proteste de son dévouement à la cause populaire, et va se joindre aux rebelles. Aussitôt qu'il est en sûreté dans leurs rangs, il adresse publiquement à son fils les plus vifs remerciements. Telle est envers leurs nations la religion des rois de cette époque. Ils furent, ils sont encore impunis, jusqu'à ce que leurs peuples soient enfin dignes de la liberté.

Cependant l'armée française, partagée en quatre corps, opère ses mouvements sur la Catalogne, l'Aragon, la Biscaye. Saint-Sébastien, Santona sont assiégés ; Roses est occupé ainsi que Gironne et Burgos. Le 24 mai, le duc d'Angoulême est à Madrid ; une régence espagnole, qui va gouverner pour le roi absolu contre le roi constitutionnel, s'est formée dans cette capitale. Elle est présidée par le duc de l'Infantado, qui avait donné de si bons conseils à Ferdinand pour détrôner son père. Ce prince a reçu des Cortès l'invitation de se rendre avec eux à Cadix, d'où elles espèrent braver la tempête française ; mais Ferdinand voudrait rester à Séville pour en être plutôt secouru. On fut alors obligé de le déclarer fou, afin de pouvoir l'emmener malgré lui sans blesser la majesté royale, et de nommer une régence. Son départ est suivi sept jours après de l'arrivée d'un corps français, qui s'empare des avenues de Cadix, et travaille puissamment à diviser les chefs des troupes constitutionnelles, à empêcher leur réunion, et finalement à n'avoir plus pour ennemi que le fidèle et généreux Riego, qu'aucune trahison domestique ne put réduire à partager une infâme défection ! Et quand même il aurait suivi l'exemple des autres chefs, qui l'aurait sauvé de l'inimitié de Ferdinand ? Il ne restait aux Cortès que Riego dans le midi, et Mina dans les Pyrénées.

Cependant la régence de Madrid prescrivait des mesures tellement contraires aux intentions et à la conduite à la fois bienveillante et pacifique du duc d'Angoulême et de son armée, qu'arrivé à Andujar, ce prince rendit, le 8 août, cette ordonnance qui devait faire toute sa gloire et lui être reprochée par Louis XVIII et par son père. Cet acte défendait aux autorités espagnoles toute arrestation sans le consentement des commandants français, prescrivait à ceux-ci de mettre en liberté les prisonniers politiques, et de faire arrêter ceux qui y contreviendraient, et enfin leur donnait la surveillance sur les journaux et leurs auteurs. Aussitôt que ces dispositions salutaires furent connues aux Tuileries, le duc d'Angoulême fut traité de jacobin, et son ordonnance regardée comme un attentat contre l'autorité de la régence, qui représentait si bien Ferdinand. Le 16, le prince occupait Porto Santa-Maria, à quatre lieues de Cadix ; le Ferrol, la Corogne, Malaga, Santona ont capitulé, ou sont au moment de se rendre. Le 31 a lieu ce fait d'armes si brillant dans les feuilles royalistes, la prise du Trocadéro, fort qui défend Cadix ; la chute d'un autre fort maritime, foudroyé par l'escadre française, en ouvrit quinze jours après les portes à Ferdinand. Peu de jours avant, Riego, non abandonné, mais trahi par le chef d'une armée qui, réunie à la sienne, eût puissamment entravé les opérations de siège de la nôtre, est arrêté

par des paysans et livré indignement aux autorités espagnoles. Ainsi déjà l'ordonnance d'Andujar était proscrite au quartier-général du prince français ! Leduc d'Angoulême oublia que, comme Riego, il avait été pris les armes à la main, et mis en liberté par Napoléon. Ferdinand était encore à Cadix. Au prince français seul, comme généralissime, appartenait de prononcer sur le sort de cet homme à jamais illustre par son patriotisme, par son courage et par sa fin déplorable.

Pampelune, Saint-Sébastien, Figuières, ont aussi capitulé. Depuis que Séville a été occupée par des troupes françaises, il a existé des communications presque journalières à Cadix avec les Cortès, avec le roi lui-même, à qui la régence avait rendu l'exercice du pouvoir. Ce prince a reçu les émissaires français et les secours de la libéralité de Louis XVIII. Un mystère non encore éclairci suffisamment voile toujours les relations du prince assiégé avec les assiégeants. On put alors attribuer à la volonté déclarée de Ferdinand la remise de son ami Riego au capitaine Azlor, qui vint le réclamer en son nom ; ce qui toutefois ne pouvait justifier aucunement le vainqueur du Trocadéro commandant cent mille Français ! Le salut de Riego n'eût été d'ailleurs qu'une bien faible reconnaissance du service rendu à Ferdinand. On s'étonne de la facilité avec laquelle les Bourbons laissent répandre le sang, sans avoir besoin d'être cruels et sans passer pour l'être ! Louis XVIII n'a fait grâce à aucun condamné politique, et Ferdinand, Bourbon espagnol, va savourer sa royale vengeance ! On ne sait ce qui doit le plus surprendre, ou de l'aveugle générosité des Cortès, à qui Ferdinand était si bien connu, ou de la rigueur que ce prince annonça après sa sortie de Cadix. Tous les actes du gouvernement constitutionnel lurent déclarés nuis ; tous ses membres, ministres, magistrats, généraux, furent bannis des résidences royales, et le premier gage de son retour à Madrid fut le supplice de Riego : il fut conduit sur un âne à la potence, comme un vil criminel, lui qui, pendant plusieurs mois, avait, à Madrid, baisé les mains et fumé les cigares du roi ! La barbarie que Ferdinand allait exercer sur les constitutionnels avait été exprimée dans le regard terrible qu'il lança à l'amiral Valdez, président des Cortès et de la régence, en mettant pied à terre à Santa-Maria. Valdez le comprit, et n'eut que le temps, avec Alava, de sauter de la chaloupe royale et de s'éloigner. Il avait eu cependant entre ses mains le roi et toute sa famille, et ses conseils, ses respects et ses services récents auraient dû à jamais attacher Ferdinand à celui à qui il devait son salut et celui de sa dynastie. Mais ce prince avait détrôné son père, et signé, sous son gouvernement constitutionnel, les sentences de plusieurs de ses agents !!!

Ferdinand avait juré, le 7 mars 1820, la Constitution promulguée à Cadix en 1812 par les Cortès généraux, lors de l'occupation française. Ces trois années de la liberté espagnole n'ont été, pour le prince, que trois années d'oppression. Il avait dû à ses premiers Cortès la conservation de sa couronne, et, en rentrant en Espagne, il les a dissous violemment, et il a menacé de la mort quiconque oserait lui en parler. Le 1er octobre 1823, après avoir heureusement et presque glorieusement régné par ces nouveaux Cortès, ayant constamment été pour eux un être inviolable et sacré, Ferdinand les proscrit en sortant de Cadix, comme il avait proscrit les premiers en sortant de la prison de Valençai ! L'histoire moderne n'offrirait rien de plus horrible, si les royaumes de Sardaigne, de Naples et de Portugal n'avaient été plusieurs fois le théâtre des plus atroces réactions et des mêmes parjures. C'est cependant aux pieds de Ferdinand que s'est prosterné, au port Sainte-Marie, le duc d'Angoulême, l'auteur de l'ordonnance d'Andujar !

La mission de ce prince est terminée ; Ferdinand est remonté sur le trône absolu, sous la protection de l'armée d'un gouvernement libre. Heures les villes espagnoles qui sont occupées par nos troupes ! la proscription royaliste n'ose y pénétrer. Si la tente du vainqueur ne servait pas d'asile aux vaincus, le triomphe de Ferdinand serait trop complet ; ses échafauds s'arrêtent devant le drapeau français. Il faut le dire à la louange de notre belle armée, sa noble et généreuse conduite a dû réconcilier la France avec l'Espagne. Le duc d'Angoulême quitta Madrid avant le supplice de Riego. Le 4 décembre, il fit à Paris une entrée solennelle, sous cet arc de triomphe de l'Etoile consacré à d'autres exploits. Louis XVIII ordonna lui-même cette solennité : il n'était pas habitué aux triomphes de famille. L'anniversaire n'était pas heureux pour le roi ni pour le triomphateur, car le 4 décembre était celui du couronnement de Napoléon et de la bataille d'Austerlitz : aussi le rapprochement fut plus populaire que la solennité. Telle fut cette promenade militaire d'Espagne, expédition contre-révolutionnaire dans laquelle le généralissime trouva pour auxiliaires l'apathie barbare des populations, la complicité des bandes de la Foi et des moines, et les trahisons des généraux des Cortès. Mina survécut seul à la chute de la liberté espagnole, qu'il défendit jusqu'au dernier moment ; Riego mourut pour elle sur l'échafaud. La Sainte-Alliance est satisfaite : les deux péninsules sont rentrées sous le joug du droit divin.

L'odieuse victoire que Louis XVIII vient de remporter sur les constitutionnels espagnols, ses alliés naturels, lui inspire une nouvelle entreprise contre sa propre Constitution ; il ouvre la session de 1824 par de véritables violations et de fausses prophéties. Il s'agit de fonder le régime extra-légal qu'il veut insensiblement substituer à la Charte ; le renouvellement septennal remplacera le renouvellement par cinquième ; la Charte n'est plus à ses yeux qu'un règlement qui peut être modifié à volonté. Quant à la guerre d'Espagne, dit-il, ce fut la plus généreuse comme la plus juste des entreprises. Elle offre à l'ordre social les plus sûres garanties. Rien ne doit plus troubler le repos du monde. L'Orient et les Amériques espagnoles et portugaises seront incessamment pacifiés. De nombreux débouchés s'ouvrent au commerce français. Jusqu'à la fin de son règne, Louis XVIII cherche à tromper la nation. Une nouvelle loi sur la censure est son dernier adieu politique à la liberté. Un mois après, Louis XVIII a cessé de vivre : cette nouvelle est reçue avec indifférence. Le peuple était éclairé sur le caractère et les intentions de ce prince ; depuis long-temps il lui refusait en public les témoignages du respect le plus vulgaire. Le roi affectait de diriger le retour de ses promenades le long des boulevards, et la population, le chapeau sur la tête, le voyait passer avec une désaffection qu'elle ne prenait plus la peine de dissimuler.

Quand le roi toucha à ses derniers moments, on voulut l'entourer du clergé ; il montra tant de répugnance à voir un prêtre dans sa chambre, que ce ne fut que par ruse qu'on parvint à l'y introduire et à l'y tenir caché aux regards du monarque. Mais les avenues royales étaient officiellement occupées par le service de la grande-aumônerie, et quand l'archevêque de Paris se présenta avec son clergé pour assister le roi, il se trouva arrêté dès la porte du pavillon de Diane. Le grand-aumônier avait sur l'archevêque l'avantage de la possession. Il tenait avec son monde le haut de l'escalier. L'archevêque eut beau réclamer, il dut, ainsi que le curé paroissial des Tuileries, opérer sa retraite. Il y eut deux armées ecclésiastiques en présence, ayant chacune leur chef, leur croix, leurs flambeaux, leurs chantres, leur attirail solennel, et se disputant la possession d'un roi qui ne voulait pas même de leurs prières. Le dix-neuvième siècle fut

malheureusement trop grave pour s'intéresser à une anecdote extérieurement plaisante, mais qui avait un caractère important. Cette scène ridicule fut suivie d'un fait plus sérieux pour les obsèques d'un roi très-chrétien ; pas un membre du clergé n'y assista. La mort du roi ne calma point la vengeance des prêtres, bien qu'il en eût fait entrer dans la Chambre des pairs et dans ses conseils ; et l'abandon dans lequel ils eurent l'audace de laisser la pompe funèbre du fils de Saint-Louis prouve suffisamment que leur royaume était de ce monde. Ce fut une excommunication à la fois religieuse et politique. Le clergé fut haï et méprisé comme il devait l'être, et Paris donna raison au feu roi.

Louis XVIII aurait été populaire, s'il avait voulu l'être. Il y a toujours dans ce vieux souverain quelque chose de paternel qui émeut l'âme des peuples ; mais il n'avait pas un cœur d'homme, la nature lui avait refusé toute sensibilité. Il racontait qu'il avait dormi huit heures le jour où il apprit le supplice de Louis XVI, ajoutant qu'aucune circonstance de sa vie n'avait jamais pu déranger ni son sommeil, ni son appétit. Cette impuissance d'âme lui avait persuadé qu'il était philosophe. Pendant tout son règne, et même aux premiers jours de son retour après une absence, un exil de vingt-cinq années, il ne lui échappa aucun de ces mots que comprennent et que retiennent les peuples ; il était heureux d'être roi pour son compte, pour lui seul. C'est ainsi qu'il traduisait à son usage ces doux souvenirs de Henri IV, qui vivront à jamais dans la mémoire des Français. Son esprit était alambiqué, pédantesque, de la mauvaise école du dernier siècle, minutieux, assez pénétrant, subtil même, ce qui prouvait son peu d'étendue et d'élévation. Occupé dès sa jeunesse à feindre toujours en matières politiques, il se renfermait dans une sorte de réserve qui aurait pu passer pour de la profondeur devant des témoins moins clairvoyants que ses courtisans ou ses ministres. Toutefois, il avait la vanité de vouloir passer pour un homme d'Etat, comme il avait eu celle de passer pour un homme de lettres ; mais les moindres rapports de ses ministres l'excédaient. Il avait horreur de toute occupation sérieuse et suivie, malgré la vie sédentaire à laquelle le condamnait sa constitution physique. Il traitait la politique comme l'amour, à force de petits billets qui paralysaient et rétablissaient tour à tour, pour ajourner encore et quelquefois indéfiniment, ce qu'il avait résolu la veille ou dans la journée. Il est bizarre de dire que ce monarque si gros, si immobile, était insaisissable. Il l'était cependant pour son ministre comme pour sa favorite. Louis XVIII était un roi fainéant avec de la mémoire, de la prétention, de l'indifférence, de l'orgueil, du despotisme et de la mauvaise foi. Il avait la vanité de laisser croire depuis cinquante ans qu'il était l'auteur d'ouvrages assez piquants : *Notre pièce réussira, monseigneur*, lui disait l'auteur du *Barbier de Séville*. Depuis on a pu juger le style de ce prince. Il avait encore la ridicule prétention de faire croire qu'il dirigeait à son gré la politique intérieure et extérieure de la France, quand publiquement, et aux yeux de l'Europe, elle était gouvernée par la Sainte-Alliance et par la congrégation. En 1789, ce prince avait eu la mauvaise foi plus fatale de renier Favras, son agent, et de l'engager au silence jusqu'à ce qu'il fût pendu, en lui faisant espérer sa grâce ! Il en fut de même pour la Charte qu'il avait octroyée : elle n'était pour lui qu'une gageure qu'il s'amusait à perdre tous les jours. Louis XVIII n'avait aucun principe de politique, de morale et de religion. C'était un athée complet devant Dieu, les hommes et la raison. Comme tous les Bourbons, il avait le besoin du favoritisme, n'importe le sexe. Le favoritisme était à ses yeux, comme la bienfaisance et la libéralité, une partie du luxe et des droits de sa couronne. Despote par caractère et par tradition, il se dédommageait des ennuis de la liberté politique île la France par d'excessives

largesses envers ceux qui l'entouraient et par la magnificence des pompes royales. Les cérémonies funèbres dont il fatigua la France en l'honneur des membres de sa famille tombés sous la hache révolutionnaire étaient pour lui dans cette double catégorie. Louis XVIII cherchait toutes les occasions de déployer l'éclat du trône à défaut de grandeur réelle et du pouvoir tel qu'il l'entendait. L'entrée triomphale du duc d'Angoulême, et peut-être aussi la guerre d'Espagne, qui coûta trois cents millions à la France pour lui donner un ennemi irréconciliable, n'eurent pas d'autre motif. Ce prince n'a laissé dans sa famille ni dans la nation aucun regret pour sa mémoire. Jamais souverain ne fut plus promptement ni plus complètement oublié. Ses flatteurs ont osé quelquefois le comparer à Louis XI. tandis qu'il n'a été qu'un Bourbon intelligent et fourbe, sans préjugé, sans talent, sans vertu : tout balancé, Louis XVIII ne fut pas un roi.

CHARLES X.

Le roi est mort : vive le roi ! Jamais paroles n'eurent d'effet plus magique, tant la cour se trouva à l'aise par la mort de Louis XVIII, à qui elle n'avait jamais pardonné l'octroi de la Charte. On se hâta d'aller renfermer ce prince dans les caveaux de Saint-Denis. Ce fut une cérémonie purement civile, purement royale, qui partit du château. Arrivée à l'église mortuaire, elle reçut du clergé de la cathédrale de Saint-Denis le caractère dont l'avait privée la répugnance invincible du feu roi pour les prêtres, la rancune de ceux-ci, et surtout le dissentiment burlesque et scandaleux de l'archevêque et du grand-aumônier.

On assure que le jour même de son avènement, on rappela à Charles X le serment qu'il avait fait à Londres de rétablir les jésuites s'il devenait roi de France. La cérémonie du renouvellement de cet engagement sacré eut lieu, dit-on, avec le mystère quelle exigeait. On ajoute, et ici le roman paraît se joindre à l'histoire, que Charles X, en vertu d'une bulle du dernier pape, avait la faculté de célébrer lui-même la sainte messe, mais sans consécration de l'hostie, et que ce fut à l'une de ces messes matinales, en présence de quelques prélats et prêtres, que ce prince jura sur l'Évangile le rétablissement de l'ordre de Loyola. Quant à l'existence de cet ordre, malgré les dénégations de l'évêque d'Hermopolis, qui en faisait partie, elle n'était plus douteuse pour personne depuis quelques années ; car, à dater du congrès de Vérone, la faction apostolique avait tenu le vieux roi dans la tutelle la plus rigoureuse. Quoi qu'il en soit de cette anecdote, il fut facile de prévoir, par les entourages de Charles X, réunis au ministère Villèle, Corbière et Peyronnet, que le joug ultramontain et ultra-royaliste allait s'étendre sur la France.

Le 27 septembre, Charles X fit dans Paris son entrée solennelle ; deux jours après, une ordonnance de joyeux avènement supprima la censure. Toutefois, en acceptant ce bienfait, la raison publique s'en méfia comme d'un piège jésuitique. Il n'y eut que les niais de l'opposition qui chantèrent victoire. La cour, de son côté, crut avoir gagné l'opposition, parce que les journaux libéraux ne profitèrent pas à l'instant de leur indépendance pour l'attaquer de nouveau ; mais, trois semaines après, l'évêque d'Hermopolis saisit l'occasion du panégyrique de Louis XVIII dans la basilique de Saint-Denis pour remettre à leur place les partis et les opinions. Il fit l'éloge du roi et le procès de la révolution ; il excusa le fondateur de la Charte *sur la force des choses à laquelle sa prudence royale avait dû se ployer* ; il attaqua les principes constitutionnels sur lesquels reposait ce pacte fondamental, et fit du panégyrique du feu roi le manifeste du nouveau règne. L'impression que produisit ce discours fut profonde, et elle devait l'être ; l'orateur faisait partie du cabinet, et bien qu'il fût ministre de l'instruction publique, il osa reprocher cette instruction aux classes inférieures de la société, comme ayant été la complice de l'attentat de Louvel. Il y avait tout un avenir de contre-révolution dans ce discours d'un évêque à la fois ministre des cultes et de l'instruction publique et jésuite.

Aussi ce ne fut pas sans la plus grande défaveur que l'on recueillit, à l'ouverture de la séance royale de la session de 1825, ces paroles du roi, qui, annonçant la cérémonie de son sacre, dit : *Prosterné au même autel où Clovis reçut Ponction*

sainte, et en présence de celui qui juge les peuples et les rois, je renouvellerai le serment de maintenir et de faire observer les lois de P État et les institutions octroyées par le roi, mon frère. Il est remarquable, et ce fut une petitesse très-significative de la faction du trône et de l'autel, que le mot *Charte* était soigneusement évité dans le discours du trône, comme il le fut dans le panégyrique de l'évêque Frayssinous. Ce prélat aurait cru profaner ses lèvres en prononçant le nom de la Charte en présence de celui qui succédait par elle seule à son fondateur. Ces maladroites étaient des gages donnés à la Sainte-Alliance, qui, avec raison, avait compté sur Charles X pour opérer la contre-révolution que préparait, depuis trois années, avec une action infatigable, le ministère dont il venait d'hériter. Charles X s'engageait donc, dans le discours du trône, à maintenir les *institutions octroyées par le roi, son frère*. Louis XVIII lui avait donné sous ce rapport de funestes exemples, quand, en violation de la Charte, il avait laissé voter deux budgets dans la même session, quand il avait souffert que la Chambre se déclarât septennale, et qu'il avait abandonné au machiavélisme du ministère Villèle les lois de finances, la liberté des élections et l'indépendance des députés. Charles X héritait d'un système tout corrompu, auquel le congréganisme allait bientôt ouvertement essayer de joindre les terreurs de l'inquisition. Ce roi-prêtre n'avait plus rien de français par lui-même. Sous le poids d'un serment apostolique, il était obligé de détruire ce qu'il s'engageait à conserver.

A la même époque (le 10 décembre 1825), une plus grande solennité que celle d'un avènement héréditaire était décernée par les États-Unis à un simple citoyen par la reconnaissance de toute une nation. Après une séparation de quarante années, l'ami, le compagnon de Washington, le général Lafayette s'était rendu aux vœux du peuple américain, et, malgré son âge, ses infirmités, les liens d'une nombreuse famille, il était allé saluer la seconde génération de ceux avec lesquels il avait fondé l'indépendance du Nouveau-Monde.

Heureuse la France d'avoir donné à l'histoire un épisode jusqu'alors inconnu ! Le général Lafayette reçut les honneurs d'un triomphe de plus d'une année, et le décret qui acquitta envers lui, en 1825, ta dette américaine, est le plus beau et le plus touchant monument de la justice humaine. Lafayette s'était jadis échappé des grandeurs de Versailles pour aller offrir à la cause de l'Amérique son sang et sa fortune : Washington avait accepté l'un et l'autre, et sa nation ne l'avait pas oublié. Qui eût osé dire alors au général français recevant, sur les bords de la Delaware, l'ovation des citoyens et des peuplades sauvages, que quatre ans après il recevrait le même triomphe, pour la même cause, sur les bords de la Seine ? Plutarque eût placé dans le livre de ses grands hommes quatre de nos contemporains, Washington, Napoléon, Lafayette et Bolivar.

Pendant que Lafayette était proclamé l'HÔTE de l'Amérique du Nord, Bolivar était proclamé le libérateur de l'Amérique du Sud. Ces deux triomphes contemporains se partagent l'admiration et la reconnaissance du nouvel hémisphère ; ils reposent du misérable et hideux spectacle de trahisons et de violences de la vieille Europe. Aussi l'Espagne a reçu son châtiment, et celui du Portugal se prépare. L'Amérique se sent appelée, comme par l'inspiration de sa jeune nature, à se montrer plus grande, plus généreuse que l'Europe qui l'a dévastée, conquise et asservie. L'Angleterre se hâte habilement de reconnaître l'indépendance de l'Amérique espagnole, et d'assurer par un traité la prépondérance de sa politique et de son commerce dans ces belles contrées, sans lesquelles l'Espagne n'est plus qu'un royaume pauvre et dépendant.

Le cabinet de France se garde bien d'imiter celui de Saint-James. Il serait bien juste cependant de dédommager la nation, par le commerce de l'Amérique espagnole, des trois cents millions que lui a coûtés le rétablissement du despotisme de Ferdinand ; mais le droit divin passe avant toute considération d'Etat ou de pays. Jamais la stupidité des préjugés d'une race sans valeur ne s'est mise avec plus d'éclat à la place des intérêts d'un grand peuple. Vainement la presse et la tribune avertissent le gouvernement des besoins et des droits de la France au commerce des nouvelles Provinces-Unies, le roi reste sourd, le ministère inflexible ; Charles X ne veut pas voir d'utiles alliés dans les insurgents de l'Amérique du Sud, comme Louis XVI les avait reconnus et protégés dans ceux de l'Amérique du Nord. Les Mexicains, les Péruviens, les Brésiliens ne seront jamais pour lui que des esclaves révoltés, et la haute raison du ministère anglais n'est pour le sien qu'un nouveau grief contre l'insatiable avidité de l'Angleterre, à qui il pourrait si facilement disputer cette fortune nouvelle. Dans cette circonstance, le roi d'Angleterre fut à la fois juste et éclairé. Il devait recueillir les avantages de la protection qu'il accordait aux républiques fondées par Bolivar. Mais Charles X, roi de la congrégation et de la légitimité, est loin de comprendre les intérêts de sa couronne, et il regrette seulement de n'être pas assez puissant pour enlever à la Chambre législative la publicité de ses débats, comme l'empereur Alexandre vient de l'interdire à la diète de Pologne. Cependant de hautes déclarations émanées du gouvernement de Colombie apprennent à l'Europe le respect que méritent les nouveaux Etats de la Plata, et la faible Belgique, par son adhésion au système généreux de l'Angleterre, imprime une honte ineffaçable à la politique mesquine et malfaisante du grand royaume qu'elle regarda si longtemps comme sa mère-patrie !

Il tardait à la faction apostolique d'obtenir un gage de son roi, et de flétrir le gouvernement représentatif par une loi digne de la plus atroce barbarie du moyen-âge. Présentée aux Chambres par le chef de la magistrature, cette loi devait encore recevoir de son origine une sanction qui, en l'entourant d'un respect perfide, corromprait la conscience publique, et calomnierait à la fois ce qu'il y a de plus saint dans la civilisation, la religion et la magistrature. Cette loi fut la loi du sacrilège ; son auteur fut le garde-des-sceaux Peyronnet, qui lui donna son nom et en conserva l'odieuse célébrité. Le carcan, la peine de mort sans mutilation, la peine barbare du parricide, sont les degrés de sa pénalité ! Le dix-neuvième siècle devait voir cet audacieux attentat à la dignité constitutionnelle de la nation la plus tolérante et la plus éclairée de l'Europe ! Quand Ferdinand accepta le gouvernement des Cortès, il détruisit l'inquisition, et n'osa la rétablir qu'après avoir, pour la seconde fois, rejeté la Constitution. Il n'y a pas trois mois que Charles X est sur le trône, et il veut changer en inquisiteurs les magistrats de son royaume. Sortie des délibérations de son conseil, la loi du sacrilège est son ouvrage ; elle est destinée à réaliser son serment occulte. C'est ainsi que ce prince prélude à la cérémonie de son sacre, qui va donner sa consécration à tous ses engagements secrets. Les criminelles manœuvres qui, par la fraude, la peur et l'or, ont peuplé la Chambre élective d'ennemis de la France se dévoilent le 20 avril 1825 ; sur trois cent cinq députés, deux cent dix votent la loi. A la Chambre des pairs, récemment recrutée des légitimistes et des absolutistes les plus ardents, sur deux cent vingt-sept votants, cent vingt-sept sont pour la loi. Chose remarquable ! l'opposition représente les deux cinquièmes dans la Chambre aristocratique, tandis qu'elle ne représente que les trois dixièmes dans la Chambre élective ! Ce rapprochement suffit pour prouver quelle eût été la force et le triomphe de l'opposition, si les élections n'eussent été

perverties par d'infâmes machinations. Le dégoût, le cri public accueillent hautement cette production monstrueuse d'un règne qui commence, et la dévouent au mépris et à l'exécration de tous les hommes éclairés.

La nation venait d'être outragée dans sa morale législative ; peu de jours après, elle devait l'être dans ses souvenirs et dans ses intérêts, afin que la royauté de Charles X eût doublement la tyrannie d'une réaction. Cette fois, ce n'est point Peyronnet, c'est Villèle qui propose, qui enlève une autre loi non moins fatale. Le 27, une indemnité d'un milliard est accordée aux émigrés ou à leurs ayant-cause. La Convention, la toute puissante, l'ultra-absolutiste Convention, n'avait jamais osé payer le milliard quelle avait voté, au nom de la reconnaissance et de l'indépendance de la patrie, à ses quatorze armées ! et le ministère de Charles X, soutenu par quatre cents émigrés ou privilégiés des deux Chambres, octroie en une séance et par une sorte d'acclamation, à ceux qui ont attaqué la France, ce que la république n'avait pas payé à ceux qui l'avaient défendue ! Cette fois, les députés royalistes ne manquent point à la séance ; ils ont à prononcer dans leur propre cause. Cette loi est le type de la restauration, comme celle du sacrilège est le type du monarque. Une grande impudeur s'attache à cette proposition, car c'est au moment où la nation se montre si justement mécontente du sacrifice de trois cents millions pour la cause anticonstitutionnelle de Ferdinand qu'on lui impose le milliard pour l'émigration !

Mais M. de Villèle, qui préside le conseil, n'est pas encore satisfait de tant de gages donnés aux ennemis et à la ruine de la France. Un vaste plan a été conçu par cet implacable adversaire de la Constitution qu'il est chargé de défendre. Trois jours après est votée la loi sur la dette publique et l'amortissement, mesure frauduleuse comme financière et comme politique ; car, indépendamment de la plaie dont elle frappe le crédit public par l'intérêt du 3 pour cent et l'émission facultative de ces bons royaux si justement appelés les *assignats de la restauration*, elle tend encore à diminuer le nombre des électeurs et à concentrer dans l'aristocratie le droit électoral. Les lois de M. de Villèle ont toutes le caractère de lois de proscription : aussi sont-elles toutes des parties d'un vaste système ultramontain et ultra-royaliste.

Un nouvel outrage était encore réservé à la France, à qui M. de Villèle avait à cœur de prouver que, sous son administration, elle était réduite à l'état de conquête et que la révolution avait été vaincue. Le 13 mars voit voter une loi qui accorde des pensions aux sous-officiers et soldats qui faisaient, en 1792, partie du régiment des gardes-suissees. Aucune occasion n'est négligée de remettre le peuple français en état d'accusation et d'expiation pour tout ce qu'il a fait et souffert pour sa liberté et son indépendance. L'effet de cette loi est de l'irriter encore davantage contre son gouvernement et contre le service étranger. Ainsi rien ne sera oublié de la part du ministère ni de la part de la nation. Les lettres closes qui parcourent la France pour le sacre du roi réveillent encore l'antipathie qu'on lui porte. Le clergé se garde bien de dissimuler son triomphe, et il va bientôt l'assurer par cette cérémonie. Le sacre s'annonce encore par une autre loi qui établit les congrégations et les communautés religieuses de femmes. La France va se couvrir de couvents, et une partie de ses trésors publics et privés alimentera ces asiles de l'oisiveté qui enlèvent à la nature, à la société et aux familles tant de victimes de la cupidité et du fanatisme de la faction apostolique.

Le 29 mai, Charles X est sacré à Reims ; la sainte-ampoule, détruite en 93, reparaît comme par miracle à cette cérémonie. Il le fallait, afin que le sacre du roi très-chrétien fût distingué de celui de l'empereur des Français. Le *Moniteur*

vint heureusement au secours de l'incrédulité et de la superstition publique ; il établit qu'en 1793 le curé de Saint-Remi, assisté de son marguillier, avait enlevé à la fiole sacrée, avant son brisement, une portion de l'huile sainte qui, depuis Clovis, n'avait cessé d'oindre les souverains de la France. Une telle prévoyance et son résultat étaient déjà un miracle qui eût fait la fortune d'un autre âge. Celui-ci manqua son effet, malgré les articles du Moniteur, qui respiraient et n'inspiraient point la foi des chroniques du bon vieux temps. Les Bourbons auraient peut-être fini par asservir la France, si, par une subite trahison de la nature ou de la destinée, elle avait à leur retour perdu la mémoire ; mais tout ce qu'ils faisaient était repoussé par un souvenir. En effet, que devenait pour elle le sacre du dévot Charles X au maître-autel de Reims, recevant à genoux la couronne héréditaire de la main d'un prélat, en comparaison du sacre du puissant Napoléon debout devant le pape dans la cathédrale de Paris, saisissant sa couronne impériale et la plaçant lui seul sur sa tête !

Charles X vient de jurer solennellement *de rendre bonne justice à tous ses sujets, et de gouverner conformément aux Lois du royaume et à la Charte constitutionnelle* : c'est donc officiellement du 29 mai 1825 que date le parjure de ce prince.

L'ère de la trahison s'ouvre par l'exposition publique à Paris de la statue de Pichegru, qui, général et législateur, a doublement vendu sa foi et sa patrie à la maison de Bourbon. Cette statue est destinée à être placée dans le chef-lieu du département où est né Pichegru, et, afin que rien ne manque à l'illustration de ce monument de honte et d'infamie, il est le produit d'une souscription. Heureusement la qualification de nationale n'est point donnée à cette impudente manifestation de la victoire d'un parti ; mais un tel fait, revêtu d'une légalité authentique, prouve que ce qui est pour la France un signe de réprobation est un trophée pour son souverain.

Après une année de séjour dans l'Amérique du Nord, le général Lafayette a revu le sol de sa patrie ; toute la population de Washington l'a suivi avec les acclamations d'un éternel adieu abord de la frégate que le gouvernement a fait construire pour le voyage de l'hôte de la nation. Cette frégate a reçu le nom de *Brandywine*, en commémoration de la bataille de ce nom, où Lafayette fut blessé. Ainsi l'hospitalité de l'affection, de la reconnaissance et de la gloire accompagne en France le héros des deux mondes ; mais à peine débarqué au Havre il ne lui en reste plus que le souvenir. L'ombrageuse police de Charles X lui prouve qu'il vient de mettre le pied sur une terre vraiment étrangère : enfin il revoit la capitale où lui était réservé le spectacle d'une tout autre ovation ; celle-ci est funèbre, le général Foy est mort, et c'est encore toute une nation qui se lève pour honorer l'hôte de l'immortalité. La capitale s'est chargée de représenter le deuil de la France. De solennelles funérailles, les honneurs du Panthéon ne sont point votés, comme pour Mirabeau, au héros de la tribune et de l'armée. Le corps législatif en deuil, les magistrats, la garde nationale, la garnison de Paris, des corps de musique ne formeront pas le cortège du député de l'Aisne, mais cent mille citoyens de toutes les classes se sont spontanément réunis pour les obsèques du grand citoyen. Une couronne de chêne et l'épée du champ de bataille sont les seuls ornements placés sur ses dépouilles. Malgré la rigueur du temps, les cent mille représentants de la France accompagnent nue tête et dans un religieux silence le convoi funèbre. L'autorité et ses agents se sont éloignés, par respect, du passage de cette sublime solennité, de ce triomphe national qu'aucune tyrannie n'aurait osé troubler. La marche imposante de cette armée du bien public était un avis assez éloquent pour le ministère de Charles X ; mais,

au lieu de la considérer comme la grande députation du peuple français aux funérailles du premier orateur de sa représentation politique, le ministère ne vit que l'audace d'une faction qui bravait le trône et l'autel. Son aveugle haine n'eut pas d'autre expression quand cette faction prononça, au nom de la nation, l'adoption de la famille du général et la dota d'un million.

Le voyage de Lafayette et les obsèques du général Foy sont les deux plus beaux triomphes populaires de l'histoire moderne. Leur pompe immense y attache une nationalité toute nouvelle, en ce qu'elle proclame en même temps et les intérêts du pays et sa reconnaissance pour leur plus illustre défenseur. Aussi la mort du général Foy n'a pas besoin d'anniversaire, et la mémoire de ses concitoyens est un Panthéon qui porte avec lui sa glorieuse inscription.

On se demandait comment, par quelle création subite le général Foy était sorti des camps tout armé pour la tribune. C'est qu'il y reconnut la guerre, une guerre sacrée dont la nature lui avait donné les armes en lui donnant la conscience et la parole. Son éloquence si vive, si entraînant, si foudroyante quelquefois, naissait des propres périls de la liberté et de l'honneur de la France ; ses discours étaient l'éloquente inspiration de son âme à la fois brillante et élevée, généreuse et implacable. L'ascendant d'une telle nature ne se démentait dans aucune question, et la hauteur de son talent dépassait la lutte de ses adversaires de toute l'élévation de sa vertu. De tels esprits, de tels caractères sont rares : ils élèvent leur siècle. Le général Foy fit plus, il consola et vengea le nôtre. Aussi le veuvage de la tribune attrista longtemps la Chambre, et la piété de ses concitoyens ne trouva que son image pour orner sa tombe.

Le jour même où l'orateur le plus puissant de la tribune française recevait d'un peuple les honneurs funèbres, le monarque le plus puissant du monde mourait dans une barque sur la mer de Scythie, sans secours et presque sans témoins, si ce n'est peut-être les auteurs de sa mort. Les Boyards lui avaient pardonné l'incendie de Moscou, mais non ses projets de réformation pour la Russie, et encore moins le maintien de la paix avec les Turcs. La conspiration militaire dont Alexandre avait pu être la victime, et dont sa toute-puissance n'avait atteint que quelques complices, avait conservé toute la vigueur de son organisation. La mort de ce prince était, par rapport surtout à la guerre de Turquie, un châtement national ; elle était préméditée depuis longtemps et par les immuables de Moscou et par les novateurs de Saint-Petersbourg. L'histoire dira un jour à quelle faction ce prince fut sacrifié ; mais elle ne s'étonnera point de l'héritage que Paul I^{er} lui avait laissé, et elle dira que sur le radeau du Niémen Alexandre osa paraître devant Napoléon, accompagné de ce qui lui restait des meurtriers de son père !! *C'est le plus beau et le plus fourbe des Grecs*, dit Napoléon après l'entrevue d'Erfurth, où il fut de la part de l'autocrate l'objet d'un culte public. Bourreau de Napoléon, après avoir été gracié par le vainqueur, lui et son armée, à Austerlitz ; bourreau du maréchal Ney et de Labédoyère, en violation de la convention qui lui avait ouvert les portes de Paris, ce Grec du Bas-Empire, que ses immenses armées ne virent jamais combattre, qui n'osa jamais croiser le fer avec Napoléon, ni à Austerlitz, ni à Friedland, ni à Moscou, ni à Lutzen, ni à Leipzig, ni dans les plaines de la Champagne, quelle place lui sera donnée par l'histoire ? Diplomate à la suite de la guerre, guerrier dans les congrès, frappé d'un mysticisme bizarre et d'une ambition incertaine, soumettant tantôt sa dévotion à sa politique, tantôt sa politique à sa dévotion, n'étant ni chrétien, ni philosophe, mais alliant la superstition à la morale, incapable du bien, faux dans sa bonté, aveugle dans ses systèmes, opiniâtre, impénétrable, absolu, froidement inexorable, n'ayant ni vertus, ni passions ; parlant avec éclat de

justice, d'humanité, de législation, de bonheur des peuples, et rejetant à Laybach, à Vérone, où il dominait l'Europe, les supplications des Grecs mourants pour sa cause et pour son culte, comme à Vienne, en 1815, il avait présidé à la traite des Européens. Le nom de *Sainte-Alliance* que ce prince osa donner à la confédération des rois contre les peuples le peint tout entier. Il en fut l'inventeur, et le peu d'énergie dont il était doué ne se dévoila que pour la tyrannie du droit divin. Ce ne fut que par inquiétude pour sa puissance qu'il chassa les jésuites de ses États. Il craignait le catholicisme comme une conspiration. Alexandre n'a dû qu'à Napoléon le rôle qu'il a joué depuis 1812. Il rêva, dit-on, un moment son héritage, mais ce prince était visionnaire. Cet autocrate, dont le moindre signe ébranlait le nord de l'Europe et de l'Asie, n'a laissé en mourant aucun vide, même dans son empire, et encore moins dans cette Europe, qui tremble encore sous la cendre atlantique de Napoléon.

A la nouvelle de la mort d'Alexandre, le 9 décembre, les membres de la famille impériale, le conseil de l'empire, le sénat dirigeant, les ministres, les corps civils et militaires, et en leur présence le grand-duc Nicolas, prêtèrent serment de fidélité à l'empereur Constantin. Par l'ukase du sénat dirigeant, ce serment fut prescrit dans tout l'empire *à tous les fidèles sujets mâles* de l'empereur, mais *non aux paysans ni aux serfs*. Cette disposition prouve que cette immense population des paysans et des serfs, malgré les déclarations libérales du défunt empereur, n'était considérée cependant que comme une masse intermédiaire entre les sujets mâles et les bestiaux, comme une espèce tellement vile que l'empereur ne voulait pas même être reconnu en cette qualité par la majeure partie des habitants de son empire. Cette observation jette un jour véritable sur le caractère du feu czar et sur la foi que l'on eut la faiblesse d'accorder aux homélies philanthropiques dont il se plaisait à attendrir l'Europe sur l'affranchissement des esclaves. On y croyait, parce qu'il était raisonnable d'accorder au souverain qui proscrivait la traite des noirs le besoin de détruire la servitude de ses sujets.

Cependant les ordres du sénat dirigeant furent exécutés, et jusqu'au 24 décembre 1825 le grand-duc Constantin fut empereur de toutes les Russies, roi de Pologne, grand-duc de Finlande, et reçut les hommages et les serments de ses frères et de ses peuples. Malheureusement, un voile impénétrable couvre encore les motifs qui engagèrent ce prince à rester à Varsovie. Mais, le 24, une scène, que l'histoire pourra qualifier un jour, avait lieu à Pétersbourg, où le nouvel empereur était probablement attendu. Un manifeste de l'empereur Nicolas annonce brusquement son avènement à l'empire de toutes les Russies, et c'est ici que commence le doute le plus tyrannique pour la confiance contemporaine. Le manifeste déclare que *les premiers jours ont été donnés à pleurer Alexandre* et à reconnaître Constantin... Nous venions d'acquiescer ce devoir quand *nous apprîmes* par le conseil d'État qu'il avait été commis à sa garde, le 15 octobre 1823, un écrit revêtu du sceau du défunt empereur, avec une lettre autographe de S. M., par laquelle il recommandait au conseil d'État de conserver ce paquet jusqu'à nouvel ordre, en cas de mort de l'empereur ; d'ouvrir, avant toute résolution ultérieure, le paquet en séance extraordinaire ; que cet ordre venait d'être exécuté par le conseil d'État, et qu'on avait trouvé dans ce pli : 1° une lettre du grand-duc Constantin, en date du 14 janvier 1822, adressée au défunt empereur, par laquelle S. A. I. renonçait à la succession au trône à lui dévolue par le droit de naissance ; 2° un manifeste du 16 août 1823, avec la signature autographe de S. M. I., par lequel, en raison des motifs de renonciation présentés par le grand-duc Constantin et admis par S. M., elle

arrêtait que nous, frère puîné du grand-duc renonçant, étions l'héritier du trône, conformément aux lois fondamentales de l'empire. Nous avons été informés depuis que le même acte avait été déposé entre les mains du sénat dirigeant dans le sacré synode et dans l'église métropolitaine de Moscou.... » Rien n'avait été négligé dans ce singulier manifeste ; on y trouvait une lettre du grand-duc Constantin à l'impératrice mère, où il renouvelait sa renonciation ; plus, une autre à son frère Nicolas, où il la réitérait, lui donnant le titre de *Majesté impériale*, ne se réservant que celui de *césarowitch* et se disant le plus fidèle de ses sujets, etc. D'après les actes sus-mentionnés, et en conformité des lois existantes sur l'ordre de succession, nous, plein de respect pour les décrets impénétrables de la Providence, qui nous guide, nous montons sur le trône de toutes les Russies, ainsi que sur le trône de Pologne, qui en est inséparable, ainsi que le grand-duché de Finlande, et nous ordonnons, etc.

Cet étrange document porte heureusement avec lui son commentaire. Alexandre mourut le 1er décembre et aborda mort à Taganrock. Le 9, la nouvelle de cette mort arriva à Saint-Pétersbourg, où elle était attendue d'après les derniers avis reçus de la maladie de l'empereur. Le manifeste est à la date du 24. Mais pourquoi le conseil d'État, le sénat dirigeant et le sacré synode n'avaient-ils pas, le lendemain au plus tard de la nouvelle de la mort d'Alexandre, c'est-à-dire le 10, publié l'écrit, la lettre autographe de ce prince et la renonciation du grand-duc Constantin, avant toute résolution ultérieure, c'est-à-dire, au lieu d'aller prêter foi et hommage au puîné d'Alexandre en présence du puîné de Constantin ? Il faut donc que les autorités dépositaires des volontés du feu czar, volontés qui changeaient l'ordre de succession à la couronne impériale, aient eu de bien fortes raisons pour ne pas les accomplir et faire le contraire de ce qu'elles leur prescrivaient, et des raisons encore plus fortes durent le décider, quinze jours après avoir reconnu Constantin empereur, à proclamer en sa place son frère Nicolas. Comment aussi le grand-duc Constantin, qui dans cet espace de quinze jours avait du savoir à Varsovie qu'il était proclamé empereur, ne s'était-il pas hâté de déclarer dans cette ville, par la solennelle reconnaissance de son frère puîné, qu'il avait depuis trois années renoncé au trône de toutes les Russies ? et enfin, pourquoi l'empereur Alexandre, incertain de sa mort, comme tout homme, aurait-il laissé passer une année entre la renonciation de Constantin et la déclaration de la successibilité de Nicolas ? Certainement il fallut un motif bien puissant sur l'esprit du grand-duc Constantin pour garder le silence sur sa renonciation et se laisser proclamer ; mais on ne sait comment qualifier celui qui le décida tout à coup à devenir grand-duc ! Cet étrange mystère, toutefois, prouva une heureuse modification dans la politique du palais des czars, où l'ordre de succession fut tant de fois brisé par la violence et l'assassinat. Mais l'avenir dévoilera un jour ce que le temps présent nous cache, et sur la mort de l'empereur Alexandre, et sur l'avènement de l'empereur Nicolas.

Mais en attendant cette précieuse révélation, un coin du voile a été soulevé par les soldats de la garde de l'artillerie du régiment de Moscou, qui, le 26 décembre, se sont déclarés les défenseurs de la légitimité et de l'ordre direct de succession au trône impérial. Voilà ce que fait le despotisme des hommes tout d'une pièce, qui n'admettent point les exceptions de la politique ni le désintéressement de l'héritier de la couronne. Pauvres gens qui se lèvent en masse, armés et menaçants, réclamant par des cris terribles la condition du knout plutôt sous tel maître que sous tel autre, et se portant à cette querelle du droit divin avec autant d'impétuosité et d'audace qu'ils le feront un jour pour la conquête de leur liberté. Ils ont marché avec leurs drapeaux, refusant le serment à Nicolas, criant

vive Constantin ! et leurs armes sont rougies du sang de leurs chefs. C'est dans cette attitude que, formés en bataille, ils se sont emparés de la place du sénat, encouragés par la foule, qui, comme eux, n'a que des idées simples et une volonté d'habitudes. On les somme de se soumettre, ils répondent à coups de fusil. Le gouverneur de Pétersbourg est tué à bout portant. Le nouvel empereur paraît ; c'est la cause de la guerre. Ce prince n'a que le temps de se dérober à leur fureur et d'ordonner leur destruction. Alors a lieu cette terrible lutte entre les partisans de Nicolas et les fidèles de Constantin : ceux-ci, écrasés par le nombre, par la mitraille, par la cavalerie, furent bientôt anéantis ; le sang de l'armée, de la garde impériale, ruissela dans les rues. Après ce sacrifice, le Te Deum de l'avènement au trône n'en fut pas moins chanté solennellement au palais devant l'empereur. Une garde nombreuse bivouaqua autour de la résidence impériale pendant toute cette nuit, où une foule d'officiers de tout grade et de toute illustration furent arrêtés pour être jugés à mort ou déportés en Sibérie. Telle fut l'inauguration de la couronne de l'empereur Nicolas. Ce prince ne prit d'abord ce mouvement militaire que pour un démenti personnel à la renonciation de Constantin, tandis qu'il était un nouveau signal de cette révolution dans le système de gouvernement dont Alexandre venait probablement d'être la victime, et dont la menace frémit toujours sourdement sous le sol de l'empire des czars. Cette vérité ne lui fut dévoilée que par le résultat de l'enquête, où les hommes les plus nobles de l'empire, ceux qui avaient tué son grand-père, ou son père, ou son frère, furent reconnus coupables de cette vaste conspiration. La proscription fut active, immense, et ne se reposa qu'après les supplices.

Ce barbare épisode de l'histoire de Russie termine l'année 1825, si funeste aux libertés de la France, si favorable aux envahissements du ministère Villèle et à la cupidité de ses trois cents Spartiates. Il distrair un moment la France du sentiment de sa misère et des causes de ses inquiétudes, bien que la contre-révolution ait pris pour nouvel étendard la loi du sacrilège, et que la dette publique soit accrue d'un milliard. Mais la France est bientôt ramenée à elle-même par la nomination du duc Mathieu de Montmorency à la place de gouverneur du duc de Bordeaux : le triomphe du jésuitisme est assuré par ce choix, ainsi que celui des doctrinaires de Vérone. Deux mois après, ce chef des jésuites, ce premier baron chrétien, tombe mort à Saint-Thomas-d'Aquin, le vendredi-saint, frappé d'une apoplexie foudroyante. Le gouverneur de l'enfant du miracle ne pouvait trouver une fin plus heureuse. Aussi, assura-t-on alors, Sa Sainteté, à cette nouvelle, trouva dans la réunion des circonstances, provenant de la personne, de la qualité, du lieu, qui signalèrent la mort du duc Mathieu, la raison, en sa faveur, d'une béatification d'urgence, avec dispense des cent années d'épreuve. Cet événement, et sa conséquence surtout, intéressèrent diversement la capitale. La congrégation sentit toute sa perte ; ce fut un vrai deuil pour la cour. Mais bientôt les réponses des Chambres au discours du trône appelèrent l'attention publique et de plus graves pensées sur ce mauvais règne. Bientôt le garde-des-sceaux Peyronnet attacha un nouveau brûlot à la Charte, en présentant à la Chambre des pairs, sous le nom d'une loi sur les successions et les substitutions, la loi du droit d'aînesse, en faveur de l'aristocratie.

Cependant un secours puissant et inespéré sortit des rangs de cette aristocratie pour venger à la fois la nation, le trône et l'autel. Ce fut le fameux *Mémoire à consulter* du comte Montlosier, dans lequel il dévoila l'existence des jésuites comme un attentat contre la monarchie, et prouva la complicité auxiliaire du parti ultramontain et du parti prêtre avec celui de la congrégation, ainsi que ses

nombreuses affiliations dans la société, à la cour et dans les Chambres. Dans sa courageuse et généreuse dénonciation, l'auteur présente aussi le roi *circonvenu de toutes parts par les moines, les prêtres, et les hommes de la vie dévote. Ce qui attriste la France chrétienne, qui ne veut être que chrétienne, attriste toute la France politique, qui veut rester constitutionnelle, et qui avec une garde de congréganistes, de jésuites et de ultramontains, s'obstine à croire sa Charte et sa liberté en danger.* Cet écrit remplit toute sa mission ; il retentit dans toute la France, et frappa au cœur le congréganisme et la royauté. La cour y répondit, suivant son usage, par la suppression d'une pension dont l'auteur jouissait depuis l'avènement de Napoléon. Elle aurait bien voulu aussi supprimer l'ouvrage. Le parti libéral retira un avantage incalculable de l'écrit de Montlosier, qui lui-même était un parti, tenant aux hommes monarchiques par la religion et la légitimité, et aux hommes constitutionnels par ses souvenirs de l'Assemblée constituante et par ses principes. Il ne reste à la cour, contre l'opinion de toute la France, que le droit divin et le privilège.

Indépendamment de ces deux instruments de la vieille monarchie, les jésuites opposent à l'orage, qui de toutes parts gronde sur leurs têtes, toute la puissance de la congrégation. Elle avait déjà envahi l'instruction publique par le ministère du jésuite Frayssinous ; elle s'attacha encore par un lien de plus, par un lien ecclésiastique, à l'éducation de l'héritier du trône. M. le duc de Rivière, jésuite, a remplacé comme gouverneur le duc de Montmorency, et monseigneur Tharin, aussi jésuite, évêque de Strasbourg, en est nommé le précepteur. Ainsi, la nation est à chaque instant avertie du besoin qu'elle a d'être délivrée d'une famille qui, chaque jour plus parjure à ses intérêts, ne se donne même plus la peine de déguiser sous quelle servitude l'hérédité de la couronne doit avilir la France.

Dans le même moment où la France se voyait dégradée de toutes les espérances de sa liberté par les trahisons de son prince et de son ministère, le Portugal, échappé aux barbaries de don Miguel par son exil, et à l'incertitude de son sort par la mort de son souverain, recevait de son successeur, de don Pedro, empereur du Brésil, le bienfait d'une Constitution. L'Amérique rendait à l'Europe ce qu'elle en avait reçu. L'infante Isabelle avait été maintenue par son frère régente du royaume. Don Pedro, après avoir porté au Brésil, en expiation de la tyrannie de ses conquérants, les principes et le gouvernement d'un État libre, avait sanctionné son ouvrage par le généreux abandon de sa couronne d'Europe, dont il avait doté sa fille dona Maria. Malheureusement, ce prince avait attaché à l'union de son frère et de sa fille le sentiment du bonheur de sa patrie ; il avait dû croire que don Miguel encore si jeune, voyageant dans les cours de Paris et devienne, y puiserait des instructions salutaires, et assurerait à la fois la félicité de la princesse et celle de la nation. Cette erreur d'une âme tendre et élevée devait causer l'infortune du Portugal, et livrer un jour ce royaume, renaissant en 18a6 sous les auspices de la liberté, à la plus exécration domination qui depuis Néron ait pesé sur l'espèce humaine. Don Pedro, cependant, n'a rien négligé dans l'acte de son abdication. La princesse Maria ne sera transportée en Portugal que lorsque la Constitution aura été jurée et le mariage conclu. *Mon abdication, ajoute-t-il, et ma cession ne s'effectueront pas, s'il était manqué à l'une de ces deux conditions* ; et au moment où j'écris, ce prince généreux, rappelé en Europe par les malheurs du Portugal, ayant abdiqué pour son fils la couronne impériale, est allé avec sa fille et quelques braves recevoir les serments d'une petite île restée fidèle à l'héritier des deux empires, et y préparer contre un frère parjure, et dénaturé, noble paladin de sa fille chérie, la conquête du royaume qu'il lui a donné. Les vœux de la France et de l'Europe civilisée accompagnent ce

preux chevalier de l'amour paternel. L'histoire n'offre pas sans doute un autre exemple d'une pareille entreprise, formée par un père pour sa fille, contre un frère, contre un gendre usurpateur. Mais un tel événement, qui semble appartenir aux âges chevaleresques par son audace et par son but, n'est, dans le siècle de la révolution française, de Napoléon et de la Restauration, qu'un épisode dont le succès seul peut faire la fortune.

Un autre événement bien plus important pour la cause de la liberté que l'introduction d'une Charte à Lisbonne ébranlait, le 23 avril, les rivages de la Grèce. Nous l'avons laissée répudiée, condamnée par le congrès de la Sainte-Alliance ; frappée de cette proscription, elle avait rempli son dernier serment, combattre et mourir. Depuis l'arrêt de Vérone, les Turcs, soutenus par la neutralité de la Russie, de l'Autriche, de la France et de l'Angleterre, avaient détruit la marine des Hellènes, et, maîtres alors de la mer, ils avaient pu soutenir les opérations de leurs nouvelles armées contre l'importante place de Missolonghi. Quatre mille Grecs la défendaient depuis dix-huit mois contre les forces ottomanes, comme le plus formidable rempart de leur indépendance, et voyaient avec orgueil les efforts du croissant se briser contre leur valeur inébranlable. Mais, privés par les croisières européennes de tout secours du côté de la mer, la faim vint joindre son horreur à leur désespoir. Ils épuisèrent toutes les ressources que les animaux les plus vils avaient pu leur offrir, et jusqu'à leurs propres cadavres, tout avait servi à apaiser l'atroce famine qui les dévorait. Mais à la fin, pressés par les assiégeants et par l'horreur de leur déplorable existence, trois mille d'entre eux, impatients de mourir ou de survivre pour la cause de la patrie, se décident à forcer les lignes ennemies, tandis que d'autres, plus dévoués encore, attireront sur eux, du haut des remparts, par une attaque soudaine, l'effort des Ottomans. Mais, vain espoir ! à peine ont-ils franchi les postes qu'ils sont tout-à-coup investis, et, malgré les prodiges du plus courageux désespoir, leurs amis les voient tous, des hauteurs de la citadelle, périr sous le fer ennemi. Ceux-ci alors ont pris une résolution digne de leurs ancêtres. Ils ne doivent point survivre à leurs frères qui sont morts, et rien de ce qui leur est cher ne subira le joug des infidèles. À l'instant, ils rassemblent au milieu d'eux ce qui reste à Missolonghi de vieillards, de femmes et d'enfants, et, se pressant autour d'eux comme dans un dernier et fatal embrassement, ils mettent le feu aux amas de poudre entassés sous leurs pieds, et le ciel fut soudain couvert des débris de la ville et de cette immense hécatombe offerte à la religion et à la liberté. Les supplices, l'esclavage, la prostitution furent le partage du petit nombre qu'avait épargnés la foudre de Missolonghi, et ils purent regretter la fin de leurs compagnons. Cet effroyable désastre retentit bientôt dans toute la France. La nation se montra digne de la cause pour laquelle étaient morts les héros de Missolonghi, tandis que l'implacable congrégation ne vit dans ce grand sacrifice que la destruction de quatre à cinq mille schismatiques, esclaves révoltés contre le droit divin de Mahmoud. La cour affecta une fausse douleur qui lui fut imposée par la douleur universelle ; les quêtes pour les Grecs recommencèrent dans Paris ; le désastre de Missolonghi fut regardé connue une calamité nationale.

Il fut ressenti d'autant plus vivement dans la capitale et dans toute la France, que la nouvelle de cette grande destruction y trouva les esprits plus agités par des causes toutes récentes. Un monument à Louis XVI sur la place de la Révolution avait été voté, et oublié. Charles X s'en souvint. Une ordonnance en prescrivit l'érection, plutôt en haine du peuple *régicide* qu'en mémoire du roi *martyr*, qu'il avait abandonné en 1790. Ainsi, la population vit dans cette

ordonnance un arrêt infamant, et dans le monument expiatoire un trophée de vengeance. La dernière procession du jubilé était venue encore joindre à cette consécration sa pompe fanatique. Le roi, accompagné de toute la famille royale, des grands officiers de la couronne et des députations de l'Etat, après avoir suivi la procession à Notre-Dame, s'était rendu solennellement avec tout son cortège sur la place Louis XV, et y avait posé, après l'avoir vu bénir, la première pierre du monument funèbre de Louis XVI. Paris avait vu passer avec mépris cette solennelle commémoration du moyen-âge, et son indignation silencieuse avait accueilli l'injurieuse cérémonie qui l'avait terminée. Dans les départements, le jubilé était reçu avec moins de calme. Les excès évangéliques des missionnaires avaient soulevé les populations, et plusieurs grandes villes troublèrent violemment les prédications incendiaires des jésuites et les processions du jubilé. Un député, M. Agier, cédant à la conscience des maux de la France, frappait en même temps à la tribune d'un courageux anathème les attentats des religionnaires contre le repos et l'honneur de la nation. Montlosier faisait paraître sa fameuse dénonciation des jésuites aux cours royales ; enfin la loi Peyronnet sur les substitutions était débattue avec une égale indignation dans les deux chambres. La Chambre héréditaire elle-même la trouva si odieuse que sa majorité se forma en opposition, et en détruisit les funestes effets par ses amendements. Son exemple fut suivi par la Chambre élective, et sur cinq cent cinquante pairs et députés, quatre cent vingt-un votèrent contre les ministres ; mais ceux-ci se vengèrent de l'allégresse générale à la nouvelle du vote de la Chambre des pairs. Plusieurs quartiers de Paris avaient été illuminés le 3 avril, et la population s'y était livrée à la plus juste, connue à la plus paisible allégresse. Jaloux de ce moment de joie publique, l'implacable président du Conseil l'avait jugée séditeuse, et des charges de cavalerie avaient satisfait la justice de M. de Villèle. Telles étaient les causes encore palpitantes de l'agitation des esprits à Paris, quand le fatal événement de Missolonghi lui fut connu. Les dames les plus distinguées se présentèrent encore pour quêter en faveur des Hellènes. Refusées aux hôtels qui s'ouvraient aux quêteuses de la congrégation, elles visitèrent les habitations les plus modestes, les humbles réduits, et la charité parisienne fut de nouveau par leurs soins proclamée dans la Grèce.

En possession de la nomination de tous les emplois civils et militaires, maîtresse de l'instruction publique, levant des impôts sur la charité, sur la crédulité qu'elle pervertissait à son profit, occupant toutes les avenues du trône et le trône lui-même, la congrégation se décida à conquérir, à asservir aussi par un dernier effort les populations dans toute l'étendue du royaume. De nombreuses croisades partirent des Missions-Étrangères, traînant à leur suite, comme des comédiens ambulants, un matériel considérable de livres de dévotion, d'almanachs, de cantiques, de crucifix, de scapulaires, d'effigies miraculeuses, de chapelets, enfin de tout ce qui, en corrompant les esprits simples des villes et des campagnes, pouvait en même temps satisfaire la cupidité de la congrégation. Monseigneur Frayssinous, qui avait osé nier à la tribune l'existence des jésuites, osa la proclamer et la justifier. Aussi, dès le jour où le voile fut déchiré par la voix de ce célèbre sulpicien, les jésuites marchèrent tête levée à l'accomplissement de leur conspiration. Les missionnaires portèrent partout, avec une affreuse rivalité, le scandale, le despotisme, la superstition, les troubles, et leur séjour fut marqué dans tous les départements par d'infâmes désordres, qui portèrent la discorde dans les familles, discréditèrent la religion, profanèrent les églises, et amassèrent contre la famille régnante des griefs que sa chute seule devait apaiser. Les missionnaires ne se bornèrent point à planter des croix, à

prêcher en public, ils forcèrent les pasteurs dans leurs églises, et usurpèrent sur ces hommes, voués à la vénération de leurs paroissiens, les fonctions qui les leur avaient rendus chers. Cette violation du lieu saint souleva beaucoup de communes rurales, et de grandes villes, telles que Lyon, Rouen, Brest, etc., signalèrent, par leur opposition populaire, la réprobation nationale contre les sectaires de Loyola. Charles X, son ministère et sa cour prirent pour eux, avec raison, la haine qu'inspirèrent les actes de la congrégation dont ils étaient les chefs. Vainement le procureur-général Bellart, dont le nom reste attaché aux proscriptions de la Restauration, était allé, peu de jours avant sa mort, supplier le roi de supprimer les jésuites pour sauver la France, ce prince lui avait froidement répondu : *Qui est-ce qui sauvera mon âme ?* triste parodie de ce beau mot du juge Clavier, qui, engagé à condamner le général Moreau, à qui le premier consul promettait de faire grâce, répondit : *Qui me la fera à moi ?*

La France voyait alors s'élever partout cette croix dite de la mission, arbre colossal, qui, dans les processions du jubilé, était portée alternativement par plus de cent hommes, à la tête desquels on remarquait les congréganistes les plus ardents. Ces immenses processions, qui duraient huit ou dix heures, étaient formées de tout le clergé de la ville et de la campagne, soumis au commandement des missionnaires venus de Paris. Elles étaient grossies du concours des congrégations et des écoles des deux sexes, de celui des autorités civiles et militaires, des garnisons, des gardes nationales, des pénitents de toutes les couleurs : diverses bannières séparaient les corporations dévotes, qui chantaient alternativement, sur des airs ridicules, des hymnes détestables. De telles cérémonies, dignes des âges barbares du catholicisme, n'attestaient pas moins le despotisme que la superstition ; car il était dangereux de s'y soustraire, pour peu que l'on fut revêtu d'un caractère public. Quelques refus honorèrent le courage des magistrats de plusieurs villes ; mais ces exceptions étaient rares, tant on était certain, soit général, soit préfet, officier ou fonctionnaire quelconque, de perdre sa place et le fruit des travaux d'une longue carrière, si l'on osait ne pas suivre la procession du jubilé. C'était pitié de voir de vieux guerriers de la République et de l'Empire recevoir de misérables missionnaires leur place et leur ordre de marche à ces théories fanatiques, que méprisait leur raison, que condamnait leur vie entière. Les Bourbons ne se sont pas contentés de chercher à avilir l'armée en lui donnant pour ministres, soit le capitulé de Baylen, soit le transfuge de Waterloo ; ils voulurent l'humilier encore, la dégrader par une participation obligée à ces honteux triomphes de la congrégation. Jamais l'obéissance passive ne fut mise à une plus indigne épreuve. Oui, sans doute, le règne de Charles X est le plus mauvais règne de cette époque ; car il n'a pour excuse, ni le fanatisme, ni l'irréligion, ni la barbarie de ses sujets. En cela, ce prince est bien inférieur aux princes de sa maison, dont les peuples, stationnaires et superstitieux, esclaves volontaires du droit divin, n'avaient reçu la liberté qu'avec effroi et la rejetèrent comme un sacrilège, espèce de mahométisme catholique sous lequel les trois plus beaux royaumes de l'Europe courberont encore longtemps leur honteuse servitude ! Aussi Charles X s'efforce-t-il de détruire chaque jour la Charte de son frère ; dans le but de rendre la France semblable à l'Espagne, qu'il appelle aussi le gouvernement modèle. Il est vrai que cette même année, 1826, où ses troupes sont encore en Espagne, la grande ville de Valence assiste à un auto-dafé où un Israélite est brûlé vif pour cause d'hérésie ! Cet acte atroce a lieu le 21 juillet. Il est vrai aussi qu'un mois après cette exécration barbare, Ferdinand, et Charles X en est jaloux, proscrit, par un édit, toute institution de gouvernement représentatif. Enfin, Ferdinand, ce

modèle des rois, sanctionne l'arrêt de la Cour criminelle de Séville, qui condamne à mort soixante-cinq membres de ces cortès, dissous depuis trois années, à qui il a dû deux fois sa couronne, et confisque leurs biens au profit du fisc royal et de la chambre de Sa Majesté.

L'aspect de l'Europe est effrayant. Je ne parle que des cours. Les peuples sont rentrés ou restent dans l'obscurité de la servitude.

L'empereur Nicolas est couronné à Moscou, et l'héritier légitime du trône, le grand-duc Constantin, remplit à cette solennité les fonctions d'aide-de-camp de son frère !

Un exécrationnable parjure, une double trahison sont consacrés à Vienne sous les yeux de l'empereur d'Autriche. L'infant don Miguel y prête serment à la Constitution donnée par son frère au Portugal, et s'unit par des fiançailles solennelles dona Maria, sa nièce, sous les auspices de M. de Metternich, qui lui a enseigné l'art de régner au dix-neuvième siècle. Aussi le premier usage que le prince fait de ses droits au trône de Bragance, c'est de soulever en Portugal, par ses émissaires, en attendant qu'il paraisse lui-même, un parti contre la Charte qu'il vient de jurer. L'Espagne et la France ultramontaines et jésuitiques, remuées par la reine-mère et ses filles, excepté la régente Isabelle, secondent de leurs trésors et de leur prépondérance la félonie du frère de don Pedro !

La France est en proie aux usurpations des prêtres, que le roi fait entrer dans ses conseils ; il la laisse aussi menacée de perdre, par une autre loi Peyronnet, l'indépendance de la presse.

Jamais la Sainte-Alliance n'a été plus unie pour le malheur des peuples. L'Europe entière, sauf l'Angleterre, qui ne reconnaît que le despotisme de ses lois, subit le joug d'une pesante tyrannie, contre laquelle la France, par le courage de sa tribune et de ses écrivains, ose seule élever une voix généreuse. L'Académie française elle-même, placée par sa nature hors de toute polémique politique, s'indigne, à la voix de l'historien Lacretelle, du péril qui plane sur la presse nationale ; elle se déclare aussi chargée de son indépendance, et vote une adresse au roi pour le prier de retirer le projet de loi qui doit la détruire ; mais le jour où elle doit porter sa supplique au monarque, un message royal l'informe que sa députation ne sera point reçue. Cependant la loi de justice et d'amour du sieur Peyronnet sera proclamée la loi monstrueuse dans les deux Chambres, et cette défaite pourrait prouver à Charles X que le droit divin a dans la presse une rivale redoutable ; mais heureusement ce prince est aveugle, et, comme son fanatisme politique égale son fanatisme religieux, il ne se détourne pas un moment de la ligné qu'il s'est tracée, et qui doit le conduire à sa perte.

En regard de toutes les lâchetés qui déshonorent les premières cours de l'Europe, la Grèce mutilée, assiégée, trahie, poursuit intrépidement l'œuvre de son affranchissement, et son oppresseur conçoit, malgré la guerre des Hellènes et les menaces de la Russie, l'audacieux projet de la destruction des janissaires. Ce Musulman avance dans les lumières quand les rois chrétiens reculent dans les ténèbres, et il ne craint pas plus de violer la loi de son turban en ployant ses guerriers sous la discipline des guerriers chrétiens, que Charles X celle de sa couronne en ployant les Français sous la discipline des sectaires de Loyola. Cet homme d'État barbare a la hardiesse d'entreprendre cette réformation périlleuse, et il aura le génie de l'exécuter. Le despote du Koran fait taire ses imans quand le despote de la Charte fait parler les siens.

Louis XVIII, par un esprit de tradition, avait bien osé envoyer à Masséna des lettres de naturalisation ; mais il aurait reculé devant la pensée de lui ôter son titre de duc de Rivoli, et il n'aurait pas souffert qu'un étranger eût tenté de l'en dépouiller. Charles X, au contraire, souffre qu'un ambassadeur d'Autriche refuse et fasse refuser par un valet les titres de duc de Dalmatie et de duc de Reggio aux maréchaux à qui ils appartiennent par droit de conquête. Ce roi chevalier qui, selon l'expression de Vauban, reçut de Catherine-la-Grande une épée comme un homme qui ne devait pas s'en servir, est l'ennemi naturel de ceux qui ont porté la leur contre les souverains de la Sainte-Alliance. Aussi laisse-t-il cette insulte impunie, parce que loin de vouloir en venger la nationalité, il en est le complice. Louis XV eût chassé des boudoirs de Trianon un ambassadeur d'Allemagne, qui aurait osé contester au duc de Narbonne le surnom de Fritzlar. Cet outrage tout palpitant dont s'amuse le conclave des Tuileries, est porté à la tribune élective, où l'Opposition en demande raison au président du conseil, au nom de l'honneur de la France. M. de Villèle dont cet honneur n'est pas le mandat, par une imperturbable gasconnade, dénationalise l'hôtel de l'ambassadeur, et établit dans la rue qu'il habite une enclave autrichienne, où cet ambassadeur a le droit de nommer les gens comme il l'entend. L'indignation de la Chambre élective fut aussi vive que l'outrage, et à celle des pairs la question fut traitée avec tant de chaleur que M. de Villèle se condamna lui-même au silence. Mais lui et ses collègues s'empressèrent d'assister au grand bal autrichien qui suivit ces discussions. Aussi M. de Villèle laisse-t-il envahir trois de nos villages frontières par des soldats prussiens, et traîner leurs officiers municipaux dans les prisons de Mayence. Le voluptueux régent, l'insouciant Louis XV, le faible Louis XVI eussent-ils souffert de pareils outrages, sans envoyer une armée camper sur les bords du Rhin ! Mais non : toute foi française, toute pudeur de trône disparaissent pour le ministère infâme d'un roi jésuite. Il laisse aussi violer, à l'autre extrémité du royaume, le sol de la France, hospitalier pour les réfugiés espagnols, et le comte d'Espagne, le bourreau de la Catalogne, monstre échappé de l'Ariège, envoie impunément ses assassins les saisir la nuit dans une métairie des Pyrénées orientales. Le préfet se plaint au ministère ; il est remplacé.

Villèle et Peyronnet se croient invulnérables, et parodient par leur audace les insolents affranchis de ces empereurs de Rome, dont les congréganistes remplacent les prétoriens. Le roi prêtre a son Séjan et son Narcisse. Le sénat aussi lui est vendu. C'est le 13 février que la loi sur la police de la presse est portée à la Chambre élective, dont la majorité appartient à ses ministres. Cette grande discussion, qui remettait encore en présence la liberté et la légitimité, a trouvé de nobles orateurs, dont les noms furent glorieux ; elle en trouve aussi d'ignobles, d'infâmes, dont les noms furent flétris. Parmi les premiers sont Bourdeau, Gauthier de la Gironde, Royer-Collard, Labbey de Pompière. *Je rejette la loi purement et simplement*, dit Royer-Collard, *par respect pour l'humanité, quelle outrage*. Labbey de Pompière s'écria : *Non-seulement le projet de loi doit être rejeté, mais les ministres doivent être mis en accusation. Chaque année de leur ministère, ils ont déchiré un feuillet de la Charte*. La Bourdonnaye se leva : *C'est la Charte*, dit-il, *toute la Charte que la France demande à la Chambre. Si vous la lui refusez telle quelle le désire\ craignons quelle ne l'accepte, en désespoir de cause r d'une autre main que de la vôtre, et avec moins de garanties pour la tranquillité publique et la monarchie légitime*. Ce jour, M. de La Bourdonnaye fut un prophète : tout ce qu'il craignait alors s'est vérifié. La France a reçu sa Charte d'une autre main, et la monarchie légitime a été anéantie. La

prophétie de M. de La Bourdonnaye fit tressaillir de pitié Charles X et sa cour. Il avait cependant donné au trône, dans sa carrière législative, et notamment dans cette session, des gages non équivoques de son dévouement, car il avait voté pour la septennalité et le double vote ; mais La Bourdonnaye n'était pas jésuite, et il fut traité de jacobin pour sa loyale déclaration, comme le duc d'Angoulême l'avait été pour l'ordonnance d'Andujar. C'était ainsi que Charles X aliénait de sa personne et de sa cause les hommes les plus dévoués et les plus influents. Son ministère déplorable eut bientôt à combattre l'opposition de la légitimité, qu'il mettait en péril, et celle de la Charte, qu'il avait proscrite. Cependant, malgré les solennelles vérités proclamées par la tribune élective, la corruption triomphe, et une majorité de quatre-vingt-dix-neuf voix trahit la vénalité de la Chambre ; mais l'opposition compte cent trente-quatre voix : c'était cent vingt de plus qu'en 1824, et il fut bien reconnu que la liberté ne devait triompher que par ses propres périls. Aussi la Chambre de M. de Villèle ne poursuit qu'avec plus d'ardeur le grand œuvre qu'il lui avait imposé. La loi vandale de la presse 11e suffit point à son triomphe, il faut encore qu'une commission prononce sur la fidélité des journaux dans la rédaction des débats de la Chambre : cette mesure extravagante est adoptée. Elle est composée de membres de la Chambre ; ils forment une commission qui prend le nom du sieur La Boessière, auteur de la proposition. Ainsi l'esclavage delà tribune est décrété après l'esclavage de la presse !

L'opposition nationale accepte ces nouveaux dangers avec une généreuse impassibilité, bien que la mort lui eût enlevé ses plus illustres mandataires : Foy, Boissy-d'Anglas, Camille-Jordan, Lanjuinais, Girardin, n'étaient plus ; mais leurs obsèques avaient été comme était leur mémoire, glorieuses pour la cause de la liberté. Ces ovations parisiennes parlaient encore plus haut que la prophétie si remarquable de La Bourdonnaye. Elles devaient avoir le même sort dans les conseils du prince, et aussi dans les destinées de la nation. Jusqu'alors le ministère, dans la crainte de provoquer, de la part des habitants de Paris, une résistance trop énergique, avait jugé devoir s'abstenir de contrarier ces publiques démonstrations d'affection et de respect données aux citoyens qui, comme Masséna, parla gloire des armes, comme ces illustres législateurs, par celle de la tribune, avaient honoré leur patrie. Mais ces ménagements d'une prudente politique ne conviennent plus au ministère usurpateur. Son orgueil, trop longtemps comprimé, a soif d'éclatantes vengeances. La sévère application des lois est loin de suffire à l'insolent despotisme qui vient d'enchaîner la presse et la tribune.

Désormais ce sera la force brutale, la violation publique des choses réputées saintes parmi les peuples sauvages, qui serviront de type aux volontés de Villèle et de Peyronnet. Ils guettent l'occasion de dévoiler à la France toute l'audace de leur nouveau système, afin qu'elle puisse connaître à la fois et la profondeur de l'abîme et les mains qui l'ont creusé. Cette occasion fatale, ils vont la saisir au lit d'un mourant. Un vieillard, un autre citoyen des deux mondes, que soixante années de vertus et de bienfaits ont recommandé à la vénération universelle, à la religieuse affection de la France, cet homme que Charles X déteste, que Louis XVI appelait son ami... le fondateur de l'école des arts et métiers, le protecteur, l'associé, l'administrateur de toutes les commissions industrielles ou bienfaitantes de la France, dépouillé par le ministre Corbière de tous ces honneurs gratuits, est frappé d'une maladie qui laisse peu d'espoir pour ses jours. A l'affluence sans cesse renaissante de la jeunesse des écoles et des citoyens de toutes les classes, qui, chaque jour, se pressent aux portes de son

hôtel, pour connaître ce qu'il faut craindre ou espérer, le ministère ne doute point que si cet homme de bien succombe, cette foule si inquiète, si alarmée ne serve de cortège à sa dépouille. En effet le 27 mars 1827 le duc de Larochevoucauld-Liancourt, pair de France, rend le dernier soupir dans sa maison de la rue Royale, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Le deuil qui, tout-à-coup, couvre Paris, couvre aussi de sinistres projets. Le 30 ont lieu les funérailles. D'anciens élèves de Châlons réclament le droit de porter le cercueil de leur père, et l'église de l'Assomption ouvre ses portes à cette pompe touchante, où sont confondus, par le même respect, par la même douleur, les pairs, les députés, les artisans, les écoles, les parents, les amis du défunt. La cérémonie religieuse reçoit de cette réunion une nouvelle solennité, et, quand elle est terminée, les élèves reprennent paisiblement leur précieux fardeau, et la marche funèbre recommence ; mais, sur le seuil de l'église, un agent de la police ordonne aux soldats, qui forment le cortège militaire dû à un pair de France, à un lieutenant-général, de se saisir du cercueil et de le placer sur le char mortuaire. A cet ordre les élèves croient perdre leur bienfaiteur une seconde fois, et une résistance généreuse a lieu de la part de cette pieuse jeunesse contre la troupe passive à qui son commandant a prescrit d'obéir. Les élèves n'ont pour armes que les cendres qu'ils doivent porter, et cette force qui fait que la conscience affronte le péril ; mais, accablés par le nombre, blessés à coups de sabres et de baïonnettes, le cercueil leur est arraché ; il tombe brisé dans le ruisseau de la rue Saint-Honoré, et leur sang a baigné la dépouille mutilée de leur bienfaiteur. Après cet horrible exploit, les soldats, effrayés eux-mêmes de leur sacrilège, relèvent le cercueil de leurs mains tremblantes, et le déposent sur le char. A la barrière de Clichy, il est rendu à une famille consternée, qui le transporte à Liancourt. Là du moins, où ne seront ni la police de Mangin, ni celle de Franchet, ni la haine de Villèle, ni la proscription de Charles X, là fut libre la douleur des populations accourues sur la route ; stationnées dans l'église, dans le parc de Liancourt, elles honorèrent de leurs regrets les restes du duc de la Rochefoucauld, qui trouvait enfin la paix sous ces arbres qu'il avait plantés, sous ces ombrages où il avait choisi sa sépulture. La France entière, l'Europe s'indignèrent contre cet attentat inouï dans les fastes des tyrannies modernes, et Charles X fut justement confondu dans l'arrêt de réprobation qui flétrit à jamais son infâme ministère. Son nom est resté lié à toujours aux noms des violateurs de la cendre du premier citoyen de la France. Dès ce jour, le roi-prêtre fut complice de la profanation exercée sur une dépouille que la religion venait de rendre sacrée à tout chrétien. Paris ne pardonna jamais cet outrage fait à ses mœurs : un autre lui était réservé.

Le 17 avril, une combinaison singulière du hasard occupe la capitale de deux incidents dont les suites furent également funestes. Un ordre du jour apprit à la garde nationale que le roi, voulant lui prouver combien il appréciait son zèle et son dévouement, la passerait en revue le 29 ; et une ordonnance royale annonça le retrait de la loi sur la police de la presse, contre laquelle la Chambre des pairs s'était énergiquement prononcée. A la publication de cette dernière ordonnance, les cris de *vive le roi ! vive la Chambre des pairs ! vive la liberté de la presse ! vive la Charte !* retentirent dans tout Paris. Ce fut une fête improvisée par l'opinion, comme aux jours de gloire et de liberté. L'ivresse devint générale, les maisons furent subitement illuminées. Les hôtels des ministres et des jésuites conservèrent seuls une obscurité qui désignait leurs habitants à la haine publique. Tous les ouvriers de l'imprimerie et de la librairie, réunis en cortège, à la suite d'un drapeau blanc, se promenèrent dans les rues, et, arrivés dans la

place Vendôme, défilèrent sous les fenêtres du garde-des-sceaux, Peyronnet, aux cris de vive le roi, vive la Chambre des pairs, mais sans aucune provocation contre l'auteur de la loi *de justice et d'amour*. La joie de ces artisans, si franche, si vive, si énergique, pouvait déjà faire prévoir quelle serait leur vengeance si une telle loi était adoptée. Qui pouvait se douter alors que ces ouvriers, si heureux de l'être, devaient trois ans plus tard précipiter du trône, pour avoir renouvelé cette loi, le même souverain qu'ils bénissaient pour l'avoir retirée !

Mais cette joie de Paris ne fut pas sans mélange. Bien que paisible, elle parut séditeuse au ministère ombrageux et vindicatif, vaincu par la Chambre héréditaire. Des charges de cavalerie rappelèrent le soir la haine, rien que la haine dans les foyers de l'artisan. Ce n'était point assez pour M. de Villèle. Il lui préparait un tout autre châtiment que ses assassinats méthodiques. Un peu de sang n'était qu'un jeu barbare : il avait résolu l'oppression des habitants de Paris.

Le 26, un nouvel ordre du jour rappelle à la garde nationale la revue du 29 dans les termes les plus bienveillants. Le 29 arrive : vingt mille hommes sont au Champ-de-Mars au milieu de deux cent mille spectateurs. Le roi, suivi d'un grand cortège, parcourt les rangs de la garde nationale, et l'impression du retrait de la loi contre la presse est encore si vive que le cri *vive la presse !* se mêle naturellement à celui mille fois répété de *vive le roi !* C'était le règne des agents provocateurs : le cri, *à bas les ministres !* se fit aussi entendre. Malgré cet incident, le roi témoigna au Champ-de-Mars, et fit connaître à la garde nationale sa satisfaction après cette brillante revue, à laquelle assista toute la famille royale. Cependant, quelques hommes détachés d'une des légions qui rentraient dans Paris crièrent sous les fenêtres des ministres dont les hôtels étaient sur leur passage : *A bas Villèle ! à bas Peyronnet !* C'en fut assez. Le lendemain, le *Moniteur* publia l'ordonnance de la dissolution de la garde nationale, tandis que les journaux ministériels, qui n'avaient pu recevoir les confidences de la nuit, publièrent à l'envi les expressions de la satisfaction de Sa Majesté pour l'armée parisienne. A cette nouvelle perfidie du roi et de ses ministres, la ville fut frappée d'une profonde stupeur, qui bientôt fit place à une sombre indignation, dès qu'elle apprit que, dans la crainte ou plutôt dans l'espoir d'un soulèvement de la part de ses concitoyens, toutes les troupes étaient restées consignées dans leurs casernes, que l'artillerie était prête à marcher du Champ-de-Mars, et qu'un parc arrivé la nuit même de Vincennes était placé devant l'hôtel des Invalides. M. de Villèle avait médité son thème pour une guerre civile, pour un massacre, sous les yeux du roi. Il avait fait de grands progrès en fait de tyrannie ; heureusement il s'était trop pressé ; il n'avait pas calculé que la vengeance du peuple de Paris ne pouvait s'improviser comme la trahison d'un ministre, mais qu'un jour elle pourrait n'en être que plus terrible. Au surplus, cette dissolution fut prononcée d'une manière si brusque, si inopportune, qu'il serait possible d'en rattacher l'inspiration à l'ordre donné par M. de Metternich au roi de Naples de supprimer la garde nationale dans ses États. Cet ordre, exécuté le 3 avril à Naples, avait bien eu le temps d'être imposé à Charles X par le grand prévôt de la Sainte-Alliance. Dans ce cas, M. de Villèle, au lieu d'être le provocateur de cette proscription, n'en serait que l'instrument ; il serait plus vil et moins odieux. Je m'honore, dit-il à la Chambre, *d'avoir conseillé la mesure et non de l'avoir provoquée*. Le duc de Laroche-foucault-Doudeauville, ministre de la maison du roi, homme religieux et dévoué à la légitimité, s'honora autrement que M. de Villèle ; il donna sa démission. Cet exemple fut peu suivi.

Cependant l'opinion s'étonna de cette patience de treize légions armées qui avaient, en 1814 et 1815, imposé le respect à l'étranger. *Jamais, disait-on, la résistance n'aurait été plus légitime. La garde nationale est une institution fondamentale. La révolution et la victoire sont sorties de ses rangs. Comment cette armée toute entière, composée des plus nobles citoyens, de la première jeunesse de la capitale, a-t-elle tout à coup, et sans réclamer, déposé ses armes et subi le joug d'un ministère prévaricateur ?* Oui, sans doute, l'insurrection était, pour la garde parisienne licenciée par un ostracisme brutal, le plus sacré, le plus saint des devoirs. N'était-elle pas composée des électeurs, des jurés de la capitale ? Que deviennent donc à ses yeux ces droits politiques dont elle était avec raison si jalouse et si hère ! Eux seuls lui donnaient ce mandat de l'opposition à un arrêt dont elle devait au besoin appeler de la justice à la force. On ne pouvait la détruire sans lui faire son procès : elle-même n'avait pas le droit de cesser d'être ; elle pouvait tout au plus subir la mesure d'une réorganisation, si elle eût mérité d'être épurée. Mais qu'avait-elle fait pour recevoir une simple mesure militaire ? C'était ainsi que raisonnaient ceux qui, frappés de l'apathique résignation de la garde nationale de Paris, désespéraient de la patrie. Ils auraient voulu, ces hommes pour qui la dignité était une des conditions de la liberté, ils auraient voulu au moins qu'en signe de réprobation et de deuil les citoyens de Paris eussent laissé pendant quelques jours les théâtres déserts. Mais cette ordonnance machiavélique fut un décret de la Providence. La garde nationale parisienne devait renaître, comme elle était née, des périls de la patrie. Eh ! qui sait, organisée comme elle l'était-alors, comptant dans ses rangs, à la tête de ses bataillons, tant d'ennemis de la France, qui sait si, aux journées de juillet, elle n'eût pas fourni à la cause du despotisme de nombreux auxiliaires, ou comprimé l'élan des autres classes de citoyens ?...

Quoi qu'il en soit, du haut de la tribune nationale l'opposition continue de veiller sur la France. Peu de jours après, le ministère y fut attaqué corps à corps, et le coup d'État contre la garde parisienne fut Parme naturelle de l'opposition. *Si j'étais député de Paris, s'écrie M. Laffitte, je proposerais la mise en accusation des ministres. Que quatre députés se présentent, je signerai le premier.* La gauche se lève ; l'assemblée est en proie au plus affreux tumulte. La discussion du budget faisait de M. de Villèle le principal acteur de cette scène, où fut dénoncée la fraude financière. Les affaires d'Espagne joignirent encore leur odieuse couleur au tableau des dilapidations du ministère. Le royaliste, le légitimiste Hyde de Neuville se porta lui-même accusateur, et perdit son traitement d'ambassadeur, comme les académiciens signataires de l'adresse au roi contre la loi de la presse avaient perdu leurs emplois. C'était une guerre à mort. Le ministère ne procédait plus que par voie d'extermination. La session finit comme elle avait commencé, par une violation. Le procès-verbal de la précédente séance ne fut ni adopté ni signé. La représentation nationale méprisée, la Charte foulée aux pieds, la foi, la pudeur, la religion publique outragées, les droits des citoyens méconnus, la fortune de l'Etat pervertie, tels furent, avec l'impudeur audacieuse du ministère, le caractère de cette session, où l'opposition élective trouva dans la Chambre héréditaire un si généreux appui. Mais le ministère veut se venger du retrait de sa loi contre la presse, et une ordonnance royale proclame le rétablissement de la censure. Dix-sept familiers de cette infâme inquisition sont choisis parmi les pairs, les députés, et d'ignobles littérateurs.

Les esprits forts, les calculateurs politiques prenaient alors en pitié ceux qui disaient : *Les ministres n'en font pas encore assez. La nation ne s'ébranlera pas*

pour si peu de chose. Il faut qu'ils fassent un 18 brumaire. Il faut qu'ils abolissent la Charte !!! Quand arrivera le règne des ordonnances ?... Les autres leur répondaient par l'exemple de la garde de Paris, qui s'était laissé licencier, son maréchal en tête, sans observation et presque sans répugnance. Cet argument ne manquait pas de justesse. La société constitutionnelle, ainsi divisée, tranquillisait la politique du château : Villèle riait insolemment de sa division avec les ministres et la cour. Ils pensaient qu'après avoir escamoté la nation il lui serait facile d'escamoter la Charte. Les penseurs libéraux, les coryphées royalistes se trompaient également ; ils prenaient tous de trop haut le peuple et les choses, tandis que ceux qui désiraient le régime des ordonnances appliquaient leurs vœux aux choses de la vie commune et au peuple ouvrier, dont toute la politique était dans son ménage et son indépendance. Ces hommes extrêmes avaient raison. Il fallait que le peuple, qui meurt quand il ne travaille pas, fût poussé à bout. Le salut de la société française était à ce prix.

Les obsèques du député Manuel, mort au château de Maisons chez M. Laffitte, son ami, donnèrent encore à l'opinion libérale et à la violence ministérielle l'occasion d'une lutte nouvelle. Le cortège était arrivé à la barrière de Clichy ; la police s'y trouva pour lui interdire l'entrée de Paris, où les amis de Manuel voulaient le présenter à son domicile. Ainsi, après avoir été expulsé et exclus de la Chambre des députés, cet illustre citoyen fut encore banni de la capitale après sa mort ! Le ministère ne gagna rien à cette proscription. Tous ceux qui attendaient Manuel à sa maison pour l'accompagner au cimetière du Père-Lachaise se rendirent en foule sur le boulevard extérieur, et plus de cent mille individus y grossirent la marche funéraire. A la barrière des Martyrs, les jeunes gens voulurent lui rendre le même honneur qu'au duc de Liancourt et porter eux-mêmes sa dépouille ; mais la police veillait sur la piété publique comme sur un attentat contre le ministère, et défendit d'enlever le cercueil du char où il était placé. La jeunesse, dételant aussitôt les chevaux, traina le corbillard et trompa ainsi la haine du ministère. Arrivé à la barrière de Ménilmontant, le convoi se voit tout à coup arrêté par une troupe armée considérable qui lui ferme le passage, et l'ordre est donné de placer le cercueil sur un char attelé de quatre chevaux que la police venait de faire venir. La jeunesse et la foule s'indignèrent de cette persécution acharnée, qui même, hors de la ville, s'attachait aux cendres d'un homme et à la douleur de ses amis. La multitude voulut alors ramener le cercueil à Maisons ; mais la retraite lui fut fermée. L'autorité avait tout prévu. De toutes parts la force armée environnait le cortège avec une attitude menaçante, et sans M. Laffitte, qui, au nom de Manuel, calma la fureur générale, le sang eût encore marqué ces funérailles. Mais debout sur le corbillard, comme du haut d'une tribune, il parla sur la cendre de Manuel pour la protéger, et elle fut sacrée pour ses ennemis eux-mêmes. Des voix éloquents honorèrent au lieu du repos la mémoire du député de la Vendée. Une immense population s'y était transportée des quartiers voisins. Ce fut une véritable apothéose, et le prodigieux concert de regrets et de louanges en faveur d'un grand orateur et d'un grand citoyen fut un concert de malédictions pour ses persécuteurs. Leur rôle n'était pas terminé ; une relation des obsèques de Manuel est publiée : le ministère implacable la dénonce aux tribunaux. Sept accusés comparaissent ; mais la magistrature n'oublie pas son indépendance, et l'arrêt qui les absout condamne de nouveau leurs accusateurs au mépris public.

Londres venait de consacrer aussi par un hommage solennel les justes regrets que causait à l'Angleterre et à l'Europe constitutionnelle la perte de M. Canning, devenu depuis peu de mois chef du cabinet britannique. La famille royale,

l'opposition parlementaire, les notabilités de la capitale, la population, avaient, par leur présence, imprimé un caractère qui honorait à la fois le gouvernement et les nations, tandis qu'à Paris le gouvernement n'assistait jamais que comme un ennemi aux deuils des habitants. M. Canning aussi n'obtint à Paris que les regrets de l'opposition ; la cour et le ministère le regardaient comme un transfuge, un renégat des doctrines de Castlereagh, et se félicitèrent de sa mort comme de celle d'un adversaire puissant dont la place devait être ressaisie par Wellington. La cour avait raison : la conversion de M. Canning, bien que tardive, n'en était pas moins sincère, et la mort de cet homme d'État, à qui l'opposition française avait pu faire depuis si longtemps les plus justes reproches, fut l'objet d'une véritable douleur de la part de tous les amis de la liberté. L'opposition est naturellement plus généreuse que l'aristocratie, parce qu'elle tient plus aux principes qu'aux personnes. Canning mourut pauvre ; cela seul eût suffi à sa popularité : il fut aussi regretté dans les deux pays, parce qu'il avait commencé et résolu la réconciliation politique de la France et de l'Angleterre.

Ce fut sous ses auspices qu'après six années de la plus déplorable destinée et de la lutte la plus héroïque, la Grèce se trouva enfin placée sous la protection de la France, de la Russie et de l'Angleterre. Le système de la Sainte-Alliance venait de fléchir sous la dernière administration de la Grande-Bretagne. La mort de l'empereur Alexandre avait aussi affranchi le cabinet russe de sa mysticité politique et l'avait rattaché à la recherche de ses intérêts naturels : ceux-ci le portaient à affaiblir la Turquie, et, en attendant qu'il pût la dépouiller de la Moldavie et de la Valachie, il saisit l'occasion de paraître généreux pour la Grèce en s'unissant aux deux grandes puissances maritimes. La France, de son côté, n'aurait pu sans péril refuser une telle association, et accepta sa part d'intervention entre la Turquie et la Grèce, moins dans le but de contribuer à l'indépendance des Hellènes que dans celui d'en enlever le protectorat aux Russes et aux Anglais. L'Europe jugea le traité des trois puissances comme le grand-seigneur, qui refusa l'armistice demandé par elle. La malheureuse Grèce s'était hâtée de l'accepter. A ce refus de la Porte, la Russie augmenta ses forces militaires, et les pavillons anglais, français et russes flottèrent de concert sur les mers de l'Hellespont. Malgré leur faiblesse, leur délaissement et la destruction de leur marine par les puissances alors intervenantes, opiniâtres dans leurs attaques, opiniâtres dans leurs défenses, les Grecs avaient fatigué les forces continentales de la Turquie, et l'Égypte tout entière avait été appelée au secours de sa métropole, dont elle voyait toutefois l'épuisement avec une joie secrète. Le fils du pacha, à la tête de ses hordes arabes, avait marqué tous ses pas sur la terre des Hellènes par des dévastations et des barbaries qui surpassèrent celles des armées turques. L'extermination des Grecs était le but de la rivalité des deux peuples. Cette flotte égyptienne de cent voiles, dont la moitié porte de nouvelles troupes, est entrée dans le port de Navarin ; les escadres anglaises et françaises semblent ne lui en permettre l'accès que pour lui en interdire la sortie. La Turquie ayant refusé l'armistice, la Russie, la France et l'Angleterre avaient le droit de fermer à Ibrahim les portes de la Grèce et de s'opposer au débarquement des barbares de l'Afrique. Cependant une négociation s'ouvrit avec Ibrahim, et il fut convenu qu'il s'abstiendrait de toute hostilité contre la Morée jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouvelles instructions de Constantinople. Dans les premiers jours d'octobre, ces instructions, au lieu d'être dans le sens d'un armistice, comme l'espéraient les amiraux, lui prescrivirent d'employer toute sa force pour l'anéantissement de la Grèce, et il embarqua une armée de quinze à vingt mille hommes pour la jeter dans l'Arcadie. Les trois amiraux tentèrent

vainement auprès d'Ibrahim les plus vives représentations pour le détourner de cette nouvelle expédition ; il fut inflexible. Alors il ne restait plus à tenter d'autre négociation que celle de la force. L'amiral anglais obligea la flotte qui portait ses troupes égyptiennes à rentrer dans le port de Navarin, dont il fit le blocus. L'amiral français bloqua aussi le port Modon, et le 20 octobre, les flottes alliées, fortes de vingt-sept bâtiments de guerre, sous les ordres des amiraux Rigny, Codrington et Siniaven, entrèrent dans le port de Navarin, occupé par la flotte égyptienne, composée de soixante-quatorze voiles de guerre, derrière lesquelles étaient rangés quarante bâtiments de transport, en tout cent quatorze navires. Il ne s'agissait encore, de la part des alliés, que de neutraliser la flotte égyptienne, et d'empêcher tout débarquement, toute entreprise contraire au traité du 6 juillet ; mais un coup de fusil parti d'un brûlot turc avant tué un officier anglais, l'action s'engagea et devint générale. Après trois heures d'un combat acharné, où la science navale l'emporta sur le nombre, la flotte turquo-égyptienne avait perdu soixante-un bâtiments et cinq à six mille hommes. Les alliés souffrirent dans leur matériel, mais ne perdirent aucun bâtiment, et n'eurent à regretter que quatre à cinq cents hommes. On s'était battu à l'ancre, et de part et d'autre avec une grande intrépidité. La victoire de Navarin, qui frappa à la fois la puissance maritime de la Turquie et celle de l'Égypte et fit tressaillir la Grèce d'espérance, fut diversement jugée par les vainqueurs eux-mêmes. En Angleterre, le ministère blâma son amiral, que la nation applaudit ; en France, la nation fut si émue de ce nouveau genre de gloire inconnue pour elle depuis plus d'un demi-siècle qu'elle entraîna l'indécision du gouvernement. Quant à la Russie, l'empereur Nicolas triompha hautement de cette catastrophe imprévue, qui mettait peut être dans ses mains le sort de la Turquie et celui de la Grèce. Ce fut précisément cette joie du czar qui attrista le cabinet de Saint-James. Il y eut bien en France des hommes politiques, qui ne trouvèrent pas dans ce qu'ils appelaient l'*échauffourée* de Navarin une sévère observation du droit des gens, aucune déclaration de guerre n'ayant eu lieu de la part des amiraux ; mais jamais victoire ne fut plus populaire ; l'humanité amnistia et célébra les vengeurs de la cause des Grecs, et l'amiral Rigny fut l'objet d'un enthousiasme d'autant plus vif qu'on n'attribua qu'à sa seule inspiration la ruine de la flotte égyptienne. Dès ce moment, l'opinion constitutionnelle appela le vainqueur de Navarin aux plus hautes destinées.

L'affaire d'Orient est terminée, s'était écrié M. de Villèle, qui n'avait été, comme la France, que dans la confiance du succès. Il songeait beaucoup plus à terminer aussi l'affaire de sa politique, effrayé qu'il était de l'impulsion de l'opinion libérale, qui prenait pour elle seule le résultat de cette bataille, inquiet aussi de l'attitude des deux Chambres, dont les récentes et importantes défections lui parurent menacer prochainement son ministère. Aussi le 5 novembre vit paraître trois ordonnances, dont le disparate frappa les esprits ; l'une prononçait la dissolution de la Chambre ; la seconde, la révocation de la censure ; la troisième, la nomination de soixante-seize pairs, dont cinq archevêques. La première le débarrassait des ennemis redoutables qu'il s'était faits dans son propre parti par les iniquités de son administration, et il espérait s'assurer dans une nouvelle Chambre une immense majorité par l'influence corruptrice de nouvelles fraudes électorales. En effet, il avait inventé les faux électeurs, et des préfets dévoués acceptèrent cet infâme mandat ! L'autre ordonnance rendait la liberté à la presse, afin de la rendre à ses écrivains stipendiés, et de se servir de ses journaux pour attaquer ses ennemis et les transfuges de son camp. La fournée des soixante-seize pairs était le plus bel éloge de la Chambre héréditaire, qui dans cette session avait plusieurs fois

exercé la mission de sénat conservateur. M. de Villèle était décidé, n'importe par quels moyens, à se maintenir à la tête des affaires. Mais la dissolution d'une Chambre qui, malgré ses oppositions récentes, lui avait montré un dévouement si servile, trahit trop visiblement l'impudence d'une autocratie audacieuse, et resserra plus étroitement les rangs de cette ligue du bien public sous laquelle il devait succomber, car son renversement était le mot d'ordre de ses anciens et de ses nouveaux ennemis. Avant lui le royalisme était compacte ; sa perversité seule parvint à le diviser. Dès lors il sentit bien qu'il n'avait pas de plus sûrs auxiliaires que l'arbitraire et la corruption. Aussi ses émissaires se sont répandus dans tous les départements, chargés de distribuer les menaces et les faveurs. La responsabilité des élections est imposée à chaque fonctionnaire. Il s'agit d'opter entre sa conscience et sa place. Le fonctionnaire *qui balance est destitué*. L'électeur fonctionnaire qui obéit est payé, l'électeur non fonctionnaire qui obéit est placé. Les villes elles-mêmes sont traitées comme un seul homme. Les avantages qu'elles réclament dépendent de leur servilité. Les pamphlets les plus atroces transportent partout la calomnie sous les livrées des journaux ministériels, et pervertissent la foi promise aux éligibles les plus honorables. A l'exemple de Robespierre, M. de Villèle chercha à se créer une population de séides, hors desquels il ne connaît ni les amis de la Charte ni ceux de la monarchie absolue. Il faut que ses élus portent le sceau de la congrégation. A ceux-ci tout sera permis, tout sera livré. Il leur est ordonné de recruter et de protéger les faussaires qui oseront usurper le droit électoral. Toute fraude sera employée pour donner des titres d'électeurs, ou pour les refuser à ceux qui les possèdent. Le secret des lettres sera violé ; elles seront retenues ou détruites. De fausses listes d'électeurs sont dressées. Aucune réclamation n'est admise. La religion elle-même est employée à corrompre la conscience des hommes pieux. Les jésuites ont le droit de lier et de délier sur la terre où Villèle commande. Mais, pour assurer son règne et peut-être celui du monarque, il lui faut conquérir la majorité dans les deux Chambres. C'est une affaire de haute diplomatie européenne que celle des élections de 1828 : le sort de la Sainte-Alliance en dépend ; c'est la cause des rois et des peuples qui va se décider en France. L'Europe monarchique est placée à fonds perdus sur la conservation de M. de Villèle à la présidence du conseil. Jamais la fortune du droit divin n'a été réduite à une expression plus rigoureuse.

L'opposition en a calculé ainsi l'existence viagère ; elle s'est fortifiée de tout ce qui reste en France de probité, d'honneur, d'amour du pays, de loyauté, de dévouement à la légitimité, de dévouement à la Charte. Le 17 novembre commence cette lutte du bon et du mauvais principe : Paris, qui doit sauver la France, Paris donne courageusement le signal du combat en renversant tous les bureaux provisoires. Sur huit mille votants, sept mille suffrages sont donnés aux royalistes de la Charte, le reste aux royalistes du ministère. Dupont de l'Eure, Laffitte, Casimir Périer, Benjamin Constant, de Schonen, Ternaux, Royer-Collard, le baron Louis, sont les députés des arrondissements de la capitale : dans les départemens, où les petits électeurs et par conséquent les plus nombreux tremblent devant le porteur de contraintes du moindre percepteur, où cette dernière classe de la hiérarchie fiscale est enrôlée, sous peine de destitution, parmi les agents les plus actifs de la corruption électorale, où les préfets, les sous-préfets, les receveurs-généraux, les directeurs des contributions, les juges de paix, les généraux, ont chacun dans leur sphère une action, une influence individuelle sur les habitants, dans les départements ainsi livrés au bon plaisir de M. de Villèle, les deux tiers de ses présidents de collège sont repoussés, tant

sont profondes et inébranlables les racines de l'opinion constitutionnelle. Le garde-des-sceaux Peyronnet est rejeté à Bourges et à Bordeaux, sa patrie, Bordeaux, cette ville naguère si royaliste ; i ! en est de même de Ravez, compatriote de Peyronnet, ex-président de la Chambre. Les deux oppositions, au contraire, retrouvent leurs défenseurs ; l'opposition royaliste a renommé les plus mortels, les plus redoutables ennemis du ministère : Hyde de Neuville, de Lézardière, La Bourdonnaye, etc. L'opposition constitutionnelle voit reparaître, à côté de ses élus de Paris, Lafayette, Bignon et le nestor du côté gauche, Labbey de Pompières, qui s'est chargé de porter un acte d'accusation contre Villèle et ses complices ; Alexandre Laborde apprendra sa nomination de député de Paris sur les ruines de Palmyre, où le suit la confiance de ses concitoyens.

Les grands collèges, composés plus spécialement d'éléments aristocratiques, consoleront un peu M. de Villèle de ses défaites dans les collèges d'arrondissements. Mais, malgré la sympathie existante entre ces premiers et le ministère, il verra avec chagrin que partout la victoire lui sera vigoureusement disputée, et que le plus favorisé de ses élus ne l'aura été qu'à une majorité de trois voix. Il s'inquiéterait peu de la vérification prochaine des pouvoirs, malgré les affreuses clartés qui mettront à nu d'intrusion de ses faux électeurs et les fraudes de ses préfets, s'il se voyait soutenu par une de ces majorités prépondérantes avec lesquelles il pourrait détrôner la Charte pour le privilège. Mais, en attendant qu'il puisse accomplir ce vœu secret du monarque de la congrégation et de la Sainte-Alliance, il charge ses vizirs Franchet et Delavau d'organiser dans Paris des repréailles à ses élections, et de venger par les provocations de leur police, par les charges meurtrières de la gendarmerie et de la garnison, l'exclusion des bureaux provisoires et la déroute de sa minorité électorale : il a aussi pour but, par une réaction contre les électeurs de Paris, d'agir sur ceux des départements, et de les attacher à son système par la crainte des persécutions et des châtimens qu'il médite au sein de la capitale. La maladie du ministre de l'intérieur Corbière donne au président du conseil les attributions de son collègue et les siennes. Franchet et Delavau, l'un directeur de la police de France, l'autre préfet de celle de Paris, tous deux zélés congréganistes et implacables absolutistes, reçoivent directement les ordres de M. de Villèle : celui-ci est homme à ne reculer devant aucune espèce de responsabilité, pas plus que devant aucune sorte d'attentat politique, et il est bien servi par ses entours, gens à l'épreuve, qui depuis cinq années sont aguerris aux provocations et aux troubles.

Le 18 a vu nommer les huit députés libéraux des arrondissements de Paris. Le lendemain, les habitants, suivant leur usage, signalent leur joie par des illuminations. Les agents de la police fourmillent dans les quartiers populeux et ouvriers, où l'habitude des exécutions sanglantes est consacrée : ils voient tranquillement s'élever des barricades dans la rue Saint-Denis, et n'en arrêtent point les constructeurs, par des gens de la plus vile populace, inconnus des citoyens du quartier. Mais il ne coûtait rien à l'inventeur des faux électeurs d'inventer aussi de faux habitants de la rue Saint-Denis. La population se promenait gaiement et sans défiance, quand, à onze heures du soir, elle se vit attaquée, refoulée à toutes les issues de la rue par des charges d'infanterie et de cavalerie. La gendarmerie vient joindre ses vengeances vendéennes à l'obéissance passive des soldats, et le massacre a lieu sans résistance sur une foule désespérée. Les barricades, qu'elle n'a point élevées, ne sont pas défendues par elle. Elle est sans armes, sans autres armes que les pierres arrachées à ces barricades pour une impossible défense. Le lendemain, à la place

Vendôme, la scène de proscription fut encore mieux organisée. Les agents provocateurs avaient parcouru la ville et forçaient d'illuminer en brisant les vitres. La foule se reporta donc dans les rues, et se trouva insensiblement dirigée sur la place Vendôme. Aussitôt qu'elle y fut entassée, les troupes débouchèrent par les deux issues de cette place, chargèrent, refoulèrent cette multitude, l'entourèrent, et les agents de la police s'emparèrent d'une quantité considérable d'individus qu'ils firent entrer à l'état-major de la place, d'où, après avoir été signalés, ils furent conduits en prison. Ces deux journées, d'infâme mémoire, coûtèrent la vie à plus de vingt personnes ; quatre-vingts furent blessés, hommes, femmes, enfants, vieillards.

L'élection du collège du département eut lieu le 24. Il n'en sortit que des députés libéraux. L'indignation l'emporta sur la terreur. Ainsi M. de Villèle atteignit son but par les massacres des 19 et 20 novembre ; il le manqua par l'exemple que la généreuse attitude des électeurs de Paris donna à ceux de la France. Il aurait voulu recommencer le 21 ses sanguinaires exécutions ; mais les huit députés de Paris vinrent lui déclarer le matin que, s'il ne prenait pas des mesures énergiques contre de semblables attentats, ils seraient obligés d'aller eux-mêmes porter au roi leurs doléances au nom des habitants. Cette démarche eut son effet. Paris fut tranquille le soir, et M. de Villèle fut jugé. Aussitôt qu'il connut les élections du 24, il dut se juger lui-même. Ainsi il va tomber par les élections sur lesquelles il avait placé son espoir ; il va tomber sous les défaites de la session dernière, sous le cri de la France ; il va tomber, lui et son ministère, sous le poids de la haine et du mépris publics. L'ennemi de la nation subira l'arrêt d'un verdict national. La restauration n'a point de Capitole ; elle a des gémonies.

Les réunions de députés à Paris donnèrent bientôt au ministère l'avis de sa chute. La dislocation de la majorité royaliste, la réunion d'une partie du centre droit au centre gauche, l'élimination des plus chauds ministériels, et l'introduction à la Chambre d'une nouvelle recrue libérale, annonçaient suffisamment, sinon la victoire d'une opinion sur l'opinion contraire, au moins une confédération puissante contre l'ennemi commun. En effet, dans ce nombre d'adversaires, la moitié, peut-être, n'était que contre les formes du système, tandis que la totalité était contre son auteur. Cette personnalité recevait encore d'une certaine classe d'opposants, à la tête desquels était M. de La Bourdonnaye, une interprétation singulière ; car cette fraction de l'ultra-royalisme n'était si mécontente que parce qu'elle reprochait à M. de Villèle d'avoir altéré la pureté du droit divin par des concessions révolutionnaires. L'observation d'une semblable susceptibilité dut prouver à ce ministre à quel point sa persistance à rester à la tête des affaires était déraisonnable. Les deux extrêmes de l'opinion se réunirent donc étroitement pour abattre ce ministère que chacun appelait déplorable dans le sens le plus opposé. On avait commencé par se compter dans les réunions qui avaient la coutume de se former parmi les fractions de la chambre avant la session. Celle des ultra-royalistes ultramontains fut affligée de beaucoup de désertions. Ceux qui n'étaient pas jésuites n'y avaient point paru ; ils étaient allés fraterniser avec ceux du centre droit. De ceux-ci aux libéraux du centre gauche l'affiliation eut également lieu, bien qu'elle présentât plus de difficulté ; car, à cette époque, le centre gauche s'était autant rapproché de la gauche que celle-ci de son extrême. Ainsi, la conjuration, bien que formée d'éléments incompatibles, mais individuellement intéressés au renvoi du ministère, fut une des plus compactes qu'aie vues la révolution, car la révolution reprit hautement son nom et sa place en 1827. M. de Villèle fut l'auteur de la restauration en sacrifiant par son coupable système celle qu'il était chargé de défendre ; et en

cela, il mérita la reconnaissance nationale. Cependant cet homme était si amoureux du pouvoir que, malgré le poids d'une pareille opposition, il crut encore ne devoir pas désespérer de le conserver. Il chercha alors à tourner l'obstacle, à le diviser ensuite. Ne pouvant ni le heurter de front ni le vaincre, il abdiqua la dictature pour la négociation. C'était demander l'aumône en faisant des largesses. En effet, il offrit généreusement le sacrifice de ses partisans les plus odieux, soit dans le ministère, soit dans l'administration, et en proposa les survivances aux hommes les plus influents dans le parti contraire. Il se fût volontiers assis au ministère entre un ultra-libéral et un ultra-royaliste, ce qui était fort naturel, puisque tel était le terrain de la négociation. Mais ce qui le fut moins, c'est que, malgré la réprobation universelle dont les mêmes personnages avaient été les organes dans les Chambres, M. de Villèle n'essuya pas le refus énergique que méritait l'impudeur de sa tentative : il lui fut répondu seulement *qu'il était trop tard*. Ainsi il eût peut-être été temps après les massacres de la rue Saint-Denis et de la place Vendôme, ou après la dissolution brutale de la garde nationale ! Le public fit raison de cette scène étrange, dont les détails furent publics et accueillis avec une sorte de confiance. Cette misérable intrigue expira avec l'année et la termina dignement.

Enfin le *Moniteur* du 5 janvier 1828 annonça la chute de ce ministère dont les débris reparurent le même jour dans la pairie et dans le conseil privé de S. M. Franchet lui-même et Delavau reçoivent un asile dans le service ordinaire du conseil d'Etat. Charles X ne peut se passer de ceux qui ont déshonoré son règne, dilapidé le trésor, mitraillé le peuple, trahi la France. Ce prince ne pouvait pas déclarer d'une manière plus authentique qu'en nommant un autre ministère il avait été contraint par la nécessité ; ses affections restaient à l'ancien. Le nouveau fut baptisé de suite ministère de transition. Il était composé de MM. de Martignac à l'intérieur, Portalis à la justice, La Feronnaye aux affaires étrangères, Roy aux finances, de Caux à la guerre, moins le personnel, réservé à monseigneur le Dauphin, Saint-Cricq au commerce, Vatisménil à l'instruction publique, Chabrol conservé à la marine, et le jésuite Frayssinous aux affaires ecclésiastiques. M. de Belleyme fut préfet de police, et la direction-générale en fut supprimée. Ces nominations se succédèrent en quelques jours. Le nouveau ministère était pris dans le centre droit. Sa création portait le caractère d'une transaction temporaire, mais à laquelle Charles X avait fait de grandes concessions, car chacun de ces ministres était connu par son éloignement pour la congrégation. Un ministère composé de tels éléments ne pouvait donc avoir la confiance du roi, qui avait gardé près de lui les éléments contraires. Aussi l'opposition, surtout dans les premiers temps, fortifia encore son énergie d'une méfiance salutaire ; elle s'étonna hautement de voir le personnel de la guerre distrait du ministère et confié au Dauphin, naturellement irresponsable. Cette disposition devait cacher une arrière-pensée, et on ne fut pas la dupe de la modification qui substitua au Dauphin son premier aide-de-camp. Ce ministère d'ailleurs présentait plutôt des doctrines que des garanties ; il avait avoué le système de son prédécesseur, l'avait servi et défendu ; on l'appela la queue de Villèle. L'opposition, sans être précisément inquiète du rappel d'un homme qui venait d'être si violemment précipité par l'opinion, le voyant toujours dans les conseils du prince, embrassa courageusement, contre un avenir quelconque, la guerre du passé et celle du présent.

La session législative s'ouvrit le 5 février. Le discours du trône fut, comme les adresses des deux Chambres, la périphrase des protocoles de la Restauration, où le roi disait toujours qu'il jurait de maintenir la Charte et de mettre les lois en

harmonie avec elles ; où les Chambres, en raison de leur caractère électif ou héréditaire, témoignaient du bonheur de concourir, avec un monarque si cher aux Français, au soutien du trône et de la Constitution. Cependant on y remarqua l'apologie de la victoire de Navarin, la déclaration du blocus d'Alger jusqu'à la satisfaction du dey en faveur du pavillon français, et l'assurance de l'évacuation de l'Espagne par notre armée. Ces préliminaires flattèrent les principes de l'opposition et la générosité nationale. Le discours du ministre des affaires étrangères à la Chambre des pairs, empreint d'un grand caractère de franchise, ajouta encore à cette première impression. Mais la grande opération de la vérification des pouvoirs vint opposer sa puissante distraction à la préoccupation des esprits. Elle commença le 8 février et finit le 22. La Chambre retrouva dans les éléments de la discussion tous ceux de sa haine pour le ministère déchu. Les fraudes électorales furent qualifiées et presque individualisées à la tribune, tant contre ceux qui en avaient profité que contre les agents de l'autorité qui les avaient commises. Les élus, les électeurs, les préfets, l'ex-président du conseil, subirent l'enquête la plus rigoureuse. L'admission de plusieurs députés fut ajournée ; les élections de quelques autres furent annulées ; celles du département des Vosges le furent en masse. Sur quatre cent quatre électeurs, onze avaient voté sans droits, quarante ne réunissaient pas les capacités voulues par la loi. Il ne devait y avoir qu'un collège, quand le nombre des électeurs ne dépassait pas quatre cents dans les cinq arrondissements de sous-préfectures, et deux collèges avaient été formés. La violation était manifeste. Sous tous les rapports, le crime électoral était avéré. L'annulation des élections des Vosges fut prononcée par la Chambre. La justice fut loin d'être complète. Il fallait mettre le préfet en accusation. Pendant ces quatorze jours d'une discussion orageuse, la Chambre avait pu essayer sa force morale ; il lui restait à connaître sa force politique. L'opération de la formation des bureaux pouvait seule le lui apprendre. Cette épreuve influait nécessairement sur l'avenir de la session. La haine du dernier ministère avait présidé à la formation de cette Chambre ; mais cette haine, d'ailleurs satisfaite, n'avait point lié l'opposition libérale à l'opposition royaliste pour les questions de principes. Il y avait donc, de part et d'autre, un besoin égal de débiter par la conquête de la majorité dans la formation du bureau. Le premier essai ne la donna à aucun des deux partis. 11 fut alors prouvé qu'une réunion intermédiaire, qui se tenait chez le député Agier, donnerait la majorité au parti qui parviendrait à la conquérir. La nuit se passa en négociations, et le résultat en fut connu le lendemain par le dépouillement du scrutin. Deux membres de la réunion Agier, MM. Delalot et Hyde de Neuville, et trois de celle de la rue Grange-Batelière, MM. Royer-Collard, Gautier et Casimir Périer, furent proclamés candidats à la présidence. Ainsi l'opposition constitutionnelle triompha : le roi choisit M. Royer-Collard, honoré de sept élections. La nomination des vice-présidents, secrétaires et questeurs, faite dans le même esprit, donna le signal de la retraite à MM. de Chabrol et Frayssinous, qui étaient restés l'un à la marine et l'autre aux affaires ecclésiastiques. Ils furent remplacés, le premier par M. Hyde de Neuville, le second par M. Feutrier, évêque de Beauvais, ancien curé de l'Assomption. Ces changements dans le ministère, où Charles X s'était obstiné à vouloir conserver deux membres de l'ancien et le congréganisme dans la personne de l'évêque d'Hermopolis, signalèrent d'une manière éclatante la victoire de l'opposition. M. de Martignac eut la volonté de lui donner, ainsi qu'à la France, une nouvelle satisfaction par une grande épuration parmi les préfets, dont la majorité avait évidemment trempé dans la fraude électorale. Mais le roi s'y opposa, et sauf trois ou quatre démissions, le personnel des préfectures ne présenta que des déplace-mens.

Charles X ne négligeait aucune occasion de prouver à son ministère et à la France qu'il avait une arrière-pensée ; car il ne pouvait douter qu'il n'y avait pas de sympathie possible entre les préfets prévaricateurs de M. de Villèle et le ministère nouveau, appuyé sur la majorité d'une Chambre qui venait de les condamner. La position du ministre dirigeant, de M. de Martignac, était très-difficile, car il voulait à la fois affermir le roi et la Charte. Il fallait pour cela éloigner les ennemis du nouveau système et perfectionner les institutions. Ce fut dans ce dernier but qu'une commission fut choisie dans les deux Chambres et dans le conseil d'Etat, à l'effet de proposer un projet de loi d'organisation de l'administration communale et départementale. La France connut enfin que l'on voulait s'occuper de ses premiers intérêts. La Chambre ne les perdait pas de vue. La discussion fut vive sur l'adresse en réponse au discours du roi. Le côté droit se distingua par l'impudeur de l'apologie du ministère Villèle. M. de Montbel donna à cette occasion un gage de dévouement que Charles X ne devait pas oublier. M. Syriès de Mayrinac eut la naïveté de déclarer que si la majorité de l'ancienne Chambre s'était retrouvée dans la nouvelle, le ministère Villèle subsisterait encore. L'objet de cette violente discussion était cette phrase de l'adresse : *Les plaintes de la France n'accusent que le système déplorable qui les rendit trop souvent illusoires*. Ce mot déplorable fut combattu par M. de Montbel comme l'outrageante accusation d'un système dont au besoin il réclamerait l'héritage. Le mot *déplorable* fut adopté à une majorité de trente-quatre voix, et la phrase fut conservée. Le roi y répondit par celle-ci : *Mes paroles avaient été adressées à la Chambre entière, il m'aurait été bien doux que sa réponse eût pu être unanime*.

La réunion Agier dut se féliciter d'avoir donné la majorité à l'opinion constitutionnelle. Celle-ci se recruta de tous les députés remplaçant ceux qui avaient été élus dans plusieurs collèges. Six arrondissements de Paris et le collège des Vosges envoyèrent onze votants à la cause libérale. Environ trente nouveaux députés vinrent prendre place sur les bancs de l'opposition. Paris donna alors un grand exemple de l'intérêt éclairé que méritaient les élections. Les électeurs de chaque arrondissement se rassemblèrent au nombre de sept à huit cents et exigèrent des candidats des déclarations de principes. L'assemblée examinait les déclarations et les titres des candidats, et un scrutin définitif décidait son choix. Cette marche salutaire fut suivie dans les départements, de cette manière l'intrigue fut bannie des élections. Le côté droit fut loin d'approuver cette mesure, et chercha vainement à appeler l'inquiétude du gouvernement sur les réunions préparatoires. Leur forme toute populaire lui faisait pressentir plus d'un danger pour sa cause. La nation électorale se constituait ainsi en conseils délibérants, indépendants de toute autorité légale ; mais on était dans la ferveur d'une sorte de restauration, et le ministère, continuellement averti de sa position par les nombreuses pétitions qui demandaient la mise en jugement des auteurs et des complices des fraudes électorales, loin d'accueillir les inquiétudes des royalistes, s'empressa de proposer à la Chambre le projet de loi qui devait apaiser celles de la France.

Ce projet était relatif à la révision annuelle des listes électorales et du jury ; il touchait aux besoins présents, et fut accueilli comme une éclatante satisfaction donnée aux principes dont la violation venait de flétrir le dernier ministère. Après treize jours des plus vives discussions, où chaque parti se livra à toute la franchise de ses passions et de ses intérêts, la loi fut votée à une majorité de cent cinquante-deux voix. A la Chambre des pairs, les questions suscitèrent des débats plus dramatiques, en raison de la part que devaient y prendre les membres de la dernière administration. Ils furent juges et condamnés dans leur

propre cause : une majorité de quatre-vingt-trois votes décida l'adoption de la loi. M. de Villèle put juger alors par leurs votes cette fournée de pairs dont la promotion scandaleuse avait si justement indigné l'opposition. Il est vrai qu'il se trahit aussi lui-même en votant en faveur de la loi ; mais qu'avait-il besoin de se contraindre ? il n'était plus ministre. Au reste, M. de Villèle parla sur la question électorale avec un désintéressement qui fit honneur à sa présence d'esprit.

Le ministère remporta encore une victoire complète au sujet d'une loi relative à un emprunt de quatre millions de rentes : elle passa à une immense majorité dans les deux Chambres, où elle donna lieu aux développements des plus hautes questions politiques par rapport aux puissances étrangères. Un grave incident provoqua ces importantes discussions : le manifeste de la Russie contre la Porte ottomane venait de paraître ; soixante mille hommes étaient appelés au drapeau, et la demande de cet emprunt portait avec elle, dans de telles circonstances, le caractère d'une subvention extraordinaire pour une guerre prochaine. M. Bignon prononça dans la Chambre élective un discours dont l'impression fut profonde : il concluait à l'ajournement du projet jusqu'à la discussion du budget. L'opinion de M. Ternaux fut plus tranchée ; il ne voyait que deux moyens par lesquels les députés pussent exécuter leur mandat ; l'un de mettre en accusation des ministres qui se sont rendus coupables du crime de lèse-majesté et de lèse-nation ; l'autre, de refuser tout subside tant qu'on n'aurait pas obtenu réparation de leurs violences et des lois organiques de la Charte. Ce dernier moyen ne devait pas être mis en oubli ; mais une semblable opinion donne l'idée de la violence et de l'opiniâtreté des ressentiments des hommes les plus honorables et les plus dévoués au bien public contre une administration dont l'impunité blessait la conscience.

La loi sur la presse périodique, à laquelle Benjamin Constant avait si heureusement présumé en demandant l'abolition de la censure facultative, vint ajouter son immense intérêt à cette session mémorable. Sa discussion, si féconde, si brillante, si passionnée, remplit vingt séances ; et, malgré la violence des opinions qui y furent soulevées, la loi obtint dans la Chambre des députés une majorité de cent cinquante voix et de soixante-huit à la Chambre des pairs. Elle était encore loin de satisfaire aux conditions qui constituent la véritable liberté de la presse, puisque l'intervention du jury n'était pas appliquée au jugement de ses délits. Cette loi ne fut ainsi controversée qu'en raison de ses imperfections ; mais elle servait au moins de préliminaire à une législation que réclamerait davantage, de jour en jour, la progression toujours croissante de l'esprit public dans les doctrines constitutionnelles.

En effet, cet esprit public marchait à pas de géants ; il était, comme tout conquérant, despotique et inquiet : il avait détruit un ministère, il voulait fonder un gouvernement ; il attaquait de front les obstacles, était impitoyable sur le champ de bataille, facile aux conversions, implacable aux souvenirs, ardent au soupçon, éveillé sur les trahisons, ne transigeant plus et combattant toujours. L'esprit public était merveilleusement représenté par l'opposition dans les Chambres. L'irritation contre le dernier ministère n'avait été apaisée par aucun de ses succès ; c'était une affaire de conscience, un mandat impératif, pour chaque membre de l'opposition, d'asseoir enfin la responsabilité des ministres sur l'accusation et la mise en jugement de leurs prédécesseurs. Il en était de même par rapport aux jésuites, et c'était la même cause ; car on poursuivait les ministres dans les jésuites, et les jésuites dans les ministres. Plusieurs pétitions demandèrent l'expulsion de l'ordre de Loyola : il fut hautement défendu à la tribune. Les royalistes ne le cédèrent point aux libéraux en fait de déclarations de

leurs vœux et de leurs opinions ; et, sur les questions relatives aux jésuites et au rétablissement de la garde nationale de Paris, ils ne craignirent pas d'invoquer la Charte contre la première, et la prérogative royale contre la seconde. Ce fut à l'occasion de cette dernière question que M. de La Bourdonnaye termina son opinion par ces mots : *Souvenez-vous que c'est aujourd'hui le 14 juillet, et comparez ce qu'il faut d'efforts pour renverser une monarchie de quinze siècles, et ce qu'il en faudrait pour renverser une monarchie de quatorze ans !*... C'était la seconde fois que les paroles de cet orateur étaient prophétiques. En effet, il ne fallut que trois jours pour renverser, deux ans plus tard, cette monarchie, et ce lut aussi dans le mois de juillet !

Les succès des deux partis se balançaient ainsi quelquefois, selon l'appui que le ministère ou l'opposition royaliste donnait à l'un ou à l'autre. Le côté gauche n'obtint en conséquence aucune satisfaction sur ces deux questions, qui se perdirent dans des renvois insignifiants et des ajournements indéfinis, comme avait été celle sur l'organisation du conseil d'État.

Mais enfin la proposition qui soulevait à elle seule les anciens et les nouveaux intérêts, celle de la mise en accusation du ministère Villèle, depuis longtemps déposée par Labbey de Pompières, fut présentée à la Chambre. Cette accusation portée par le Nestor de la législature recevait de l'âge et de la considération parlementaire de l'orateur une nouvelle force et la dignité d'un vote de la justice elle-même. Les griefs de cette grande accusation étaient individuels à chacun des ministres. Ainsi, elle déroulait aux yeux de la Chambre l'épouvantable tableau de tous les méfaits politiques dont s'était rendu coupable chaque département du ministère. Ce discours offrit le résumé de six années de dilapidations, d'abus de pouvoir, d'intolérances, de barbaries individuelles, de violations de la Charte, de tyrannies de toutes espèces. Les députés concluaient à l'accusation de concussion et de trahison ; M. de Montbel vota hardiment pour la prise en considération, qui fut déclarée à l'unanimité.

L'examen de cette proposition fut élaboré pendant un mois par une commission, et il résulta de son rapport la proposition de déclarer qu'il y avait lieu à instruire sur l'accusation de trahison contre les membres du dernier ministère. La discussion en fut ajournée après le budget, malgré l'impatience de M. de Montbel, qui demandait qu'elle commençât plus. Cet ajournement devait donc être indéfini, et l'état de suspicion dans lequel il laissa les accusés inquiéta peu des hommes qui se trouvaient abrités à la pairie et dans le conseil privé du roi contre une responsabilité qui n'avait pas encore été définie, et qui ne l'est pas même aujourd'hui.

La loi du budget donna lieu aux plus vives discussions politiques et financières. Les articles furent débattus avec cet acharnement qui ne cessa de caractériser les phases de cette longue session. L'ensemble de la loi fut voté à une immense majorité ; mais la majorité resta indécise jusqu'à la fin, et l'influence du ministère incertaine. L'opposition libérale avait un avantage notable dans les questions où elle n'attaquait ni le principe monarchique, ni la prérogative royale. Il devait y avoir encore deux années de combats entre le privilège et la liberté. Toutefois, l'honneur de cette lutte mémorable resta au parti constitutionnel ; ses conquêtes furent l'admission de la spécialité dans les grandes divisions du budget, l'interprétation des lois rendues aux trois branches de la puissance législative, la permanence des listes électorales, le contrôle des mesures administratives en matière d'élections, l'abolition du monopole, celle de la tendance pour la presse périodique, enfin l'abolition de la censure. Elle avait

également obtenu deux avantages importants sur la congrégation. Le 16 juin avaient paru deux ordonnances royales, dont l'une interdisait la direction des huit écoles secondaires ecclésiastiques à toute personne appartenant à une congrégation religieuse non autorisée, et plaçait ces écoles sous le régime universitaire ; l'autre déterminait le nombre des élèves de ces mêmes écoles, dites petits séminaires, et plaçait sous l'autorité du ministre des affaires ecclésiastiques les archevêques et évêques, à qui précédemment appartenait la discipline de ces établissements. Tout le haut clergé avait qualifié ces deux ordonnances, purement réglementaires et très-lé-gales, de violations spoliatrices des droits épiscopaux. Les mots sacramentels, *persécutions religieuses*, *concessions à l'esprit révolutionnaire* et *résistance légitime*, avaient indignement qualifié les ordonnances du roi et le refus des évêques. Le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, se déclara le champion de la révolte du haut clergé, et publia un factum dont il trouva le motif dans une prétendue devise de sa maison : *Etiam si omnes, ego non*. Le public fit justice de la devise du cardinal comme il l'avait fait de celle de la secte de Loyola : *Sint ut sunt, aut non sint*. Le temps des légendes était passé, si l'esprit de l'Église ne l'était pas. La Chambre des pairs, qui comptait environ une vingtaine d'évêques parmi ses membres, avait vu cette nouvelle irritation envenimer ses délibérations, et si la cour de Rome, consultée, n'avait pas donné raison au roi, la Restauration aurait subi sous Charles X le scandale d'un schisme épiscopal. Cet incident a manqué à ce règne ultramontain.

Il résulte de cet aperçu des travaux législatifs qu'en 1828 la liberté prit enfin position dans la Chambre. Pour la première fois depuis la Restauration, elle se voyait en état de se défendre et d'attaquer, et d'attendre des circonstances une chance plus favorable à ses principes. La session de cette année fut une grande époque parlementaire.

Tandis que, par les débats législatifs, la liberté obtenait de si pénibles conquêtes, que la France, à la voix des orateurs de l'opposition, se pressait autour du trône constitutionnel pour le protéger contre le privilège et la congrégation, madame la duchesse de Berry était allée reconnaître dans la Vendée les ennemis de la cause nationale. Ses engagements étaient anciens. En 1820, cette princesse avait envoyé à l'armée d'Anjou le ruban que son mari portait le jour de sa mort ; son voyage dans la terre de la fidélité était une véritable trahison. En effet, à Saint-Florent, cinq mille Vendéens, accourus de toute les divisions de l'armée d'Anjou, la reçurent dans leurs rangs, où flottaient les vieux drapeaux de Fontenay, de Laval et de ces champs de bataille que le sang français avait inondés à grands flots sous des glaives français ; les couleurs vertes et amarantes paraissaient sur les tours des vieux châteaux. Après avoir reçu les serments des soldats vendéens, des troupes d'enfants défilaient devant Madame et disaient : *Nous sommes les soldats du duc de Bordeaux*. C'était sans doute un doux espoir pour la patrie : aussi Madame n'avait trouvé nulle part la France plus belle. Partout on s'empressait sur les pas de la mère de l'enfant du miracle, partout Madame était saluée par les vœux de la guerre civile mêlés aux bénédictions religieuses. Elle daigna pleurer aussi sur les tombes de Bonchamp et de Cathelineau : la princesse semblait faire la répétition d'un drame dont la représentation serait prochaine. Les nouvelles de ce voyage séditieux n'étaient pas faites pour calmer les ressentiments de la nation et de ses députés. La princesse acheva son pèlerinage par la visite du berceau de Henri IV. Le nom, la mémoire, le sang du plus grand et du meilleur de nos rois étaient constamment profanés par ses descendants. De Pau, la princesse se rendit à Fontarabie, y visita les ruines du

palais de Charles-Quint, fit sa prière dans l'église où Louis XIV s'était marié, et passa la frontière espagnole à Irun ; elle fut accueillie avec les honneurs d'une infante d'Espagne, et elle revint à Paris moins française que jamais.

Le roi aussi fit son voyage, mais dans des départements où la fidélité n'était belliqueuse que pour la patrie. Au milieu des Lorrains et des Alsaciens, dont les empressements rustiques et guerriers avaient improvisé sur son passage des fêtes d'un caractère si attachant, Charles X aurait dû se sentir à la fois heureux et fier d'être le souverain de la France. L'allégresse, le respect, l'ardeur de ces belles populations auraient dû parler plus haut à son cœur que les pratiques, les maximes et les conseils intolérants des congréganistes. Ces vastes départements s'étaient levés à son approche. Ce fut au travers d'une haie de vétérans glorieux de toutes nos campagnes qu'il arriva à Metz et à Strasbourg, fières cités qui n'avaient jamais ouvert leurs portes à l'étranger. Ces boulevards de l'honneur et de l'indépendance de la France retentirent à sa vue d'un concert d'acclamations, interprètes du dévouement offert au chef de la patrie et non d'une servilité qu'elles ne connurent jamais. Les villes de guerre sont de nobles familles, dont les armoiries flottent sur leurs remparts. Leurs mœurs sont empreintes d'une fierté de gloire qui donne à leurs accents une voix plus solennelle. Charles X en fut frappé à Strasbourg, et l'on répéta ces mots du dauphin à son père : **Sire, je vous l'avais bien dit**. Quelques princes vinrent saluer le roi qui leur montra ses troupes. C'étaient ceux que Napoléon avait dotés, et dont les soldats avaient bivouaqué avec tant d'insolence sous les fenêtres de Louis XVIII, en 1815. On oublia à Strasbourg de montrer à Charles X cet édifice religieux, séparé dans sa longueur, dont l'un des côtés est un prêche protestant, et l'autre une église catholique. Ce prince aurait peut-être compris que l'on peut vivre paisiblement sous le même toit, en priant Dieu d'une manière différente. Mais la congrégation, qui l'avait suivi dans son voyage sous le costume de la cour, l'attendait à son retour sous celui de Loyola ; et dans le dessein de purifier la conscience de ce prince des sentiments patriotiques et paternels que ce voyage aurait pu lui inspirer, on lui fit faire au Mont-Valérien une longue station, et il rentra pénitent et absolu dans la vie dévote.

Cependant, la victoire de Navarin portait ses fruits, et l'Europe consentit à ce qu'une armée française de 15.000 hommes, sous les ordres du général Maison, vînt occuper la Morée. Elle aborda sur la plage de Coron, saluée et protégée par les trois pavillons qui avaient triomphé à Navarin. Cette expédition sauva la Grèce des Turcs et d'elle-même. Le comte Capo-d'Istrias, ancien ministre de l'empereur Alexandre, appelé par ses compatriotes à la tête des intérêts de leur malheureuse patrie, y pose enfin la pierre fondamentale d'un gouvernement régulier. Ibrahim dut évacuer le sol de la Grèce avec ses Égyptiens. Elle ne voyait plus enfin d'autres armes sur son territoire que celles des Hellènes et des Français. L'Attique toute entière était au moment d'être réunie à la nouvelle patrie grecque. Le général Maison, par les mouvements de son armée et l'activité de ses négociations, allait voir s'ouvrir les portes de l'acropole d'Athènes quand la diplomatie vint arrêter ses espérances : huit jours plus tard, Athènes se trouvait comprise dans les limites de l'Hellénie. Cependant la Porte avait persévéré à refuser d'accéder au traité des trois puissances : vainement la France, la Russie et l'Angleterre avaient cherché à lui persuader que la destruction de sa flotte et de celle de son vassal d'Égypte était un moyen de négociation, elle n'en avait pas moins persisté à regarder les Grecs comme ses ennemis, et, malgré la guerre que la Russie portait au cœur de ses États, Mahmoud avait ordonné une nouvelle campagne contre les Grecs quand les

ambassadeurs de France et d'Angleterre le déterminèrent à y renoncer. Aussi ce ne fut que par son ordre qu'Ibrahim évacua le fort de Navarin après le débarquement de l'armée française. Il fallut bien alors accorder au moins au sultan la cessation de toute conquête, puisqu'on le décidait à ne pas se défendre. Ce fut cette transaction diplomatique qui arrêta inopinément les opérations du général Maison et enleva l'Attique à la Grèce.

La complication des intérêts dans cette portion de l'Europe est absolument neuve dans l'histoire. En effet, après Navarin, les puissances victorieuses avaient déclaré n'être point en guerre avec la Turquie. Qu'eussent-elles fait de plus à Navarin, si cette guerre avait été proclamée ? Mais, ce qu'il y avait de singulier, c'est que le sultan, dépouillé de sa flotte, l'avait déclaré également, et entretenait avec les ambassadeurs les relations les plus amicales. Cependant, une des trois puissances signataires du traité de juillet 1825, obéissant à la volonté de sa nation, avait formellement déclaré la guerre à la Porte et faisait passer le Danube à cent mille soldats. Or, cette puissance était demeurée l'amie, l'alliée des deux autres, dont les troupes occupaient la Morée et l'Hellespont, et le sultan, comme le dieu Janus, montrait un double front à la paix et à la guerre. Impassible toutefois au milieu de ces perplexités de toute espèce, il continuait encore la proscription de ses janissaires, malgré l'envahissement de deux avenues de son empire. Au moment de marcher lui-même sous l'étendard de Mahomet déployé au secours de l'islamisme, il étouffait d'une main puissante une nouvelle sédition de ces mêmes janissaires, ordonnait à ses pachas de vaincre ou de mourir, et, sauf la prise de Warna, que sa politique déclara longtemps une œuvre de trahison, il sut rendre incertains pour les Russes les succès meurtriers qui les avaient approchés de Schumla. C'était cependant avec ses nouvelles armées k l'européenne et après avoir osé briser le talisman de la gloire musulmane que Mahmoud avait balancé, arrêté, déconcerté souvent les progrès de cette armée russe qui avait lutté contre Napoléon. Les mosquées de l'empire ottoman retentissent, ainsi que le camp des Russes, d'actions de grâce triomphales. Mahmoud, en effet, avait raison de se croire vainqueur quand les Russes ne l'avaient pas encore détrôné, et l'Europe peut voir avec quelque inquiétude ce qu'un tel empire, sous un tel souverain, pourrait mettre de poids dans la balance, si d'habiles généraux eussent réglé l'indomptable valeur de ses sujets. C'est le même sultan, le même Turc qui aujourd'hui fait publier un *Moniteur* ottoman. Son vassal d'Egypte, devenu son rival, l'a instruit, par les propres moyens de son indépendance, à appeler aussi à son secours les arts de l'Europe et à faire taire le Koran devant la voix du siècle. C'est un spectacle d'un intérêt bien neuf que celui qui présente des princes musulmans sacrifiant. à l'envi à ce dieu jusqu'alors inconnu que nous nommons le progrès, enfant tardif et révolté de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration. Toutefois, il y a entre ces deux hommes extraordinaires la différence de civilisation qui naît de celle du rang et des intérêts. Mehemet a plus besoin d'être éclairé que Mahmoud, parce qu'il travaille à s'en affranchir, tandis que Mahmoud ne songe qu'à le maintenir en servitude ; l'un parle aux passions, l'autre aux devoirs des peuples. — Au moment où j'écris, Saint-Jean-d'Acre est redevenu la clé de la domination de l'Asie : qui sait si Mehemet-Ali ne sera pas plus heureux que Napoléon ? Le monde peut être ébranlé dans les plaines de la Syrie par l'ambition d'un esclave du sultan.

Cependant la fortune moscovite, à la fois soutenue et surveillée par l'occupation française et britannique sur le sol et les mers de la Grèce, poursuivait ses succès. Elle avait échoué devant Schumla, où le grand-vizir s'était retranché à la tête

d'une forte armée ; mais Silistria ayant ouvert ses portes, l'armée russe se décida à franchir le Balkan. Napoléon avait donné de grandes leçons de guerre à ses ennemis. Cette difficile entreprise s'exécuta : le Balkan fut franchi pendant que le grand-vizir se croyait assiégé à Schumla, où il n'était qu'observé. Des hauteurs de ces âpres montagnes, dont il fallut disputer tous les défilés, l'armée russe salua par un *hourra* spontané sa flotte à l'ancre dans le golfe de Bourgas, et le bombardement de Meïssembria, la prise d'Aïdos et de Slivno couronna le passage du Balkan. La Romélie était ouverte aux Russes ; l'occupation d'Énos compléta l'envahissement de la capitale. Le général russe y marchait lorsque les négociations l'arrêtèrent à Andrinople, dont les clés lui avaient été apportées. Constantinople, suivant l'usage de sa population, signalait son mécontentement par des incendies. Une nouvelle conspiration de janissaires était découverte ou supposée, et le sultan noyait dans des flots de sang la vengeance des revers et des trahisons. Cédant enfin à la nécessité bien plus qu'aux instances diplomatiques, Mahmoud ne consentit à signer les ratifications de la paix que le 24 septembre 1829. L'Euxin et la Grèce furent déclarés libres : c'était ce que demandaient la politique et l'humanité européennes. Délivré enfin de la guerre et de la paix, Mahmoud reprit froidement, et sans relâche, ses importantes réformes militaires suspendues par tant d'événements. Dans ces circonstances, les plus graves qui puissent affecter un empire, Mahmoud ne cesse pas un seul instant de se montrer au-dessus de l'adversité, et lui seul est assez fort pour retarder encore la chute de l'empire ottoman.

La philosophie observe chaque jour cette décadence qui mine sourdement Rome et Constantinople. Cette communauté de périls entre les deux rivales qui se sont partagé le monde prouve que le cours de l'histoire est changé et qu'une grande péripétie est destinée à séparer un jour, et d'une manière irrévocable, le passé et l'avenir. L'invasion révolutionnaire et l'invasion moskovite n'ont pu détruire ces deux puissances religieuses, parce que le temps de leur conversion n'était pas venu. A présent il ne s'agit point de détrôner le pape ni le grand-seigneur, mais de ployer leurs maximes de gouvernement, devenues également barbares, à l'empire de cette civilisation morale devenue le besoin des peuples. La Turquie ne peut pas plus continuer de marcher exclusivement sous l'étendard du prophète que l'État romain exclusivement sous celui de l'Église.

Le Portugal, en 1829, présentait à la France un intérêt presque aussi vif que la Grèce. Dans celle-ci, c'était la liberté soulevée contre le despotisme ; dans celle-là, c'est le despotisme qui la menace de nouveau. En effet, le Portugal est devenu libre par la volonté de son souverain ; les Cortès y tiennent leur troisième session ; dona Maria en est proclamée la reine par son père. Cette jeune princesse doit bientôt y venir prendre possession de sa couronne et donner sa main à don Miguel ; mais ce prince félon, en remettant le pied dans les États de sa nièce, y a fait entrer un double parjure. Bientôt après, en sa qualité de régent, il a dissous les Cortès, et enfin il a usurpé le trône. Chose inconnue dans les annales diplomatiques, ses propres ambassadeurs protestent contre lui dans les premières cours de l'Europe, et ceux qui sont accrédités près de lui déclarent la cessation de leur office. L'ambassadeur d'Angleterre renvoie à Londres les subsides accordés pour l'établissement de la régence de don Miguel, et fait rembarquer les troupes anglaises destinées à le protéger. Une foule de proscrits illustres cherche un asile sur la flotte britannique. La guerre civile a éclaté dans tout le royaume : soutenue par l'Espagne, elle tourne bientôt à la ruine des constitutionnels. Vainement de braves et fidèles généraux ont voulu conserver la place importante de Porto à leur jeune souveraine, abandonnés de leurs troupes

au moment du combat, ils ont eu à peine le temps de se dérober par la fuite à la fureur des miguellistes. Alméida aussi est tombée au pouvoir de l'usurpateur.

Cependant, don Pedro, dans l'espoir de terminer les troubles du Portugal, s'était résolu à y envoyer la jeune reine. A peine cette princesse a-t-elle perdu de vue le rivage du Brésil que la nouvelle de l'usurpation de son oncle parvient à son père. Mais, informé de son départ, le consul du Brésil en Portugal a envoyé au-devant d'elle pour l'empêcher de débarquer à Lisbonne, et l'appeler à Gibraltar, où elle trouvera un appui dans l'amitié britannique. La princesse y est reçue par les malheureux généraux qui ont en vain combattu pour ses droits, et par un ambassadeur extraordinaire d'Autriche, qui lui offre l'hospitalité impériale de sa cour ; mais son père lui a prescrit d'aller attendre ses ordres en Angleterre. Le 24 septembre, la jeune princesse aborda à Falmouth, et de là se rendit à Londres, où elle reçut tous les honneurs de la royauté, de la part du roi lui-même, dans une réception solennelle. Dona Maria fut comblée par la famille royale d'Angleterre des témoignages les plus touchants d'une vive affection ; mais lord Wellington était le chef du cabinet, et la jeune reine put interpréter son silence quand elle lui dit, avec toute la confiance et l'ingénuité de son âge : *Milord, vous avez sauvé la couronne de mon grand-père ; ne voudrez-vous pas aussi sauver la mienne ?* Une armée de Portugais fidèles, qui espérait trouver en Angleterre, d'après l'accueil fait à leur souveraine, les secours nécessaires à une expédition contre l'usurpateur, reçut l'ordre d'aller la préparer dans le Brésil. Le roi d'Angleterre était pour dona Maria, le ministère pour don Miguel. Ce n'était pas la première fois que l'Angleterre avait sanctionné l'usurpation par sa politique ; mais celle de don Miguel se signalait déjà par tant de proscriptions et de barbaries qu'il n'y avait que la raison du salut de la Grande-Bretagne qui pût excuser le ministère de préférer don Miguel à dona Maria. Que de maux politiques, que d'horribles iniquités lord Wellington eût épargnés au Portugal et à l'indignation de l'Europe, s'il eût ordonné à la flotte et à l'armée anglaises d'aller placer dona Maria sur le trône de Lisbonne ! En cela, il n'eût fait qu'imiter le ministère français qui avait envoyé cent mille hommes replacer Ferdinand sur celui de Madrid ; mais le maréchal de la Sainte-Alliance n'avait point d'armées pour défendre les Constitutions, il n'en avait que pour les détruire, et il se déclara le protecteur de don Miguel. Le duc de Waterloo oublia avec quel orgueil il se vantait, en 1815, d'avoir détrôné un despote et un usurpateur. La cause de dona Maria, qu'elle vint plaider elle-même au foyer britannique, fut perdue par ce ministère déplorable, et cette cause est maintenant en appel devant la destinée.

Bien que la majorité se fût montrée flottante-pendant la session de 1828, le système du progrès constitutionnel avait été fondé : l'avantage était resté au parti libéral, auquel s'était souvent ralliée la défection de droite. D'importantes espérances s'attachaient encore à la discussion de la loi communale et départementale, sur laquelle allait être définitivement placé l'avenir de la France ; c'était la cause domestique de la liberté, la preuve et la vie de la Charte, que la session de janvier 1829 était appelée à consacrer. Dans l'intervalle des deux sessions, les partis s'étaient comptés et recrutés de nouveau ; mais, malgré l'influence que le côté droit obtenait de la préférence visible de la cour et de l'alliance irritée du parti-prêtre et congréganiste, l'opinion des salons et des populations s'était ralliée à un ministère dont le côté gauche, aidé du centre droit, pouvait se flatter d'aborder décidément la conquête ; car, à compter du ministère Martignac, on s'accordait à dire que la France était centre gauche.

Cependant la clameur publique demandait vainement le rappel de certains préfets à l'opiniâtre résistance du roi : ce prince, en effet, avait besoin, pour ses

futurs desseins, de tels instruments aguerris aux violations et aux iniquités : aussi avaient-ils reçu et accepté le mandat secret de contrarier ou d'éluder les instructions du ministère, afin d'entretenir dans les départements le feu sacré du mécontentement et de rendre un jour plus facile le succès de la contre-révolution. Aux yeux de la cour, le ministère Martignac n'était qu'un ministère de transition, une concession forcée, en attendant des temps meilleurs. La cour était dans le secret du maître ; une partie du voile qui couvrait ce secret, d'ailleurs assez mal gardé, fut soulevé à la démission de M. de La Ferronnays, ministre des affaires étrangères, démission précédée de l'arrivée de M. le prince de Polignac, notre ambassadeur à Londres et favori de Charles X. Le bruit se répandit tout à coup que M. de Polignac était venu pour remplacer M. de La Ferronnays, et la clameur publique trouva de vigoureux organes dans les écrivains périodiques. Au château, le comité royal, pouvoir en dehors du ministère, jugea, comme Bonaparte après Campo-Formio, que *la poire n'était pas assez mûre encore* pour un ministère Polignac, et la menace de cette nomination prématurée fut décommandée. Confiants dans la nouvelle étoile qui était née pour eux du renvoi du ministère déplorable, les libéraux acceptèrent comme un engagement les dénégations de la cour et poussèrent la crédulité jusqu'à être généreux. On verrait sans répugnance, disaient-ils, M. de Polignac au ministère de la maison du roi : c'est une charge de palais, d'intérieur purement domestique, et étrangère aux affaires de l'État. Ils ajoutaient : La tendre affection dont le roi l'honore depuis sa naissance serait utile au bien général : il n'est pas douteux qu'il ne se prêtât, devenu membre du ministère et ayant *l'oreille du roi*, à vaincre sa résistance sur de graves objets, tels que les lois communales et départementales. Rien ne serait plus heureux pour les ministres que l'action d'un tel intermédiaire, dont la mission serait d'aborder les difficultés auprès du monarque et d'être auprès de lui un interprète non suspect des besoins et des vœux de la nation. Cette combinaison du parti libéral fut probablement l'objet des confidences de celui qui avait *l'oreille du roi*, et sans doute Sa Majesté et ses fidèles durent s'amuser aux dépens de ses auteurs. Mais une grande destinée toutefois était mystérieusement attachée au refus de cette combinaison, à l'insu de ceux qui refusaient et de ceux même qui étaient refusés ; car le ministère Martignac, s'il n'avait pas converti, avait au moins endormi les vieilles inimitiés contre l'existence de la dynastie. C'était cependant pour cela que Charles X trahissait ce ministère ; il ne voulait pas être soutenu par des principes contraires au *salut de son âme*. Il n'avait jamais pardonné à M. de Martignac ses conseils à M. le Dauphin en Espagne.

Mais une pensée avait dominé toutes ces questions temporaires de la part de l'opposition : c'était l'espoir certain d'une majorité compacte et prépondérante par les renouvellements électoraux de deux années. L'opposition n'avait donc qu'à attendre et à préparer son recrutement. Le côté droit, de son côté, à qui le calcul n'avait pas échappé, traitait à sa manière cette question toute vitale pour lui, et se confédérait plus étroitement que jamais avec le haut clergé et la congrégation, dont il avait hautement épousé la résistance séditeuse aux ordonnances du 16 juillet, relatives aux petits séminaires.

C'était sous de tels auspices que la session s'était ouverte le 27 janvier. M. de Martignac avait donné au discours du trône les éléments de nationalité qui avaient manqué à sa première rédaction. La paix était garantie ; la Morée était sous la protection de la France, de l'Angleterre et de la Russie. Le rappel de l'armée d'Espagne avait eu lieu ; une convention venait de régler la dette de cette puissance envers la France. On attendait une juste réparation du dey

d'Alger : l'espoir de l'obtenir avait seul retardé son châtement. Une négociation était ouverte avec Haïti en faveur des colons et du commerce ; une autre avait garanti la restitution des navires marchands enlevés dans les guerres du Brésil avec Buenos-Ayres ; des consuls, en attendant des envoyés d'un caractère plus élevé, étaient établis dans les Etats libres de l'Amérique du Sud et y protégeaient le commerce français ; enfin, l'organisation municipale et départementale allait être soumise aux travaux législatifs. *Ceux qui chercheraient ailleurs que dans l'union sincère de l'autorité royale et des libertés que la Charte a consacrées le bonheur de la France seraient hautement désavoués par elle.* Charles X prononçait ainsi lui-même son arrêt. Ce discours satisfait pleinement l'opposition dans les deux Chambres et irrita violemment le parti contraire. Le ministère accepta franchement le triomphe de l'opposition, qu'il avait préparé. Elle se prononça avec tant d'énergie dans la Chambre des pairs que M. de Polignac se crut obligé de chercher à s'y ménager une sorte de popularité par une protestation de principes constitutionnels : c'était une pierre d'attente qu'il voulait laisser après lui. Peu de jours après, il était reparti pour Londres. Cette conversion si subite ne convertit personne, pas même son auteur, qu'elle rendit encore plus suspect. L'opinion libérale revint tout à coup sur ses récentes dispositions en faveur de M. de Polignac, et elle ne fut que trop tôt justifiée de ce retour sur elle-même.

Le côté gauche obtint une majorité prononcée par la composition du bureau. Le premier tour de scrutin nomma candidats MM. Royer-Collard, Casimir Perrier, de Berbis et Sébastiani. L'accord des deux centres et du côté gauche fut prouvé. Le roi choisit pour président M. Royer-Collard. La discussion de l'adresse fut, de la part de l'opposition, un hommage brillant rendu au discours du trône ; le côté droit fut moins reconnaissant et se fit encore remarquer par ce don de prophétie qui l'avait déjà signalé. M. de Conny vota contre l'adresse, parce qu'elle consacrait *le système de la révolution qui avait précipité les Stuarts du trône d'Angleterre.* Poursuivi par une vocation malheureuse, M. de Montbel parla contre l'expédition en Morée. Le côté droit, vaincu, déserta l'assemblée au moment du scrutin. Le roi termina par une phrase singulière sa réponse à l'adresse de la Chambre élective. *Je n'en doute pas, dit-il, cette session aura des résultats satisfaisants pour mon peuple, par conséquent pour moi, car, messieurs, qui dit l'un dit l'autre.* Ces préliminaires annonçaient suffisamment l'impossibilité de tout rapprochement entre deux partis dont M. de Martignac seul pouvait opérer la réunion si elle eût été possible.

L'opposition procéda logiquement ; elle débuta par le renouvellement de la proposition de MM. Labbey de Pompières et Salvette, pour la mise en accusation du dernier ministère. M de Martignac ne la combattit que comme question préjudicielle. De chaleureux débats éclairèrent d'abord et neutralisèrent ensuite cette discussion. Une grande majorité demanda la question préalable, une quarantaine de députés de la gauche se levèrent contre cette opinion, et le mot de Caton lui fut applicable. Le public jugea que la majorité oubliait trop tôt le principe qui l'avait formée. Il naquit, de ces votes contraires dans l'opposition, une scission qui dure encore. Une pétition ramena de nouveau la question des fraudes électorales. L'examen de la même plainte avait été fait pour vingt-quatre départements ; il n'en était pas résulté matière à accusation contre les préfets, et l'ordre du jour fut prononcé. Deux pétitions, dont l'une de l'avocat Isambert, dénoncèrent à la Chambre l'illégalité et le pernicieux scandale des missions. Cette question, qui attaquait ouvertement la congrégation, devait soulever des débats à la fois politiques et religieux, où les partis se dessinèrent avec une égale

franchise. Le ministre des affaires ecclésiastiques reconnut que l'exercice de ces missions à l'intérieur avait causé de *fâcheux évènements* ; le renvoi au garde-sceaux fut prononcé sur cette partie de la pétition. L'irritation des deux oppositions augmentait à chaque séance, d'après la nature des pétitions ; elles formaient les chapitres de ce grand inventaire des accusations de la France contre le dernier ministère, ennemi que la raison d'Etat ne permettait pas de perdre de vue un seul instant. Ainsi des pétitionnaires demandèrent le rapport de la loi du sacrilège, la suppression du double vote, celle de la septennalité et du cumul des traite-mens : ces vœux d'honorables citoyens étaient de véritables délégations de la famille française. Ils furent consacrés par l'assentiment national et confiés à l'examen des ministres compétents. Ainsi le passé se reproduisait avec toutes ses passions par des questions qui devaient les rendre irréconciliables. La Chambre représentait deux camps qui n'attendaient qu'un signal pour une bataille décisive : ce signal fut donné le 30 mars, mois si fécond en grands événements.

Après des projets de loi d'un ordre secondaire, parmi lesquels on ne peut placer celui relatif au monopole des tabacs, prorogé jusqu'en 1837, la grande loi de la session, la loi communale et départementale fut livrée aux méditations de la Chambre. Cette haute question avait été élaborée par des écrivains distingués, et, depuis le discours du trône, elle dominait tous les intérêts législatifs. Dès le 9 février, M. de Martignac avait présenté à la Chambre élective deux projets, l'un sur l'organisation des communes, l'autre sur celle des arrondissements et des départements. L'exposé des motifs établit les lacunes, les vices de l'organisation actuelle. Le rétablissement des administrations cantonales était rejeté comme destructif des conseils de communes et d'arrondissements, et quant à la priorité, elle appartenait à la loi communale. Le système d'élection pour les officiers municipaux était ancien ; il avait disparu sous l'Empire. Le roi avait suivi l'usage établi. L'autorité du maire et des adjoints émanant de la puissance royale, au roi seul, aux termes de la Charte, appartient leur nomination. Il n'en serait pas de même de celle des conseillers municipaux, à laquelle il serait procédé par voie d'élection, basée sur le système des plus imposés de la commune. L'élection directe serait applicable aux membres des conseils d'arrondissement et des conseils-généraux. Tels étaient les principes sur lesquels étaient fondés les deux projets de loi. Le côté droit les réprouvait hautement, et l'opposition ne les admettait que dans l'espoir que les amendements élargiraient la base de l'élection et restreindraient la part faite à la royauté. Deux commissions, prises en majorité dans le côté gauche, furent nommées pour l'examen des deux lois, et des fréquentes conférences qu'elles eurent avec le ministre il résulta pour elles la certitude qu'aucun amendement ne serait admis. Ainsi, la discussion qui allait avoir lieu se trouvait placée sur trois termes également inflexibles, le rejet du côté droit sans amendements, l'adoption de la gauche par amendements, et la résolution des ministres de n'en admettre aucun.

La question de la priorité dans l'ordre de la discussion en faveur de la loi communale fut le premier échec qu'essuya le ministère de la part des deux oppositions ; elle fut résolue négativement. L'ordre méthodique prescrivait sans doute d'établir la commune avant d'établir le département, mais la raison politique, qui entraîna l'opposition à adopter l'ordre inverse, lui sembla être vitale pour elle. L'organisation préalable des départements nécessitait de droit cette réforme si longtemps attendue, si vainement demandée dans le personnel des préfets, des sous-préfets, des conseils-généraux. *Si la priorité, disait l'opposition, reste à la loi communale, n'est-il pas à craindre que cette loi une fois adoptée le*

ministère ne retire la seconde ? Cette prévision puissante justifia sa résistance ; car tant que le personnel de l'administration ne serait pas modifié, il serait impossible d'en asseoir et d'en garantir le nouveau système. Le côté droit prit pour texte de son rejet la prérogative royale, qu'il trouva violée par les nominations populaires dans l'administration. De sorte que les deux oppositions se réunirent, bien que dans un sens et dans un but complètement opposés, pour donner la priorité à la discussion sur la loi départementale. Cette fois les royalistes furent plus habiles que les libéraux : ceux-ci soutenaient que les électeurs qui nommaient les députés pouvaient à plus forte raison désigner les conseillers de département, tandis que leurs adversaires criaient à la souveraineté du peuple, ressuscitée dans trente mille petites républiques.

Il n'entre point dans le plan de cet ouvrage de rendre compte des importants et orageux débats qui, de toutes les parties de la salle, s'élevèrent contre le projet ministériel et finalement contre la proposition de la commission. Tout ce que la Chambre renfermait d'orateurs éloquents et passionnés prit part à cette tempête parlementaire. Elle ne fut plusieurs fois suspendue que par les répliques de plusieurs ministres, liés entre eux par une telle solidarité de principes et de formes que chacun de leurs discours se terminait par la déclaration qu'ils n'admettraient aucun changement au projet de loi. Ils répétaient tous à l'envi, à la Chambre, ce que M. de Martignac avait déclaré à la commission. Jamais Chambre législative ne s'était montrée plus unanime dans son opposition au ministère, car celui-ci n'y trouva hors de son sein qu'un seul défenseur. Quant au projet de la commission, il ne fut rejeté au scrutin secret qu'à une majorité de huit voix, et quand même il eût été adopté, le retrait de la loi n'en aurait pas moins été opéré par le ministère. On en eut bientôt la preuve quand la Chambre eut passé à la délibération sur l'article Ier du projet relatif à l'organisation des conseils d'arrondissement. L'amendement de la commission avait pour objet la suppression de ces conseils, que plusieurs orateurs de la gauche déclaraient pouvoir être remplacés par les conseils-généraux. Cet amendement, qui détruisait le projet de loi tout entier, fut combattu par le ministère. La Chambre entendit encore le rapporteur, puis la discussion fut fermée, et l'amendement, mis aux voix, obtint la majorité. Le côté gauche triomphait, la droite restait immobile et silencieuse, quand tout à coup le ministre de l'intérieur quitta la salle avec le garde-des-sceaux. Cet incident produisit une agitation générale. Elle était à peine calmée quand la Chambre reprit la délibération sur les paragraphes suivants, lorsqu'après un quart d'heure d'absence reparurent les deux ministres. M. de Martignac, ayant demandé à être entendu, donna lecture d'une ordonnance royale qui prescrivait le retrait des deux lois. Ce dénouement inattendu raffermi soudain chaque parti dans sa politique, laissa le ministère isolé, et le roi n'en devint que plus suspect à la nation. Un orateur de la gauche avait justement reproché à M. de Martignac de chercher à lier la Chambre en lui déclarant d'avance qu'il n'accepterait aucun amendement. Le ministère pouvait faire le même reproche au roi, qui avait tracé autour de lui ce cercle rigoureux. Mais aussi, pourquoi avait-il accepté une condition si peu honorable, d'être l'enfant perdu d'un système dont il n'avait point le secret ? Le pire des despotismes est sans doute celui d'un roi à la fois dévot et absolu, parce qu'il est impossible de connaître et de satisfaire sa conscience.

Un léger mouvement eut lieu dans le ministère. L'impossibilité où M. de la Ferronnays se trouvait encore de reprendre ses fonctions, en raison de sa santé, remit pour un moment M. le prince de Polignac en présence du ministère des affaires étrangères et de la défaveur publique. Mais le moment n'était pas venu,

et le roi confirma définitivement, dans cet intérimat, M. Portalis, sur le refus du duc de Laval, son ambassadeur à Vienne. M. Bourdeau, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, en devint titulaire. Le ministère ne gagnait aucune influence à cette promotion faite dans son intérieur. M. de la Ferronnays emportait de justes regrets. On se demandait quels titres pouvait avoir M. Portalis, homme de jurisprudence, pour parler à l'Europe, dont il n'était point connu ; lui-même fit assez connaître que telle n'était point sa vocation. Il aspirait hautement à la première présidence de la Cour de cassation, bien que l'opinion publique y appelât son oncle, le comte Siméon, ministre d'Etat, vieilli dans les honneurs du barreau, des conseils et du ministère. Le roi seul savait à quoi s'en tenir. Le ministère, tel qu'il était, lui paraissait bon pour terminer la session, quoiqu'il ne cessât, malgré leur défaite récente, de témoigner à ceux qui le composaient sa confiance et son affection ; et en effet, les ministres continuèrent leur carrière avec dévouement et sécurité.

A la discussion sur les crédits supplémentaires pour 1828 la question d'Alger fut soulevée, et la réponse du ministère éveilla l'attention publique sur la probabilité d'une satisfaction à main armée, si le dey ne réparait pas l'injure qu'il avait faite au consul de France. Il n'en fallait pas davantage pour décider les esprits à se livrer à la certitude d'une expédition prochaine. Il y avait longtemps que l'opinion s'était prononcée sur l'affranchissement du bassin de la Méditerranée. Dès la Restauration, des publicistes avaient abordé dans les journaux cette haute question de morale politique. Il fallait à tout prix détruire la piraterie et l'esclavage dans ces vastes contrées dont les Romains avaient fait le grenier de leur empire. Cette expédition était donc très-populaire. L'idée d'une colonisation après la conquête satisfaisait aussi ceux qui n'avaient cessé de dire que les véritables colonies de la France étaient vis-à-vis de Marseille et de Toulon, et non dans les mers de l'Amérique, incessamment conquise à son indépendance. La conquête flattait encore davantage par l'espoir que le pavillon français serait plus heureux devant Alger que ne l'avait été le pavillon britannique. Jamais pensée de gouvernement n'avait été reçue avec plus de faveur. L'expédition contre Alger fut accueillie comme une bonne fortune inspirée par tous ceux qui y attachèrent le sentiment de la prospérité et de la gloire nationale, par conséquent par l'immense majorité des Français, car les libéraux oublièrent soudain *leurs répugnances* et leurs griefs dès qu'il s'agissait d'aussi grands intérêts, et, pour leur part de gloire, ils allaient avec joie au-devant de leur part de sacrifice. Cette impression générale n'en fit aucune sur Charles X. Elle était cependant l'expression d'une belle garantie donnée à son règne, si ce prince avait voulu connaître les Français. Mais il ne vit que l'obéissance des sujets où il y avait enthousiasme de nation. La sympathie manquait chaque jour davantage entre le roi et le peuple. Il y en avait moins peut-être de la part du roi envers son ministère. Cependant Charles X pouvait régner, continuer de régner, s'il eût voulu soutenir M. de Martignac contre sa cour et son clergé. Mais c'eût été le soutenir contre lui-même, et il lui manquait aussi le don de se désintéresser de sa personne en faveur de sa dynastie : Mon salut quand même était devenu la devise de ce triste chevalier du trône et de l'autel.

La session se termina le 31 juillet. Ce mois allait devenir fameux. Sa noblesse datait des beaux jours de la révolution ; il devait les rappeler et les surpasser. Les derniers travaux des Chambres, notamment sur la foule des questions relatives au budget, ne présentèrent aucune modification aux intérêts ni aux passions qui avaient constamment agité les législateurs. M. de Martignac s'y montra jusqu'à la fin un orateur très-habile, mais jusqu'à la fin aussi il plaida

entre deux partis irréconciliés une cause que le roi désavouait. Rien n'était plus faux que la position de ce ministre, qui n'avait pour lui ni un parti à la cour ni un parti dans les Chambres, et qui jusqu'au dernier moment dut croire qu'au moins le roi lui restait. L'avantage resta toutefois aux principes constitutionnels, qui, dans les derniers combats financiers, enlevèrent d'assaut d'importantes garanties. Le ministère, n'ayant l'avenir d'aucune majorité, connut tout son isolement le lendemain de la clôture. Le prince de Polignac était revenu de Londres quatre jours auparavant. Dès le jour même de son arrivée, il avait été admis à une audience royale et en était sorti président du conseil in petto. Le roi était pressé de jouir. Le favori aurait voulu donner à la France un gage de la modération des principes qu'il avait déclarés à la Chambre des pairs en conservant MM. Roy et Martignac ; mais ceux-ci, qui n'étaient pas convenus d'être ses précurseurs, ne se soucièrent pas davantage d'être ses complices et refusèrent l'association. Le 9 août, le Moniteur annonça à la France le nouveau système. M. Bourdeau n'avait été conservé garde-des-sceaux que pour contre-signer l'ordonnance royale qui nommait le prince de Polignac ministre des affaires étrangères. Il aurait pu s'éviter ce désagrément. Une fois nommé, le nouveau chef du cabinet contresigna les autres ordonnances qui remplacèrent M. Bourdeau par M. Courvoisier, M. de Caux par M. de Bourmont, M. de Martignac par M. de La Bourdonnaye, M. Hyde de Neuville par M. de Rigny, et M. de Vatisménil par M. de Montbel, qui avait bien gagné ses éperons aux deux dernières sessions. Cependant le roi jugea devoir détacher du ministère des affaires ecclésiastiques la présentation aux places, dont il dota son aumônier l'évêque d'Hermopolis : celui-ci eut donc le personnel du clergé comme M. le Dauphin avait eu celui de la guerre. Une ordonnance supprima le ministère du commerce ; mais tous les ministres supprimés ou démissionnaires furent récompensés ou consolés, soit par le titre de ministres d'État, soit par de grands-cordons, soit aussi par des pensions. M. de Rigny était absent. Il prit sa nomination pour un outrage, partit pour Paris et donna sa démission. Il fut remplacé par M. d'Haussez. M. de Belleyme était également trop populaire ; il eut pour successeur M. Mangin, qui devait faire oublier Delavau et Franchet.

Cependant, excepté MM. Courvoisier et d'Haussez, simples royalistes, auxquels la haine publique était loin d'être attachée, il était impossible de réunir dans un ministère des hommes plus odieux à la France. M. de Polignac était un des complices de Georges Cadoudal gracié par le premier consul, et ayant longtemps refusé le serment constitutionnel. Bourmont avait déserté et trahi avant Waterloo. La Bourdonnaye était l'inventeur des catégories. Montbel, le champion de M. de Villèle. L'évêque Frayssinous avait nié et défendu les jésuites. Mangin, en sa qualité de procureur-général, avait été atroce dans le procès du général Berton : c'étaient précisément ses antécédents qui avaient décidé le choix du roi. Charles X avait pris contre la France le rôle de Georges Cadoudal contre le premier consul ; il était entouré des sicaires de la légitimité pour tuer sa rivale ; mais le choix le plus outrageant fut celui de M. de Bourmont. Ce fut l'ouvrage de M. le Dauphin, à qui l'honneur de l'armée était aussi étranger qu'à son père. La nation ressentit cette infâme insulte avec le serment de s'en venger. Un roi qui honorait la trahison perdait tout droit à la fidélité ; de vrais Français le lui prouvèrent par d'énergiques démissions : Alexandre Laborde, Salvandy, Bertin de Vaux, Agier, etc., quittèrent le conseil d'Etat ; plusieurs préfets les imitèrent ; M. de Chateaubriand se démit de l'ambassade de Rome. Le cri de réprobation s'éleva de toute la France ; on jura de ne point payer les impôts ; la dynastie fut condamnée.

Le roi fut obligé de renoncer au voyage qu'il devait faire en Normandie, où il avait espéré trouver les ovations de celui d'Alsace ; mais, instruit des dispositions des habitants, il dut se contenter d'envoyer à sa place le Dauphin et la Dauphine. Ce choix n'était pas plus heureux pour regagner les cœurs des Normands que celui du ministère pour s'attacher la France. Le prince alla jusqu'à Cherbourg ; la princesse visita quelques fabriques de Rouen, et dans ces deux villes, dont l'une représentait l'industrie et l'autre la gloire nationale, profondément ulcérées de la création du nouveau ministère, ils n'y furent reçus que par une étiquette rigoureuse et le silence des populations.

Un autre voyage avait lieu à la même époque ; et tandis que le roi de France, exilé de ses provinces, n'osait entreprendre le sien, le général Lafayette recevait dans les départements qu'il visitait le même accueil qu'il avait trouvé dans les Etats-Unis de l'Amérique. Parti peu de jours avant la clôture de la Chambre, il était allé revoir en Auvergne sa ville natale, d'où il devait se rendre en Dauphiné, où il était attendu par une de ses petites-filles mariée à un neveu du député Casimir Perrier. A son passage au Puy arriva la nouvelle de la formation du ministère Polignac, et au banquet qui avait été préparé le premier toast fut *à la Chambre des députés, à l'espoir de la France* : c'était deviner ou plutôt proclamer les i7.i. Les sentiments de la population de cette petite ville, capitale du Velay, où avait régné la famille Polignac, exprimaient à la fois une rancune de servage et des vœux de liberté. Le général Lafayette partit pour Grenoble. Il trouva, en avant de cette ville, une garde d'honneur et une foule empressée qui l'accompagnèrent. Une grande réception lui était destinée : elle fut telle que le Nestor de la révolution française pouvait l'attendre d'une population qui avait planté le premier arbre de la liberté. Vizille, à qui cet honneur appartient, reçut le grand citoyen dans l'ancien château du connétable de Lesdiguières, métamorphosé en un établissement industriel appartenant à la famille Perrier. Après un séjour dans cette ville, M. de Lafayette se mit en route pour retourner sa terre de Lagrange, en passant par Lyon. Arrivé aux limites des départements du Rhône et de l'Isère, il s'y trouva arrêté par une députation de la ville de Lyon, accompagnée d'un millier de jeunes gens à pied et à cheval, et d'une immense quantité de voitures, parmi lesquelles une calèche à quatre chevaux lui était réservée. Le 9 septembre, le général Lafayette, ainsi escorté, fit son entrée dans Lyon au milieu de la population tout entière, dont les acclamations le saluèrent avec un enthousiasme impossible à décrire. Des fêtes brillantes, suites de la fête politique dont il s'était tout-à-coup trouvé l'objet dans le département de la Haute-Loire, lui rappelaient et surpassaient sans doute pour lui tous les triomphes civiques que l'Amérique lui avait offerts. La Saône avait aussi pavoisé ses bateaux. Des harangues solennelles, un banquet offert au nom des habitants de la seconde ville du royaume, un cortège d'honneur et les témoignages publics et universels d'affection et de respect de la part d'une cité aussi populeuse contrastèrent d'une manière bien éloquente avec le voyage du Dauphin et de la Dauphine. M. de Lafayette tint ainsi pendant quelques jours la royauté en échec. La cour eut beau jeter ses dédains aristocratiques et surannés sur *les triomphes du citoyen des deux mondes*, elle n'en acquit pas moins la certitude que le ministère Polignac était la cause réelle de ces triomphes et que plusieurs départements venaient de se compromettre hautement pour assurer ceux de la liberté. Dès Grenoble, il fut difficile de se méprendre sur les hommages rendus au général Lafayette ; il avait été harangué par l'ancien maire, qui, au nom de la ville, lui offrit un couronne de chêne à feuilles d'argent, produit d'une souscription populaire de 50 centimes par tête. Le voyage de famille du général

Lafayette devint tout-à-coup, sans qu'il s'en doutât, un voyage politique. Le député de Seine-et-Marne était depuis longtemps l'objet d'une grande vénération, mais cette fois il fut l'occasion d'une grande déclaration d'opposition au gouvernement.

Cette époque devint celle des vieux souvenirs de la révolution, et c'était naturel : les mêmes maux demandent les mêmes remèdes, les mêmes injures les mêmes vengeances. Ainsi que le Dauphiné, la Bretagne se rappela sa résistance en 1788. La cour, qui n'a jamais qu'une idée à la fois, accusa encore le comité-directeur de ce qui agitait les départements de l'Ouest et de l'Est : elle ne comprit pas que c'était une nation qui rappelait ses souvenirs. Le 11 septembre parut le manifeste de l'association bretonne pour le refus de l'impôt. La Bretagne se déclarait contre le prince de Polignac, comme elle s'était déclarée contre le duc d'Aiguillon, comme, en 1788, son parlement avait noté d'infamie ceux qui entreraient dans la cour plénière, comme le peuple de Rennes avait brûlé l'édit qui l'établissait. La ville de Grenoble se souvenait également d'avoir aussi, en 1788, battu les troupes du roi, ainsi que l'avait fait la ville de Rennes, et, comme elle, défendu son parlement, qui défendait les libertés du Dauphiné, et menaçait de se séparer de la France. Il n'y a pas de peuple qui n'ait, au moment du péril, à réclamer dans son histoire quelques souvenirs de sa résistance à l'oppression : que fait-on autre chose à présent ? on se souvient ; mais cette mémoire salutaire est fortifiée d'un demi-siècle d'expérience et de progrès. Ainsi la royauté et la liberté de 1789 ne suffisent plus aux nouveaux besoins, pas plus que la République et l'Empire : le procès des restaurations est également jugé ; c'est une ère nouvelle, morale et politique, que le siècle impose et révèle à la société.

Aussi l'association bretonne des deux sexes, bientôt suivie de l'association parisienne, rappela *la généreuse résistance de ses ancêtres*, et elle affecta une souscription individuelle de dix francs, plus le dixième des contributions des électeurs, à l'acquittement des frais encourus pour le refus de l'impôt. Le ministère déféra aux tribunaux les journalistes pour avoir publié l'acte d'association. Un mois de prison fut le résultat des jugements qui intervinrent, et dont la publicité ne fit que mieux éclairer la résistance générale. On n'avait pas oublié que, deux ans plus tôt, M. de La Bourdonnaye avait menacé M. de Villèle de ce refus de l'impôt, et actuellement il faisait partie du ministère ! Au surplus, le terrain fut nettement partagé : la cour avait dit : *Plus de concessions* ; l'opposition répondait : *Plus d'argent*.

La ville de Grenoble demanda au roi, par une énergique pétition, le renvoi des ministres : peu après, elle reçut d'illustres hôtes dans la personne du roi et de la reine de Naples, qui conduisaient en Espagne la princesse leur fille mariée au roi Ferdinand. Ces augustes voyageurs y furent reçus par Madame, duchesse de Berry, et par le duc et la duchesse d'Orléans. A toute autre époque, ce passage royal eut produit le plus grand effet ; mais les fêtes de Grenoble avaient cessé avec le séjour du général Lafayette, et cette ville ne sacrifia point à d'autres dieux. La cour voyageuse fut dédommée du stoïcisme dauphinois à Avignon, à Nîmes, à Montpellier, à Perpignan, où la légitimité avait plus de partisans. Toutefois, le Midi continuait sa défection : la ville du Douze-Mars repoussait au grand collègue M. de Peyronnet et nommait un député libéral, choix de M. Ferdinand de Berthier pour la direction générale des forêts, vacante par la mort de M. de Bouthillier, prouva, d'un autre côté, que la cour ne perdait pas une occasion de resserrer l'écrou contre-révolutionnaire.

On fut bientôt occupé d'un intérêt plus grave, d'un dissentiment entre MM. de Polignac et de La Bourdonnaye. Une ordonnance royale mit fin le 17 novembre à cette lutte de cabinet, en appelant le prince de Polignac à la présidence du conseil. M. de La Bourdonnaye donna sa démission. Le roi, entraîné à sa perte par une force irrésistible, ne balançait pas un moment entre le représentant de sa faveur et le représentant d'un parti. C'était aussi ce qu'il appelait une affaire de conscience ; car le ministre des affaires étrangères s'était fait le champion du clergé et de la congrégation, tandis que le ministre de l'intérieur n'était que celui de l'ancienne noblesse. Le roi très-chrétien vit encore la question de son salut dans cette question toute politique. M. de Montbel remplaça M. de La Bourdonnaye au ministère de l'intérieur, et fut remplacé à l'instruction publique par M. Guernon de Ranville, l'un des plus fougueux royalistes de la magistrature. Jamais, depuis la Restauration, il n'avait existé de ministère plus mauvais et plus mal fait ; il semblait que Charles X l'avait composé et le recomposait de nouveau en haine de toute majorité : toutefois, cette vicieuse combinaison n'était pas encore arrivée au point de la détestable perfection qu'elle devait bientôt obtenir. Mais une importante diversion fut soudain donnée au mécontentement général, au malaise politique dont la France était si profondément travaillée.

Il n'était plus resté dans la Grèce qu'une brigade française : nos troupes, également revenues d'Espagne, donnaient au gouvernement la disposition d'une armée. Le blocus d'Alger fatiguait notre flotte sans résultat. On s'était décidé à aborder enfin franchement la question de la paix ou de la guerre avec cette régence. Le 30 juillet, le capitaine de vaisseau La Bretonnière avait eu une audience du dey. Présentée d'abord comme favorable, cette démarche aurait été suivie, le 2 août, d'un refus positif d'accorder aucune satisfaction. Le lendemain, comme le vaisseau parlementaire sortait du port, le refus du dey lui fut signifié de nouveau par une infâme violation du droit des gens. La batterie de la Casaba, où le dey résidait, tira sur le vaisseau : cet exemple fut suivi par les autres batteries du port. Le vaisseau *la Provence* fut criblé et continua sa route sans riposter. Il devait reparaitre un jour conduisant la vengeance de la France : dès-lors une guerre à outrance devenait inévitable ; il y avait outrage prémédité au pavillon de France. La nation intervint : l'on ne vit que le pays. Comme au temps du Directoire, le gouvernement fut déshérité des succès qu'il pouvait obtenir ; le ministère haï, la dynastie réprouvée n'étaient plus que des formes ; quant aux moyens, composés des soldats, des vaisseaux et des fonds de la guerre, ils étaient du domaine national. Quelques libéraux plus clairvoyants n'admettaient pas même cette consolation ; ils flétrissaient d'avance les lauriers de notre armée, qui n'aurait triomphé, disaient-ils, que pour revenir ensuite détruire la liberté en France comme elle l'avait détruite en Espagne ; de sorte que la conquête d'Alger, qui jamais ne fut douteuse pour personne, semblait n'être que le prélude du coup d'État qui devait substituer à la Charte le régime des ordonnances. L'année 1829 s'éteignit dans le sentiment de ce divorce du gouvernement et de la nation. M. de La Bourdonnaye attacha encore à cette fin d'année une nouvelle prophétie. On lui demanda pourquoi il avait quitté le ministère ; il répondit : *Quand je joue ma tête, je veux tenir les cartes.*

Le 6 janvier 1830, une ordonnance royale convoque les Chambres pour le 2 mars suivant. Le ministère avait eu le dessein de signaler son début par une réformation de la Charte : une ordonnance constituante devait la remplacer, en attendant le retour de l'ancien régime. Il voulait commencer par sévir contre les élections, la presse, les tribunaux ; mais le Dauphin, dit-on, effrayé de ces résolutions, que l'attitude de l'opposition rendait périlleuses, eut le crédit d'en

faire ajourner l'exécution. Ce fut sous les auspices de ces menaces, de cette résistance, que s'ouvrit l'année 1830. Le 2 mars arriva ; le roi donna le premier l'avis des projets qu'il méditait par cette phrase qui termina son discours : *Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français, dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi !* Ces paroles retentirent au loin, et réveillèrent dans leur retraite une foule de patriotes que depuis 1814 le retour de la maison de Bourbon avait condamnés à la solitude. Il n'était plus douteux qu'une crise se préparât ; elle devait nécessairement tourner au profit de la liberté : le temps des concessions et de la patience était passé pour les deux camps.

L'opposition se fortifia peu à peu de tout ce qui redoutait l'ancien régime et le retour d'une révolution. Une armée immense se recrutait ainsi contre le coup d'État, dont le ministère Polignac était le juge, et Charles X le provocateur. Après une vive discussion, l'adresse au roi fut votée à la Chambre élective par deux cent vingt-un députés. Royer-Collard, président de la Chambre, fut chargé de la prononcer :

Sire, la Charte, que nous devons à votre prédécesseur, et dont Votre Majesté a la ferme volonté de consolider les bienfaits, consacre comme un droit l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention devait être, elle est en effet indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans des limites exactement tracées, et que nous ne souffrirons pas que l'on ose tenter de franchir ; mais elle est positive, car elle fait du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre détournement, nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas. Une défiance injuste des sentiments et de la raison de la France est aujourd'hui la pensée fondamentale de l'administration : votre peuple s'en afflige, parce qu'elle est injurieuse pour lui, et s'en inquiète, parce qu'elle est menaçante pour ses libertés.

Le roi répondit au président :

Monsieur, j'ai entendu l'adresse que vous me présentez au nom de la Chambre des députés. J'avais droit de compter sur le concours des deux Chambres pour accomplir tout le bien que je méditais ; mon cœur s'afflige de voir les députés des départements déclarer que de leur part ce concours n'existe pas. Messieurs, j'ai annoncé mes résolutions dans mon discours d'ouverture de la session ; ces résolutions sont immuables : l'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter. Mes ministres vous feront connaître mes intentions.

Le lendemain elles furent connues. Les Chambres, convoquées pour une communication du gouvernement, furent prorogées au 1er septembre.

Le voile était déchiré, et la lice était ouverte entre la légitimité de la Charte et celle de la dynastie. Le côté droit ne put dissimuler sa joie, et l'opposition sa tristesse. Composée de vrais Français, elle prévoyait avec douleur les maux d'une lutte qui devait tôt ou tard décider du trône ou de la liberté. Les députés libéraux se séparèrent bien décidés à conseiller le refus de l'impôt dans leurs départements ; ils ajournèrent ainsi au mois de décembre la solution du problème politique, la question de vie et de mort soulevée par le roi et révélée par sa réponse. Mais, avant de quitter Paris, ils connurent encore mieux la pensée de la cour dans un journal du ministère, par rapport à la députation qui avait présenté l'adresse au roi. *C'est chez lui, dans son palais, disait ce journal, qu'une poignée d'insolents et d'insensés a osé parler ainsi au fils de Henri IV et de Louis XIV !* Rien n'était donc plus ni ménagé ni dissimulé ; cette phrase de journal sortait du cabinet et même du salon du roi ; les indiscretions, la jactance de la cour, révélaient chaque jour les projets du château. On savait que de grands seigneurs, dévoués au roi par d'anciens services, que de premiers gentilshommes de la chambre, avaient fait auprès de ce prince les démarches les plus instantes pour le détourner des desseins qu'il avait conçus ; on savait aussi que le refus le plus formel, suivi d'une sorte de disgrâce publique, avait accueilli ces honorables serviteurs, donné même à leurs généreuses remontrances la couleur de la défection à cette fidélité dont ils offraient un si beau témoignage. Charles X était dur et ingrat dans son intérieur ; il se croyait réellement d'une espèce supérieure à l'humanité. On se rappelait à cette occasion sa conduite dans sa grande jeunesse. A Versailles, à l'époque du voyage de Joseph II, empereur d'Autriche, frère de la reine, ce souverain, alors le premier de l'Europe, se plaignit du manque d'égards dont il était l'objet de la part du comte d'Artois, qui prétendait qu'un *prince de la maison de Bourbon ne devait rien à un gentilhomme de la maison d'Habsbourg*. Devenu vieux, roi et dévot, ayant pour premier ministre son favori, élevé par lui-même à ne croire qu'à la royauté absolue et à l'aristocratie légitime de la noblesse, Charles X devait regarder presque comme des traîtres les grands de sa cour qui osaient lui rappeler son serment constitutionnel. Le jésuitisme avait ajouté à son caractère un vice intolérable dans un souverain, une profonde dissimulation. On a vu qu'il n'avait cessé de trahir son dernier ministère, que pouvait-il lui coûter de trahir la France, que son orgueil incarné regardait comme la propriété de sa couronne ?

La prorogation des Chambres débarrassait la cour d'une foule de témoins importuns, et le ministère de courageux antagonistes. L'intervalle entre la clôture et la réunion législatives avait été destiné à organiser mûrement le plan de la conspiration du trône contre la nation. Parmi les moyens qui devaient contribuer à son succès, soit par son influence sur l'opinion en lui donnant une diversion puissante, soit par l'emploi des forces qui lui furent affectées, était au premier rang l'expédition d'Alger. La combinaison était jésuitique, de corrompre d'abord la France dans sa propre nationalité, et de l'asservir ensuite au milieu de son triomphe populaire, avec les baïonnettes dont elle célébrerait la gloire. Aussi, d'un côté, dans le but de flétrir d'avance l'enthousiasme attaché à la conquête, et de l'autre, pour mieux assurer le succès de l'attentat médité, le roi choisit le transfuge de Waterloo pour commander l'armée d'Afrique. Charles X ne pouvait choisir un instrument de gloire plus odieux, un instrument de vengeance et d'oppression plus intéressé. On avait fini par passer condamnation sur la nomination de M. de Bourmont au ministère de la guerre en raison des collègues qui lui étaient donnés ; mais le charger des intérêts d'une conquête, c'était outrager trop cruellement l'armée et la France ! L'expédition était depuis plusieurs mois

l'occupation dominante, exclusive de ce ministre. Il l'avait composée à loisir de toute la force vitale de l'armée en officiers, en soldats, en matériel de toute espèce ; le commandement de la flotte, donné au vice-amiral Duperré, garantissait également la composition et les moyens de l'armée de mer. L'armée expéditionnaire était forte de 37.000 combattants et au-delà : l'armée navale de cent vaisseaux portant 27.000 hommes d'équipage. Le général Bourmont aurait donc, après le débarquement, environ 80.000 hommes sous ses ordres. Quatre cents navires du commerce étaient destinés au transport des troupes et des équipages. On embarqua les vivres nécessaires pour nourrir cette masse d'hommes pendant deux mois. L'approvisionnement des deux autres mois devait suivre. Cette expédition surpassait, par sa force et ses ressources de toute nature, celle d'Égypte, et elle était loin de présenter les mêmes obstacles et la même gloire. Mais, comme elle était, pour le gouvernement, une expédition de parti et non une entreprise nationale, rien n'avait été épargné pour son succès. La grandeur des moyens paraissait même avoir été calculée sur l'indignité de son chef, de sorte que quand même il aurait voulu en ordonner lui-même et en diriger tous les mouvements, la conquête d'Alger eût été pour lui inévitable.

Le roi voulut toutefois donner au départ de l'expédition de tels auspices que la nation ne pût se méprendre sur l'avenir. La prorogation des Chambres, le lendemain de la présentation de l'adresse des députés, avait déjà été pour elles un outrage, mais un outrage légal. Le 16 mai, une ordonnance de dissolution prouva suffisamment que le roi faisait servir une seconde fois la légalité à de sinistres desseins. Un mouvement dans le cabinet, résultant de cette nouvelle mesure, éclaira entièrement l'opinion, et quand les libéraux virent sortir spontanément du ministère MM. de Chabrol et Courvoisier pour se soustraire à une telle solidarité, il leur fut impossible de douter, ainsi qu'aux royalistes du centre, qu'une conspiration ne fût ourdie contre nos libertés. Le remplacement de ces ministres par MM. de Montbel et Chantelauze, celui de M. Montbel par M. Peyronnet, la création d'un ministère des travaux publics en faveur de M. Capelle, et l'introduction au conseil privé des sieurs Dudon, de Berthier et Balainvilliers, ainsi que celle de M. de Raineville au conseil d'Etat, ouvrirent les yeux aux plus incrédules. Un ministère ne pouvait être formé d'éléments plus criminels, d'une notoriété plus odieuse à la nation. L'appel simultané dans ses conseils des hommes les plus hais après ses ministres transformait subitement le roi en chef de conjurés. L'opinion dressa son acte d'accusation. La France constitutionnelle se forma en phalange serrée et attendit les élections. Elles étaient convoquées pour le 23 juin et le 5 juillet. L'opposition avait déjà fait adopter le principe de réélection des 221 députés signataires de l'adresse du 17 mars. L'indignation était telle, le danger était si flagrant, que l'on conspirait à ciel ouvert. L'audace d'une réélection de la part du ministère avait soulevé les âmes les plus timides comme les esprits les plus aguerris aux entreprises du pouvoir. Le roi ne perdit pas l'occasion d'ajouter encore à l'indignation générale par la proclamation du 13 juin. Les électeurs se chargèrent de répondre aux menaces quelle renfermait.

Vainement les fraudes, les violences, les violations de toute nature furent exhumées de l'arsenal de l'avant-dernier ministère ; vainement les horribles incendies qui désolèrent simultanément la Picardie, la Normandie, la Bretagne, joignirent leur terreur aux machinations de la faction congréganiste, le crime de ces innombrables dévastations des plus humbles demeures retomba tout entier sur le président du conseil, qui, disait-on, vengeait la noblesse de la destruction des châteaux en 1789. Le prince de Polignac était si haï et déjà si coupable qu'on

lui attribua, à lui seul, ces exécrables attentats : ils tournèrent à la confusion des manœuvres ministérielles dans les élections, qui, dans presque tous les départements, se firent sous les inspirations de la vengeance et du patriotisme le plus exalté.

Le principe de la réélection des 221 députés signataires de l'adresse fut religieusement observé. Cet accord prouva le crédit de l'opposition comme il consacrait ses droits et sa force. Vingt constitutionnels furent aussi nommés. Dix-sept députés étaient douteux ; cent vingt-sept composaient la minorité dévouée au ministère. Le courage civil se montrait en France aussi glorieux qu'en Afrique le courage militaire. L'opposition et l'armée attaquaient deux tyrannies, dont celle de Charles X était la plus odieuse, parce qu'elle était une trahison.

Cependant, le 24 mai, la flotte expéditionnaire avait appareillé de Toulon, en présence et aux acclamations d'une foule immense de spectateurs, accourus de toutes les parties de la France. Le 14 juin, l'armée débarqua à Sidi-Ferruch. Le quartier-général fut établi à Torre-Chica. Ce jour même, deux lieues de terrain furent conquises. L'armée ennemie était forte de quarante mille hommes. L'attitude des barbares se ressentait de l'orgueil musulman. L'arrêt de mort avait été prononcé par le Dey contre l'armée française, et ses troupes étaient pressées de l'exécuter. Quatre jours d'inaction ayant retenu notre armée dans ses positions, pour laisser à son matériel le temps de débarquer, les Arabes prirent ce repos pour un effet de la terreur qu'ils lui inspiraient. Aussi, le 19, ils firent sur nos troupes une attaque générale ; mais leur défaite fut aussi complète que l'avait été leur aveuglement. Tout leur camp, toute leur artillerie, leurs chameaux, leurs tentes et leurs bagages tombèrent en notre pouvoir. Le 24, une nouvelle attaque de l'ennemi eut un sort semblable, et l'armée française investit le château de l'Empereur. Le 30, enfin, tout étant prêt pour assiéger cette forteresse qui est la clé d'Alger, la tranchée fut ouverte dans la nuit ; la flotte attaqua le même jour. Enfin, le 4, l'attaque sur le château fut signalée à notre flotte par une fusée ; ce qu'il y eut de singulier, c'est que les troupes marchèrent au cri de *vive l'empereur !* qui s'éleva spontanément de leurs rangs par l'instinct de la victoire. Aussi, après quelques heures d'une vigoureuse résistance de la part de l'ennemi, notre artillerie ayant détruit le château, la prise d'Alger fut consommée. Une convention avec le Dey, sans laquelle il menaçait, dit-on, de se faire sauter dans la Casaba avec tous ses trésors, retarda de vingt-quatre heures l'occupation de la ville. Une convention lui donna la liberté de se retirer où il voudrait avec sa famille et sa fortune particulière. Quinze cents pièces de canon, douze bâtiments de guerre, de riches magasins d'approvisionnement de terre et de mer et un trésor d'environ soixante millions furent les trophées de cette expédition, après une campagne de vingt jours. Elle coûta à l'armée quatre cents morts et deux mille neuf cents blessés. L'armée française honora son triomphe par sa discipline après la victoire. Elle fut à Alger ce qu'elle avait été en Espagne sous le dernier règne ; les habitants, leurs propriétés, leurs usages, leur religion, tout jusqu'à leurs préjugés fut l'objet du respect des vainqueurs. Les anciens guerriers se rappelaient la belle proclamation de Napoléon en mettant le pied sur la terre d'Égypte. M. de Bourmont reçut le bâton de maréchal de France pour la prise d'Alger. Le général Maison l'avait reçu aussi pour l'occupation de la Morée, mais après trente années de guerres où il avait plusieurs fois et habilement commandé en chef. La conquête d'Alger a été l'un des faits les plus importants et les plus faciles de notre histoire militaire. Elle fut également glorieuse à la flotte et à l'armée. La nouvelle de la prise d'Alger parvint à Paris le 12 juillet. Le roi eut à peine le temps de voter à l'armée d'Afrique un monument

trionphal dans le port de Toulon, et de faire expédier au vainqueur les lettres de maréchal. Ce prince était lui-même si pressé de n'être plus roi que le 25 il fit publier trois ordonnances qui détruisaient la Charte ; il lui fut répondu par les trois journées qui détruisirent sa royauté.

RÉVOLUTION DE JUILLET.

La conspiration de juillet datait, comme je l'ai dit, du serment fait à Londres par le comte d'Artois, de rétablir les jésuites s'il devenait roi. A son avènement il avait renouvelé ce serment. Celui d'anéantir la Charte et de replacer la France sous le bon plaisir de l'ancien régime datait solennellement du sacre de Reims, où Charles X jura le parjure de son règne. Depuis cette époque, il ne perdit pas de vue un seul moment le but de ses engagements criminels. Charles avait cru, et avec raison, trouver dans le ministère déplorable, dont il venait d'hériter, l'instrument convenable à l'exécution de ses desseins ; mais il n'avait pas pu prévoir que l'opposition, qui ne comptait alors qu'une vingtaine d'organes à la Chambre élective, trouverait, dans les fraudes électorales ourdies contre elle, un principe fécond de recrutement, et finirait, toute dédaignée qu'elle était par la cour, par se renforcer d'une défection royaliste et par renverser le ministère tout puissant. Charles X, voyant alors son parti débordé par l'invasion libérale, chercha à endormir, à-tromper l'opposition par le ministère Martignac, qu'il trompa également pendant dix-huit mois ; car, dès la chute du précédent, il en avait choisi un autre. Pressé enfin de terminer ce que depuis Coblenz, y compris l'Empire, il appelait la révolution le roi de l'émigration fit perdre exprès à son conseil, en retirant brusquement la loi communale, la grande bataille de la session ; alors le champ lui devint libre pour livrer celle de la monarchie, et le prince de Polignac revint de Londres sous les auspices de Wellington, prédestiné qu'il était à consommer le vœu de Charles X au maître-autel de Reims.

Depuis lors, le complot fut conduit par le roi tout seul comme une œuvre dramatique régulière. L'unité de temps y fut même observée, car une année n'est qu'un jour dans la vie d'une dynastie, dans l'histoire d'une nation. Le premier acte, qui exposait le sujet, fut le ministère Polignac ; le second, la dissolution de la Chambre avant sa convocation ; le troisième, l'expédition d'Alger ; le quatrième, la publication des ordonnances ; quant au cinquième, le dénouement fut imprévu. La combinaison de Charles échoua : au lieu de la royauté, ce fut la liberté qui triompha, et son palais servit de théâtre à la révolution dont il avait juré la ruine.

Plusieurs conseils de cabinet avaient eu lieu coup sur coup les jours précédents. Paris, éveillé par des demi-confidences, la cour impatiente et inquiète du succès, étaient également affectés d'une secrète agitation. La victoire électorale avait fait de l'opposition une véritable puissance, et la légitimité n'avait rien gagné aux trophées d'Alger, que l'opinion interprétait en ennemie décidée à tenter une autre victoire. D'un autre côté, Charles X s'efforçait de faire passer toute son irritation dans l'âme de chacun de ses ministres et de les déterminer à brusquer le coup d'Etat qu'il attendait vainement depuis tant d'années. On assure que le 23, M. de Peyronnet, mieux avisé que ses collègues, leur dit : *Messieurs, ce n'est pas d'un changement de système dont il s'agit, mais d'un changement de dynastie.* Le rapport avait été fait par M. de Chantelauze ; on remit au-lendemain la signature des ordonnances. Le roi, dont la ténacité ne se démentit pas un seul instant, informé de l'espèce d'incertitude que les paroles de M. de Peyronnet avaient pu laisser dans l'esprit de ses collègues, arriva au conseil, resta debout

comme un maître qui ne permet pas la discussion, et dit : Signez y messieurs y et l'on signa. Tel fut le début du nouveau règne que ce prince voulait donner à la France. Peu de jours auparavant, la Dauphine s'était montrée si effrayée de ce qui se préparait que le roi lui ordonna de voyager dans l'intérieur ; mais avant de partir, cette princesse, en prenant congé du roi, s'était jetée à ses pieds et lui avait dit : *Sire, vous savez combien notre famille a été malheureuse dans toutes les entreprises qu'elle a faites contre la Révolution ; veuillez, au nom de tant de souvenirs si cruels, renoncer à vos projets.* Mais Charles s'était montré inflexible aux larmes de la princesse, et lui avait répondu : *Ma fille, je sais ce que j'ai à faire, et ma résolution est inébranlable.*

Le rapport de M. de Chantelauze était un long acte d'accusation contre la Charte et contre la liberté ; il était basé sur ce singulier problème : *Il faut sortir de la Charte pour y rentrer.* La nation n'était pas assez souple pour se prêter à cette expérience, ni le ministère assez fort, assez puissant pour donner raison à cet étrange paradoxe. Les ordonnances parurent, et elles suffirent à elles seules pour éclairer la conscience nationale. La première détruisait la liberté de la presse ; elle était l'œuvre de M. de Chantelauze. La seconde dissolvait la Chambre non convoquée. Comme ce n'était qu'un acte brutal du pouvoir, elle fut l'ouvrage du roi tout seul. La troisième bouleversait tout le système électoral : M. de Peyronnet en était l'auteur ; c'était de sa part une affaire de représailles.

Il ne manquait plus à la conspiration que l'excitation à la guerre civile : ce dernier crime ne devait pas se faire attendre. Charles X avait trouvé l'homme fatal ; il avait également sondé d'une manière hardie toutes les profondeurs de l'attentat qu'il allait commettre ; des tables de proscription contre des députés et des écrivains politiques avaient été dressées et remplies ; ils devaient seulement être reconnus et exécutés prévôtalement. Le 25 juillet, le duc de Raguse était nommé commandant de Paris et des troupes ; sa mission était d'établir par la force des baïonnettes le régime des ordonnances. Le général Belliard et un autre ami se rendirent près de lui et le conjurèrent de saisir cette occasion d'absoudre la trahison de Paris et de Napoléon par le salut de Paris et de la France. Marmont fut inébranlable. Charles avait le privilège de convertir en rocher ceux qu'il touchait. Belliard était cependant un témoin de 1814 que Marmont devait écouter, et il fut indigné d'entendre sortir de sa bouche les mots de *fidélité à son serment.*

Tout était préparé de longue main : depuis longtemps les casernes de la garde royale étaient travaillées par des officiers dévoués dans le sens de l'appel à la force, à la valeur, à la loyauté du soldat contre les libéraux, qui méprisaient leur drapeau et menaçaient chaque jour la dynastie. Le 20, des ordres confidentiels avaient été envoyés aux différents corps pour se porter contre les attroupements que l'on allait provoquer. Rien n'avait échappé au conspirateur parjure, qui, au nom de saint Louis et de Henri IV, avait froidement organisé la trahison de la loi et le massacre de ses sujets.

Le 26, le *Moniteur* produisit sur la population le même effet qu'avait produit celui qui publia les premières proscriptions de la terreur. Vingt mille ouvriers d'imprimerie et de librairie se trouvèrent tout à coup sans pain, eux et leurs familles. Le désespoir se grava sur leur front avec les traits de la famine. Un cri universel de détresse sortit de leurs rangs comme d'un vaisseau qui sombre sous voiles. La douleur de cette masse d'artisans fut électrique : elle se communiqua aux autres masses d'ouvriers ; dans la classe des travailleurs, où existe l'esprit d'association, la cause est bientôt commune et la compassion naturelle. Des

rassemblements sans ordre et encore sans but réunirent la classe ouvrière de la capitale dans les rues, sur les places, au Palais-Royal ; mais, encore sous l'empire de la stupeur, ils avaient été facilement dissipés par les gendarmes et les patrouilles de la ligne. Cependant une énergique protestation, signée par cinquante rédacteurs de tous les journaux de l'opposition, commença l'instruction politique du peuple. Elle lui démontra que la dissolution de la Chambre, sans convocation préalable, était illégale ; que l'ordonnance contre la presse était une violation manifeste de la Charte, ainsi que celle qui détruisait le régime électoral, établi par une loi, et que la résistance légale était de droit. Cette doctrine, qui était loin d'être révolutionnaire, reçut encore un nouvel appui de la détermination prise par les banquiers, les négociants, les industriels, de cesser les escomptes, de fermer les comptoirs et les ateliers. Alors tous les artisans, tous les ouvriers comprirent que la loi elle-même leur commandait l'insurrection. Une conférence politique sur le danger public avait lieu, dans l'après-midi, chez l'honorable député de Paris M. Alexandre de Laborde, où plusieurs de ses collègues s'étaient réunis. Mais la population n'était pas encore, le 26 au soir, suffisamment remuée pour rien entreprendre ; elle semblait attendre de la journée suivante un autre signal que des violations de principes ou des refoulements brutalement opérés par des soldats.

Le 27, au point du jour, les maisons sont désertes, et les rues occupées par une foule tumultueuse ; ses flots se poussaient indistinctement dans toutes les directions, se grossissaient les uns des autres, et hissaient échapper de ces voix rares et orageuses qui annoncent la tempête populaire. Sans armes encore, les faubourgs descendirent spontanément, et se portèrent, par la pente naturelle des insurrections et des habitudes parisiennes, sur le centre de la capitale. Le quartier Saint-Roch vil se confondre, s'unir, se fédérer, par le sentiment d'une commune haine contre l'ennemi commun, les ouvriers de tous les quartiers. Le Palais-Royal retrouva ses orateurs, ses lecteurs populaires. Les anciens de la révolution, mêlés dans les groupes, leur parlaient avec orgueil de (leurs jeunes années et de ces hauts faits révolutionnaires sortis des mêmes lieux, des mêmes hommes ; grands crimes, grandes actions qui avaient renversé les trônes et l'aristocratie, et donné la liberté à la France. A ces vieux récits des témoins, des acteurs de ces scènes fameuses, les jeunes esprits du peuple s'enflammaient. Les vieillards de la révolution étaient de plus énergiquement frappés de la coïncidence, à ce même jour, de ses deux plus notables anniversaires ; l'un, celui du traité de Pillnitz, le 27 juillet 1791, qui leur retraçait la cause ancienne du parjure actuel de Charles X ; l'autre, celui de la chute de Robespierre, le 27 juillet 1794, qui leur prophétisait celle du chef de la seconde terreur. La foule, où s'étaient mêlés de jeunes avocats, des étudiants, des élèves de toutes les écoles, recueillait avec enthousiasme les paroles de ces nouveaux doctrinaires, et, par son tumulte favorable, les reportait aux temps si chers encore à leurs souvenirs. De tous côtés s'élevèrent de chaleureux improvisateurs. Les tribunes à ciel ouvert, les feuilles publiques reprirent le rôle qu'elles avaient joué avec tant de succès depuis 98 jusqu'au Directoire. On s'arrachait les journaux ; ils étaient lus, déclamés par les voix les plus retentissantes, et causaient de ces indicibles émotions qui trahissent soudain l'âme d'un peuple. Le *National*, le *Temps*, avaient été envahis par les sbires de Mangin ; ils avaient opposé à ses violences et inspiré aux Parisiens cette résistance légale qui était la raison d'État du moment et qui devint le caractère de la révolution naissante. Ce sentiment généreux était subitement descendu dans les classes les plus obscures. Les journalistes du temps avaient refusé d'ouvrir leurs demeures aux sommations

extra-légales de la police, et les serruriers du quartier, requis par elle, avaient refusé de forcer les portes, parce que *le domicile du citoyen est inviolable*. Mangin dut alors envoyer, pour consommer cet infâme exploit, le misérable qui rivait les fers des galériens. Le suppôt fut digne de son chef. Le siège des bureaux du Temps avait duré sept heures, en présence de la multitude indignée. D'autres exécuteurs avaient brisé les presses du *National* ; celles du *Figaro*, du *Journal du Commerce* avaient été saisies et mises sous le scellé de l'inquisiteur Mangin, qui, ainsi que le plébicide Marmont, recevait directement les ordres du prince de Polignac. Mais les colonnes de ces feuilles, échappées aux saisies de Mangin, prêchaient éloquemment au peuple la justice de sa cause ; huit mille exemplaires du *National*, répandus dans Paris, réclamèrent de toutes les classes de la société le dévouement à l'empire de la loi et la résistance à l'oppression du trône. Il y avait assez long-temps que l'on conspirait dans la rue ; le temps d'y combattre allait arriver. Le peuple ne savait plus que faire de ses émotions ; il était impatient de les satisfaire. Il voyait de tous côtés les troupes circuler par gros détachements, et il lui était facile de juger qu'elles ne cherchaient que l'occasion de sévir contre les citoyens. Ceux-ci reconnaissaient d'ailleurs dans les rues ces mêmes agents de la police de Mangin qui les avaient tant de fois provoqués et livrés aux armes des soldats.

Le prince de Polignac cependant revenait de Saint-Cloud, où il était allé prendre l'ordre de la guerre civile. Aussi, à trois heures, le duc de Raguse ordonna une attaque générale sur le Palais-Royal et les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Antoine. Le peuple, qui ne songeait pas à attaquer, le peuple, toujours sans armes, fut indignement sabré et fusillé dans les rues de Richelieu et Saint-Honoré. Dans celle-ci une malheureuse femme fut frappée à mort à la porte de sa maison ; un ouvrier saisit son corps tout sanglant, le porta dans la rue, et le déposa place des Victoires, aux pieds de la statue de Louis XIV, où le cadavre reçut le serment des vengeances ; on le jurait aussi sur un autre cadavre à la place de la Bourse. Le corps-de-garde de la gendarmerie venait d'y être incendié. Paris retentit tout à coup de ce cri terrible : *Aux armes !* de cet autre : *Vive la liberté !* Ces deux acclamations remettaient soudain en regard les deux plus redoutables éléments de la révolution française. Résumée, ressuscitée par ces deux mots magiques et vengeurs, elle reparut tout entière menaçante, déchaînée, et le drapeau noir flotta sur la foule. Dans le faubourg Saint-Antoine, on se ralliait déjà au drapeau tricolore, qui reçut les charges meurtrières des cuirassiers, et tomba rougi du sang de citoyens sans défense. Beaucoup de jeunes gens des écoles étaient descendus des faubourgs avec les ouvriers qui avaient été repoussés du Palais-Royal ; chacun s'était armé de tout ce que sa main avait pu saisir, perches, pavés, bâtons, couteaux, outils, instruments de ménage, débris de gouttières, débris des canaux de fonte, balcons des fenêtres, tout devint l'arme du moment. Pressés, décimés qu'ils étaient par le fer et le feu des soldats, ils n'avaient pu chercher d'autres armes. La force, la valeur, le désespoir, la vengeance, suppléaient à leur inégalité. Bientôt quelques coups de pistolet partirent des rangs populaires ; bientôt les armuriers ouvrirent leurs arsenaux à cette défense héroïque, toute nationale ; et les sabres, les épées, les fusils, les pistolets, les armes de guerre, de luxe ou de plaisir, brillèrent dans les mains belliqueuses des artisans. Nous vous les rendrons, dirent-ils aux armuriers, nous vous les rendrons quand nous vous aurons vengés. Deux jours après, ils étaient vainqueurs et rapportèrent les armes. A peine armés, ils se précipitèrent sur les troupes royales, et terminèrent la journée par de sanglantes représailles.

Cependant, au milieu de ce tumulte sublime d'un peuple qui s'est levé pour s'affranchir par les armes, une assemblée de députés, de notables, avait lieu chez M. Casimir Perrier, et fut transportée le lendemain chez M. Audry de Puyraveau, dont la maison présentait plus de sécurité contre les proscriptions royales. On agitait dans ces réunions la question du salut public, mais uniquement par le retrait des ordonnances et le renvoi des ministres. Le peuple mitraillé, sans pain, sans travail, avait déjà résolu une réparation plus complète. Il se battait aux cris de : *vive la Charte*, comme jadis aux cris de *vive Napoléon*. Mais, couvert de son sang et de celui de ses compatriotes, il avait dû prononcer un arrêt plus terrible, celui de la vengeance sans appel, de la liberté *sans phrase*.

Quant au prince de Polignac, il n'avait pas perdu sa journée. Le roi lui avait donné carte blanche pour la guerre de Paris. Sur sa demande, un juge d'instruction lui avait délivré une quarantaine de mandats d'arrestation contre les hommes les plus influents, et il déclara le soir à son salon que Paris était mis en état de siège. Ainsi la justice par cours prévôt aies et le gouvernement par ordonnances composaient le système intérieur de la France ! Telle était la raison d'Etat d'un vieux roi. Son digne ministre réunissait les attributions du ministre de la guerre depuis l'absence de Bourmont. Il était dans son hôtel, comme dans une place forte, entouré de régiments de la garde et d'une artillerie nombreuse, réunissant en lui seul tous les pouvoirs, ayant pour instruments Marmont et Mangin, et jurant par le roi qui jurait par lui : couple fatal, uni depuis quarante années pour la ruine de la France !

Le 28, l'aurore trouva debout la vengeance parisienne. La ville s'était levée aux cris de : *Haine à la royauté, mort à Charles X*. Le gouvernement, la royauté, de leur côté, n'avaient plus d'autre pensée que la mise en état de siège de la capitale. Le prince de Polignac l'ordonnait, le duc de Raguse l'exécutait à la tête de 18.000 hommes et d'une artillerie formidable. Les ministres avaient fermé leurs bureaux, et ne se croyaient plus responsables. Les tribunaux civils et de commerce avaient seuls conservé les lois au peuple, qui combattait pour elles. Ils s'honorèrent par de généreuses délibérations et des jugements qui flétrissaient le pouvoir. La magistrature était donc le seul pouvoir reconnu du peuple. Ainsi de la part de la cour, de la part de ce roi qui trônait à Saint-Cloud au milieu de 12.000 hommes, il n'y avait qu'un décret d'extermination. Il en était de même du côté du peuple, qui commença l'exécution de la monarchie sur tout ce qui dans Paris offrait aux regards les insignes de la royauté et les armes des Bourbons. Cette guerre aux images donna par sa vigueur l'idée de celle que l'on allait faire à ceux à qui elles étaient consacrées. Des artistes en tous genres faisaient disparaître des boutiques, ou des monuments, ou des réverbères, ou des inscriptions, tout ce qui avait trait à la dynastie. La nuit avait été employée à s'armer, à fondre en balles les gouttières des maisons, à confectionner des cartouches, à nettoyer des armes ; les femmes, les en-fans, les vieillards élevaient dans toutes les rues des barricades avec des pavés, des tonneaux, des charrettes, et le surplus des pavés était transporté sur les toits et dans les étages des maisons avec tout ce que l'on pouvait trouver de plus meurtrier contre les troupes royales. Les portes Saint-Denis et Saint-Martin, converties en forteresses, étaient garnies d'intrépides assaillants qui les avaient couvertes de projectiles de toute nature. Le jour de la grande guerre était arrivé. Paris, à peu près armé, ne songeait qu'à attaquer et non plus à se défendre.

Sur la rive gauche de la Seine, devait être décidée la lutte qui allait mesurer le peuple de Paris armé avec les soldats royaux. On doit le dire, le 5 e de ligne avait donné, dès la veille, par la langueur et l'incertitude de son feu, un

témoignage non suspect de sa répugnance pour cette guerre impie. Il n'avait pas tiré où il pouvait, comme l'avait ordonné le chef du conseil, mais où il voulait, et les combattants de la rue Saint-Honoré ne l'avaient pas oublié. Les drapeaux tricolores flottaient dans toutes les rues, au-dessus de chaque bataillon, qui se composait en marchant, d'abord des voisins, ensuite des habitants des rues qu'il traversait. Les chefs de ces troupes s'improvisaient, ou d'eux-mêmes, en criant : En avant, marche ! ou par le choix des citoyens. Une résolution inébranlable de se délivrer à tout prix de la tyrannie recruta toute cette armée parisienne.

Hier, il n'y avait dans les rues que les artisans, les étudiants et des curieux ; aujourd'hui, ce sont toujours les artisans, les étudiants et les curieux de la veille ; mais ceux-ci, propriétaires, marchands, banquiers, magistrats, élèves de l'École polytechnique, de celles de Médecine, de Droit, d'Alfort, anciens officiers, voyageurs, étrangers, tous ont pris les armes ou vont les enlever aux ennemis. On vit les enfants se glisser courageusement dans les rangs des soldats et leur dérober leurs cartouches. Des masses flottantes d'habitants de tout sexe, de tout âge, circulent dans les rues, sur les boulevards, et accueillent, poursuivent par les cris de *vive la Charte ! vive la liberté ! à bas Charles X !* les troupes en marche vers leurs positions. Aucune provocation, aucun outrage ne semblent à ces acclamations qui, chemin faisant, ébranlent, éclairent la fidélité passive des soldats. Le matin, le duc de Raguse dut sentir tout son danger. Que pouvaient faire les dix-huit mille hommes bloqués, assaillis de tous côtés par toute la population ? Réduit déjà par cela seul à la défensive, il fut obligé de renfermer ses troupes entre les boulevards intérieurs, la rue Saint-Antoine, les quais de la rive droite et la place Louis XV. Dans cette enceinte sont deux points culminants, et dès long-temps rivaux, dont la double possession doit seule assurer la victoire au peuple, l'Hôtel-de-Ville et le château des Tuileries. Ces deux monuments ont été les témoins, les acteurs des plus graves événements de notre révolution : l'un a condamné la royauté, l'autre l'a vu mourir. Le peuple sait donc par quelle conquête il doit commencer ; son choix lui est donné par sa propre mémoire : c'est toujours de l'Hôtel-de-Ville qu'une révolution marche au château. D'ailleurs l'Hôtel-de-Ville est la capitale politique des Parisiens, comme le château est celle de la cour. L'attaque de l'Hôtel-de-Ville est résolue.

Une troupe d'ouvriers sans armes de guerre débouche des halles sur la place du Châtelet, s'empare du corps-de-garde des gendarmes, s'en partage les fusils, les sabres, et poursuit sa course vers la place de Grève. La gendarmerie occupe l'Hôtel-de-Ville : placée sur ses degrés, elle en défend l'entrée avec avantage. Les patriotes ont bientôt épuisé leurs rares munitions, leurs poches sont vides, mais la baïonnette, le sabre, les piques leur sont restés. Us s'élancent sous le feu des gendarmes, les renversent et les épargnent. L'Hôtel-de-Ville est la première conquête de la révolution de juillet ; mais un fort détachement de la garde paraît tout à coup et attaque les vainqueurs : ceux-ci, grossis de citoyens accourus des rues voisines, soutenus aussi par la guerre des fenêtres et des toits, ont repoussé les troupes royales. Dans leur retraite, elles sont encore attaquées par une colonne du faubourg Saint-Jacques, qui s'élanche du pont Notre-Dame. Vainement elles cherchent à s'ouvrir un passage à la baïonnette, ce détachement disparaît entre les deux chocs. Aussitôt que Marmont apprend cette victoire, il sent vivement toute l'influence qu'elle doit donner à la cause populaire, et veut reprendre à tout prix l'Hôtel-de-Ville. Bientôt des troupes de toutes armes, Suisses, garde royale, gendarmerie, cuirassiers, lanciers, artillerie, engagent et reçoivent un terrible combat ; il dure deux heures. Les patriotes, n'ayant plus de munitions, durent abandonner momentanément l'Hôtel-de-Ville ; mais la bataille

ne faisait que changer de terrain, et le drapeau tricolore arboré sur les tours de Notre-Dame apprit à l'ennemi que la rive gauche de la Seine avait aussi son trophée. Le bruit du tocsin fit taire un moment l'artillerie à la Grève. Cette place était restée couverte de tirailleurs intrépides et des vainqueurs de l'Hôtel-de-Ville, à qui les munitions avaient été rapportées : de toutes les maisons une fusillade assurée moissonnait les soldats de Charles X. C'était surtout aux Suisses que la mort était envoyée. On avait horreur de ces étrangers qui assassinaient leurs hôtes.

Aux vibrations du tocsin de Notre-Dame, si fameux dans les guerres de Paris, et dont l'ancien emploi est d'appeler les habitants à l'Hôtel-de-Ville, de nombreux renforts, dociles à cet appel, se précipitent le long des quais, se glissent par les petites rues et inondent le champ de bataille. A la même voix, qui annonce au maréchal un nouveau péril, de fortes colonnes de troupes couvrent les deux rives de la Seine. La rivière partage deux batailles qu'unissent les ponts qui la divisent. Les ouvriers, les artisans, les citoyens de la rive gauche ont été réunis, armés, ralliés par les étudiants, par les élèves de l'École polytechnique. Ils étaient arrivés au secours de la rive droite, chargés des dépouilles de l'Abbaye, de l'hôtel des gendarmes, de la poudrière d'Ivry et du Musée d'artillerie, dont les vieilles arquebuses, encore poudreuses des combats de la Ligue, reparurent aux mêmes lieux, mais pour une plus noble cause. La bataille s'engagea depuis le Pont-Neuf jusqu'au pont suspendu de la Grève. La Seine en reçut d'horribles débris. On se battait sur les quais, on se battait sur les ponts. Depuis la rue Saint-Antoine jusqu'au Louvre, toutes les rues, tous les quais se hérissent de barricades, postes imprenables élevés par de faibles mains qui surent combattre de tous les étages des maisons pendant que les hommes croisaient la baïonnette avec le soldat.

Dans l'intérieur de Paris, entre la bataille du boulevard et celle des quais, les gardes nationaux avaient reparu en uniforme et en armes, ralliant à leurs drapeaux tricolores, à leur tambour, les patriotes isolés, s'emparant des postes de la ligne ou de la gendarmerie, et aux cris *vive la liberté ! à bas Charles X !* se joignit celui de *vive la garde nationale !* La guerre des faubourgs était un tumulte héroïque ; celle de l'intérieur de Paris présenta celui d'une révolution politique ; tous les premiers citoyens des quartiers riches et populeux se réunirent spontanément, et s'associèrent au mouvement général de la défense publique.

Cependant, les députés assemblés chez M. Audry de Puyraveau s'étaient constitués les dépositaires du salut public, et avaient résolu de tenter une démarche en faveur du peuple et de la monarchie. Une députation composée de MM. Laffitte, Casimir Perrier, Mauguin, des généraux Gérard et Lobau, se rend au Carrousel auprès du maréchal Marmont. M. Laffitte porte la parole, et l'adjure, au nom de l'honneur et de la patrie, de faire cesser l'effusion du sang français et d'empêcher une révolution. *L'honneur militaire est l'obéissance*, dit le maréchal. *L'honneur civil*, répondit M. Laffitte, *est de ne point égorger les citoyens*, et il l'invite à rendre promptement compte au roi de la démarche des députés. Marmont leur demande d'user de leur influence pour faire rentrer le peuple dans la soumission. On lui répondit qu'avant tout les ordonnances devaient être rapportées et le ministère changé ; et que, si cette satisfaction n'est pas donnée, tous les députés présents à Paris se jetteront dans le mouvement. Le maréchal promit de faire connaître au roi ces propositions, ajoutant qu'il a peu d'espoir qu'elles soient écoutées, et qu'il enverra la réponse à M. Laffitte. Il propose cependant à la députation de voir M. de Polignac : elle y consent. Le maréchal sort, mais revient déclarer qu'ayant instruit le président du conseil de ses

propositions, celui-ci avait jugé l'entrevue inutile. Alors la députation quitta le maréchal, et alla rendre compte à ses commettants. La réunion Puyraveau attendit vainement jusqu'à minuit la réponse du roi. Le maréchal l'avait reçue verbalement par le retour de son aide-de-camp et n'avait osé la transmettre. Charles lui faisait dire *qu'il eût à bien se tenir ; qu'il fallait désormais réunir toutes les troupes sur le Carrousel, sur la place Louis XV, ET NE PLUS AGIR QU'AVEC DES MASSES. On ne sera tranquille,* avait-il dit la veille en faisant son wisk, *que quand on aura jeté 50.000 de ces gens là sur le carreau !* Les députés s'étaient bien doutés du refus de Charles X. Us avaient donc décidé, en se séparant à minuit, qu'ils se mettraient le lendemain à la tête de la révolution. *Bonsoir, mes amis,* dit le général Lafayette ; *relevons demain le drapeau tricolore, ou mourons glorieusement avec le peuple.*

Aussitôt après le départ de la députation, le prince de Polignac, jaloux de prévenir les intentions de son maître, ordonna au maréchal de faire une attaque générale. Toutes les troupes furent mises en mouvement. Les Suisses sortirent du Louvre, mais ils furent arrêtés par la barricade delà rue des Prouvaires et repoussés avec perle sur leur position. Le marché des Innocents, fortifié par les patriotes, ferme également la route aux troupes qui, après avoir beaucoup souffert, durent se reposer sur le Palais-Royal. Celles qui marchaient sur la place des Victoires, trouvèrent les patriotes aux Petits-Pères, en position devant ces généreux bataillons du 5e de ligne, dont l'alliance secrète n'était plus douteuse. Engagées dans les rues voisines, les troupes du général Wall eurent à soutenir la guerre des rues et celle des maisons, et abandonnèrent le champ de bataille. La cour Mandar vit anéantir une troupe de Suisses. Ce quartier, que les fusillades de M. de Villèle avaient rendu implacable, s'en souvint, et se vengea. Il en fut de même sur la place de la Bourse : la garde nationale, victorieuse sur tous les points de l'attaque, resta maîtresse du terrain. Sur le boulevard intérieur le combat fut encore plus violent. Le général Saint-Chamand y conduisait quelque mille hommes de toutes armes qui purent opérer leur marche jusqu'à la Bastille, où depuis le boulevard Poissonnière le champ resta libre à scs troupes ; mais elles eurent beaucoup à souffrir de la petite guerre dont les patriotes ne cessèrent de les fatiguer et qui leur fut très-meurtrière. Dispersés en tirailleurs, ils s'étaient postés sur leurs flancs, ou bien ils les précédaient, et, embusqués dans les portes, aux débouchés des rues, derrière une palissade, ils ajustaient les soldats : ceux-ci tombaient, étaient dépouillés et leurs armes saisies par de nouveaux combattants. Mais quand le soir le général voulut de la Bastille ramener ses troupes au Carrousel, par les rues, on leur fit une guerre si acharnée dans le quartier Saint-Antoine qu'elles durent rétrograder et opérer leur retraite par le pont d'Austerlitz.

Une trêve avait été demandée pendant cette terrible journée par le maréchal Marmont : elle avait eu lieu. Il en avait profité pour aller rendre compte au roi de l'état des choses. Le dauphin l'avait appelé traître, s'était blessé en voulant lui arracher son épée, et Charles X avait dû intervenir auprès du maréchal en lui offrant les excuses de son fils. Marmont put se souvenir alors des instances du général Belliard. Il était revenu désespéré à Paris, avait chargé lui-même à la tête des troupes dans la rue Joquelet, n'avait pu s'y maintenir ni s'y faire tuer ; il avait été obligé de battre en retraite.

A dix heures se termina dans Paris celte bataille multiple qui avait commencé avec le jour, avait fait triompher le drapeau tricolore sur les deux rives de la Seine, et l'avait rendu maître des sept huitièmes de la capitale. A minuit, le duc de Raguse n'occupait que le quartier que l'on peut nommer le quartier royal,

c'est-à-dire, la place Vendôme, les Tuileries, le Louvre, le palais d'Orléans et la route de Saint-Cloud. A minuit aussi, le tocsin des paroisses ordonnait aux patriotes le repos de la nuit et la bataille du lendemain.

La nuit du 28 au 29 fut une nuit toute guerrière, même pour le sommeil de ceux qui avaient combattu pendant dix-huit heures. Les hauts faits de l'Hôtel-de-Ville, plusieurs fois pris et repris, et resté enfin à leur valeur ; le drapeau national planté sur les tours de Notre-Dame ; son beffroi, qui sonnait encore la charge ; le drapeau du pont d'Arcole, rougi du sang d'un enfant ; la Seine, coulant entre deux rives de feu ; l'armée royale décimée par le fer et par une généreuse défection ; la royauté de Paris et de la France, circonscrite entre la colonnade du Louvre et le Pont-Tournant, toutes ces images de vengeance et de gloire agitèrent le repos des héros parisiens.

Toutefois, le peuple, qui cherche et voit toujours le fond des choses, s'indignait autant de l'imperturbable apathie de ce roi qui était allé *passer l'été* à Saint-Cloud, que de celle avec laquelle il continuait d'ordonner son massacre. Il connaissait le message de Charles à Marmont ; il savait aussi que Charles avait dit *que, pour être désormais tranquille, il fallait tuer 30.000 de ces factieux*. Le peuple jurait de lui faire acheter son repos un peu plus cher. Il ne comprenait pas non plus que quand lui, peuple, petit peuple, artisan, ouvrier, mercenaire, sans autre domicile que l'atelier, sans autre avenir que le travail, se battait avec furie pour une si chétive existence, le dauphin, le héros du Trocadéro ne venait pas lui-même combattre pour son trône à la tête de son armée ; le mépris de la race parjure en égalait la haine, et voilà pourquoi le 29, à la première lueur du jour, le peuple de Paris jura d'en finir avant le coucher du soleil.

Il débuta par s'emparer de tous les postes en avant du Louvre et des Tuileries, où il renferma la garde royale et les Suisses. Une partie de la ligne couvrait déjà les avenues de Saint-Cloud. Tous ces postes, conquis au point du jour, avaient donné aux vainqueurs des prisonniers qu'ils protégeaient, et des armes pour achever leur ouvrage. Leur humanité fut égale à leur valeur, leur tempérance à leur désintéressement.

Les Suisses, refoulés par le peuple, avaient pris position dans le Louvre, et du haut de sa colonnade, faisaient pleuvoir sur lui une grêle de balles. Les patriotes, placés de l'autre côté de la rivière, dans le palais de l'Institut, répondaient aux Suisses par une terrible fusillade, et ceux qui occupaient les quais de la rive droite faisaient le coup de fusil avec les postes qui défendaient les grilles. Mais bientôt une colonne victorieuse arriva du faubourg Saint-Germain ; elle venait d'assiéger et de prendre la caserne de la rue de Babylone où trois cents Suisses s'étaient défendus jusqu'à la mort. Tout étant fini sur la rive gauche, ces combattants vinrent renforcer ceux de la rive droite à l'attaque générale du Louvre. Bientôt l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, qui défend la façade du Louvre, est conquise par les patriotes. Les rues du Coq, Fromenteau, de l'Échelle, retentirent soudain de ce hurra général, qui attaque à la fois tous les côtés de ce vaste palais où la barbarie de Charles X rappelait celle de Charles IX. Les fortes patrouilles qui occupent les rues, les bataillons qui défendent le Louvre, tout cède en un moment à la furie des patriotes, et le château des Tuileries, où s'est retranchée la garde, est le dernier asile des Suisses.

Cependant, entre sept et huit heures du matin, dans le commencement de l'attaque du Louvre, deux pairs de France, animés du plus généreux dévouement, les comtes d'Argout et de Sémonville sont parvenus, après des efforts inouïs, au milieu des terribles mouvements dont les quais et les ponts

étaient le théâtre, à arriver sur la place du Carrousel et à pénétrer jusqu'à l'état-major, où ils trouvent le prince de Polignac avec les ministres. Là, M. de Sémonville prend la parole, et adjure vivement le président du conseil, en sa qualité de dictateur, et au nom du salut de la France et du trône, de publier sans tarder, la révocation des ordonnances et la démission des ministres. M. de Polignac répondit en osant justifier le roi et le ministère, et sortit. Ce fut alors que M. de Sémonville proposa au duc de Raguse de faire arrêter les ministres, s'offrant ainsi que M. d'Argout d'en signer l'ordre au nom de la Chambre des pairs. Marmont paraissant consentir : *Eh bien ! décidez-vous*, lui dit M. de Sémonville. — *Mais cet habit*, répond le maréchal : *il y a sur cet habit 1814 !* — *Oui*, reprend le noble pair, *il y a de la boue sur cet habit ; mais la boue ne se lave pas avec du sang*. Dans le moment ils apprirent le départ, pour Saint-Cloud, du prince de Polignac. Alors MM. d'Argout et de Sémonville se décidèrent à aller traiter la question avec le roi. M. de Glandèves, gouverneur des Tuileries, leur fit donner une chaise de poste. Arrivés à Saint-Cloud, M. de Sémonville demanda d'urgence à parler au roi. Il est introduit, non sans difficulté ; car le 29 comme les jours précédées, l'étiquette la plus minutieuse et la plus sévère continua son empire sur ce prince qui perdait sa couronne.

M. de Sémonville trouva dans son propre caractère et dans le devoir qu'il s'était imposé les moyens de surmonter tant d'obstacles. Ce fut après un long et secret entretien avec le monarque, qu'à force d'instances, de prières, de prédictions menaçantes, déjà réalisées par le peuple, que M. de Sémonville obtint du prince la réunion d'un conseil, où le rapport des ordonnances et le renvoi du ministère seraient prononcés.

Pendant cette utile négociation, les Parisiens avaient assiégé les Tuileries, forcé le château, passé au fil de l'épée tous les Suisses, à qui ce palais rappelait alors si cruellement la journée du 10 août, et forcé les troupes royales à opérer une retraite précipitée sur les Champs-Élysées. Deux régiments de ligne, le 5e et le 55e n'attendaient que cette retraite, à laquelle ils assistèrent sur le quai, l'arme au bras, pour se réunir aux patriotes.

A une heure après midi, le drapeau tricolore, après quinze ans d'exil, reparaisait aux acclamations du peuple de Paris sur ce palais des Tuileries qui avait vu tomber le trône et la tête de Louis XVI, tomber la dictature et la tête de Robespierre, tomber deux fois l'étoile et l'aigle de Napoléon ! il flottait triomphant, oriflamme de la liberté conquérante, comme aux jours de ses grands périls, mais planté par des mains pures de tout excès.

Le mot de guerre du matin avait été : *Il faut en finir* ; celui de la victoire fut : *Il est trop tard*. En effet, une réunion de députés avait eu lieu chez M. Laffitte, et on avait résolu de prendre la direction de la révolution. Cette dictature, improvisée par des députés nommés et révoqués par des décrets de Charles X, n'était pas une des moindres nécessités d'une commotion soulevée par la dictature des ouvriers de Paris : celle-ci, terminée défait par leur victoire, ne pouvait être remplacée que par une autre qui assurât le succès. Il fallait ces deux usurpations également légitimes et populaires pour juger en dernier ressort l'usurpation de Charles X sur la Charte et prononcer son arrêt. La réunion Laffitte donna au général Lafayette le commandement en chef des troupes, et au général Gérard la direction des opérations actives. Une commission municipale fut également formée ; elle était composée des députés Laffitte, Mauguin, Audry de Puyraveau, de Schonen, Lobau et Casimir Périer ; elle s'installa à l'Hôtel-de-Ville, où la révolution de juillet trouva un asile naturel dans sa première conquête. Ce

fut là que MM. d'Argout et de Sémonville apportèrent le résultat du conseil privé de Saint-Cloud. Les ordonnances étaient rapportées. M. de Mortemart présidait le conseil, Casimir Périer était ministre des finances, et le général Gérard de la guerre. *Il est trop tard*, répond la commission. Ce fut ainsi que Charles X cessa de régner.

Huit mille Français, dont deux mille quatre cents tués et les autres blessés, payèrent de leur sang la chute de la dynastie que les patriotes avaient condamnée la veille aux mêmes lieux où leurs commissaires la repoussaient : quatre mille barricades attestaient ce qu'une population qui veut être libre pouvait faire en quarante-huit heures. Jamais révolution 11e fut plus complète ; car, du moment où le peuple en eut fini avec la dynastie, il abdiqua tous ses pouvoirs. Lui seul avait gouverné, administré, combattu, maintenu pendant trois jours la sécurité de chacun au milieu d'une guerre civile acharnée ; il consacra encore la journée du 50 à assurer par de fortes patrouilles l'ordre qu'il avait établi, et quand la voix du général Lafayette rappela au service du peuple la garde nationale de Paris, les vainqueurs lui remirent le dépôt de la cité, et reprirent leurs rangs parmi ses plus humbles habitants. Les mairies de Paris reparurent régénérées sous la direction de bons citoyens qui y remplacèrent les maires de Charles X. Ces élections, toutes populaires, prouvaient et entretenaient la confiance des patriotes.

Pendant que les habitants de Paris veillaient sur leurs intérêts domestiques, dès le matin, la réunion Laffitte s'occupait d'intérêts plus graves. Il fallait consolider l'œuvre des trois immortelles journées, et apprendre en même temps à la France la victoire et son résultat. Il convenait à l'honorable M. Laffitte de prendre l'initiative d'une position aussi importante, car il ne fallait laisser survivre aucune incertitude au triomphe accompli. Ni la révolution ni la couronne ne pouvaient rester vacantes un jour de plus. Il était urgent de constituer à la fois le peuple et le monarque, de créer une loi qui établît leur souveraineté indivisible, et mît à jamais le trône sous la sauvegarde de la nation. Il était donc question, et il était temps, d'organiser un gouvernement, afin que du même jet un trône eût été renversé, et un autre élevé. Il fallait également que le candidat fût tellement populaire qu'à la manière des anciens chefs des Gaules, il fût élu par acclamation.

Charles X, dans sa fuite, avait oublié son successeur. Lié depuis la restauration avec le duc d'Orléans par les relations d'une honorable intimité, M. Laffitte proposa de confier à ce prince les destinées de la France. Il dit que c'était le seul homme qui, par sa conduite patriotique aux armées républicaines, par les proscriptions dont il avait été l'objet de la part des princes et des émigrés, par les connaissances qu'il avait dûment acquises dans ses longs voyages, par les gages qu'il avait donnés à l'opinion libérale en plaçant ses fils dans le collège de Henri IV, et enfin par les habitudes de sa vie publique et privée, que c'était le seul homme qui pût sauver la France et se trouver en harmonie complète avec la révolution nouvelle. La gravité d'une telle question inspira naturellement à l'honorable député la convenance qu'elle imposait au caractère de ses collègues. Ce n'est point ici, dit-il, c'est à ta Chambre, c'est dans le sanctuaire des lois que doivent être discutés le salut de la patrie et l'établissement de son gouvernement ; et l'on se rendit à la Chambre. La séance dura quatre heures. Un message fut résolu au duc d'Orléans, par lequel ce prince était invité à venir prendre les fonctions de lieutenant-général du royaume. Le duc partit de Neuilly, et arriva à Paris à onze heures du soir.

Le 31, les journaux constitutionnels apprirent de bonne heure aux Parisiens le message de la Chambre au duc d'Orléans, et la proclamation de ce prince leur apprit aussi son arrivée et son acceptation. *Les Chambres vont se réunir, disait la proclamation, et aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation : La Charte désormais sera une vérité.* » Ces mots accueillis, répétés avec enthousiasme par le public, devaient être aussi la vérité du règne qui allait commencer. La première proclamation de l'Hôtel-de-Ville débutait aussi par des mots non moins populaires : Charles X a cessé de régner. La seconde paraît du message de la Chambre annonçant l'acceptation du duc d'Orléans et des garanties politiques réclamées par la France. En attendant, elle sait que le lieutenant-général du royaume, appelé par la Chambre, fut un des jeunes patriotes de 89, un des premiers généraux qui firent triompher le drapeau tricolore.

La commission municipale se bâta d'organiser un ministère provisoire qui répondît aux besoins des intérêts généraux suspendus depuis quatre jours. Elle nomma MM. Dupont de l'Eure à la justice, Louis aux finances, Rigny à la marine, Gérard à la guerre, Guizot à l'instruction publique, Bignon aux affaires étrangères, et de Broglie à l'intérieur. Elle s'occupa également de la formation de vingt régiments de gardes nationales mobiles, mais cette institution n'eut aucun résultat.

Cependant, les députés s'étaient réunis de nouveau sous la présidence de M. Laffitte. Lecture avait été faite de la proclamation du duc d'Orléans ; des applaudissements unanimes l'avaient accueillie. Le président avait pris la parole et ouvert l'avis qu'une proclamation de la Chambre rendît compte à la France de ce qu'elle avait cru devoir faire pour le salut public, bien que la légalité de sa mission eut été détruite par les ordonnances. Cette proposition avait été adoptée. Labbey de Pompières avait demandé et obtenu que la proclamation des députés portât l'hommage d'une reconnaissance solennelle au peuple de Paris ; mais, pendant que les secrétaires s'occupent de la rédaction de la proclamation, le président apprend qu'une grande agitation s'est élevée à cause de la proclamation du duc d'Orléans, il en informe la Chambre. Une démarche éclatante et immédiate paraît indispensable de la part du prince pour calmer l'effervescence des esprits et éclairer la multitude. L'on propose et l'on adopte d'aller en masse au Palais-Royal, chez le prince, et de l'accompagner à l'Hôtel-de-Ville, quand les secrétaires viennent soumettre à la Chambre la proclamation dont la rédaction lui a été confiée. Ce manifeste, car cet acte solennel déclarait les principes d'une Charte nouvelle, non moins que la volonté, au nom du peuple, de les rendre la condition de l'autorité suprême, ce manifeste était le programme du gouvernement que la France allait consacrer. Il présentait les garanties voulues par la nation et celles données par le prince. *Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle ; il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes ; il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens...* Français, le duc d'Orléans a déjà *parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre.* Les quatre-vingt-dix députés composant l'assemblée votent d'enthousiasme la proclamation, la signent, et, se levant en masse, se dirigent vers le Palais-Royal. La foule se réjouit de cette démarche solennelle, qui lui prouve que c'est la nation qui exerce ses droits. Elle accompagne les députés de ses applaudissements. Admis chez le prince, M. Laffitte porte la parole au nom de la Chambre : *Donnez-moi ce discours, dit le duc ; il sera la plus belle pièce de mes archives ! Messieurs, je suis on ne peut plus touché du haut témoignage d'estime et de confiance que vous venez de m'accorder, tout en déplorant les*

circonstances douloureuses auxquelles je le dois. Les paroles qui exprimaient si simplement toute la position du prince, produisirent sur l'assemblée la plus vive impression. On était avide, de part et d'autre, de donner une sanction toute populaire aux liens qui venaient d'être contractés. C'était à l'Hôtel-de-Ville, résidence de la royauté parisienne, à ratifier les engagements de la Chambre et du Palais, et le prince ayant les députés pour cortège, pour costume l'uniforme de lieutenant-général, pour unique décoration la grande étoile de la Légion-d'Honneur, traversa pendant ce long trajet les flots d'une multitude empressée à saluer par ses acclamations cette première ovation de la liberté ! Le prince et l'assemblée furent reçus au bas du grand escalier par les membres de la commission municipale et le général Lafayette, qui tint le prince long-temps embrassé, signalant ainsi, par cette touchante démonstration, l'adoption politique dont le prince était l'objet. Les députés et les commissaires étant réunis dans la grande salle de l'Hôtel-de-ville, sous la présidence du duc d'Orléans, M. Viennet, député de l'Hérault, fit lecture de la proclamation de la Chambre. Le prince répondit : *Je déplore, comme Français, le mal fait au pays et le sang qui a été versé : comme prince, je suis »heureux de contribuer au bonheur de la nation.* Le prince parut alors au balcon, où il embrassa de nouveau le général Lafayette, et salua le peuple avec le drapeau national. De vives acclamations accueillirent cette scène touchante de patriotisme, et le prince, retournant au Palais-Royal avec le double cortège de la Chambre et de la commission de l'Hôtel-de-Ville, eut la satisfaction de le voir grossi d'une population nombreuse.

Le 1er août parurent les premiers actes du lieutenant-général du royaume. Le ministère était modifié : M. Guizot passait à l'intérieur, M. Bignon à l'instruction publique, le maréchal Jourdan était nommé aux affaires étrangères. Les autres ordonnances rendaient à la France les couleurs nationales, convoquaient les deux Chambres pour le 5 août, et prononçaient la mise en liberté des détenus pour délits de la presse.

Cependant, l'ex-roi, suivi de sa famille et de ce peu de courtisans qui restent aux souverains malheureux, que ce soit Napoléon ou Charles X, avait quitté Saint-Cloud le 31 et s'était dirigé sur Rambouillet avec douze mille hommes de belles troupes et de l'artillerie. Le dauphin avait paru vouloir essayer une sorte de défense. Une brigade avait été placée en avant du pont de Sèvres et du côté de Versailles ; son artillerie était en position. Le dauphin parla aux troupes, et dès ce moment commença, pour lui et sa famille, ce morne silence qui les suivit jusqu'à l'embarquement de l'exil au milieu des populations. *Nous défendez-vous ?* dit-il à un canonnier. — *Nous ne tirerons ni sur vous ni sur nos concitoyens,* répondit le soldat. Beaucoup d'hommes des différents corps se débandèrent. Bientôt on entendit des coups de fusil du côté de Paris. La brigade du prince rentra dans le parc, silencieuse, les tambours derrière. Le dauphin, avec ses officiers, fermait la marche de cette pompe funèbre delà monarchie. C'étaient des gardes nationaux de Meudon et des environs qui attaquaient le palais de Saint-Cloud. La troupe postée au pont de Sèvres avait refusé de le défendre, elle s'était dispersée, et quatre pièces de canon étaient au pouvoir des assaillants. Le drapeau tricolore flotta sur le château ; mais à cinq heures du soir, honteux d'avoir fui devant une troupe de villageois, le dauphin ordonna l'attaque du palais, y rentra, replaça le drapeau blanc, et pour la seconde fois, fut forcé d'évacuer cette inutile conquête de la vanité devant un détachement parisien. Charles X, aussi mal inspiré que son fds, avait chargé la veille M. de Mortemart de traiter avec le gouvernement provisoire de son abdication et de celle de son fils en faveur du duc de Bordeaux. Ce fut sous de tels auspices qu'il parlait.

Versailles avait été repris la veille par les troupes qui avaient campé sous les murs et au bois de Boulogne. Après une heure de repos à Trianon, le convoi royal continua sa route sur Rambouillet, où il arriva à neuf heures du soir.

Charles X avait raison de ne pas compter sur les troupes. Le 2^e régiment de grenadiers à cheval continua la défection. Elle avait de nombreux exemples même parmi les premiers gentilshommes de la chambre, qui quittèrent le roi pour se rendre à la Chambre des pairs. Charles put se convaincre aussi du peu d'attachement que, pendant les trois journées, lui avaient conservé ceux qu'il avait, ainsi que son frère, comblés d'honneurs et de largesses, et qui n'avaient cessé de jurer de défendre le trône quand il n'était pas attaqué.

Pendant que ce prince prenait à Rambouillet des mesures de séjour, le lieutenant-général du royaume ordonnait au général Lafayette de faire marcher 8000 hommes de gardes nationales afin de hâter par cette démonstration le départ de la famille déchue, et d'imprimer aux mouvements populaires qui surgissaient de toutes les communes une direction salutaire. Jaloux de concilier à la fois ses devoirs envers la nation et le respect dû au malheur, le duc d'Orléans avait nommé trois commissaires, le maréchal Maison, MM. de Schonen et Odilon-Barrot ; ils étaient chargés de garantir jusqu'à l'embarquement la sûreté de Charles X et de sa cour.

Le 3 août la place de la Concorde présentait inopinément une des scènes les plus curieuses de cette merveilleuse révolution. Par l'une de ses issues se rendaient à la salle du Corps législatif, pour l'ouverture des Chambres, le lieutenant-général et toute sa famille, accompagnés d'un grand cortège, au milieu d'une multitude innombrable ; par l'autre, une armée de quarante à cinquante mille volontaires des barricades affluait, parmi une foule de spectateurs des deux sexes, sur l'avenue des Champs-Élysées aux cris : Marchons sur Rambouillet. La nation, représentée au Corps législatif par ses députés, continuait de l'être aussi par les héros de juillet. Ceux-ci, aussitôt qu'ils avaient appris l'ordre donné à la garde nationale, s'étaient écriés : *Cela nous regarde aussi* ; et par cet élan à la fois vigoureux et intelligent, qui caractérise éminemment la population parisienne dans les grandes journées, croyant à l'instar des grands hommes et des grands peuples, n'avoir rien fait s'il leur restait quelque chose à faire ; ces braves, rassemblés par un indéfinissable instinct de tous les quartiers de Paris, avaient inondé la place Louis XV et les Champs Élysées, comme à un rendez-vous dès long-temps arrêté. Les commissaires du lieutenant-général avaient précédé de quelques heures l'armée parisienne ; ils étaient parvenus à décider Charles à quitter Rambouillet, ce que dans son inconcevable aveuglement il avait refusé la veille. Le départ de la cour fugitive épargna une page de sang à notre histoire. On ne peut se dissimuler que l'armée royale en position, bien approvisionnée, et inspirée par un dernier péril, n'eût fait payer cher aux Parisiens l'attaque de Rambouillet.

Tandis que les vainqueurs de juillet prenaient la route de Rambouillet, se recrutant des renforts des gardes nationales de la Normandie, accourues au secours de la capitale, l'ouverture de la séance recevait, de la présence du chef inauguré par les baïonnettes parisiennes, une solennité, qui parlait autrement aux âmes que celle imposée quinze ans plus tôt par la restauration et les baïonnettes étrangères. Le duc d'Orléans parla comme devait parler l'élu de la nation... *Le vœu de mes concitoyens s'est tourné vers moi, dit-il. Ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie. Ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. Leur cause m'a paru juste, le péril*

imminent, la nécessité impérieuse, mon devoir sacré. Je suis accouru au milieu de ce vaillant peuple, suivi de ma famille, et portant ces couleurs qui, pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté... Ces paroles simples, accueillies avec l'enthousiasme de la confiance, avaient porté la conviction dans l'âme de tous les assistants. Le lieutenant-général termina son discours par la déclaration des garanties politiques qu'il assurait à la France. De nombreux applaudissements partirent des bancs législatifs et des tribunes. Après le départ du duc d'Orléans et des ducs de Chartres et de Nemours, il fut donné connaissance aux Chambres de l'abdication de Charles X et du Dauphin. Elle avait été adressée au lieutenant-général du royaume. Charles X s'exprimait dans cet acte comme si la négociation du trône était restée à son arbitrage **Vous aurez donc, en votre qualité de lieutenant-général du royaume, à faire proclamer l'avènement de Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler la forme du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions ; c'est un moyen d'éviter encore bien des maux. Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom de Henri V. Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.** Qu'aurait pu dire et prescrire de plus Charles X si, en temps ordinaire, trouvant le fardeau de la couronne trop lourd pour lui et son fils, il eût, de son plein gré, abdiqué la couronne en faveur de son petit-fils sous la régence naturelle du premier prince du sang ? Cette étrange abdication prouve suffisamment que Charles X ne comprenait pas la révolution qui le détrônait.

Dans le même moment, où la lecture de cet acte excitait la pitié et le mépris de l'assemblée, Charles X, en route pour Dreux, licenciait son infanterie et son artillerie, ne gardant avec lui que deux pièces de canon, les gardes-du-corps à cheval et un régiment de chasseurs. En recevant les adieux des troupes, la Dauphine ne put s'empêcher de dire à haute voix aux officiers de la garde : **Croyez bien, messieurs, que je ne suis pour rien dans ce qui nous sépare** Le 16 août, après quatorze jours de route, la famille déchue s'embarqua à Cherbourg pour l'Angleterre. Elle avait traversé avec une profonde stupeur un peuple immense et muet accouru sur son passage. Dans les villes, les gardes nationales bordaient la haie sans armes. Les couleurs nationales, fraîchement et à l'envi pavoisées dans toutes les communes, étaient la seule mais éloquente expression de cet arrêt éternel d'un exil que, depuis Saint-Cloud, prononçait chaque jour le silence des populations.

Le 5 août, Paris retentit d'un vif mouvement d'allégresse. L'armée de Rambouillet revient, traînant à sa suite les débris des pompes royales, traverse tout Paris, le long des quais, et arrive sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où le général Lafayette passait en revue les gardes nationales du Havre. Des cris unanimes de joie retentissent de toutes parts, et au milieu des clameurs d'une allégresse toute populaire, on entend des voix politiques s'écrier : *Citoyens, enfin ils sont partis.*

La Chambre élective s'était déclarée eu permanence, pour achever la vérification des pouvoirs et constituer l'État dans le plus bref délai. Il fallait que le passage du provisoire à un gouvernement fût aussi rapide que l'avait été celui de la tyrannie à la liberté ; il fallait surtout que celle-ci fût tellement établie qu'aucune secousse intérieure ne pût en ébranler le principe ni en arrêter les conséquences. Toutefois, on était loin de craindre, de la part d'un prince aussi populaire et aussi dévoué à la cause de la liberté, aucun projet d'envahissement sur les droits de la nation, dont la souveraineté venait d'être reconquise par elle-même. En effet,

personne n'ignorait, même parmi le peuple que Louis-Philippe n'avait point ambitionné le trône où il allait être appelé. On savait même, à n'en pouvoir douter, que son acceptation à la lieutenance-générale du royaume avait été de sa part un sacrifice réel fait aux nécessités de la patrie. Cependant il y eut quelque tentative en faveur de la république. Ceux qui soutenaient cette cause ne savaient pas qu'elle n'avait prévalu, en 1792, même après quatorze siècles d'oppression, que par les continuelles trahisons de la cour de Louis XVI depuis 1789. Or, en 1830, la république devait paraître et parut en effet un remède trop violent à des maux que trois journées venaient de faire disparaître. Les partisans de la république oubliaient également que quatre jours plus tôt ils n'osaient pas même aborder un changement de dynastie. Il importe de constater la vérité. Pendant les deux premières journées, on ne s'était battu que contre les ministres et les ordonnances, et ce fut le résultat de la généreuse démarche de M. Laffitte et de ses collègues auprès du prince de Polignac qui tourna irrévocablement contre le roi la guerre parisienne. Ce n'était encore qu'une affaire de personnes et non de principes. La république n'avait été pour rien dans le soulèvement des masses.

Il ne s'agissait donc plus après la victoire, après la condition remplie de la déchéance de la race ennemie, après la déférence au duc d'Orléans du gouvernement provisoire du royaume, que de placer le nouveau pacte social de la patrie sur des bases tellement nationales que le faisceau de la souveraineté du nouveau peuple et du nouveau roi fût indissoluble, car tel avait été le but et telle était restée la condition de la victoire qui devait à son tour l'imposer à la couronne.

La séance du 6 plaça dans son plus haut jour cette grande question. Le député Bérard se leva, et avant de développer l'importante proposition qu'il allait soumettre à la Chambre, il débuta par poser les principes rigoureux du nouveau droit public que Paris venait de conquérir, et tracer le tableau des partis contraires. Messieurs, dit-il, un pacte solennel unissait le peuple français à son monarque ; ce pacte vient d'être brisé. Le violateur du contrat ne peut à aucun titre en réclamer l'exécution. Charles X et son fils prétendent en vain transmettre un pouvoir qu'ils ne possèdent plus. Ce pouvoir s'est éteint dans le sang de plusieurs milliers de victimes. L'acte d'abdication dont vous avez eu connaissance est une nouvelle perfidie... Les véritables ennemis de notre pays... s'agitent de toutes parts ; ils revêtent toutes les couleurs, ils proclament toutes les opinions. Un désir de liberté anticipé s'empare-t-il de quelques esprits généreux, ces messieurs s'empressent d'exploiter un sentiment qu'ils sont incapables de comprendre, et des royalistes ultras se présentent sous l'habit de républicains rigides ; quelques autres affectent pour le fils oublié du vainqueur de l'Europe un hypocrite attachement qui se changerait en haine, s'il pouvait être question d'en faire un chef de la France.

La proposition de M. Bérard, relative à la modification, ou à la suppression, ou au remplacement de vingt-cinq articles de la Charte, avait pour but d'élever la révolution et le trône populaire sur une base inattaquable aux partis, dont la coalition si imprévue était dès-lors un fait presque accompli. Cette proposition si importante, accueillie par de nombreux suffrages, fut suivie de celle de plusieurs projets de lois destinés à compléter l'œuvre du peuple et à caractériser sa révolution. Ces dernières propositions étaient précédées de celle qui déclarait nulles et non avenues toutes les promotions et créations de pairs faites sous le règne de Charles X. L'admission de la Charte ainsi modifiée, et de ces nouveaux projets de loi, était la condition du trône offert au duc d'Orléans.

La Chambre, étant en permanence, envoya la proposition Bérard à l'examen d'une commission spéciale, et la soirée du même jour vit s'élever cette discussion sur la destinée de la France. Elle honora au plus haut degré la Chambre de la nouvelle alliance, soit par l'indépendance laissée aux opinions, soit par l'élévation des principes et des sentiments proclamés à la tribune. Le premier orateur inscrit, M. de Conny, déclara que la force ne constituait aucun droit. Vous ne vous laisserez pas subjugué, dit-il, par des cris qui retentissent autour de nous... et lorsque des voix confuses appellent au trône le fils de Napoléon, invoquent la république ou proclament le duc d'Orléans. Inébranlables dans vos devoirs, vous vous rappellerez vos serments et vous reconnaîtrez les droits de l'enfant royal, qu'après tant de malheurs la Providence a donné à la France... Dynastie sacrée, recevez nos hommages ! Auguste fille des rois... etc. Benjamin Constant : Je vous le demande, y a-t-il une imagination qui puisse se représenter Charles X rentrant dans cette ville dont les pavés sont encore teints du sang qu'il a fait répandre ? Voyez-le passant à côté des tombeaux de nos braves à peine recouverts d'un peu de terre. Une réconciliation ne peut se faire sur les cadavres de nos défenseurs... Les événements ont été glorieux et non pas funestes. La doctrine de la légitimité ne peut plus être tolérée. Dans la circonstance actuelle, c'est le vœu du peuple, exprimé par ses représentants, qui doit donner le trône.

Hyde de Neuville : Je n'ai point trahi la fortune de ceux que j'ai servis depuis mon enfance avec un zèle que rien n'a pu décourager. Je ne trahirai pas leur malheur ; ce serait trahir ma vie et me déshonorer à vos propres yeux. C'est vous dire, messieurs, que, lors même que je pourrais croire que j'ai mission de briser un trône et de faire un roi, je laisserais à d'autres le soin de fixer par d'aussi grands changements la nouvelle destinée de la France...

Alexandre Laborde : Que vient-on parler de légitimité quand les droits du peuple, quand l'existence des citoyens ont été violés ! Savez-vous quelle serait la conséquence de la légitimité d'un enfant ? ce serait d'obliger le prince vertueux que nous voulons mettre à la tête du pays à courber la tête devant un simulacre de roi, qui ne nous rappellerait que des crimes et des malheurs. Promenez-le dans ces murs : que lui montrerez-vous ? des cadavres, des hôpitaux obstrués de blessés, des veuves, des orphelins... La légitimité qu'on invoque a péri dans le sang des Français...

De Lézardière : Je juge de sang-froid ce qui s'est passé. De grands crimes ont été commis. Les indignes conseillers de la couronne ont, le 20 juillet, légitimé peut-être les événements qui ont suivi cette journée. J'applaudis, du fond de mon cœur, aux mesures par lesquelles l'ordre a été maintenu ; comme tous les bons Français, je paie un juste tribut de reconnaissance au prince lieutenant-général... mais je ne puis aller plus loin.

Eusèbe Salverte : Des serments nous lient à la Charte, mais ces serments ont été brisés par le feu dirigé contre le peuple. Dès ce jour, le roi s'est déposé lui-même ; il s'est mis en hostilité contre le peuple ; il a cessé de régner, lui et sa race. Je ne parlerai pas de la légitimité qu'on veut faire reposer sur un enfant... je rappellerai l'histoire d'Angleterre. Là aussi était un enfant... Eh bien ! le parlement... s'empara du droit qui lui appartenait de donner à l'État un chef conforme au vœu du peuple : c'est ce que vous êtes appelés à faire, etc.

Ce fut par de tels dialogues, empreints d'une telle franchise entre les amis et les ennemis de la révolution, que la Chambre préluda à la discussion des articles. La même liberté, le même respect pour les droits de la tribune présidèrent à ces

nouveaux débats. Vingt-deux articles de la Charte furent modifiés ; onze furent supprimés ; de ce nombre était le préambule. La déclaration de ces importants changements, délibérée et acceptée par la Chambre sur le rapport de M. Dupin l'aîné, au nom de la commission, commençait par proclamer que le trône était vacant dé fait et de droit et qu'il était indispensable d'y pourvoir ; elle finissait ainsi : Moyennant l'acceptation de ces propositions et dispositions, La Chambre des députés déclare que l'intérêt universel et pressant du peuple français appelle au trône S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant-général du royaume, et ses descendants, à perpétuité, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. En conséquence, Son Altesse Royale sera invitée à accepter et à jurer les clauses et engagements ci-dessus énoncés, l'observation de la Charte constitutionnelle et des modifications indiquées, et, après l'avoir fait devant les Chambres assemblées, à prendre le titre de roi des Français. Sur deux cent-cinquante-deux votants, deux cent dix-neuf furent pour la proposition, et trente-trois contre. Il était cinq heures du soir ; la Chambre se mit en marche au milieu de la garde nationale, et se rendit au Palais-Royal, sous la conduite de son président. Elle était attendue par le prince lieutenant-général, qui la reçut entourée de toute sa famille. M. Laffitte fit au prince la lecture de l'acte de constitution. Leduc d'Orléans répondit :

Je reçois avec une profonde émotion la déclaration que vous me présentez ; je la regarde comme l'expression de la volonté nationale, et elle me paraît conforme aux principes politiques que j'ai professés toute ma vie. Rempli de souvenirs qui m'avaient toujours fait désirer de n'être jamais destiné à monter sur le trône, exempt d'ambition »et habitué à la vie paisible que je menais dans ma famille, je ne puis vous cacher tous les sentiments qui agitent mon cœur dans cette grande conjoncture ; mais il en est un qui les domine tous, c'est l'amour de mon pays : je sens ce qu'il me prescrit et je le ferai.

Après ces mots, prononcés d'une voix altérée, l'émotion du prince le porte dans les bras de M. Laffitte, et les larmes coulèrent des yeux de tous les assistants. Jamais scène plus attendrissante n'avait terminé un drame plus héroïque. Ce qui lui manquait encore de solennel fut réservé au surlendemain. Cette véritable fête de famille, du 7 août, une des plus nationales de notre histoire, le devint encore davantage par les cris de la foule qui demandait la présence du prince. Le duc d'Orléans parut sur le balcon avec M. de Lafayette et la duchesse, présenta ses enfants au peuple. Mille voix proclamèrent à l'instant la royauté et l'adoption du prince et de sa famille. Alors M. de Lafayette prit la main du duc, la serra et lui dit : *Nous avons fait de bonnes choses. Vous êtes le roi qu'il nous faut : c'est la meilleure des républiques.*

La déclaration de la Chambre des députés avait été discutée le même jour à la Chambre des pairs, où, sur 99 votes, 89 furent pour et 10 contre, sauf l'article concernant l'exclusion des pairs créés sous Charles X, article sur lequel la Chambre héréditaire déclara ne pouvoir délibérer. Le soir, la Chambre des pairs présenta au prince l'adresse de son adhésion, et les trois pouvoirs furent rendus à la nation.

Le lendemain, la séance royale est annoncée par des salves d'artillerie. Le duc d'Orléans se rend à cheval à la Chambre des députés, convoquée en parlement, accompagné des ducs de Chartres, de Nemours et d'un grand cortège militaire. Les tribunes, les couloirs de la salle sont occupés par les patriotes les plus distingués de la capitale. L'ancienne administration, l'ancienne et la nouvelle armée, le barreau, la littérature, les beaux-arts, le commerce, l'industrie, ont

fourni leur contingent à cette grande réunion de famille, dont la liberté est le patrimoine, et qui a tant de titres pour assister à la solennelle inauguration du trône populaire. Tous les intérêts, tous les vœux de la France sont représentés dans l'enceinte législative. Le corps diplomatique en entier légitime au nom de l'Europe, par sa présence, l'acte tout national qui va donner à Louis-Philippe la couronne des Français. L'arrivée de madame la duchesse d'Orléans, accompagnée de ses autres enfants et de madame Adélaïde, annonce celle du prince. Bientôt il paraît, précédé des maréchaux, et prend place entre ses deux fils sur l'estrade en avant du trône.

Après la lecture des déclarations des deux Chambres, S. A. R. lit à haute voix son acceptation, se lève, et, la tête découverte, prête le serment à la Charte nouvelle. Soudain les cris de *vive le roi des Français ! vive Louis-Philippe !* retentissent dans la salle. Il est beau ce spectacle de tant d'hommes de tous les âges, de toutes les conditions, applaudissant avec ivresse l'élu de la nation et saluant l'ère nouvelle de sa liberté ! Telle fut l'inauguration du roi des Français : ce n'était ni le pavois du Champ-de-Mars, ni le sacre de Reims ou de Notre-Dame ; ce gothique cérémonial du droit divin a disparu de nos usages ; le couronnement d'un roi constitutionnel est l'élection de la patrie et le serment qu'il lui prête dans le temple des lois.

Le silence s'étant rétabli, le roi prononça, du haut du trône, le discours suivant :

Messieurs les pairs, messieurs les députés,

Je viens de consommer un grand acte. Je sens profondément toute l'étendue des devoirs qu'il m'impose. J'ai la conscience que je les remplirai. C'est avec une pleine conviction que j'ai accepté le pacte d'alliance qui m'était proposé.

J'aurais vivement désiré ne jamais occuper le trône auquel le vœu national vient de m'appeler ; mais la France, attaquée dans ses libertés, voyait l'ordre public en péril. La violation de la Charte savait tout ébranlé. Il fallait rétablir l'action des lois, et c'était aux Chambres qu'il appartenait d'y pourvoir. Vous l'avez fait, messieurs ; les sages modifications que nous venons de faire à la Charte garantissent la sécurité de l'avenir, et la France, je l'espère, sera heureuse au dedans, respectée au dehors, et la paix de l'Europe de plus en plus affermie.

Ce discours est accueilli par les plus vives acclamations. Il termine la séance royale. Le monarque quitte la salle, suivi de toute l'assemblée. La foule parisienne s'en empare, et c'est au milieu d'un peuple immense que le roi regagne son palais.

Ainsi, après un demi-siècle, se termine, le 9 août 1830, le drame de la révolution française.

Sept grandes époques divisent son action : l'Assemblée constituante, la Convention, le Directoire, le Consulat, l'Empire, la Restauration et la Grande semaine de 1830.

Notre révolution a commencé et fini par la victoire parisienne sur les troupes royales, par la prise de la Bastille et par celle du Louvre.

De grands noms s'attachent aux phases de ces époques.

Entre ceux de Mirabeau et du général Foy s'élève le nom de Napoléon, qui, avec celui de Charlemagne, domine toute l'histoire moderne.

Trois hommes de la première époque se retrouvent en présence à la dernière : Charles X, Louis-Philippe et le général Lafayette. Ils partagent un moment les vœux de la capitale. Le peuple décide de cette rivalité en se proclamant souverain ; il prononce la déchéance de Charles et de sa race, honore Lafayette et couronne le duc d'Orléans.

Les éphémérides de notre histoire présentent une singularité remarquable : l'inauguration de Louis-Philippe se trouve placée entre l'anniversaire de la formation du ministère Polignac et celui de la déchéance de Louis XVI. Ces deux faits si éloignés se rapprochent comme pour donner à la révolution nouvelle le caractère qui lui appartient, haine à la tyrannie populaire.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME